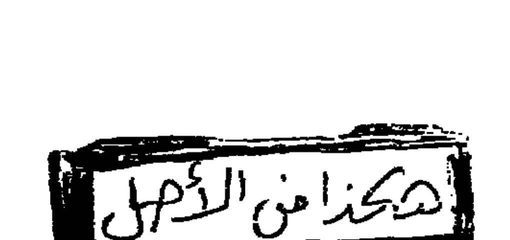


Initiatives

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15179 – 7 F

MERCREDI 17 NOVEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'offre irlandaise de M. Major

ON ne négocie pas avec des terroristes... Est-ce ce vieux principe que John Major s'apprête à renier en offrant d'ouvrir un « dialogue » en Irlande du Nord avec le Sinn Fein, l'aile politique légale de l'Armée républicaine irlandaise ? Le premier ministre britannique a pris soin de préciser, lundi 15 novembre, que sa proposition ne valait qu'à la condition que l'IRA renonce « pour de bon » à la violence. Ainsi, il faudrait que les poseurs de bombes démontrent la « permanence de leurs intentions » pendant une période « suffisante » pour que le Sinn Fein soit invité à s'asseoir à la table des négociations sur l'avenir de l'Ulster.

M. Major a justifié cette initiative par l'émergence d'une situation, selon lui, inédite. Du fait même que l'Irlande du Nord vient de connaître l'une des périodes les plus sanglantes de son histoire, le « désir brûlant » en faveur de la paix n'a jamais été aussi vif depuis vingt ans. Pour la première fois, le gouvernement de Dublin a, d'autre part, pris en compte les préoccupations et les droits de la majorité unioniste protestante de la province. Mais tout cela n'est pas suffisant pour empêcher la réaffirmation de positions intransigeantes. Ian Paisley, l'un des chefs unionistes, vient d'en administrer la preuve en refusant de s'asseoir à la même table que John Hume, le chef du parti catholique modéré SDLP, lequel est à l'origine du dialogue avec le Sinn Fein.

C'EST donc à la fois un espoir et une absence de perspectives qui ont décidé le gouvernement britannique à faire un geste hautement symbolique. Car le rameau d'olivier tendu par M. Major est, dans les faits, offert à Gerry Adams, le chef du Sinn Fein, un homme que Londres et Washington ont, ces dernières semaines, jugé suffisamment dangereux pour lui interdire de séjourner en Grande-Bretagne et d'entrer sur le territoire américain. A la fois suspect d'encourager le terrorisme et chef d'un parti politique légal, Gerry Adams a toujours su habilement jouer sur les deux tableaux.

La crainte de laisser passer une occasion historique justifie probablement cette entorse aux principes. Après tout, il a fallu que les Israéliens et les Palestiniens surmontent des préventions autrement plus fortes pour que leur dialogue aboutisse. En ce sens, le geste de M. Major n'est pas dénué de courage politique, même s'il est risqué.

POUR des raisons de pure arithmétique politicienne, le premier ministre ne peut en effet se passer du soutien des parlementaires unionistes. En acceptant de considérer le Sinn Fein comme un interlocuteur potentiellement valable, M. Major adresse un signal qui ne peut manquer d'inquiéter les unionistes, lesquels détiennent à la fois le pouvoir de faire capoter toute initiative de paix et de déstabiliser le gouvernement.

Lire page 5



L'Accord de libre-échange américain

Vote crucial aux Etats-Unis sur les barrières douanières avec le Canada et le Mexique

La Chambre des représentants doit voter, mercredi 17 novembre, sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), qui prévoit l'abolition progressive en quinze ans, à partir du 1er janvier, de la plupart des barrières douanières entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Le président Clinton se livre à un intense effort de dernière minute pour convaincre les parlementaires réticents des bienfaits de ce traité. Mardi, il manquait encore une douzaine de voix pour le passage de l'ALENA à la Chambre, alors que l'approbation du Sénat ne semblait pas poser de problème.



Lire nos informations page 7

Premier « sommet » des pays du Pacifique

Les quinze membres de l'APEC (Coopération économique de l'Asie-Pacifique) se réunissent pour la première fois « au sommet », à partir de mercredi 17 novembre, à Seattle, sur la côte nord-ouest des Etats-Unis. Alors que plusieurs tentatives d'organisation régionale sont en cours (ALENA en Amérique du Nord, Union européenne), aux conséquences décisives pour l'avenir du commerce mondial, cette rencontre signifie le désir de l'administration Clinton de ne pas laisser inerte une partie de la planète stratégiquement importante, et désormais cruciale par le poids de ses productions et de ses échanges. Le sommet de Seattle sera, également, l'occasion d'un premier entretien entre le président américain et son homologue chinois Jiang Zemin.

Lire pages 6 et 7

Un entretien avec Charles Pasqua

« La France n'acceptera plus sur son sol d'activité de nature à nuire à ses intérêts »

Après l'opération de police dans les milieux islamistes, Charles Pasqua indique, dans un entretien au « Monde », que « la France n'acceptera plus sur son sol d'activité de nature à nuire à ses intérêts ». Le ministre de l'intérieur précise que « l'islam n'est pas en cause » et assure que la France n'apporte pas un « soutien sans réserves » au pouvoir algérien. A propos du GATT, il refuse « un accord déséquilibré » et affirme que la France ne doit pas craindre une crise. Enfin, n'ayant pas renoncé aux primaires présidentielles, il envisage « un projet de loi qui rendrait le système opérationnel à l'automne 1994 ».

« Ce coup de filet dans les milieux islamistes en France : gros effets, maigres résultats ?

– Cette opération était préparée depuis un certain temps. Nos services avaient remarqué, depuis quelques mois, un début d'organisation des réseaux liés au FIS sur notre territoire, ainsi que des actions liées au terrorisme en Algérie. Même sans les événements tragiques que nous avons connus en Algérie – l'assassinat de deux de nos compatriotes, puis l'enlèvement de trois agents consulaires – on l'aurait donc fait. Cette opération a permis d'interpeller un certain nombre de personnes qui ne respectaient pas les règles de l'hospitalité et qui menaient des actions de nature à nuire aux intérêts français, ainsi que des personnes susceptibles, par leur comportement, de troubler l'ordre public. Elle a produit les résultats que nous en attendions : une grande quantité de documents ont été saisis, qui sont en cours d'exploitation.

» Certains éclairent les liens entre des militants intégristes en France et les événements en Algérie. Quatre personnes ont été déférées au parquet, certaines ont été écrouées, d'autres assignées à résidence. Pour le reste, l'enquête suit son cours.

– Cette opération va-t-elle se conclure, au-delà des mises en examen et des assignations à résidence, par des expulsions ?

– Nous appliquons la loi, rien de plus, rien de moins. Dès lors qu'il s'agit de réfugiés politiques, nous ne pouvons prononcer de mesures d'expulsion à leur encontre qu'à la condition de leur trouver un pays de destination, qui ne peut naturellement pas être un pays dans lequel leur vie serait menacée.

– Pourquoi avez-vous jugé nécessaire d'expulser l'imam turc de Nantua ?

– La présence de toute personne qui soutiendra publiquement que la loi française ne s'applique pas à tous ne sera pas tolérée sur notre sol. Quand on est sur le territoire de la République, on accepte les lois de la République. Que je sache, les catholiques, eux, n'obéissent pas au droit canon...

– Pourquoi des militants intégristes notoires comme, par exemple, Abdelbaki Sahraoui, l'un des membres fondateurs du FIS, qui vit à Paris, n'ont-ils pas été inquiétés ?

– M. Sahraoui a toujours eu une attitude convenable : il a respecté nos lois et il a publiquement appelé à la libération immédiate et sans conditions des trois otages français.

– A votre demande ?

– Le mot est peut-être excessif... En tout cas, il l'a fait.

– L'opération policière de la semaine dernière sera-t-elle sans lendemain ?

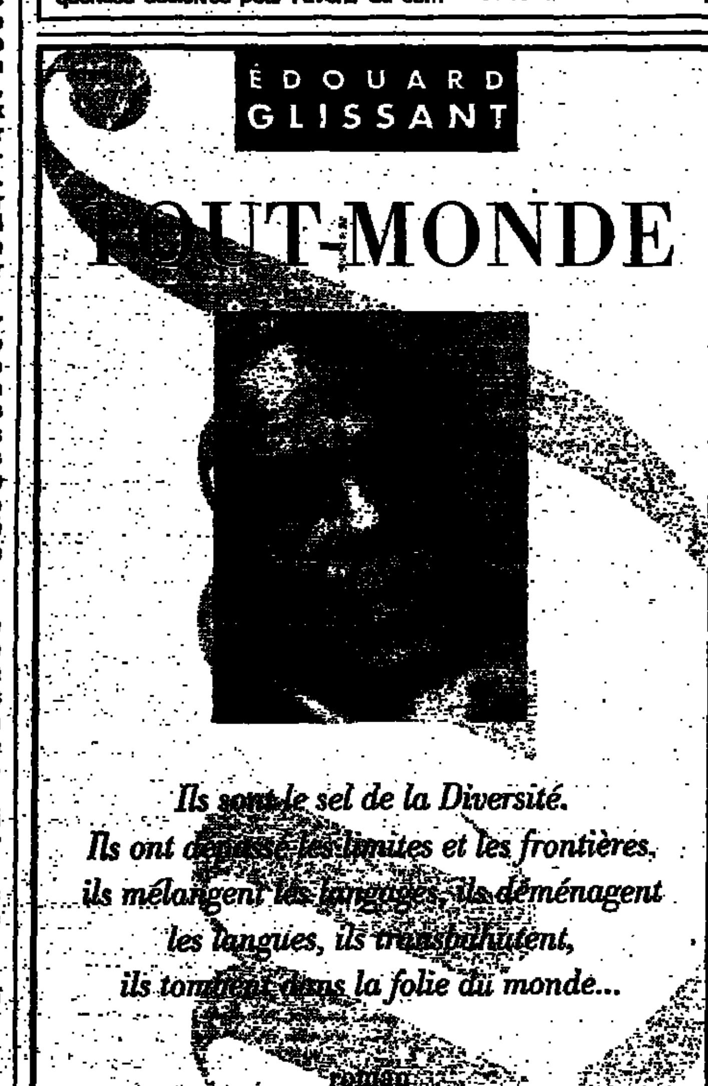
– Si cela est nécessaire, nous procéderons à de nouvelles interpellations.

– Le ministère de l'intérieur n'a-t-il pas un peu trop tiré la couverture à lui dans la conduite de cette opération ?

– L'ensemble des services du ministère de l'intérieur a conduit une opération qui a été, ainsi que vous pouvez l'imaginer, le fruit d'une décision gouvernementale. Il y a eu parfaite identité de vues entre Matignon, le Quai d'Orsay et nous. Dans le cadre de mes responsabilités, il m'appartient de recommander telle ou telle action.

Propos recueillis par JACQUES DE BARRIN, OLIVIER BIFFAUD et EDWY PLENEL

Lire la suite page 11



Le cinéma chinois sort de l'ombre

Un nouveau pôle mondial de l'audiovisuel se lève à l'Est. Il lui reste à s'organiser

SHANGHAI-HONGKONG-TAIPEH

de notre envoyé spécial

« Je crois que, dans les années à venir, l'Asie, avec la Chine comme pivot, deviendra le lieu d'un nouveau développement cinématographique susceptible de rivaliser avec Hollywwod. » C'est un réalisateur taïwanais, Hou Hsiao-hsien, adopté par l'Occident (1), qui profère avec un calme sourire cette audacieuse prédiction, s'appuyant sur des arguments partagés par des hommes d'affaires, des cinéastes, des producteurs, des responsables politiques et des dirigeants d'entreprise, un peu partout en Chine.

« En Chine », c'est-à-dire dans au moins quatre endroits distincts, mais aux liens de plus en plus étroits : la République populaire, Hongkong, Taïwan, et la dispora des communautés chinoises, essentiellement en Amérique du Nord et dans le Sud-Est asiatique. Si les obstacles à une « union cinématographique » de ces quatre pôles demeurent considérables, les atouts dont chacun dispose, et les résultats encourageants déjà obtenus (l'extraordinaire razzia de récompenses dans les festivals internationaux), témoignent des immenses possibilités à venir.

L'argument numéro un, qui fait de la Chine continentale le nouvel eldorado des businessmen de tous les pays et de tous les secteurs, c'est évidemment son immense population. Les 1,2 milliard de citoyens de la République populaire, et les millions de Chinois vivant à l'extérieur, n'ont pas seulement en commun une langue (écrite, au moins, et la pratique du sous-titre est là-bas généralisée pour pallier les différences de prononciation), même les plus occidentalisés d'entre eux partagent un système de références culturelles.

A cet atout majeur, il faut ajouter l'argent et le savoir-faire technique, le talent doublé d'un ardent volontarisme, l'existence d'un très riche « fonds » de récits (traditionnels ou nourris de l'histoire récente), et l'essor des marchés « secondaires » (télévision sous toutes ses formes, vidéo) dans le monde chinois. L'argent, il y en a en quantité considérable, à Hongkong, à Taïpeh, chez les Chinois d'outre-mer – argent légal, mais aussi immenses fortunes des triades, variante chinoise de la Mafia : à Taïwan, on estime que 40 % de l'argent en circulation est « noir », à Hongkong, les truands ont attaqué physiquement les tournages et les vedettes qui ne se pliaient pas à leurs exigences.

JEAN-MICHEL FRODON

Lire la suite page 22

(1) Son film *le Maître de marionnettes*, chef-d'œuvre découvert au dernier Festival de Cannes, sort en France le 8 décembre.

GATT : M. Bourges contre les « lignes Maginot »

Sans remettre en cause l'idée d'une « exception culturelle » dans les négociations du GATT, Hervé Bourges souligne que la France doit s'adapter à la mondialisation de l'univers des images. Le président de France-Télévision estime qu'à l'heure de la télévision sans frontières la vraie réponse à l'invasion des produits américains n'est pas dans l'installation de dérisoires « lignes Maginot » mais dans la mise en œuvre d'un plan stratégique qui doit permettre à l'industrie audiovisuelle française de produire des programmes compétitifs.

Lire page 2

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

GATT ET « EXCEPTION CULTURELLE »

La vraie réponse : produire et franchir les frontières

Pour Hervé Bourges, président de France-Télévision, au-delà de la controverse sur « l'exception culturelle » dans les *négociations commerciales du* GATT, l'industrie audiovisuelle en France ne conservera son rayonnement que si son offre de programmes reste compétitive.

par Hervé Bourges

L'ANNONCE que TNT et Cartoon, *deux chaînes lancées* par l'Américain Ted Turner, l'inventeur de CNN, allaient arroser l'Europe en plusieurs langues *via* le satellite luxembourgeois Astra est *survenue alors que les* négociations du GATT (1) sur le commerce international ne passionnaient quasiment personne en France hormis les agriculteurs.

Sur ces entrefaites les dino*saures hollywoodiens de Jurassic Park* sont arrivés, surfant sur un raz de marée de produits dérivés. Du jour au lendemain, on a vu la *quasi-totalité* de la profes*sion audiovisuelle française,* les artistes, les pouvoirs publics, se mobiliser autour de l'idée d'une « exception culturelle ».

A la suite du gouvernement francais, spectaculairement soutenu par des stars du grand écran, le Parlement de Strasbourg, et un séminaire de ministres des Douze réunis à Mons, puis les chefs des quarante-sept délégations participant au sommet francophone de l'île Maurice, se sont ralliés à notre panache blanc.

Une telle mobilisation témoigne du consensus qui pré*vaut au pays de Beaumarchais,* un pays où le droit d'auteur est quasiment aussi imprescriptible que les droits de l'homme. Derrière l'unité de circonstance, les *Européens sont partagés à pro*pos de ce qu'ils considèrent – dans leur ensemble – comme une lubie française.

Si l'Italie et la France, en portant le deuil de Federico Fellini, portent aussi le deuil du cinéma italien, et de tout un cinéma d'auteur qui n'a pas trouvé sa juste place sur les écrans de télévision, *les Anglo-Saxons ne* comprennent pas du tout de quoi il s'agit. Et ils ne sont pas aussi seuls que nous aimerions le penser. Un artiste mondial comme le *Péruvien Mario Vargas Llosa* s'élève contre notre conception qu'il juge étriquée, et limitée à la défense de certains privilèges.

La charge est sans doute excessive. Mais chez nous, des voix se sont élevées également pour dire que de *telles défenses* risquent de se révéler dérisoires : des lignes Maginot, à l'heure de la télévision sans frontières.

D'autres enfin nous rappellent que les satellites intercontinentaux ne transportent pas seule*ment des programmes « made in* USA », et que la France est aussi présente à travers ses informations et ses émissions, dans une grande partie de la planète.

Les raisons de la colère

Il n'appartient pas aux profes*sionnels de l'audiovisuel et de la* communication de trancher dans un tel débat. Celui-ci est assurément d'essence politique, au sens noble du terme : son *contenu émotionnel, mythologi*que, l'écho qu'il recueille auprès de la collectivité nationale, l'emportent assez largement sur la réalité économique du GATT *dont l'objectif n'est après tout* que l'ouverture – réciproque et négociée – de l'ensemble des marchés des pays signataires, et non le démantèlement des seules *barrières audiovisuelles* françaises et, à un degré moindre, européennes.

Nous pouvons en revanche nous interroger sur les moyens les plus pertinents de répondre – en France, en Europe, dans la *francophonie – aux véritables* questions posées par les auteurs, par les cinéastes, par les comédiens. La colère et le désarroi des milieux de la création *sont bien réels. Mais le* GATT n'est sans doute que le prétexte à la manifestation d'un trouble plus profond.

Face à des dispositions purement techniques et commerciales, ce soulèvement de l'esprit *français exprime des interroga*tions refoulées depuis l'ouverture progressive de nos frontières politiques et mentales par le jeu des accords internationaux, mais *aussi par la mondialisation de* l'univers des images. La France ne s'ennuie pas. La France doute d'elle-même. Des sujets sont devenus tabous : notre identité *culturelle, le rayonnement* de nos œuvres, la santé économique de notre industrie audiovisuelle, la responsabilité éditoriale de la télévision publique...

On *les évoque* comme *s'il* s'agissait de valeurs transcendantales, on n'ose pas s'avouer que les choses ont changé, et que nos enfants passent davantage de temps devant la télévision qu'au sein de la famille ou avec *leurs maîtres d'école*.

Du numérique au village global

Quand on a *parlé* de la télévision du futur, nombre de politiques et d'intellectuels ont aussitôt levé les yeux au ciel – redoutant sans doute, suivant *une tradition bien gauloise,* que celui-ci ne s'apprête à tomber sur nos têtes, dans un déluge de dessins animés japonais et de films hollywoodiens.

Réflexe étonnamment conservateur. Nos élites, qui ont totale*ment manqué* le coche de la première révolution audiovisuelle et de la communication de masse, vont-elles manquer le rendez-vous du « village global » ?

*Il est urgent de mettre les pen*dules à l'heure.

Un rapide coup d'œil circulaire sur notre proche horizon suffit pour faire un premier constat qui étonnera : la télévision du futur est déjà là.

Selon Médiamétrie, plus de 1 % du temps passé par les Français devant leur téléviseur est consacré à des usages non généralistes : magnétoscopes *(3 % de l'écoute globale),* chaînes payantes (Canal +), chaînes thématiques (ARTE et les chaînes du câble), chaînes étrangères, jeux vidéo, caméscopes, CDI...

Isolément, ce sont des seg*ments de marché dont l'impor*tance ne perturbe pas les parts d'audience des grands médias, ni le bel ordonnancement juridique et réglementaire français. N'*empêche que, petit à petit,* l'addition de tout ce qui se branche dans le poste à travers la prise Péritel – le câble, le satellite, le magnétoscope – *représente une audience presque* comparable à celle de France 3.

Qu'en sera-t-il dans cinq ans, dans dix ans, lorsqu'à la place d'une chaîne il y aura dix programmes – et peut-être cent ? Les fréquences qui étaient une ressource rare vont se démultiplier du fait de la compression numérique. De nouveaux pro*duits et de nouveaux promoteurs* vont apparaître. Le câble ne donnait qu'un avant-goût de ce que sera la TV du futur, dans le domaine de la diversité des pro*grammes, de la qualité du signal* et de l'interactivité.

Pour notre système audiovisuel et notre industrie de programmes, qui ont longtemps vécu à l'abri des frontières techniques et sur un marché *fermé – à l'ombre protectrice* de la puissance publique et du monopole, – pareille révolution technologique va avoir des répercussions considérables.

Et surtout conduire l'ensemble des protagonistes du paysage audiovisuel à penser autrement. La Terre ne sera plus plate. Le monde ne sera plus fini. Les programmes arriveront de l'horizon.

L'après-GATT ne sera rien à *côté de la mondialisation des* programmes qui permettra à de grands éditeurs internationaux comme Ted Turner ou Rupert Murdoch – et espérons-le, en *tant que français, à des opéra*teurs européens comme Canal + ou la CLT – de vendre directement leurs programmes du diffuseur au consommateur, court-cir*cuitant les circuits traditionnels.*

Les satellites sont en vente libre

Quiconque sait voyager a déjà pu constater, en Afrique ou en Asie, à Alger comme à Kuala-Lumpur, et aussi à Moscou, que désormais les émissions viennent du ciel, et que même les régimes les plus autoritaires ne *peuvent pas empêcher les télé*spectateurs de franchir les frontières hertziennes sans autorisation ni visa, pour peu qu'ils sachent bricoler une installation de *réception*. La *légende* veut que certains en Algérie ou au sud du Sahel soient parvenus à capter les signaux d'Intelsat au moyen de couscoussiers.

Quoi qu'il en soit, nous devons savoir dès maintenant qu'il y aura sans doute 350 canaux disponibles dans le ciel européen avant la fin de ce siècle ; et la plupart d'entre eux seront multilingues.

A la différence des télévisions hertziennes et du câble, les satellites ne peuvent pas être contrôlés par la puissance publique. Le CSA peut barrer la route *du câble à TNT et à Cartoon*. Pas celle des paraboles. Comble d'ironie, les émissions pourraient même provenir du territoire français. Et l'on n'imagine pas Paris, *à l'instar de Pékin, proscrivant* les installations de réception des émissions par satellite sur les toits de nos cités.

En Grande-Bretagne, certains opérateurs de *télécoms* envisagent d'offrir par le fil du téléphone un service de vidéo à domicile... Qui contrôlera le téléphone ?

D'ores et *déjà*, il faut savoir que les quotas nationaux et européens *n'ont plus d'effets* vis-à-vis des téléspectateurs actifs qui composent eux-mêmes librement leurs menus audiovisuels. Pour ne prendre qu'un exemple, le *marché* des cassettes à la vente et à la location est soumis aux seules lois de l'offre et de la demande. Et les proportions sont globalement comparables à celles de la fréquentation cinématographique : 65 % pour la production hollywoodienne... *Hélas !*

L'adhésion des francophones

Dans ces conditions, à quoi sert-il de dénoncer le fait que TNT et Cartoon diffusent près de 95 % de programmes américains ?

Est-ce, sur le fond, plus « inacceptable » que les informations *en continu de CNN, qui sont* à 100 % américaines, et donnent le ton dans les rédactions du monde entier ?

Mais il s'agit seulement de statistiques de diffusion. Ce sont les téléspectateurs à l'arrivée qui composent leur menu audiovisuel, souvent plus « national » que l'offre qui leur est proposée.

Notons toutefois au passage qu'un phénomène comme CNN *confirme la pertinence de la* réflexion engagée, voici bientôt une quinzaine d'années, par l'UNESCO sur le nouvel ordre mondial de l'information et de la *communication – même si cette* réflexion a fini par donner lieu à certains excès. Déjà, les responsables de la culture et de l'éducation des pays en cours de *développement pressentaient* que l'évolution des technologies de l'information pouvait aggraver le déséquilibre entre les pays du Nord et ceux du Sud.

L'adhésion des francophones rassemblés à l'île Maurice au concept d'une « exception culturelle » procède d'une approche du même type, et entraîne pour *la France de nouvelles* responsabilités : notre industrie audiovisuelle ne pourra conserver son rayonnement que si notre offre de programmes reste compétitive. *Et en même temps, la* Francophonie doit pouvoir s'exprimer à plusieurs voix ; il ne peut s'agir seulement de voix venues du Nord.

Il ne suffit pas de s'élever contre l'exclusion culturelle dont notre production audiovisuelle est victime du fait des lois du marché américain ; il faut aussi *stimuler la demande sur le mar*ché français pour les autres productions francophones. Combien de films africains dans nos salles ou sur les antennes de nos *chaînes hertziennes ou câblées ?* Et pourquoi n'y aurait-il pas aussi une production multimédia dans *les pays du Sud ?* Le numérique va permettre aux diffuseurs d'avoir des alternatives à la programmation de masse. Favorisons cette ouverture dès mainte*nant. Il faudra aider des foyers* nationaux de production à se développer, coproduire avec eux, et améliorer les services d'échange de programmes et *d'images d'actualité par satellite.*

En tant que diffuseur, le destin de la télévision publique se jouera très longtemps encore sur l'hertzien, c'est vrai... Elle continuera, parce que c'est sa vocation, à respecter une certaine *éthique de programmation, et à* soutenir une production authentiquement nationale.

Car, pour qu'un pays, pour qu'une culture continuent de rayonner, *il n'y a qu'une seule* vérité : la création. Et dans ce *domaine, il n'y a que trois* choses qui comptent : la première, c'est de produire des programmes, la seconde c'est de produire de bons programmes, la *troisième c'est de produire* beaucoup de bons programmes. Mais en tournant nos regards vers l'avenir, il n'est pas certain que *la mission des télévisions* nationales se cantonnera dans le rôle de diffuseurs. Elles retrouveront sans doute une influence croissante dans le domaine de la pro*duction, qu'il s'agisse de* patrimoine ou de recherche, et de programmes de formation.

Une réflexion sur la TV du futur a été menée au sein de France *Télévision. Elle a porté* sur les nouveaux formats et les nouvelles méthodes de programmation, elle a également abordé les nouveaux services interactifs autour du *téléviseur,* les nouvelles écritures dans le domaine des programmes, et la nouvelle organisation du travail de diffuseur.

Cela signifie qu'autour du pôle éditorial grand public constitué *par France 2 et France 3 devront* se développer des chaînes thématiques ou spécialisées dans l'information, la formation, le sport, le cinéma, la fiction, la *musique, les styles de vie, les* services, et les émissions de souveraineté ou de rayonnement culturel : ARTE, Euronews ou France Supervision *ne sont que les maquettes des services de la* télévision publique du futur.

Celle-ci, plus que jamais, devra être la télévision pour tous.

Son objectif sera de permettre aux téléspectateurs de composer leurs menus selon leurs goûts et les horaires de leur vie quotidienne.

La technique leur permettra de démultiplier ses offres de programmes, afin de satisfaire de façon plus précise les aspirations de chacun.

Un nouveau plan stratégique

Nous pensons qu'il est aujourd'hui essentiel de mettre en œuvre un plan stratégique de la *télévision du futur, pour répon*dre aux enjeux de la télévision sans frontières et pour mieux affirmer la vocation industrielle du groupe France Télévision, *comme pilote des initiatives du* secteur public sur l'ensemble des secteurs audiovisuels (hertzien, câble, satellite, voire multimédia). L'existence d'un pôle audiovisuel *public capable de voir et de tra*vailler à long terme bénéficiera à l'ensemble du secteur audiovisuel français.

Cette action devra être garantie par un financement pluriannuel et s'inscrire dans une politique d'alliances industrielles et de partenariats opérationnels.

A défaut de quoi, sans capacité d'autofinancement, sans une structure *économique garantie par une capitalisation à un niveau* suffisant, la télévision du secteur public français serait vouée à vivoter, à survivre, à devenir un des derniers conservatoires de la création *française. Et c'est tout* l'audiovisuel francais qui s'appauvrira.

L'énergie déployée ces temps derniers pour protéger l'industrie *audiovisuelle française serait bien* utilisée si, au-delà de la légitime défense de notre cadre légal actuel, elle s'employait à imaginer des solutions aux vrais pro*blèmes : ceux de la production.* A quoi servirait-il de protéger dans un cocon réglementaire une industrie passéiste ? A l'inverse qu'avons-nous à craindre d'une ouverture si nous sommes forts, inventifs, exportables. Concurrentiels.

Le vrai débat du GATT est-il bien de savoir comment nous subventionnerons demain les programmes d'hier ? Ne s'agit-il pas aussi d'apprendre à financer sans subvention les programmes *de demain ?*

(1) General Agreement on Trade and Tariffs. Certains anglicismes sont inéluctables.

DIAGONALES

BERTRAND POIROT-DELPECH *de l'Académie française*

Tentation de l'exil

C'ÉTAIT en 1968, période propice aux gratuités loufoques et significatives. Bernard Moitessier rentrait d'un tour du monde sans escale qu'il avait virtuellement gagné, quand, entre Horn et Bonne-Espérance, il est reparti pour un tour à l'Est, vers son cher Pacifique, au lieu de remonter en Europe cueillir les fruits empoisonnés de la victoire. Aux comédies médiatiques, à la course aux sponsors et à la sophistication qui seraient le lot de ses successeurs dans les courses au large, le routard de la mer préférait l'authenticité impécunieuse de la *vie rustique sur un bout d'atoll polynésien.*

Ce coup de tête coûteux, qui le rendit plus célèbre que ne l'avaient fait ses exploits précédents, Moitessier y revient, et le rend plus compréhensible, dans ses Mémoires, intitulés *Tamata et l'Alliance* (Arthaud, 402 p., 145 F.)

Le « grain » qu'il fallait avoir pour renoncer aux récompenses terrestres de ses efforts, comme pour se lancer dans les traversées antérieures, c'est de son enfance indochinoise qu'il le tient. L'Asie du Sud-Est en fin d'ère coloniale n'a pas marqué que lui. Il faudrait un jour analyser cette influence spécifique, comme on l'a fait souvent pour l'Afrique du Nord, à travers des écrivains à *jamais distincts de leurs confrères métro*politains, comme Bodard, Duras, Pierre Boulle ou Monique Lange. On dirait que l'enfant de colons se reconnaît, malgré sa moustiquaire de luxe, dans l'ingéniosité des petits autochtones, dans leurs rapports singuliers avec la nature, et bientôt dans leur rébellion.

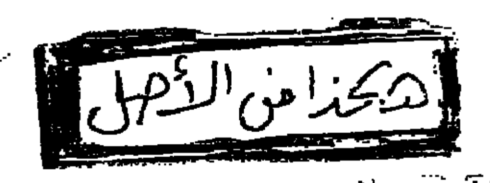
La *guerre* et l'*occupation japonaise* furent les autres chocs *décisifs* dont peut dépendre un destin. Moitessier a quinze ans en 1940, vingt ans quand la France tergiverse sur sa présence là-bas. Son meilleur ami tombe sous les balles viet-minh. Alain Gerbault, le pionnier des fuites au large, se détournait aussi d'une tuerie, celle de 1914, qui l'avait brouillé avec une *civilisation* incapable d'enrayer *pareille* hécatombe.

Les milliers de milles, seul à bord du *Joshua*, et les milliers de jours en famille dans un *faré* perdu n'inclinent pas à renouveler ses références intellectuelles et morales. Moitessier ne rougit pas de rester fidèle à des sources terriblement datées « années 50 » : Guénon, Aurobindo, Lanza *del Vasto, Gurdjieff, et même* Garaudy. Il parle par images, comme dans les paraboles annamites qui l'ont bercé. Il dispute ses coups de *chance* à un mythique Dragon. Il a la sensation de participer à la création d'un monde jamais fini et où chacun serait libre de fignoler son existence à la façon d'une œuvre d'art. Il parie avec le Ciel, déchiffre les *messages du vent*, et s'espère aimé des dieux, selon une superstition qu'avivent, chez les plus sceptiques, les aléas *de la navigation ou de la cueillette. Il jurerait* que le rejet à l'eau d'une dorade l'a sauvé d'un cyclone, soudain détourné, sans autre raison, de sa route.

Cette ingénuité dans la vie courante, l'ermite des Tuamutu *l'applique à ses visions* du monde et de l'avenir collectif. Comme s'il restait assez de *paradis* sur terre *pour* multiplier à l'infini des retraites écologiques comme la sienne, il rêve d'un humanisme affranchi des courses occidentales à la technique, aux mégapoles inhabitables, à l'argent, au chiqué. Il croit qu'il va remuer *les consciences en... donnant ses droits* d'auteur au pape (il se ravisera). En tant qu'écrivain, il estime, à contre-courant de *toutes les modes, que la sincérité* lyrique vaut *mieux* que la virtuosité sèche, et que les *mots* sont faits pour entonner le chant sacré du lointain et des destinées choisies ; pour montrer, non pour se montrer.

Il y a là de quoi *s'attirer l'ironie des* tenants d'une littérature plus savante. A lire *Tamata* au milieu de romans et d'essais récents, on se demande si ceux-ci n'ont pas pris pour terrain d'exploration la vie intime ou proche, et l'écriture elle-même, faute d'horizons à découvrir. Le bourlingueur en retraite Moitessier appartient à la dernière *génération, celle des Paul-Emile Victor,* des Cousteau, pour laquelle la planète et la technique recelaient encore des coins ignorés, des bricoles à inventer. Le désert perdu, *l'air du large, l'île au loin : ils ne sont* plus nombreux à y goûter encore, tel Le Clézio.

On oppose indûment *les* ultimes aventuriers du globe à ceux de la page blanche. Leurs univers se situent aux antipodes l'un *de l'autre, mais un souci devrait les rappro*cher : l'avenir de la-vie-avec-les-mots, qui leur est un bien commun, et qui n'a jamais *été si* menacée.



INTERNATIONAL

Lors d'une cérémonie solennelle dans la banlieue de Johannesburg

La Constitution intérimaire sud-africaine doit être ratifiée

■ Alors que la campagne pour les premières élections démocratiques, prévues en avril 1994, est déjà lancée, les chefs des vingt et un partis participant aux négociations constitutionnelles de Kempton Park tentent de surmonter leurs différends. Le projet de Cour constitutionnelle, avec la nomination des juges suprêmes, sucite des protestations. Prévue le 12 novembre, la cérémonie de ratification a été reportée au mercredi 17 novembre.

■ Les négociateurs ont décidé d'instituer pas moins de onze langues officielles. Une décision qui a provoqué de longues discussions entre le Parti national et l'ANC. D'autres minorités pourraient faire entendre leur voix.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Plus de cinq mois séparent les électeurs du scrutin, prévu le 27 avril 1994, mais, déjà, la campagne est lancée . Depuis quatre jours, Nelson Mandela sillonne le Natal, courant les réunions dans une région où ses partisans affrontent durement ceux de Mangosuthu Buthelezi, le chef du parti Inkatha. Samedi, échauffé par la foule de ses fidèles, le président du Congrès national africain (ANC) n'a pas mâché ses mots en dénonçant son co-lauréat du prix Nobel, le président Frederik De Klerk, accusé, entre autres, *«de n'avoir cure de la vie des Noirs»*. M. Mandela a dû partiellement serétracter le lendemain. Mais ces propos de campagne précoce indiquent bien qu'une étape est franchie.

Au même moment, à quelque six cents kilomètres de là, les négociateurs qui discutent de l'avenir constitutionnel du pays se lançaient dans une course contre la montre pour tenter de surmonter leurs derniers différends avant mercredi, jour où ils devraient solennellement boucler leur travaux en annonçant leur accord sur le contenu de la Constitution intérimaire discutée depuis huit mois. Tout n'est pas réglé, mais le rendez-vous sera, semble-t-il, honoré. Avec une certaine désinvolture, les négociateurs ont d'ores et déjà décidé que les sujets pendants seraient renvoyés devant une commission technique qui se réunira... après la signature de l'accord.

Mardi soir, après plusieurs jours de farouches discussions, les négociateurs ont enfin ratifié le projet de Cour constitutionnelle, malgré l'opposition inflexible du Parti démocrate (DP) soutenu par un petit parti d'extrême droite, l'Union du peuple afrikaner (AVU). Au centre de la querelle : la nomination des juges suprêmes. Selon le projet retenu par le Parti national (NP) du président De Klerk et par l'ANC, la Cour sera composée de onze juges, dont quatre choisis parmi les membres de l'actuelle cour suprême, et sept parmi des personnes *«qualifiées»*.

Accord sur la Cour suprême

Cette perspective avait provoqué une première levée de bouclier des professions judiciaires, pour lesquelles les postes attribués aux personnes *«qualifiées»* devaient revenir à des magistrats professionnels. Les protestataires ont été rejoints par le DP, qui a menacé de claquer la porte si les membres de la Cour constitutionnelle étaient nommés, comme le prévoyait le projet, par le futur président de la République – c'est-à-dire, selon toute vraisemblance, M. Mandela.

Selon le DP, soutenu par de nombreux juges, avocats et professeurs de droit, ainsi que par l'actuel ministre de la justice, Kobie Coetsee, les juges de la Cour suprême doivent échapper totalement à l'autorité du pouvoir exécutif. L'ANC, ont-il dit, veut contrôler la justice. Le Congrès national africain a nié, en promettant de faire un usage *«équilibré»* de son éventuel pouvoir de nomination, et a finalement fait passer le texte, avec l'accord du NP.

De tous les projets en suspens, celui concernant la Cour constitutionnelle était sans doute l'un des plus sensibles. L'enchevêtrement des futurs pouvoirs centraux et régionaux, leurs zones de compétences jalousement délimitées, et les conflits qui pourraient opposer les différentes communautés raciales à l'intérieur de chaque région, devraient faire de cette Cour une juridiction fréquemment sollicitée, dont les décisions seront examinées à la loupe.

GEORGES MARION

VOILÀ !
ÇA DEVRAIT
SOUTENIR
TOUT LE
RESTE...

PANCHO

Au moins onze langues officielles

L'Afrique du Sud comptera bientôt au moins onze langues officielles. Ainsi en ont décidé, la semaine dernière, les négociateurs de Kempton Park. L'accord est intervenu après de longs débats entre le Parti national (NP), partisan de l'anglais et de l'afrikaans comme seules langues officielles, et le Congrès national africain (ANC), qui voulait y adjoindre les principales langues africaines.

C'est finalement l'ANC qui a, pour l'instant, fait valoir sa position. Auront donc le statut de langue officielle, outre l'anglais et l'afrikaans, le zoulou, le xhosa, le tswana, le sutu (du Nord et du Sud), le tsonga, le swazi, le ndebele et le venda. Selon les chiffres diffusés par l'Académie anglaise de l'Afrique australe, le zoulou est la langue la plus couramment parlée en Afrique du Sud (près de 22 % de la population le pratique), tandis que l'afrikaans est la plus couramment comprise.

Quelques jours après cet accord, le Congrès panafricain (PAC), qui tente d'accroître son influence dans la communauté indienne – estimée à plus d'un million de personnes –, proposait que trois langues du sous-continent soient ajoutées à la liste : le tamil, l'hindi et le gujerati. Lundi, enfin, un responsable musulman avançait une proposition supplémentaire, la reconnaissance de l'arabe, utilisé par les Indiens musulmans pour leurs prières. Les Sud-Africains d'origine allemande ou portugaise, qui représentent une part non négligeable de la population, n'ont pas encore fait connaître leur position.

G. M.

ALGÉRIE

Les islamistes durcissent le ton contre les étrangers

ALGER

de notre correspondante

Dans un *«communiqué 42»* de son *«bureau exécutif provisoire»*, qu'il a fait parvenir, lundi 15 novembre, au siège parisien de l'AFP, l'ex-Front islamique du salut (FIS) a lancé de nouvelles menaces de mort à l'encontre des ressortissants étrangers vivant en Algérie. *«Ceux qui coopèrent avec un régime qui n'a d'autre objectif que de rester au pouvoir seront considérés comme associés dans le crime contre le peuple algérien»*, indique le document, rédigé en arabe et signé du *«responsable pour l'information»*, Abderrazak Redjem (1).

S'en prenant à la France, sans la désigner nommément, le message du FIS se présente comme une réponse aux récentes interpellations, faites dans l'Hexagone, dans les milieux islamistes algériens: *«Le gouvernement d'un pays qui appelle au respect des droits de l'homme, puis procède à l'arrestation de dizaines d'Algériens musulmans et accorde son aide matérielle à la clique fasciste* [au pouvoir en Algérie], *est responsable de la mort de ses ressortissants et le véritable danger pour ses propres intérêts»*, souligne le texte, qui cite un verset du Coran, appelant à *«combattre les séditieux»*.

Cette énième mise en garde, comparée aux précédentes déclarations des «dirigeants» islamistes en exil, ne contient, en réalité, que deux éléments vraiment neufs. Le premier réside dans sa signature : daté d'Alger, ce texte laisse à penser que son auteur n'est pas, précisément, un de ces *«planqués de l'extérieur»*, comme on désigne souvent, ici, les militants de l'ex-FIS réfugiés à l'étranger.

Report du référendum

En outre, ce texte rejette *«tout dialogue, réconciliation ou trêve»* avec le pouvoir en place et se fait le héraut du *«changement radical»*. Ce durcissement de ton correspond-il à une volonté de mieux «coller» à l'état d'esprit belliqueux qui prévaudrait sur le terrain ? «Si je veux rester le chef, il vaut mieux que je suive mes troupes», résument les mauvaises langues. Conseil d'autant plus urgent à suivre que les «troupes» en question semblent, aujourd'hui, sinon déboussolées, en tout cas affaiblies. L'échec patent de la guérilla islamiste, qui n'a réussi, depuis la création des premiers vrais «maquis» en juillet 1992, ni à vaincre militairement ni à rallier la population à sa cause, pourrait, selon certains observateurs, pousser ses dirigeants à adopter une attitude à la fois plus radicale et plus «politique».

Devant la fermeté du pouvoir – peu enclin à négocier –, les différents «émirs» seraient ainsi contraints d'affiner leurs analyses et de mieux cibler leurs victimes. Un virage inquiétant, qui augure peut-être d'une «professionnalisation» accrue des groupes terroristes.

En fermant brutalement la porte au dialogue, les auteurs du communiqué semblent aussi soucieux de couper court aux spéculations de la presse algéroise. Cette dernière, prompte à gloser sur les déchirements supposés de la mouvance islamiste, n'écartait pas l'idée d'une participation de certains dirigeants «modérés» de l'ex-FIS à la conférence nationale. Celle-ci, maintes fois annoncée et reportée, devrait avoir lieu *«avant la fin du mandat du Haut Comité d'Etat (HCE), fixée, comme on le sait, au 31 décembre 1993»*, a indiqué, lundi, le quotidien progouvernemental *El Moudjahid*.

La presse indépendante, nettement plus sceptique, estime que rien ne sera prêt avant janvier 1994. Après une première série de *«contacts préliminaires»* avec les partis politiques, les syndicats et les associations, la commission du dialogue national (CDN), mise en place à la mi-octobre et composée de trois militaires et de cinq civils, s'apprête, en effet, à engager un nouveau cycle de consultations dont on ne voit guère ni l'utilité ni la fin.

Plus grave encore, les enjeux de cette conférence, censée dégager un consensus minimal pour sortir le pays de la crise, semblent se réduire comme peau de chagrin. Selon le porte-parole de la CDN, il n'est pas question que la conférence débatte – et encore moins décide – d'un quelconque *«projet de société»*. Foin des empoignades entre «éradicateurs» (opposés à tout compromis avec les islamistes) et «réconciliateurs» (partisans d'un dialogue avec les héritiers du FIS) : ce choix relève du *«peuple»*, lequel se prononcera *«par voie référendaire»* à une date non précisée. *«Les conditions actuelles ne permettent pas une consultation électorale»*, a seulement indiqué le porte-parole du CDN.

Pirouette qui enterre sans doute pour longtemps les espoirs d'un retour au processus électoral. Le report du référendum n'est pas surprenant. Ajouté aux lenteurs d'un dialogue dont la portée s'annonce plutôt faible, il n'en représente pas moins un élément nouveau et plutôt inquiétant de la crise que traverse le pays. Est-ce *«la fin du politique»* qui se profile à l'horizon, comme le redoutent certains observateurs ? La CDN *«n'a pas réussi à lever les doutes»*, conclut prudemment la presse locale.

CATHERINE SIMON

(1) Cet ancien membre fondateur du FIS, chargé du département-clé de l'audiovisuel, était entré dans la clandestinité en mars 1992, au lendemain de la dissolution du FIS.

ANGOLA

Reprise des négociations entre le gouvernement et l'UNITA

Le représentant spécial de l'ONU en Angola, Alioune Blondin Beye, a engagé lundi 15 novembre à Lusaka, capitale de la Zambie – où des contacts préliminaires avaient déjà eu lieu il y a quelques semaines – des pourparlers de paix entre délégations du gouvernement angolais et de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA).

«Ce sont des pourparlers secrets. Personne, je dis bien personne, ne vous donnera le moindre fragment d'information sur ce qui se déroule parce que nous sommes tous convenus que rien ne devait filtrer», a affirmé Alioune Beye. Le porte-parole de l'UNITA, Jorge Valentine, a déclaré au *Zambia Daily Mail* que *«le temps est venu de prendre des mesures concrètes pour que les Angolais vivent dans une atmosphère fraternelle»*. Cette déclaration est la première déclaration sur les discussions dont l'ONU assure la médiation, et qui doivent se terminer vendredi. – *(AFP, Reuter.)*

NIGÉRIA

La hausse des carburants a provoqué une grève générale

Le gouvernement national intérimaire d'Ernest Shonekan a-t-il été bien inspiré en imposant le 8 novembre, sans accord préalable avec les syndicats, une hausse de 600 % du prix officiel de l'essence ? La grève générale déclenchée par la centrale syndicale nigériane, le National Labour Congress (NLC), pourrait hâter l'issue de la crise politique dans laquelle le pays se débat depuis le départ du président Babangida, à la fin du mois d'août.

LAGOS

de notre correspondante

Après une première journée hésitante, durant laquelle le mot d'ordre de grève a été très inégalement suivi (le trafic aérien a néanmoins été totalement interrompu à Lagos et à Kano), le mouvement de protestation semblait prendre de l'ampleur mardi, au moins dans les limites du pays yorouba – au sud-ouest –, bastion de l'opposition au gouvernement intérimaire. Lundi soir, représentants du gouvernement et de la centrale syndicale s'étaient séparés sur un échec, après six heures de discussions acharnées. Les syndicalistes n'ont pas jugés satisfaisantes les propositions de leurs interlocuteurs, qui se résumaient pour l'essentiel à la promesse de mettre à la disposition du public une nouvelle «flotte» d'autobus.

La grande majorité des transports urbains est en effet entre les mains d'entrepreneurs privés sur lesquels l'État n'a aucun contrôle. Depuis la semaine dernière, les tarifs ont souvent plus que doublé dans les agglomérations du Sud, où le prix très bas de l'essence constituait l'ultime «privilège» de masses urbaines très éprouvées par la récession. Un directeur d'hôpital à Lagos, interrogé par la télévision, expliquait que certains de ses employés ne peuvent plus se permettre de rentrer chez eux pendant la semaine et doivent camper sur leur lieu de travail, faute de pouvoir payer les sommes exigées.

Les campagnes sont quant à elles touchées par le relèvement du prix du «pétrole lampant», indispensable pour s'éclairer et faire la cuisine : de 0,50 naïra le litre, il est passé à 4,50 naïras. Dans ces conditions *«le seul choix ouvert aux travailleurs est la grève»*, a rappelé lundi le porte-parole du NLC, Adams Oshiomhole. Les ponts ne sont pas rompus, mais la discussion est suspendue. Mardi, le secrétaire au pétrole Donald Etiebet était convoqué par le Sénat à Abuja, la capitale fédérale, pour justifier une décision que le gouvernement aura mis plusieurs jours à assumer, et encore du bout des lèvres, faisant porter la responsabilité aux compagnies chargées de la commercialisation des carburants, envers lesquelles la Société nationale du pétrole est lourdement endettée.

Le Labour Congress a battu le rappel de ses troupes dans tout le pays. Alors que le centre de Lagos offrait lundi un visage presque normal, malgré quelques heurts dans les quartiers périphériques entre jeunes manifestants et policiers, la circulation paraissait beaucoup plus réduite mardi matin. La grève a été en revanche bien suivie dès le départ dans le reste du «pays yorouba», notamment à Ibadan, au nord-est de Lagos, ainsi qu'à Abuja où la plupart des banques et administrations sont restées fermées.

Si le nord dans l'ensemble ne s'est pas mobilisé, c'est que, depuis un an dans une situation de pénurie chronique, le prix du carburant réellement payé par les consommateurs y était déjà beaucoup plus proche du nouveau prix officiel. Ce calme relatif ne signifie pas pour autant que le gouvernement intérimaire de M. Shonekan puisse compter sur l'appui sans faille des «nordistes». Au contraire : à la fin de la semaine dernière, on a vu se constituer un «front» politique, dans lequel se retrouvent les émirs conduits par le sultan de Sokoto, la célèbre «mafia de Kaduna» qui exprime les intérêts de l'oligarchie musulmane et de politiciens influents tels que l'ex-général Yar'adua.

Tous se déclarent opposés à la tenue d'un nouveau scrutin présidentiel en février, perspective sur laquelle le gouvernement intérimaire fondait sa légitimité très contestée. Aux prises avec les syndicats, l'équipe Shonekan semble plus fragile que jamais, tandis que certains hommes politiques yoroubas, tel le défenseur des droits civiques, Gani Fawehinmi, appellent directement l'armée à intervenir pour mettre fin à la crise politique en installant un autre gouvernement civil, plus conforme aux exigences démocratiques exprimées lors de l'élection présidentielle du 12 juin, annulée par le président Babangida.

MICHÈLE MARINGUES

AFRIQUE

SOMALIE

Washington souhaite l'abandon des poursuites contre le général Aïdid

Une nouvelle résolution établissant une commission d'enquête sur le massacre des vingt-quatre soldats pakistanais tués le 5 juin dernier en Somalie devait être soumise au Conseil de sécurité, mardi 16 novembre. Demandée « d'urgence » par l'envoyé spécial des Etats-Unis en Somalie, Robert Oakley, cette résolution rédigée par la délégation américaine a soulevé la colère de nombreux membres du Conseil.

NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Pour les membres du Conseil de sécurité, Washington souhaite, en établissant une commission d'enquête, faire une croix sur la résolution 837, qui avait été adoptée au lendemain du massacre des vingt-quatre soldats Pakistanais et qui exigeait l'arrestation du général Mohamed Farah Aïdid. *« Maintenant que le général Aïdid est devenu l'ami des américains, ils font tout pour se l'accommoder*, explique un diplomate occidental ; *on nous explique qu'on n'aurait jamais dû voter la résolution 837, comme si la délégation américaine n'y était pour rien ! »*

La résolution demande au secrétaire général de *« suspendre toute action contre des individus qui pourraient être impliqués »*, en attendant le rapport de la commission. *« En langage simple, cela veut dire : oubliez ceux qui ont tué les vingt-quatre Pakistanais*, explique un autre diplomate, *c'est un euphémisme pour dire : laissez-les tranquilles. C'est exactement comme en Yougoslavie, personne ne sera jugé parce que les Américains ont besoin de négocier avec Aïdid. »*

De nouvelles tensions étaient survenues lorsque les Américains avaient exigé que les membres de la commission soient choisis par le président du Conseil de sécurité, *« sans l'interférence »* de Boutros Boutros-Ghali. Le secrétaire général, soutenu par la France et par la Grande-Bretagne, avait pour sa part exigé d'y avoir un rôle. La résolution demande donc au secrétaire général, *« en consultation »* avec le président du Conseil, de nommer les membres de la commission.

Trois options

D'autre part, demandant au Conseil de sécurité de renouveler le mandat des forces des Nations unies en Somalie (ONUSOM) jusqu'au 31 mars 1994, M. Boutros-Ghali s'est étendu sur les trois options qu'il envisage pour l'avenir de l'opération (*le Monde* daté 14-15 novembre). Dans la première option, le mandat de l'ONUSOM resterait inchangé, le désarmement des factions continuerait. Le Conseil de sécurité devrait alors autoriser le maintien de l'effectif militaire actuel, ce qui coûterait 1 milliard de dollars par an. Les Etats-Unis, la France, la Belgique et la Suède ayant déjà annoncé le retrait de leurs contingents, M. Boutros-Ghali a fait appel à quarante-deux pays en les invitant à fournir des troupes. Aucun n'a répondu.

Dans la deuxième option du secrétaire général, le Conseil déciderait *« délibérément »* que l'ONUSOM n'utiliserait pas *« de méthodes coercitives »*, mais compterait sur la coopération des factions somaliennes pour exécuter son mandat. Le désarmement serait donc purement volontaire. Seize milles hommes suffiraient pour exécuter cette option. Selon la troisième, le mandat de l'ONUSOM serait limité au contrôle et à la sécurité des aéroports et des ports de Mogadiscio et des villes importantes. Cinq milles hommes y suffiraient.

A. B. P.

EUROPE

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Le tribunal international sur les crimes de guerre n'est pas soutenu par une réelle volonté politique

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondante

Le tribunal international sur les crimes de guerre commis dans l'ex-Yougoslavie sera inauguré mercredi 17 novembre à La Haye. C'est la première fois depuis la seconde guerre mondiale que la Communauté internationale met sur pied un tel tribunal. On peut cependant d'ores et déjà douter des suites qu'auront ces « bonnes intentions ».

Créé le 25 mai dernier par une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée à l'initiative de la France, le tribunal doit faire face, avant même de commencer ses travaux, à de graves difficultés politiques et financières. Selon la résolution 837, ce tribunal est censé juger *« toute personne présumée responsable de violations graves du droit humanitaire international »* dans l'ex-Yougoslavie, entre le 1er janvier 1991 *« et une date que le Conseil déterminera après la restauration de la paix »*. *« La résolution est claire*, explique un diplomate de l'ONU, *mais il faut comprendre, une fois de plus, que le tribunal n'est que le miroir de ce que les Etats membres veulent bien en faire. Cela me fait beaucoup de mal de constater que, malheureusement, il manque non seulement la volonté politique mais aussi les moyens matériels. »*

Le professeur Chérif Bassiouni, qui préside la commission d'experts chargée de la compilation et de l'analyse des documents, s'étonne du manque de ressources mises à la disposition du tribunal. En effet, parmi les membres permanents du Conseil de sécurité, seuls les Etats-Unis ont contribué.

Aucun soutien de la France

Un diplomate qui requiert l'anonymat se dit *« extrêmement déçu »*, en particulier par l'attitude de Paris : *« bien que la France soit à l'origine de l'idée du tribunal, nous avons l'impression qu'elle serait soulagée si nos investigations n'aboutissaient à rien. Nous n'avons pas reçu un franc de la France et très peu d'informations. On se demande pourquoi elle a pris cette initiative... »*

Dans un entretien accordé au *Monde*, M. Bassiouni, qui assume en quelque sorte le rôle du juge d'instruction, explique que en raison du manque de soutien politique des Etats, sa commission ne peut organiser sur place le travail d'enquête et de vérification nécessaire ni l'accès aux victimes. Malgré ces difficultés, M. Bassiouni, qui travaille à Chicago depuis novembre 1992 avec trente-deux avocats, a compilé plus de quarante mille documents. Quatre cents camps de concentration et de détention, quatre-vingt-dix-huit fosses communes contenant près de trois mille corps, et trois mille victimes de viols ont déjà été recensés. Mais, selon M. Bassiouni, le risque de perte des preuves augmente avec le temps : *« Il y a plus d'un million de réfugiés et, au bout d'un an, les gens, notamment les femmes qui ont été violées, ne veulent plus avoir à revivre leur drame. La perte de preuves est un de nos principaux soucis. »*

Les accusés absents

Les diplomates doutent fort, d'autre part, de voir jamais quelqu'un dans le box des accusés, surtout s'il s'agit des responsables locaux avec lesquels l'ONU négocie, d'une manière ou d'une autre. Or, si les dossiers pourront être instruits, aucun procès ne pourra s'ouvrir en l'absence d'un accusé, aucune peine ne pourra être prononcée par contumace. Le tribunal n'a pas le pouvoir de faire procéder lui-même à des arrestations ; il doit s'en remettre aux Etats, auxquels il peut demander de faciliter l'audition de témoins ou de lui livrer des criminels présumés.

« Pour l'instant, il est vrai que l'horizon est sombre, admet M. Bassiouni, *mais il peut très bien y avoir une nouvelle dynamique dans cette guerre qui poussera vers un vrai tribunal »*, dit-il, en ajoutant toutefois : *« D'un autre côté, il peut y avoir un accord de paix et, dans ce cas-là, on nous demandera d'oublier le tribunal. »* C'est bien en effet le principal motif de scepticisme : la communauté internationale peut-elle en même temps prétendre juger les crimes et tenter de négocier avec les responsables un règlement de paix ?

Le procureur général du Venezuela, M. Ramon Escovar-Salom, a été nommé par le Conseil de sécurité procureur du tribunal. Lors de leur première réunion, le 17 novembre à La Haye, M. Escovar et les onze juges également nommés par le Conseil choisiront le président du tribunal. Ils devront ensuite établir les règles de procédure, ce qui risque d'être long.

AFSANÉ BASSIR POUR

La Bosnie veut saisir la Cour internationale de justice contre la Grande-Bretagne. – La Bosnie a décidé de saisir la Cour internationale de justice contre la Grande-Bretagne pour avoir *« aidé au génocide »* en s'opposant à la levée de l'embargo sur les armes, a déclaré lundi 15 novembre l'ambassadeur bosniaque à l'ONU, Mohamed Sacirbey. A la question de savoir pourquoi la Grande-Bretagne était seule mise en cause, M. Sacirbey a répondu en citant une déclaration du président Clinton : le président américain avait rapporté que John Major lui avait dit ne pouvoir sauver son gouvernement s'il acceptait de lever l'embargo sur les armes. – *(Corresp.)*

Les écoles bombardées de Sarajevo rouvrent leurs portes

GENÈVE

de notre correspondante

Le bureau de l'UNICEF à Genève a annoncé lundi 15 novembre qu'en dépit des bombardements d'écoles à Sarajevo, qui ont fait neuf morts et cent douze blessés, les 9 et 10 novembre, les établissements seraient rouverts mardi. L'UNICEF fournit à Sarajevo du matériel éducatif de base pour plus de trente mille élèves d'écoles primaires et plus de cinq mille enfants d'écoles maternelles. Depuis le début du conflit, l'UNICEF a ainsi distribué pour l'équivalent de six cents cinquante mille dollars des livres de classe, des cahiers et des crayons. Cet organisme a également assuré la formation de maîtres d'école et de psychologues. Ces derniers s'efforcent d'aider les enfants à surmonter les traumatismes provoqués par la guerre.

L'un de ces psychologues, qui apporte son soutien aux enfants des deux écoles ayant servi de cible aux tireurs, raconte : *« A l'école où trois enfants et leur maîtresse ont été tués, la plupart des autres – soixante dix environ – qui étaient en classe ou attendaient dehors le début du cours suivant ont été blessés. Ceux qui ne l'étaient pas et avaient assisté au massacre étaient blancs de terreur. Tous garderont en mémoire ce qu'ils ont vu... L'obus est tombé à l'endroit le plus inattendu, entre le mur de la salle de classe et un bloc de béton armé destiné à la protéger... Lors de la cérémonie funèbre organisée dans l'enceinte de l'école, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des enseignants : tous étaient emplis de tristesse, partagés entre l'amertume et la peur, très déprimés, manquant totalement d'énergie. L'un d'eux nous a dit ne plus pouvoir dormir, hanté par l'image d'un garçon dont les deux jambes venaient d'être coupées par des éclats et qui appelait à l'aide en continuant à tenir un crayon d'une main et une gomme de l'autre... »*

Ce psychologue note aussi l'inquiétude des parents à l'idée que leurs enfants retournent en classe. Cependant, à Genève, l'UNICEF estime qu'il ne faut pas renoncer à scolariser les enfants et est bien décidée à tout mettre en œuvre pour éviter une victoire supplémentaire à ceux qui les prennent pour cible.

ISABELLE VICHNIAC

Trafic d'essence à grande échelle

BELGRADE

de notre correspondante

« Essence bulgare, 3 deutschemarks le litre, livraison à domicile... » Depuis l'entrée en vigueur des sanctions internationales imposées par l'ONU fin mai 1992, les annonces de particuliers offrant diesel, essence sans plomb ou super ont envahi les journaux yougoslaves. Marginal au début, le trafic d'essence et de tous les produits déficitaires est devenu aujourd'hui une véritable activité économique qui permet à de nombreux Yougoslaves de survivre, en dépit de l'effondrement économique qui réduit plus de 80 % de la population de Serbie et du Monténégro à la misère.

Selon la presse belgradoise, quelque 50 000 Yougoslaves se rendent chaque jour dans un pays limitrophe – Hongrie, Bulgarie, Roumanie ou Macédoine – où ils achètent pour au moins 3 millions de dollars (plus de 17 millions de francs) de produits introuvables en Yougoslavie. La plupart de ces produits sont revendus au marché noir sous l'œil complaisant de la police, les autorités serbes et monténégrines ayant renoncé depuis longtemps à combattre un trafic qui supplée les graves pénuries du marché officiel.

Hormis les frontaliers, qui passent la frontière à pied ou à vélo et font souvent plusieurs allers-retours dans la journée, les autres attendent de longues heures, parfois jusqu'à deux jours, dans les encombrements pour pouvoir gagner l'étranger. La police serbe a récemment décidé de distribuer des numéros aux abords des postes-frontières de Horgos et Kelebia (frontière hongroise), afin de dissuader ceux qui voudraient doubler les files interminables de voitures. Quelques jours plus tard, la presse belgradoise affirmait que les numéros d'ordre se négociaient à près de 20 marks pièce, soit l'équivalent d'un salaire moyen yougoslave (environ 70 francs).

Le voyage malgré tout reste profitable. Achetée à moins de 1 dollar à l'étranger, l'essence est revendue le double ou le triple en Yougoslavie. Et la clientèle ne manque pas, puisque le marché officiel de l'essence ne fonctionne plus depuis des mois. Faute de pouvoir, par conséquent, se servir à la pompe, les Yougoslaves ont développé un nouvel art : celui de reconnaître l'origine de l'essence au flair, afin de juger de la justesse des prix proposés par les revendeurs. Ainsi, le cru le plus coté reste le Shell, vendu principalement en Hongrie et dont le prix au marché noir dépasse les 10 francs le litre. Le bleu-vert, à 98 octanes, d'origine bulgare, roumaine ou grecque, acheté à environ 3 francs le litre, est revendu le triple. Le moins cher est le roumain jaune, boudé par les détenteurs de voitures récentes ou étrangères.

La complaisance des observateurs étrangers

Alors que les lignes régulières d'autobus à travers le pays sont progressivement supprimées, faute d'essence sur le marché officiel, les entreprises de transport se recyclent progressivement dans les « voyages » pour petits trafiquants. Le voyage se résume en fait à un aller-retour avec quelques heures d'arrêt dans un pays limitrophe de la Yougoslavie pour faire des emplettes. Certaines agences, qui préfèrent la discrétion et dont les numéros de téléphone circulent de bouche à oreille, garantissent le tranfert de 60 à 100 litres d'essence par personne, cela en dépit de la présence d'observateurs de la CEE et de l'ONU chargés de surveiller avec les douaniers l'application de l'embargo aux frontières de la Yougoslavie. Le prix du billet comprend les pots-de-vin qui seront versés à la frontière.

La clientèle de « Madame Visnja », qui dirige l'une de ces agences clandestines, se rend une fois par semaine en Bulgarie. Chaque voyageur dispose de deux sièges dans l'autocar afin de pouvoir caser sous les banquettes les 3 à 5 jerrycans qu'il tranporte. A la frontière les douaniers conciliants se contentent de jeter un coup d'œil sur les sacs de nourriture et d'autres produits exemptés de sanctions qui remplissent la soute à bagages. Une chose semble ne pas avoir été prévue : la sécurité des voyageurs !

Ces petits trafiquants, pour qui survivre est devenu un métier, ne peuvent être comparés à leur ambitieux confrères qui font entrer clandestinement des citernes entières en Yougoslavie, gagnant jusqu'à 60 000 marks (216 000 francs) par passage, selon les estimations du quotidien *Politika*. Le quotidien précise que « l'or liquide » est le favori des gros trafiquants qui n'empochent que 30 000 marks (108 000 francs) par camion de cigarettes importées illégalement.

FLORENCE HARTMANN

Mis en cause pour sa gestion

Le gouverneur du Fonds social européen a démissionné

STRASBOURG
(Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

Roger Vanden Branden a démissionné, lundi 15 novembre, de son poste de gouverneur du Fonds de développement social (FDS) du Conseil de l'Europe. Le comité de direction du FDS a néanmoins décidé de *« poursuivre l'éclaircissement des responsabilités dans les faits révélés par l'audit »* établi, il y a plus d'un an, par le cabinet Ernst & Young. Selon Paule Dufour, présidente du comité de direction, *« en tout état de cause, l'affaire ne sera pas étouffée »*.

Le comité des ministres des trente-deux pays membres du Conseil de l'Europe avait demandé, mercredi 10 novembre, la suspension des *« personnes mises en cause par l'audit »*, après avoir déploré *« les dysfonctionnements et les irrégularités commises au sein du Fonds de développement social »*. De son côté, Catherine Lalumière, secrétaire général du Conseil de l'Europe, n'avait pas exclu des poursuites judicaires après les conclusions de l'enquête administrative (*le Monde* du 13 novembre).

M. S.

PORTUGAL : la police soupçonnée de torturer, selon Amnesty International. – La police portugaise est soupçonnée de recourir de manière fréquente à la torture, alors que le gouvernement refuse d'enquêter pleinement sur ces accusations, affirme Amnesty International dans un rapport publié, lundi 15 novembre à Londres. Selon Amnesty, *« l'échec des autorités portugaises à traduire devant la justice les officiers accusés de torture et de mauvais traitements constitue une atteinte majeure aux droits de l'homme »*. Ce rapport est publié à la veille d'une réunion du comité *ad-hoc* des Nations unies contre la torture, chargée de faire le point sur la situation au Portugal. – *(AFP.)*

TURQUIE : accord de coopération entre Ankara et Téhéran contre le PKK. – La Turquie et l'Iran *« sont parvenus à un accord »* sur une coopération conjointe sans précédent contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatiste) en lutte armée contre Ankara, a déclaré le ministre turc de l'intérieur, M. Nahit Mentese, cité lundi 15 novembre par le quotidien turc *Cumhuriyet*. *« Nous avons demandé à l'Iran de ne pas accueillir les militants du PKK. L'administration iranienne a indiqué être en faveur d'une lutte conjointe contre le terrorisme. Nos entretiens se poursuivront »*, a affirmé, selon le journal, M. Mentese, qui avait reçu la semaine dernière le vice-ministre iranien des affaires étrangères, Alaeddin Boudjerdi. – *(AFP.)*

RUSSIE

Boris Eltsine n'a pas annulé le décret sur l'élection présidentielle anticipée

Tout en confirmant qu'il restait *« en son for intérieur »* peu favorable à la tenue, en juin prochain, d'une élection présidentielle anticipée, comme il s'y était engagé au début de la crise avec l'ancien Soviet suprême, Boris Eltsine a précisé, lundi 15 novembre, dans un entretien aux *Izvestia* que le décret du 23 septembre, qui faisait référence à cette élection, restait toujours en vigueur.

« Tant que je n'annule pas ce décret, il reste en vigueur » a ainsi déclaré le président russe qui a ajouté qu'il voulait *« avoir l'opinion »* de la future assemblée pour se décider. Si Boris Eltsine est contre cette élection, *« ce n'est pas par peur de la concurrence »* mais parce qu'il estime que le peuple russe aura eu, deux fois au cours de cette année, l'occasion de *« prouver sa confiance au président »* : la première, lors du référendum du 25 avril dernier, où les « oui » avaient emporté 58,7 % des suffrages, et la deuxième, le 12 décembre prochain, pour un nouveau référendum, portant cette fois, sur l'approbation du projet de nouvelle constitution. Boris Eltsine a justifié les pouvoirs considérables, voire exorbitants, que ce projet donne au président de la Fédération de Russie *« dans un pays habitué aux Tsars et aux Guides (...) où la discipline de l'éxécutif est faible, et où, partout, face aux lois règne le nihilisme »*.

Si ces dernières déclarations de Boris Eltsine permettent de mieux comprendre les motivations personnelles du président russe, elles ne disent toujours pas clairement s'il y ura une élection présidentielle en juin prochain.

J.-A. F.

INTERNATIONAL

EUROPE

GRANDE-BRETAGNE

John Major envisage une participation du Sinn Fein aux pourparlers de paix en Irlande du Nord

Le premier ministre britannique, John Major, a proposé, lundi 15 novembre à Londres, au Sinn Fein, l'aile politique légale de l'IRA, de participer aux pourparlers de paix en Irlande du Nord si l'Armée républicaine irlandaise (IRA) renonce à la lutte armée.

Dans un discours au traditionnel banquet de Guildhall dans la City de Londres, M. Major a affirmé que *«si l'IRA met fin à la violence pour de bon, le Sinn Fein pourra entrer sur la scène politique en tant que parti démocratique et rejoindre le dialogue en cours»*.

Cela ne pourra se faire qu'après une *«période suffisante»* démontrant *«la permanence des intentions»* de l'Armée républicaine irlandaise, a-t-il toutefois précisé.

«Rien de nouveau»

«Je ne vais pas lever de faux espoirs, ni fixer de calendrier : nous avons tous besoin d'une cessation définitive de la violence et d'une intensification des pourparlers politiques», a ajouté le Premier ministre qui estime qu'il existe trois éléments nouveaux pour étayer l'espoir de paix dans la province, après vingt-cinq ans de violences qui ont fait plus de trois mille morts.

«Premièrement il y a un désir brûlant en faveur de la paix dans les deux communautés qui n'a jamais été aussi intense.» «Deuxièmement, le gouvernement irlandais a montré une nouvelle compréhension des droits et des préoccupations des unionistes et il a, je crois, la volonté d'effectuer des changements constitutionnels dans le cadre d'un accord global», a-t-il ajouté, en référence aux articles de la Constitution irlandaise qui mentionnent une revendication territoriale sur l'Ulster. *«Troisièmement, la plupart des partis constitutionnels d'Irlande du Nord sont engagés pleinement dans des discussions concernant un accord politique et acceptent qu'il faut faire preuve de souplesse pour parvenir à un accord.»*

De son coté, le président du Sinn Fein, Gerry Adams, a rejeté, lundi soir, cette proposition de M. Major, affirmant qu'elle ne contenait *«rien de nouveau»*.

M. Adams a par ailleurs confirmé que *«des membres du Sinn Fein ont été en contact prolongé et ont dialogué avec le gouvernement britannique»*, une information qui avait été préalablement démentie par le gouvernement britannique. M. Adams a ajouté que ces contacts ont été interrompus par John Major *«sur ordre de ses alliés unionistes»*, c'est-à-dire les organisations protestantes de la province de l'Ulster. Et de conclure : *«le discours* [de M. Major] *cherche à détourner l'attention de cela»*. – *(AFP, Reuter.)*

ITALIE

Mort de Luciano Liggio l'un des parrains de la Mafia

Luciano Liggio, l'une des figures les plus importantes de la Mafia italienne, est mort, lundi 15 novembre, à l'âge de soixante-huit ans. Une autopsie doit déterminer les causes de son décès, intervenu pendant son transfert de la prison vers un hôpital de Sardaigne.

Condamné à la réclusion criminelle à perpétuité en 1974, Luciano Liggio dirigeait l'un des *plus grands fiefs de la Mafia*, basé dans le village de Corleone, en Sicile, qui a inspiré le scénario du film de Francis Ford Coppola, *le Parrain*. Un autre chef de Cosa Nostra, Salvatore *«Toto»* Riina, arrêté le 15 janvier dernier, était lui aussi originaire de Corleone.

Sous la direction de Liggio, le clan de Corleone a considérablement étendu et diversifié ses activités, passant d'opérations immobilières frauduleuses à Palerme au développement (plus lucratif) de réseaux de contrebande de tabac et de drogue.

Soupçonné de nombreux homicides, Liggio a été condamné à la prison à vie en 1974 pour le meurtre d'un de ses rivaux, Michele Navarra. Malgré son incarcération, il continuait à diriger la vie de son clan, dont il est demeuré l'un des rouages principaux jusqu'à sa mort. En prison, Luciano Liggio, baptisé «il Professore» par ses gardiens, à cause de ses lectures de Kant, s'est découvert une passion pour la peinture, et il avait même exposé une cinquantaine de ses toiles de style naïf dans une galerie de Palerme. – *(AFP, Reuter.)*

ASIE

INDE

Le siège de la mosquée de Srinagar a été levé

Au terme d'un mois de siège, ceux que la presse indienne appelait les «forcenés du Hazrat-Bal» se sont rendus aux forces de sécurité dans la matinée du mardi 16 novembre. A 5 h 30, les derniers séparatistes cachemiris retranchés dans cette mosquée construite au bord du Lac Dal, à Srinagar, avaient quitté l'enceinte du sanctuaire.

NEW-DELHI

de notre correspondant

La reddition avait commencé dans la nuit, à l'issue de la prière dans la mosquée. *«Pas un coup de feu n'a été tiré»*, a déclaré le chef de la police, Manoarnath Sabharwal. Les 65 personnes qui venaient de sortir – otages et militants – ont été conduites dans un camp militaire. L'armée a récupéré un lance-roquettes, des mitrailleuses, des grenades, un fusil et des kalachnikovs.

Aucune information n'avait filtré mardi matin sur l'accord passé entre les négociateurs indiens et les assiégés. Au début du siège, ces derniers avaient demandé de pouvoir gagner la frontière pakistanaise en échange de leur reddition. Les responsables indiens avaient accepté, en précisant toutefois que cette faveur ne serait accordée ni aux *«criminels»* ni aux *«étrangers»* (des moudjahidins afghans ou pakistanais se seraient trouvés aux *côtés des Cachemiris dans le sanctuaire*)

Les forces indiennes avaient décidé, le 15 octobre, de ceinturer les abords du Hazrat-Bal pour, disait-on, empêcher les séparatistes de s'emparer de la sainte relique qui y est enfermée : un poil de la barbe du prophète dont la disparition aussi mystérieuse que momentanée avait déjà, en 1963, provoqué des émeutes au Cachemire. Les autorités craignaient que les militants ne s'emparent de cette relique pour fomenter des troubles dans cet Etat du nord de l'Inde où des milliers depersonnes ont péri en quatre ans d'insurrection.

Selon des rumeurs, les Indiens auraient eu vent de la présence d'un officier des services de renseignement pakistanais (ISI) dans le sanctuaire. Si cette information *s'était confirmée, quelle aubaine* pour Delhi ! Mettre la main sur un membre du puissant ISI aurait enfin permis de prouver que le Pakistan soutient militairement les guérilleros musulmans.

«Le bon sens a prévalu», s'est félicité le premier ministre indien, M. Rao. Ce dénouement lui retire une épine du pied alors que les nationalistes hindous le pressent d'agir. Ce siège aurait pu dégénérer comme l' *«opération étoile bleue»*, en 1984, quand l'armée indienne prit d'assaut le temple d'or d'Amritsar, tuant des dizaines de séparatistes sikhs. Cette fois, les forces de l'ordre ont fait montre de retenue. Le pire a été évité et le gouvernement Rao, qui n'a d'autre choix que la solution militaire pour maintenir un semblant d'ordre au Cachemire, s'est bien sorti de cette affaire.

L'affaire de l'Hazrat-Bal aura-t-elle fait bouger la question du Cachemire, figée depuis près d'un demi-siècle ? Islamabad n'a, comme il était prévisible, cessé, durant tout ce mois, d'exiger la levée du siège. Pourtant, dès son arrivée au pouvoir, le 18 octobre, le premier ministre pakistanais, Benazir Bhutto, a répondu favorablement à la proposition d'une relance des pourparlers entre les deux pays faite par son homologue indien. L'heureux dénouement du siège pourrait-il créer les conditions d'une reprise du dialogue ? *«Ce pourrait être le début d'une solution et de discussions avec les militants»*, a noté le porte-parole du Congrès, Vithal Gadgil.

Reste que la crise a permis aux séparatistes, et au Pakistan, de relancer la question du Cachemire et de porter un coup de projecteur sur la situation des droits de l'homme dans ce territoire : Islamabad, en effet, a réitéré ses accusations à l'endroit des troupes indiennes, qui mènent une *«sale guerre»* contre les indépendantistes. En cela, cette affaire a gêné Delhi, qui ne souhaite pas donner de publicité à une question considérée ici comme indo-pakistanaise, sinon purement indienne.

BRUNO PHILIP

AFGHANISTAN

Deux journalistes libérés par le Hezb

Terence White, un Néo-Zélandais, correspondant à Kaboul de l'AFP, et John Jenning, un Américain travaillant pour l'agence AP, ont été libérés, lundi 15 novembre, par Gulbuddin Hekmatyar, premier ministre d'Afghanistan et chef du mouvement intégriste Hezb-i-Islami, à son quartier général de Charasyab, à 25 kilomètres au sud de Kaboul. Les deux hommes avaient été fait prisonniers une semaine plus tôt alors qu'ils «couvraient» les combats entre le Hezb et les hommes d'Ahmed Shah Massoud, ex-ministre de la défense.

« Par chance, il m'a reconnu... »

Terence White fait ce récit : *«Les forces du Hezb ont attaqué peu après notre arrivée* [lundi 8 novembre] *sur la ligne de front à Moghul-Khel, à 3 kilomètres au sud de Tagab, où des combats entre les factions avaient lieu depuis deux semaines. John Jenning a été touché au pied par un éclat d'obus, alors que les hommes d'Ahmed Chah Massoud s'enfuyaient. Une jeep est arrivée pour évacuer le journaliste américain, et j'y suis aussi monté. Mais les forces du Hezb, qui avaient enveloppé la ligne de front par les flancs, ont tiré sur nous avec des armes légères, obligeant le chauffeur à arrêter le véhicule et à s'enfuir. John et moi avons rampé sous les tirs, cherchant à nous mettre à l'abri, dans le lit d'un cours d'eau asséché, tandis que des balles ricochaient.*

» Cependant, les forces de Massoud s'étaient repliées, et nous nous sommes retrouvés au milieu d'un intense bombardement d'artillerie. Ce déluge a été suivi d'une accalmie. Là, nous avons entendu un char du Hezb qui s'avançait. Nous étions dans son champ de vision. Les fantassins se sont approchés. Ils se sont précipités pour nous dépouiller. Argent, appareils de photos, jumelles, et même nos lunettes, nous ont été dérobés. Comme j'étais un peu lent à leur remettre mes affaires, on m'a asséné un coup dans le dos à l'aide d'une roquette anti-char.

» On nous a jetés dans une maison en boue, où d'autres combattants du Hezb, fumant aussi du haschisch, nous ont accusés d'être des conseillers de Massoud. Nous exprimant en dari, la langue du Nord, nous avons nié, et dit que nous étions journalistes; mais les combattants étaient du Sud, de Kandahar, et ne comprenaient que le pashtou. Après que nous eûmes été battus, le commandant est arrivé. Par chance, il m'a reconnu et s'est écrié «Spin Khan», *mon nom en pashtou (1). Il a ordonné notre évacuation dans un véhicule blindé. Mais, pour des raisons inconnues, on nous a ensuite ramenés vers le front. Là, nous avons passé la nuit dans un camp qui a été bombardé à l'aide de bombes à fragmentation par des avions du ministère de la défense. Plus de 200 fragments sont tombés.*

» Le matin suivant [9 novembre], *nous avons été transférés dans une base du Hezb près du barrage de Naghlu* [proche de Sarobi] *à 70 kilomètres à l'est de Kaboul. Là, nous sommes restés six jours. Dimanche, une jeep envoyée par M. Hekmatiar est venue nous chercher. A son Q.G. de Charasyab, le premier ministre nous a demandé de l'excuser pour les mauvais traitements infligés et pour nous avoir gardés prisonniers.* «Soyez reconnaissants d'être vivants», *nous ont dit des moudjahidins.»*

(1) Littéralement : «Monsieur Blanc», jeu de mot sur «White» (blanc, en anglais).

PHILIPPINES : un Américain enlevé dans le sud. – Un Américain de soixante et un ans, Charles Walton, a été enlevé dimanche 14 novembre par un commando dans les îles Sulu, au sud des Philippines. C'est le cinquième Occidental enlevé cette année dans cette région où vit la minorité musulmane de l'archipel. M. Walton est présenté par la police comme un *«missionnaire»*, à l'instar des quatre précédentes victimes. Il s'agit en fait d'un *«chercheur»* travaillant à la traduction de la Bible dans les dialectes locaux, a déclaré un porte-parole de l'institution protestante qui l'emploie. – *(AFP.)*

VIETNAM : quatre bonzes dissidents auraient été condamnés. – Les vénérables Tri Tuu, supérieur de la pagode Linh Mu à Hué, et Hai Tang auraient été condamnés à quatre ans de prison, et deux autres bonzes, Thich Hai Tinh et Thich Hai Chanh, à trois ans, annonce l'AFP. Quinze civils, inculpés de *«provocation»* pour leur comportement lors d'une manifestation à Hué le 4 mai, auraient reçu des peines allant de six mois à quatre ans. Ce mardi 16 novembre au matin, le jugement n'avait pas été officiellement confirmé. Les quatre religieux appartiennent à l'Eglise bouddhique unifiée (EBU) dont les dirigeants luttent, surtout depuis 1992, pour que les autorités reconnaissent à leur Eglise une existence légale qui lui est refusée depuis 1981 (*le Monde* du 18 août 1993).

La coopération économique dans le Pacifique

Arrière-pensées chinoises et japonaises

■ **LA PUISSANCE DU PACIFIQUE NORD.** Le Pacifique Nord *est bien placé pour devenir, au* début du vingt et unième siècle, le *rival* de l'Atlantique Nord comme principal foyer planétaire de croissance et première région du monde pour la puissance : dans vingt-cinq ans, la part de l'Asie de l'Est dans le produit national brut mondial *pourrait dépasser celle de* l'Europe et être le double de celle des Etats-Unis. C'est sur la toile de fond de cette vaste mutation géopolitique que s'ouvre à Seattle, dans l'Etat de Washington (sur la côte nord-ouest des Etats-Unis), la cinquième réunion de l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation), la première qui ait lieu « au sommet ».

■ **L'APEC.** Créé en 1989, l'APEC réunit les deux puissances d'Amérique du Nord (les Etats-Unis et le Canada), le premier pays d'Asie pour le développement économique (le Japon), les deux Etats « blancs » du Pacifique sud (l'Australie et la Nouvelle-Zélande), les six Etats de l'ASEAN, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), les « trois Chines » (Pékin, Taïwan et Hongkong), et enfin la Corée du Sud.

■ **LA BATAILLE DE L'ALENA.** Parallèlement à la réunion de Seattle, le président Clinton poursuit ses efforts pour convaincre la Chambre des *représentants de voter, mercredi*, en faveur de l'accord de libre-échange nord-américain (Alena). L'issue de la bataille reste indécise.

TOKYO, PÉKIN
de nos correspondants

La réunion de l'APEC est placée sous le signe d'une ambition américaine, formulée en juin par le président Clinton lors du sommet des Sept à Tokyo : créer une vraie « *Communauté du Pacifique* ». A une telle initiative s'associent, avec des arrière-pensées différentes, les deux autres grands protagonistes de la région : la Chine et le Japon.

Dans un rapport préliminaire à la rencontre de Seattle, une commission de onze *« éminentes personnalités »* a précisé les nouvelles orientations de l'APEC. *« Il s'agit de faire de la région Asie-Pacifique un pôle de promotion du libre-échange et un modèle de régionalisme ouvert »*, selon l'un des membres de cette instance, l'économiste japonais Ippei Yamazawa. *« L'APEC*, ajoute-t-il, *sera très différente de la Communauté européenne, moins réglementée et tenant davantage du forum de coopération, telle l'OCDE. »* La position japonaise ne se démarque guère de l'opinion des « sages » : elle est favorable à une communauté Asie-Pacifique *« ouverte »*, Tokyo jouant un rôle de médiateur entre Washington et le reste de l'Asie, qui se méfie de l'initiative américaine. La Chine, elle, compte, à Seattle, asseoir sa position de puissance régionale face au Japon.

Si la perspective, ouverte par la fin de la guerre froide, d'un retrait des Etats-Unis a été ressentie avec appréhension par les Asiatiques, une nouvelle donne économique n'est pas moins crainte dans la région : un renforcement de l'APEC *se traduirait*, en effet, par l'instauration de la libre circulation des biens et des capitaux entre des pays à des stades différents de développement économique, avec le risque d'accroître la domination des plus puissants, Etats-Unis et Japon. Derrière l'initiative de Washington se dessine certainement le souci américain de forcer une ouverture des marchés asiatiques. Les Asiatiques, par ailleurs, ne souhaitent peut-être pas être *utilisés par les Etats-Unis contre* l'Europe, dans un jeu qui pourrait conduire à la création d'une zone de libre-échange excluant la CEE, et incitant celle-ci à se refermer.

L'offensive américaine en direction de l'Asie contraint les pays de la région à préciser leurs options, et aussi les contraintes auxquelles ils sont soumis. *L'émergence d'un pôle de croissance*, voire de puissance, asiatique, rivalisant avec l'Amérique du Nord et l'Europe, appelle sans doute la structuration d'une région qui manque jusqu'à présent de forum de coordination (à l'exception de l'ASEAN) : à défaut de constituer une entité, l'Asie ne peut guère espérer faire entendre sa voix. Les Asiatiques en sont conscients mais ils divergent sur la nature et le calendrier de cette union.

L'Asie est une notion abstraite : par son histoire, ses cultures, ses antagonismes nationaux enracinés et ses stades de développement différents, cette région est hétérogène. Une nouvelle confiance en soi et une vue désormais brillante de l'avenir pourraient se muer, un jour, en une nouvelle identité, une sorte d'« asiatisme » en réaction aux « *diktats* » de l'Ouest. *Il n'est plus* vrai que *« lorsque les Etats-Unis éternuent, l'Asie s'enrhume »* : la croissance s'y nourrit largement elle-même.

Tokyo en coulisse

Ce réveil est tempéré par des considérations réalistes tenant à la sécurité d'une région où sont présents les quatre Grands : Chine, Etats-Unis, Japon et Russie. Le maintien d'une présence stratégique américaine est un élé*ment stabilisateur qui* dissuade les habitants de la région de s'opposer trop ouvertement aux initiatives de Washington en matière d'intégration régionale. L'instabilité ne semble pas, la donnée la plus imminente – si l'on excepte la menace nucléaire nord-coréenne ; mais un retrait américain accélérerait la course aux armements entre une Chine qui entend jouer un rôle régional croissant et un Japon moins confiant dans le parapluie nucléaire des Etats-Unis. *« Dans l'immédiat*, estime Noordin Sopiee, directeur de l'Institut d'études stratégiques et internationales de Malaisie, *les vrais risques auxquels est confrontée l'Asie sont économiques : régression du système de libre-échange, protectionnisme, commerce administré. »*

Face à l'offensive américaine sur l'APEC, les Japonais ont adopté une position qui, pour une fois, n'est *pas* le fruit de leur traditionnel attentisme. L'intégration régionale est, ici, moins le fruit d'une volonté que d'une dynamique : elle est propulsée par les forces du marché, et des règlements ne peuvent qu'être pris par surcroît. Un élément moteur en est la puissance économique et financière nippone. Les Japonais sont conscients qu'en lançant l'idée d'une *« communauté du Pacifique »*, Washington tente de reprendre l'avantage dans une région où eux-mêmes ont tissé des relations étroites d'interdépendance. Tokyo s'est assuré une telle avance qu'il ne prend guère ombrage de l'initiative américaine : il y souscrit d'autant plus volontiers que le ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) en fut, en coulisse, l'initiateur.

Afin, *pourtant, de ne pas* raviver les souvenirs de la « sphère de coprospérité » des années 30, Tokyo conserve un profil bas. Pratiquant un impérialisme plus « éclairé », désormais accepté et même souhaité dans la région, le Japon incite en somme ses partenaires à formuler les idées qu'il leur a soufflées. Ce fut le cas lors la création de l'APEC, formellement proposée par l'Australie mais dont le projet avait été élaboré par le MITI dès juin 1988 : en impliquant les Etats-Unis dans une zone économique, Tokyo espère diffuser à la région les pressions de Washington. Incluant la Chine, cette zone *favoriserait, en outre, un dialogue* entre Pékin et Washington dont Tokyo fait une condition de la stabilité régionale.

Le Japon, qui opère une réorientation accélérée de sa politique étrangère et économique vers l'Asie – à la faveur de la valorisation du yen, on assiste a un raz-de-marée d'investissements –, s'efforce de concilier les initiatives américaines et les réticences asiatiques en cherchant à faire *comprendre aux uns que leur* hâte suscite la méfiance et aux autres qu'ils ne peuvent se développer sans les Etats-Unis. Principal investisseur et bailleur d'aide de la région, le Japon est d'autant plus à l'aise dans sa position de médiateur qu'il se sait indispensable et quasi-maître du jeu : aussi cherche-t-il à éviter des crispations qui bloqueraient un processus déjà à son avantage.

Les exigences de Pékin

A la différence du Japon jadis, la Chine ne bénéficiera pas – elle *en est consciente* – de l'accès illimité aux marchés du monde industrialisé qui serait nécessaire à son essor. C'est ce qui explique en grande partie sa présence, assez incongrue si l'on considère la nature encore très rigide de son mode de gouvernement : le chef en titre du régime chinois, Jiang Zemin, se rend, en effet, à Seattle dans la position très particulière d'y être le seul dirigeant communiste.

Certes, la Chine n'est plus communiste que sur le papier. Cependant, l'Asie est le seul continent où demeurent plusieurs régimes issus de cette idéologie, et si Pékin a renoncé à constituer avec eux un bloc idéologique, cette capitale s'efforce, en leur compagnie, de maintenir une communauté d'intérêts en contradiction stratégique avec bien des aspects de la politique américaine.

Autre paradoxe : la Russie, qui, contrairement à la Chine, a emprunté la voie politique pour sortir du communisme, est absente de la réunion, en dépit de sa façade sibérienne sur le Pacifique. Bizarrerie, encore : Pékin entretient avec deux des *quinze participants* – Hongkong et Taïwan – des relations conflictuelles, résultant de sa revendication de souveraineté sur ces pays.

Par tous ces *aspects, la participation* de M. Jiang illustre la transition dans laquelle la Chine est engagée, et son statut bâtard de puissance asiatique glissant vers un capitalisme non démocratique, par ailleurs suffisamment surpeuplée, et armée, pour être attentivement écoutée. La Chine, au demeurant, est le pays dont la présence à Seattle fait que la réu*nion de l'APEC n'est techniquement* pas un « sommet » : Taïwan a dû se contenter d'envoyer son gourou des affaires économiques, Vincent Siew, car Pékin se refuse à traiter d'égal à égal avec l'île qui échappe à sa juridiction. La même remarque vaut pour Hongkong.

Les relations économiques sont en principe le sujet par excellence à l'ordre du jour de la rencontre, mais Pékin, pour sa part, voit avant tout un avantage politique à sa présence, et d'abord sur le plan bilatéral sino-américain. Seattle *représente, pour la Chine*, la reconnaissance d'une place dans l'ensemble asiatique qui dépasse le rôle que la guerre froide lui avait assigné : celui de carte stratégique pour le camp occidental contre l'URSS. Son existence devient une réalité autonome. A destination intérieure, l'épisode renforce l'idée d'une émergence de la nation, en route, *non sans arrogance*, vers un *« ving et unième siècle chinois »*.

Il n'en demeure pas moins que le régime de Pékin préfère traiter *en tout*, avec le *monde extérieur*, sur une base bilatérale, qui lui permet de diviser ses interlocuteurs. Toute approche « globalisante » ou « régionalisante » représente un inconvénient pour la technique de négociation mandarinale et communiste. Aussi la Chine incline-t-elle à tirer avantage de la réunion sur le plan de la région pour s'affirmer face au *Japon, notamment, tout en plaçant* le débat dans le registre sino-américain. On a vu cette propension, notamment, dans les petits gestes faits par Pékin à la veille de la rencontre, surtout destinés à rehausser l'image de marque, détériorée, de la Chine aux Etats-Unis.

Au lieu d'annoncer des concessions économiques en réponse aux ouvertures de Bill Clinton, la Chine a choisi le terrain des droits de l'homme, avec sa récente promesse d'ouvrir ses prisons aux enquêteurs du Comité *international de la Croix-Rouge* (CICR). Cette promesse (déjà faite, sans suite, à la Fédération *internationale des droits de* l'homme, à la veille du vote sur les Jeux olympiques de l'an 2000) n'indique en rien un changement de politique en la matière. Elle vise plutôt l'opinion, que Pékin juge crédule.

L'objectif prioritaire de la Chine est de s'assurer le renouvellement non plus conditionnel, mais automatique, de la clause dite « de la nation la plus favorisée » pour ce qui est de ses exportations vers les Etats-Unis. A cette condition, cruciale pour le budget chinois – donc pour la survie de la structure politique actuelle –, Pékin est probablement prêt à signer, après une négociation qui en modérerait les termes, toute déclaration que l'APEC formulerait sur des ques*tions jugées d'importance* majeure par Washington, comme la question nucléaire en Corée du Nord.

A ces difficultés avec Washington s'ajoute, pour Pékin, la crainte de voir l'Europe céder au protectionnisme. Son insertion en *cours dans l'ensemble asiatique* peut contribuer à écarter la tentation qui est la sienne de se lancer – par défi, à la suite d'un isolement trop marqué – dans des affrontements extérieurs qui seraient un dérivatif à sa crise d'identité post-marxiste, dans la *succession difficile qui* devrait avoir lieu après la mort de Deng Xiaoping. Mais Pékin n'entend pas pour autant céder sur ses priorités. La principale consiste à négocier son retour au GATT aux meilleures conditions, c'est-à-dire avec un accès minimum et le *plus tardif possible du monde* extérieur à son marché. Il y a là, on le voit, ample matière à frictions.

FRANCIS DERON et PHILIPPE PONS

Une menace brandie par Washington en direction de l'Europe

WASHINGTON
de notre correspondant

Les petites phrases n'ont pas manqué, piques menaçantes adressées aux Européens : ouvrez davantage vos frontières, ou nous vous délaisserons pour l'Asie. Tantôt, c'est Warren Christopher, le secrétaire d'Etat, qui lance : *« L'Europe devrait se souvenir qu'elle n'est plus la région dominant le monde »* ; tantôt, c'est Mickey Kantor, le « M. Négociations commerciales » de l'administration Clinton, qui observe : *« Nos relations avec l'Asie sont devenues capitales »*... Bref, dans le difficile partenariat d'après guerre froide qui se cherche entre les Etats-Unis et les Européens, l'Amérique brandit à l'adresse de ces derniers une sorte de menace asiatique.

Déçus par leurs vieux alliés, décidément trop querelleurs sur le GATT *et jugés trop* indépendants dans l'ex-Yougoslavie, les Etats-Unis s'apprêteraient à un *formidable réajustement* stratégique : ils se tourneraient, prioritairement, vers la zone Pacifique. Pour s'ouvrir à *l'Asie*, théâtre de la plus forte croissance économique au monde, l'Amérique abandonnerait la pauvre Europe en proie à un chômage dévastateur et à une dépression accompagnée d'accès de fièvre nationaliste.

Tel est le discours que l'on pouvait entendre ces jours derniers à Washinton, à l'approche *de la réunion de Seattle. Pour* une bonne part, il relève de la tactique de négociation, à quelques semaines de la date prévue pour la conclusion des pourparlers sur l'Uruguay Round. Ce même discours sera réduit à peu de choses si le président Clinton *arrive à Seattle* au lendemain d'une défaite au Congrès sur l'ALENA, le projet de marché commun avec le *Canada* et *le* Mexique : pareil échec réduirait singulièrement la crédibilité des Etats-Unis en tant que promoteurs du libre-échange.

Mais ces réserves ne doivent pas occulter l'évolution en cours : également puissance du Pacifique, l'Amérique commerce de plus en plus avec l'Asie (et *avec l'Amérique latine). En* 1992, les exportations américaines vers la région Pacifique *se sont élevées à 120 milliards* de dollars. Ron Brown, le secrétaire au commerce, détaille ainsi le gros des exportations américaines : 26 % avec l'Europe de l'Ouest, 29 % avec l'Amérique du Nord et 30 % avec l'Asie. A vrai dire, c'est surtout l'Asie qui commerce de plus en plus avec l'Amérique : dans leurs relations commerciales avec la zone Pacifique, les Etats-Unis enregistrent un déficit de près de 100 milliards de dollars (essentiellement au profit du Japon et de la Chine). Vrai aussi : l'Amérique retire, progressivement, ses troupes d'Europe, alors qu'elle maintient l'essentiel de son dispositif militaire en Asie, où *nombre de petits pays y voient* une garantie face aux géants chinois et japonais.

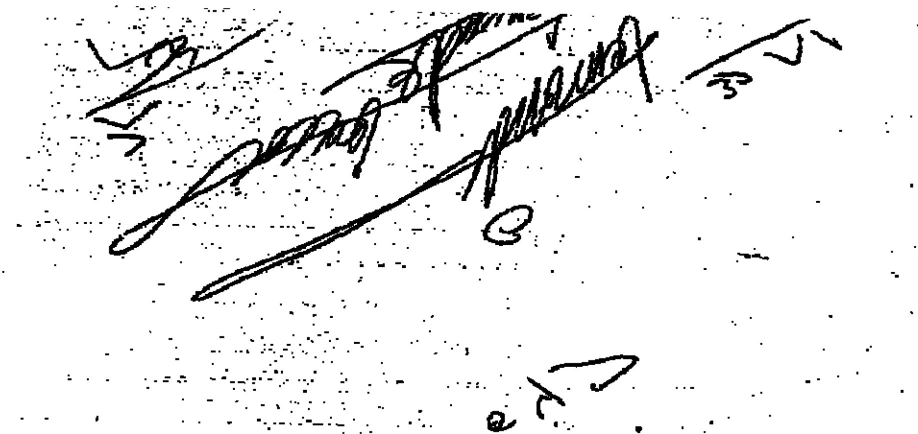
Le risque de décevoir

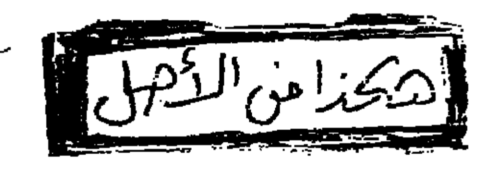
En juillet, à Tokyo, M. Clin*ton avait annoncé* l'avènement d'une *« nouvelle communauté du Pacifique »*. Pour célébrer l'événement, il a décidé que la prochaine réunion annuelle des ministres des quinze pays de l'APEC se tiendrait au niveau des chefs d'Etat et de gouverne*ment. D'où le « sommet » de* Seattle. L'objectif proclamé de l'administration démocrate est aussi ambitieux que vague : promouvoir le commerce régional – notamment ouvrir ces marchés aux produits américains – et la démocratie ; en somme, ébranler les *barrières douanières* et les obstacles aux libertés publiques.

En rehaussant le niveau de la réunion de l'APEC et en annonçant un aussi vaste programme, *M. Clinton prend pourtant le* risque de susciter des déceptions si la rencontre ne se traduit que par une enthousiaste rhétorique. Or c'est bien ce qui pourrait arriver. Car l'APEC, forum consultatif, sans pouvoir, regroupant des nations très dif*férentes, souvent sans autre* point commun que le fait d'être situées dans l'immense zone Pacifique, n'est pas habilité à édicter des mesures concrètes de libéralisation du commerce. *« Les quinze économies qui forment ce forum représentent des intérêts si divergents, si concurrents*, écrit le *New York Times*, *qu'un équivalent asiatique de la Communauté européenne ne sera pas possible avant des années, s'il voit jamais le jour. »*

Reste la symbolique, spectaculaire, de cette première réunion des chefs d'Etat du Pacifique en terre américaine. Le *point fort du volet politique* devrait être le tête-à-tête entre M. Clinton et le président chinois, Jiang Zemin. Avec le Japon, partenaire évidemment central pour les Etats-Unis en Asie, le différend est surtout commercial : l'administration Clinton est déterminée à obtenir une plus grande ouverture du *marché nippon*, au *risque* de mettre à l'épreuve les relations politiques et militaires qu'entretiennent les deux pays. Avec les plus « petits » des membres de l'APEC, la *situation est plus* simple : ces partenaires semblent tenir par-dessus tout au maintien de la présence américaine dans la région, afin *d'équilibrer la prépondérance* des géants chinois et japonais.

ALAIN FRACHON





t japonaises

et en Amérique du Nord...

Les réticences de l'Asie du Sud-Est

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

Dans son premier projet de forum économique de l'Asie-Pacifique, Gareth Evans, ministre australien des affaires étrangères, n'avait pas pensé aux Américains. Et c'est à la demande de Tokyo – pressé par Washington qui s'inquiétait de voir le Japon dominer un forum économique asiatique – que, lors de sa naissance en 1989, l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation) a ajouté les Etats-Unis et le Canada aux neuf pays initiaux de l'Asie (ASEAN et Corée du sud) et du Pacifique (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, auxquels se sont jointes les «trois Chines»).

Au sein de ce qui n'était qu'un club régional jusqu'à ce que le président Clinton, en convoquant la réunion de Seattle, lui donne une aura imprévue, les positions sont à présent inversées. D'un côté, se dégage un axe américano-australien, favorable à une structuration croissante de l'APEC. Mais, par ailleurs, c'est l'ASEAN qui a offert, à ce jour, la seule vraie plate-forme de négociations et d'échanges dans la région – à l'occasion de ses réunions ministérielles annuelles suivies de discussions avec ses partenaires (Etats-Unis, Japon, CEE, Australie, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud), ses invités (Chine, Russie) et ses observateurs (Vietnam, Laos). L'ASEAN exprime donc de sérieuses réserves face à l'éventuelle transformation de l'APEC en une organisation régionale qui, à ses yeux, serait fatalement dominée par les trois grands de l'Asie-Pacifique : Etats-Unis, Japon et Chine.

Au sein de l'ASEAN, la Malaisie est la plus nettement hostile à une prédominance de l'APEC; et c'est, avant tout, pour cette raison que son premier ministre, Mahathir Mohammad, a annoncé qu'il ne se rendrait pas à Seattle. Kuala-Lumpur s'en tient, pour l'instant, à son projet d'EAEC (East Asia Economic Caucus, une instance où ne figureraient pas les Américains) que les cinq autres Etats de l'ASEAN ont entériné à condition – la réserve est importante – que l'APEC coiffe l'EAEC. Mais l'Indonésie, elle aussi, a ses réserves : elle souhaite que l'APEC demeure un organe *«consultatif»*. La Thaïlande et Singapour ont également émis des restrictions envers l'APEC. L'ASEAN a déjà opposé son veto à une proposition américaine qui revenait à contraindre les membres de l'APEC à appliquer d'éventuels accords commerciaux régionaux. De toute façon, l'ASEAN souhaite d'abord mettre en place sa propre zone de libre-échange (AFTA, Asean Free Trade Area), dont le lancement ne remonte qu'à janvier 1992 et dont la réalisation est prévue sur quinze ans.

Le secrétariat à Singapour

Pour calmer les appréhensions de l'ASEAN, les Etats-Unis avaient accepté, lors de la quatrième conférence ministérielle de l'APEC, en septembre 1992 à Bangkok, que le secrétariat du forum s'installe à Singapour, avec un modeste budget annuel de 2 millions de dollars. Pour des raisons identiques, le projet de structuration de l'APEC ne devrait pas être trop mis en avant à Seattle. Un rapport sur ce sujet écrit par onze *«éminentes personnalités»* propose, en effet, que «APEC» soit remplacée par un acronyme suggérant mieux la volonté d'aboutir, au vingt et unième siècle, à la création d'une véritable *«Communauté économique de l'Asie-Pacifique»*.

Il reste à se demander si l'intégration économique de la région couverte par l'APEC est inéluctable et si, au cas où l'hypothèse prendrait corps, l'ASEAN ne devrait pas, un jour, lever ses actuelles réserves. Un récent rapport japonais a souligné qu'en Asie de l'Est l'intégration économique croît plus vite qu'au sein de la seule ASEAN. Enfin, le processus d'intégration entre l'Asie de l'Est, les Etats-Unis, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande est déjà en cours. L'avenir des Etats de l'ASEAN dépendra donc non seulement de leur capacité à mettre en place l'AFTA, mais aussi de la façon dont la division du travail, au sein de cette zone de libre-échange, s'intégrera dans le mécanisme de croissance rapide de l'Asie de l'Est.

Sur ce point, comme sur d'autres, la réunion de Seattle intervient donc, vu d'ici, un peu tôt. En revanche, si le Congrès américain avalise l'ALENA (zone de libre échange nord-américain), la diplomatie américaine aura sans doute moins de peine à obtenir, à Seattle, l'appui des autres membres de l'APEC en faveur d'un accord, le 15 décembre, sur l'Uruguay Round – ce qui aurait pour effet d'exercer davantage de pressions sur une Europe du coup davantage isolée.

JEAN-CLAUDE POMONTI

La bataille autour de l'ALENA reste indécise aux Etats-Unis

Le président Bill Clinton a poursuivi, lundi 15 novembre, ses efforts en vue de persuader les membres de la Chambre des représentants de voter mercredi en faveur de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), le traité qui supprimerait en quinze ans toutes les barrières douanières entre le Canada, les Etats-Unis et le Mexique. Pressions, marchandages.

WASHINGTON

de notre correspondant

Une douzaine de voix... A vingt-quatre heures d'un scrutin crucial – mercredi 17 novembre –, à la Chambre des représentants, il manquait toujours au moins une douzaine de voix au président Bill Clinton pour faire passer le projet de traité sur la création d'un marché commun avec le Canada et le Mexique (l'ALENA, accord de libre-échange nord-américain).

C'est à peu près le seul sujet dont débatte la classe politique depuis une semaine, le seul qui occupe l'emploi du temps du président et qui fasse la «une» de la presse. Ce n'est pas une affaire qui mobilise les foules à la manière d'une campagne électorale : on débat à la télévision, à longueur d'émissions, ou à coups de monstrueuses campagnes de publicité – pour ou contre – dans les journaux. On négocie dans les arrière-chambres du pouvoir, à coups de pressions, dollars et promesses, pour «acheter» les membres de la Chambre des représentants encore hésitants et qui devraient faire la différence.

La bataille se chiffre en dizaines de millions de dollars. A en croire de fort mauvaises langues, jamais le président n'aurait reçu autant de parlementaires et jamais la Maison Blanche n'aurait autant promis : ici une usine, là un coup de main administratif, ailleurs encore un projet fédéral, etc.

Certains engagements pris à cette occasion et destinés à protéger les producteurs américains de sucre, céréales et agrumes, notamment en Floride, sont un concentré de tout ce que les Etats-Unis reprochent à l'Europe en matière de politique agricole...

Selon l'administration, la centrale syndicale AFL-CIO, riche même si en perte de vitesse depuis quelques années, n'est pas moins active et, opposée à l'ALENA, menace de couper les fonds à tel ou tel parlementaire démocrate sur le point de se décider en faveur du traité. Les «anti» peuvent également compter sur la fortune personnelle d'un de leurs chefs de file, le milliardaire texan Ross Perot.

A la Chambre, deux des plus importants dirigeants du groupe démocrate, David Bonior (Michigan) et Richard Gephardt (Missouri), mènent la bataille contre l'ALENA : ils développent un double argument : le traité va accélérer encore le mouvement de délocalisation industrielle au profit du Mexique, évolution qui pourrait coûter un demi-million d'emplois aux Etats-Unis ; le traité va constituer un moyen de pression supplémentaire sur les salaires, puisque les travailleurs américains vont se trouver en concurrence directe avec leurs collègues du sud de la frontière payés de deux à dix fois moins.

Alliance avec les républicains

Sur 258 démocrates à la Chambre, une centaine seulement seraient décidés à voter pour l'ALENA ; la Maison Blanche pourrait aussi compter sur une centaine de républicains (sur 175). Il faut 218 voix pour que le traité «passe» (1).

La situation dans son propre parti oblige donc M. Clinton à une alliance avec l'opposition : aux républicains qui auront voté pour l'ALENA, la Maison Blanche promet un traitement de faveur lors de la campagne pour les législatives de novembre 1994. Selon un sondage *Washington Post/ABC News*, l'opinion est divisée à parts égales : 42 % des Américains seraient pour le traité, 42 % contre.

Les pro-ALENA estiment que l'enjeu du vote de mercredi va bien au-delà d'un projet de zone de libre-échange avec le Canada et le Mexique ; il s'agirait, ni plus ni moins, de la capacité des Etats-Unis à rester une puissance commerciale tournée vers l'extérieur.

Le camp Clinton a fixé la barre très haut, prenant le risque d'un échec d'autant plus coûteux. Le vice-président Albert Gore disait, dimanche, qu'une défaite aurait des répercussions *«catastrophiques»* pour la politique étrangère de l'administration Clinton. Proche de Bill Clinton, inlassable et brillant défenseur de l'ALENA, Bill Bradley, sénateur du New-Jersey, assurait que la présidence démocrate *«serait en danger»* en cas de vote négatif.

ALAIN FRACHON

(1) La Chambre compte 435 sièges (258 démocrates, 175 républicains, un indépendant et un siège vacant pour cause de décès)

INTERNATIONAL

AMÉRIQUES

ARGENTINE

Le président Menem pourra briguer un second mandat

L'accord intervenu entre le président Menem et le chef de l'*opposition radicale* Raoul Alfonsin (*le Monde* du 16 novembre) a fait l'effet d'un coup de théâtre. Réclamant *« dix ans pour changer l'Argentine »*, M. Menem obtient ainsi la possibilité de briguer un second mandat et évite un référendum *à l'issue incertaine*.

BUENOS-AIRES

de notre correspondante

L'accolade que se sont donnée le président Carlos Menem et son prédécesseur, Raoul Alfonsin, a fait la « une », lundi 15 novembre, de la plupart des journaux argentins : pour la première fois depuis plus de vingt ans, les deux *grands partis ennemis*, le Parti justicialiste (au pouvoir) et le Parti radical sont parvenus à un accord historique, en vue de réformer la Constitution.

Il faut remonter à novembre 1972 pour retrouver une trêve comparable, quand le général Juan Domingo Peron, de retour d'exil, et le chef du Parti radical, Ricardo Balbin, se mirent d'accord pour assurer une transition *démocratique, après le régime* militaire en place. Ce qui permit l'élection en *1973* de Hector Campora, le candidat désigné par le caudillo justicialiste.

Aujourd'hui, pour Carlos Menem, âgé de soixante-trois ans, grand favori dans les sondages, c'est la voie ouverte à un second mandat présidentiel en 1995, que lui interdit la Constitution actuelle. Farouchement opposé à ces *aspirations de réélection*, le Front conduit par l'UCR (Union civique radicale) qui va de la gauche à l'extrême droite, en passant par les péronistes dissidents, a été ébranlé.

Le retour de M. Alfonsin

Sans ce consensus, le gouvernement de M. Menem n'était pas assuré d'obtenir la majorité des deux tiers au Parlement pour faire approuver son projet de réforme, les dix sièges gagnés lors des législatives partielles du 3 octobre n'ayant donné au parti au pouvoir que 126 députés sur 257.

Raul Alfonsin (soixante-six ans) effectue quant à lui un retour inattendu sur le devant de la scène politique : il y a encore *quelques semaines*, l'*ancien chef* de l'Etat (1983-1989) était considéré comme *« un cadavre politique »* au sein même de son parti. M. Alfonsin, qui a toujours violemment critiqué le président Menem, a néanmoins accepté de le rencontrer secrètement la semaine dernière. Il a ainsi retrouvé un rôle de protagoniste incontournable et s'est fait de nouveau élire, samedi 13 novembre, à la présidence de l'UCR, après *des débats tumultueux*. Certains courants ont boycotté le scrutin. Les principaux ténors, comme Eduardo Angeloz, le gouverneur de Cordoba, ou le sénateur Fernando de la Rua, ont accusé M. Alfonsin de *« trahison »*. Leur vote sera indispensable, lors du congrès radical du *3 décembre, pour avaliser* la réforme proposée par MM. Menem et Alfonsin.

En *attendant* ce verdict, le président Menem a signé lundi un décret suspendant le référendum qui devait avoir lieu dimanche 21 novembre, sur la réforme constitutionnelle. L'accord conclu avec M. Alfonsin lui permet de *faire l'économie d'une consultation* populaire qui risquait d'envenimer un climat politique déjà tendu. Outre la possibilité pour le chef de l'Etat d'obtenir un *deuxième* mandat (réduit de six à quatre ans), cet accord prévoit l'élection directe de trois sénateurs par province (au lieu de deux) et du maire de Buenos-Aires. Un poste de « coordonnateur », sorte de premier ministre, sera *en outre créé*.

Les milieux financiers, argentins et étrangers, ont favorablement *accueilli le pacte Menem*-Alfonsin, qui apaise une situation politique agitée, dans un contexte de stabilité économique.

CHRISTINE LEGRAND

***COLOMBIE : arrestation d'un* responsable de la guérilla** – L'armée colombienne a arrêté, *lundi 15 novembre*, *l'un des* responsables présumés de l'Armée de libération nationale (ELN) José *Del Carmen Barbosa*. L'*armée* estime que Barbosa avait remplacé Francisco Galan, arrêté il y *a onze mois, à la tête de l'ELN*. Par ailleurs, trois policiers ont été tués lors d'une attaque menée *par un commando des Forces* armées révolutionnaires de Colombie (FARC), dans le sud-ouest *du pays*. – *(AFP.)*

***CUBA* : treize fugitifs s'emparent d'un avion pour gagner les Etats-Unis.** – Treize Cubains se sont *emparés par la force*, lundi 15 novembre, d'un monomoteur Antonov-2, dans la province *centrale de Camaguey, et* ont réussi à gagner la Floride. Le groupe se composait de quatre couples, de leurs quatre enfants et d'un mécanicien, a-t-on précisé de source américaine. L'avion servant de taxi était également utilisé pour les travaux de fumigation agricole. – *(AFP, Reuter.)*

REPÈRES

ALBANIE

Signes d'apaisement entre Tirana et Athènes

Le gouvernement grec s'emploie à « surmonter tous les désaccords du passé » entre Athènes et Tirana, a déclaré, lundi 15 novembre dans la capitale albanaise, le ministre grec des affaires étrangères, Carolos Papoulias. Celui-ci vient d'effectuer une tournée d'une semaine dans les Balkans avant *que son pays ne prenne la présidence* de la CEE le 1er janvier prochain. *Les relations entre Tirana* et Athènes ont été tendues ces derniers mois en raison de controverses sur le sort de la minorité grecque en Albanie et le statut des émigrés albanais en Grèce.

« Nous avons toutes les garanties que l'Albanie va respecter les droits de la minorité grecque en Albanie », a déclaré M. Papoulias. Les deux parties ont aussi décidé de créer une commission mixte pour s'occuper du statut des émigrés albanais en Grèce (environ 200 000 personnes) dont plusieurs milliers ont *été* expulsés ces derniers mois, envenimant ainsi les rapports entre les deux pays. – *(AFP.)*

CHYPRE

Des manifestations ont marqué le dixième anniversaire de la « République turque »

Le dixième anniversaire de la proclamation de la « République turque de Chypre du Nord » (RTCN) a donné lieu, lundi 15 novembre, à une série de manifestations hostiles de la *communauté chypriote* grecque, auxquelles ont répondu *les célébrations nationalistes de la* partie turque de l'île. Plusieurs milliers de Chypriotes-Grecs, essentiellement des lycéens et des étudiants, ont manifesté à Nicosie leur hostilité à *« l'occupation turque »* du tiers nord de l'île depuis 1974, lorsque l'armée turque est intervenue à Chypre cinq jours après un *coup d'Etat soutenu par la junte* militaire grecque au pouvoir à Athènes. Au même moment, à quelques centaines de mètres, Rauf Denktash, président de la « République auto-proclamée de Chypre du Nord », reconnue uniquement par Ankara, affirmait la volonté des Turcs de l'île de *« faire survivre la République »*.

De son côté, le président de la République de Chypre, GlafcosCléridès, a choisi cette date pour effectuer à Athènes sa première visite au nouveau gouvernement socialiste grec. A cette occasion, le premier *ministre*, Andréas Papandréou, a estimé que la Grèce et Chypre doivent *« décider en commun »* la stratégie à suivre pour résoudre le problème chypriote. *Evoquant l'anniversaire* de la RTCN, il a estimé qu'il *« ne s'agit que d'une invasion et d'une occupation qui se poursuit »* sur le sol chypriote. – *(AFP.)*

HAÏTI

Le général Cédras réclame une amnistie pour toute l'armée

Tandis que se poursuit à Haïti la répression des partisans du président élu Jean-Bertrand Aristide, le chef de l'armée, le général Raoul *Cedras, a réclamé*, dans une interview publiée mardi 16 novembre *par le Figaro*, une loi d'*« amnistie pour le simple soldat, le policier de base, celui contre lequel Aristide* (qu'il a renversé en 1991) *lancera sa populace par vengeance dès son retour »*. Le général a renouvelé ses appels en faveur d'*« un véritable gouvernement de concorde où tous les partis soient représentés, de la gauche à la droite »*. Par ailleurs, la compagnie Shell, *une des trois sociétés distributrices* de carburant en Haïti, a décidé de se plier, lundi, à *une* décision de la justice haïtienne lui demandant de distribuer ses stocks de carburant, gelés dans le cadre de l'embargo réimposé le 18 *octobre* par les Nations unies.

IRAN

Téhéran appelle la France à réviser sa politique vis-à-vis de l'opposition armée

Le ministre des affaires étrangères, *Ali Akbar Velayati, a appelé* la France, mardi 16 novembre, dans *un entretien accordé au Teheran Times*, à *« réviser sa politique vis-à-vis des terroristes avant que les relations entre Téhéran et Paris ne deviennent plus tendues »*. C'est la première réaction d'un dirigeant sur la crise franco-iranienne *provoquée par la présence* en France, depuis deux semaines, de *Maryam Radjavi, l'une des responsables des Moudjahidines* du peuple, le principal mouvement d'opposition armée.

Pour sa part, Alain Juppé, a *déclaré*, lundi, lors d'un *déjeuner* organisé par l'association de la *presse étrangère, vouloir maintenir* un *« dialogue critique »* avec l'Iran. *« Je ne suis pas d'avis que la meilleure manière de faire progresser ses idées soit de couper le dialogue »*, a-t-il dit. A son avis, *« la pratique généralisée de l'embargo et du blocus n'est pas une méthode diplomatique »*. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

LIBAN : assassinat d'un responsable du Fatah. – Un responsable au Liban du Fatah, la principale composante de l'OLP, Mouïn Chabayta, a été tué par balles, lundi 15 novembre, à Saïda, chef-lieu du sud du Liban. Il s'agit du deuxième attentat *commis en une semaine contre* des dirigeants du Fatah au Liban depuis la signature, le 13 septembre à Washington, de l'accord sur l'autonomie palestinienne. Mardi *dernier*, *un autre membre du* comité du commandement du Fatah, Zeid Wehbe, avait été blessé par balles lors d'un attentat dans les environs de Saïda. – *(AFP.)*

***OLP* : le Conseil *révolutionnaire du Fatah approuve* l'accord de paix avec Israël.** – Le Conseil *révolutionnaire* du Fatah, la principale composante de l'OLP, a approuvé, au cours du week-end des 13 et 14 novembre, à Tunis, l'accord sur l'autonomie palestinienne, signé avec *Israël le* 13 septembre, à Washington. L'instance supérieure du Fatah a, d'*autre part*, créé des comités chargés d' *« organiser le retour des cadres et militants sur le sol national »*. – *(AFP.)*

ISRAËL : discrète célébration du cinquième *anniversaire* de la proclamation de « l'Etat de Palestine ». – Les Palestiniens des territoires *occupés* ont célébré très discrètement, lundi 15 novembre, le cinquième anniversaire de la proclamation de « l'Etat de Palestine » par Yasser Arafat, *le* 15 novembre 1988, à Alger.

CONGO : nouveaux tirs au sud de Brazzaville. – L'armée *congolaise* a de nouveau fait usage des armes dans la nuit du dimanche 14 au lundi 15 novembre, à Bacongo, quartier au sud de *Brazzaville*, pour riposter à des tirs des milices de l'opposition, a-t-on appris lundi de source militaire. Des déflagrations d'armes lourdes ont été entendues, et des miliciens de l'opposition continuaient sporadiquement à faire usage de leurs armes

LIBÉRIA : M. Kuyon refuse son *limogeage* à la tête de l'exécutif de transition. – Bismarck Kuyon, dont le gouvernement intérimaire (IGNU) avait décidé samedi le remplacement par Philip Banks à la tête du Conseil d'*Etat* – exécutif collégial de transition –, a rejeté cette mesure lundi 15 novembre (*le Monde* du 16 novembre). *« Je suis toujours en fonction*, a affirmé M. Kuyon, *le gouvernement intérimaire n'a pas compétence pour me remplacer »*. – *(APP.)*

RECTIFICATIF : Le vote des habitants de Tirourda. – Les habitants de Tirourda, en Algérie, se sont prononcés majoritairement en faveur du Front des forces socialistes (FFS), lors du premier tour des élections législatives du 26 décembre 1991, et non pas, comme nous l'avons écrit par erreur dans l'article paru sous le titre « Vigilance en Kabylie », dans *le Monde* du 2 novembre, lors du scrutin municipal du 12 juin 1990, auquel le FFS n'a pas participé.

هكذا من الأصل

POLITIQUE

■ LA «SEMAINE DE QUATRE JOURS» DISPARAÎT. La commission mixte paritaire (CMP), réunie le 15 novembre pour trouver un terrain d'entente entre les députés et les sénateurs sur le projet de loi quinquennale sur l'emploi, a entériné l'expérimentation de la réduction du temps de travail annualisé d'au moins 15 %, accompagnée d'une diminution de salaire. La CMP a *simplement retiré la référence* explicite aux «trente-deux heures» ou «semaine de quatre jours».

■ LE PROJET GIRAUD. Après l'accord de la CMP, le projet de loi quinquennale sur l'emploi, présenté par Michel Giraud, ministre du travail, et sur lequel le gouvernement a déclaré l'urgence, devrait être adopté sans autre modification, jeudi 18 novembre, par l'Assemblée nationale et le Sénat.

La polémique sur les trente-deux heures

Les sénateurs imposent leur point de vue aux députés sur la réduction du temps de travail

Beaucoup de bruit pour rien : le titre de la pièce de Shakespeare résume bien l'aboutissement de la querelle entre députés et sénateurs sur l'amendement adopté par ces derniers, et permettant l'expérimentation de la réduction du temps de travail, popularisée, à tort, sous le slogan de la «semaine des trente-deux heures». Celle-ci n'était, en effet, qu'une des formules possibles, dans le cadre de l'annualisation, de la réduction *«de la durée initiale de travail d'au moins 15 %»*.

Ces termes, de même que les obligations d'accord négocié dans l'entreprise et de réduction de salaire, sont scrupuleusement conservés dans le texte de l'amendement Péricard-Fourcade – du nom des deux présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée nationale et du Sénat – qui a obtenu la majorité lors de la commission mixte paritaire (CMP) du 15 novembre. Neuf parlementaires ont voté pour : Michel Péricard (RPR), Jean-Yves Chamard (RPR), Jean-Pierre Delalande (RPR), Denis Jacquat (UDF) et René Couanau (UDF) pour les députés ; Jean-Pierre Fourcade (Rép. et ind.), Jean Madelain (UC), Jacques Legendre (RPR) et Jean Chérioux (RPR) pour les sénateurs. Deux se sont abstenus alors qu'ils restent opposés à cette disposition : le député Hervé Novelli (UDF) et le sénateur Louis Souvet (RPR). Mais ils n'ont pas souhaité voter contre, avec la gauche représentée par le député Michel Berson (PS) qui considère que *«le texte a été aggravé»* et les sénateurs Marie-Madeleine Dieulangard (PS) et Michelle Demessine (PC).

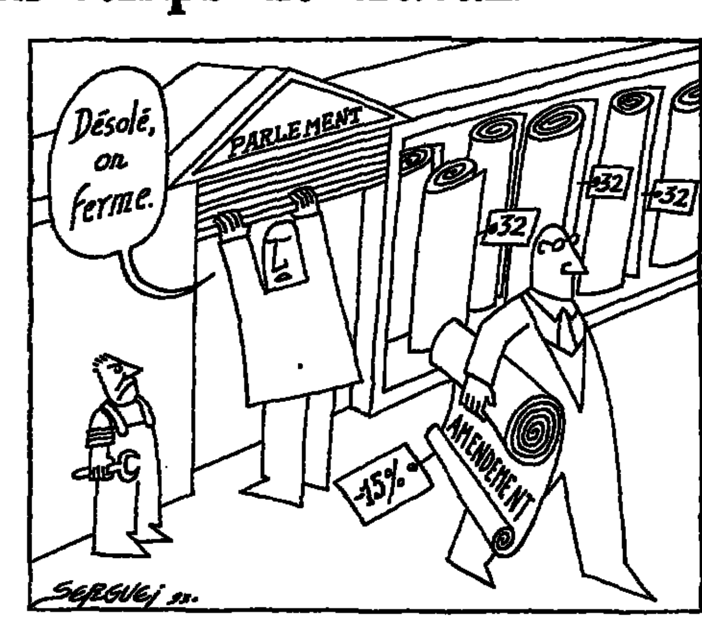
L'avantage du bicamérisme

«Nous avons sorti du texte les deux phares qui faisaient peur», ont expliqué MM. Péricard et Fourcade au terme de la CMP : *«les trente-deux heures»* qui étaient *«symboliques»* et *«l'aide de l'Etat»* qui semblait *«dirigiste»*. *«On peut parler maintenant des trente-trois heures»*, a plaisanté M. Péricard, car cela correspond à une réduction d'au moins 15 % de la durée initiale de trente-neuf heures.

Il a reconnu que la CMP était restée proche des dispositions adoptées au Sénat sur ce point comme sur d'autres, notamment sur les aides à l'emploi dans les PME et à la création des PME. *«Le gouvernement a accepté au Sénat des mesures qu'il avait refusées à l'Assemblée. C'est l'avantage du bicamérisme»* a encore affirmé M. Péricard, *il laisse le temps au gouvernement de changer d'avis»*.

L'amendement Péricard-Fourcade a remplacé *«l'aide de l'Etat»* par *«la compensation partielle par l'Etat des cotisations sociales à la charge des employeurs»*, en précisant que cette *«quote-part»* est égale *«à 40 % des cotisations la première année et 30 % les deux années suivantes»*. Elle n'est accordée, par convention avec l'Etat, que si les entreprises s'engagent à procéder *«dans un délai de six mois»* (au lieu de trois mois prévus par le Sénat) à des embauches *«correspondant au moins à 10 % de leur effectif moyen annuel»* et de conserver ce niveau pendant trois ans.

CLAIRE BLANDIN



CLÉS/ Chronologie

■ 2 octobre. L'Assemblée nationale rejette un amendement défendu par Jean-Yves Chamard (RPR, Vienne) qui vise à inciter les entreprises à recourir au travail à temps partiel en les exonérant de charges sociales selon un «taux majoré». Michel Giraud avait refusé *de reprendre cet amendement au* compte du gouvernement alors qu'Edouard Balladur venait d'exprimer sa préférence pour *«l'expérimentation»*, plutôt que pour la voie législative.

■ 3 novembre. Alors que le Palais du Luxembourg a engagé, la veille, la discussion sur le projet de M. Giraud, deux sénateurs, Jean-Pierre Fourcade (R. et I., Hauts-de-Seine) et Gérard Larcher (RPR, Yvelines) parviennent à un accord sur la rédaction de deux amendements identiques. La formule retenue prévoit des aides publiques permettant une réduction, *«à titre expérimental»*, de 15 % du temps de travail annualisé – pouvant éventuellement prendre la forme du passage à la semaine des trente deux-heures – à la condition qu'elle soit assortie d'embauches.

■ 8 novembre. Les sénateurs adoptent de justesse, par 147 voix contre 138, les deux amendements Fourcade-Larcher. La majorité s'est divisée lors du vote tandis que les groupes PS et PC, qui refusaient toute réduction de salaire, ont voté «contre».

■ 9 novembre. Le groupe UDF de l'Assemblée nationale – y compris ceux de ses membres partisans du partage du travail, tel Gilles de Robien (Somme) – se prononce contre les amendements Fourcade-Larcher.

■ 10 novembre. Le groupe RPR de l'Assemblée nationale se prononce pour la suppression dans le texte des amendements du Sénat de la référence explicite aux trente-deux heures.

COMMENTAIRE

Double constat de carence

AU-DELÀ des questions de fond posées par la réduction du temps de travail, une question de forme – mais qui n'a rien de secondaire – aura été soigneusement évacuée. Les députés et sénateurs étaient-ils les seuls capables et les mieux placés pour se prononcer sur l'opportunité d'une telle décision?

Un curieux consensus s'est constitué pour considérer que le problème des 32 heures ou de la semaine de quatre jours devait tomber dans le domaine exclusif de la loi. Certes, la question, est d'importance. Mais qui peut vraiment croire qu'une telle décision puisse être imposée d'en haut? Devenu un enjeu politique, le débat paraît devoir s'achever en queue de poisson. Evidemment, la majorité ne se gêne pas pour renvoyer aux entreprises le soin de gérer les faux-semblants dont elle a accouché lundi 15 novembre. Pourtant, il eût été plus logique d'inverser la démarche et de solliciter au préalable les partenaires sociaux – comme le suggère, en Allemagne, l'exemple de Volskwagen – afin qu'ils tentent de jeter les bases d'un compromis. Ces dernières années, ce fut le cas sur le droit de licenciement ou sur les formes de travail précaire. Alors que les hommes politiques condamnaient, il n'y a pas si longtemps, la façon – *«trop systématique»* – dont furent introduites les trente-neuf heures en 1982, ils viennent de tomber à pieds joints dans le même travers.

Il est vrai que, si les parlementaires ont allègrement piétiné leurs plates-bandes, les partenaires sociaux ont fait preuve d'une étonnante discrétion. Mis à part quelques déclarations trop empreintes de langue de bois pour peser sur la discussion, les syndicats, et plus encore le CNPF, sont restés en retrait. Dans ces conditions, le constat de carence des parlementaires est aussi la conséquence d'un autre constat de carence, celui des partenaires sociaux.

L'incapacité de la société française à apporter une réponse efficace à la montée du chômage n'est sans doute pas le résultat d'un manque d'imagination. Entre autres, elle tient également à l'inanité du dialogue social dans la plupart des entreprises. C'est-à-dire à l'impossibilité de négocier des compromis au niveau le plus *adapté, qui n'est pas toujours celui* de la loi.

JEAN-MICHEL NORMAND

Après l'assemblée générale de Lille

Les «reconstructeurs» communistes se félicitent de l'orientation adoptée par les Verts

Gilbert Wasserman a commenté, lundi 15 novembre, dans *la Lettre d'ADS* – bulletin de l'Alternative pour la démocratie et le socialisme, le mouvement reconstructeur de Marcel Rigout (ex-PC) — la victoire de Dominique Voynet lors de l'assemblée générale des Verts à Lille (*le Monde* du 16 novembre), en écrivant qu'il s'agit d'un *«événement politique majeur (...) pour l'écologie politique elle-même, qui se donne enfin des moyens d'exprimer pleinement sa vocation à la transformation sociale,* [et] *pour la gauche alternative»*. Le Mouvement des radicaux de gauche (MRG) se réjouit de *«la volonté affichée par les Verts d'approfondir leurs relations avec les formations de gauche et de participer au dialogue qui doit permettre de rassembler les hommes et les femmes de progrès»*.

Au contraire, Jean-Jacques Bertrand, porte-parole national des Verts indépendants, a annoncé la création prochaine d'une «coordination» des Verts, *«un regroupement souple et pragmatique des militants qui ont quitté ou vont quitter les Verts, à la suite de l'assemblée générale du week-end, et de ceux qui ont choisi, depuis l'intérieur du parti, de résister à la poussée de la gauche»*.

La coordination des écologistes indépendants, qui regroupe des anciens militants Verts, a également réagi en estimant que cette assemblée générale a été dominée par des *«querelles politiciennes»*. Christine Soudans (ex-Verts), conseillère régionale du Nord, estimant que *«les Verts de gauche ont remis le mouvement des Verts dans le giron de la gauche»*, a annoncé la création d'un «Mouvement indépendant des écologistes libres du Nord-Pas-de-Calais».

La réforme du droit d'asile

Le Congrès du Parlement est convoqué le 19 novembre

Le président de la République a accédé au souhait du premier ministre que soit convoqué le Congrès du Parlement vendredi 19 novembre, à Versailles, pour avaliser la réforme de la Constitution. Le Sénat devrait voter, mardi 16 novembre, sans le modifier le projet déjà approuvé par l'Assemblée nationale qui réduit la portée du préambule de 1946 sur le droit d'asile.

L'affaire étant politiquement *réglée, il est inutile de perdre* encore du temps : MM. Mitterrand et Balladur se sont mis d'accord pour que trois mois suffisent à modifier la Constitution sur un des principes fondateurs de la République. Le 13 août, le Conseil constitutionnel avait censuré partiellement la loi préparée par Charles Pasqua sur le statut des étrangers; le 19 novembre, députés et sénateurs réunis en Congrès à Versailles, là même où furent proclamés les droits de l'homme et du citoyen, vont modifier la Constitution afin de restreindre les possibilités pour les étrangers persécutés en raison de leur combat pour la liberté de demander asile à la France.

Le Sénat n'a pas, en effet, l'intention de compliquer la tâche du gouvernement plus que ne l'avait fait l'Assemblée nationale qui, le 2 novembre, a voté le projet de révision constitutionnelle que lui soumettait le premier ministre au nom du président de la République, sans lui apporter la moindre modification. Pour ce faire les sénateurs sont même prêts à accepter une *entorse* à une de leurs plus solides traditions : profiter de la moindre réforme de la Constitution pour tenter d'accroître leurs pouvoirs.

Ils devraient donc, mardi *16 novembre, suivre leur commission* des lois qui leur propose de voter sans le modifier le texte qui leur est soumis. La voie du Congrès sera ainsi ouverte, pour que, à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés de l'ensemble des parlementaires, soit *définitivement approuvée* la réforme de la Constitution. La date du 20 novembre avait été primitivement envisagée, mais, ce jour-là, doit commencer, au Palais du *Luxembourg, la discussion du* budget. La présidence de l'Assemblée nationale, qui assure celle du Congrès, a donc étudié la possibilité de le faire siéger vendredi 19, Philippe Séguin, *officiellement par* souci d'économie, souhaitant que la matinée suffise, ce qui permet de supprimer le déjeuner et de laisser fermées les salles où, habituellement, se réunissent les groupes politiques. La demande a été formellement présentée au président de la République, qui seul a le pouvoir de convoquer le Congrès, lundi soir.

François Mitterrand a donné son accord. La tâche de Charles Pasqua en sera encore facilitée. Le *ministre de l'intérieur veut,* en effet, tirer le plus vite possible les conséquences législatives de cette révision constitutionnelle.

Les accords de Schengen n'entreront pas en application avant *le 1er février 1994.* Pourtant M. Pasqua tient à faire inscrire très vite dans la loi que la France pourra refuser d'examiner les demandes d'asile émanant d'étrangers ayant transité par des pays signataires des accords européens sur la libre circulation des personnes, ce que le Conseil constitutionnel avait refusé en application du texte actuel de la Constitution. Il se propose donc de déposer des amendements au *projet de loi qui tire déjà* les conséquences de la décision du Conseil du 13 août sur d'autres matières que le droit d'asile, projet que le Sénat a adopté, *sans le modifier, le 12 octobre,* et que l'Assemblée nationale devrait examiner le jeudi 25 novembre. Tout devrait donc être terminé très vite, et la victoire de M. Pasqua sera *totale.*

THIERRY BRÉHIER

Le nouveau calendrier des élections cantonales

Les sénateurs PS craignent un affaiblissement du département

Le Sénat a adopté, lundi 15 novembre, en première lecture, le projet de loi tendant à revenir au renouvellement triennal, *par moitié, des conseillers* généraux. Le RPR et l'UDF ont voté pour le projet, présenté par Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat; les socialistes se sont prononcés contre; les communistes étaient absents au moment du vote.

Il y a trois ans, le Sénat s'était opposé – en votant à deux reprises une question préalable – à la réforme défendue par Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, qui visait à substituer au renouvellement par moitié des conseils généraux, tous les trois ans, leur renouvellement intégral tous les six ans. Il s'agissait, aussi, de rendre concomitantes les élections cantonales et les élections régionales. Cette loi du 11 décembre 1990 n'a connu qu'un début d'application en mars 1992 : la durée du mandat des conseillers généraux élus en 1985 avait été prolongée d'un an, afin que leur renouvellement s'effectue en même temps que celui des conseillers régionaux. Il était prévu, en revanche, que le mandat des élus de 1994 serait raccourci à quatre ans, pour parvenir, à partir de 1998, au renouvellement intégral des assemblées départementales et à son jumelage avec les régionales, au rythme de tous les six ans.

Le gouvernement d'Edouard Balladur a décidé de revenir au système ancien, instauré par la loi de 1871, c'est-à-dire le renouvellement des conseils généraux par moitié tous les trois ans (*le Monde* du 29 octobre). Roger Romani, ministre délégué aux relations avec le Sénat, qui présentait le projet de loi, lundi, au palais du Luxembourg, a reconnu que la réduction du nombre des échéances électorales peut avoir une incidence positive contre l'abstentionnisme. Aussi le gouvernement, approuvé par la majorité RPR-UDF, a-t-il choisi de regrouper le renouvellement d'une moitié des conseils généraux avec les régionales (ce sera le cas pour les élus de 1992, qui seront soumis à renouvellement en 1998), l'autre moitié devant l'être avec les municipales. Cette moitié, renouvelée les 20 et 27 mars prochain, verra le mandat des élus prolongé d'un an, de 2000 à 2001, afin d'être soumise à renouvellement en même temps que les conseils municipaux, élus en 1995 pour six ans.

La stabilité des exécutifs

Le gouvernement justifie son opposition à un renouvellement intégral des assemblées départementales par la nécessité de favoriser la stabilité de leurs exécutifs. Se référant aux travaux préparatoires de la loi du 10 août 1871, M. Romani a rappelé que le choix du renouvellement triennal avait été retenu de façon *« à permettre des élections plus rapprochées pour intéresser plus directement les citoyens à la gestion des affaires du département, à modérer et à étaler dans le temps les effets des fluctuations du corps électoral, pour réduire les risques de changements brutaux dans la composition du conseil général, nuisibles à la continuité nécessaire d'une bonne administration »*.

Guy Allouche (PS, Nord) s'est étonné que le projet du gouvernement prévoie de regrouper les cantonales – dont le mode de scrutin est uninominal, majoritaire et à deux tours – une fois avec les régionales, qui se font à la proportionnelle à un tour; une autre fois avec les municipales, dont la règle est une proportionnelle majoritaire à deux tours dans les communes de plus de trois mille cinq cents habitants, et majoritaire dans celles dont la population est inférieure à ce seuil... Après avoir observé qu'un renouvellement intégral, tous les six ans, offrirait plus de garanties de stabilité qu'un renouvellement par moitié tous les trois ans, M. Allouche a affirmé que ce retour au renouvellement triennal *« fait fi de l'esprit et de la lettre de la décentralisation et menace l'existence du département »*, dans la mesure où *« les municipales et les régionales prendront toujours le pas sur les cantonales »*.

ANNE CHAUSSEBOURG

REPÈRES

DOM-TOM

M. Balladur défend sa politique *pour l'outre-mer*

Edouard Balladur a assuré, *lundi 15 novembre*, au ministère des DOM-TOM, devant une centaine d'élus réunis à l'occasion du congrès de l'Association des maires de France (AMF), que *« l'égalité essentielle entre les Français d'outre-mer et les Français de métropole ne se discute pas »*. Le premier ministre a souligné que la *« politique en faveur de l'outre-mer est inséparable de celle menée pour le renouveau et le redressement de la France »*, indiquant qu'il espère voir *« mener à bien »*, au cours de l'actuelle session parlementaire, le projet de loi d'orientation pour le développement de la Polynésie française.

FINANCEMENT DES PARTIS

M. Rocard écrit *au premier ministre*

Pierre Moscovici, trésorier natio*nal du Parti socialiste, a rendu* publique, lundi 15 novembre, une lettre de Michel Rocard adressée, le 10 novembre, à Edouard Balladur, à propos de la réduction envisagée de la dotation de l'Etat aux partis politiques (*le Monde* du 5 novembre). Le premier secrétaire du PS écrit que *« cette mesure peut flatter l'opinion, en laissant croire que les partis politiques vivent dans le luxe ou dans l'excès, voire qu'ils sont inutiles ou superflus »*, mais *« qu'en fait, elle constituerait (...) une grave atteinte à la démocratie »*. Pour M. Rocard, cette mesure serait d'autant plus attentatoire aux libertés qu'elle toucherait, d'abord l'opposition.

L'application de la nouvelle législation allemande

Les Algériens attirés par Zirndorf

ZIRNDORF

de notre envoyé spécial

Le froid de l'automne bavarois ne fait pas frissonner Bachir et *Fatima.* Emmitouflés dans des parkas, ils oublient le climat pour dire leur satisfaction d'avoir trouvé en Allemagne une terre d'asile et de tranquillité. Devant le fonctionnaire fédéral qui les a interrogés, ils ont affirmé avoir été persécutés pour leur opposition au Front islamique du salut (FIS), mais ils ont surtout évoqué la *« situation catastrophique »* de l'Algérie, leur pays, où, assurent-ils, *ils ne rentreront « jamais »*.

Jusqu'au mois dernier, Bachir, trente ans, était ouvrier en Algérie à la Sonatrach, société pétrolière d'Etat. Le voilà qui piétine, avec sa femme et leur deux jeunes enfants, dans une file d'attente au camp de transit pour demandeurs d'asile de Zirndorf, dans les faubourgs de Nuremberg. Un peu plus tard, ils recevront une soupe au riz, un carré de poisson pané, une portion de salade de pommes de terre et une pomme rouge, servis sur un plateau à alvéoles, comme les 620 pensionnaires du centre, où se croisent les misères de l'Ouganda, du Kosovo ou de Bosnie. *« Ce midi, pas de saucisses »*, constatent avec satisfaction ces musulmans, pour qui la *charcuterie allemande constitue* une contrariété presque quotidienne.

L'Allemagne, c'était le premier voyage à l'étranger de Bachir et Fatima. Un voyage très organisé, dont ils connaissaient par avance la destination ultime, ce bourg de Zirndorf, longtemps siège de l'Office fédéral pour la reconnaissance des réfugiés étrangers (BAFL en allemand), dont le nom commence à être connu en Algérie. Un premier passeur les a convoyés jusqu'en Espagne, moyennant l'équivalent de 500 F, un second les a conduits jusqu'aux Pyrénées. Après deux nuits de train, *via* Strasbourg, ils ont débarqué à Nuremberg, sans avoir rencontré ni douanier ni policier.

Trois mois au maximum

Pourquoi Bachir, qui ne parle pas un mot d'allemand, a-t-il choisi la Bavière plutôt que la banlieue parisienne, où vivent ses cousins? *« En France, nous n'avions aucun espoir d'obtenir des papiers, et ils ne donnent pas de logement,* explique-t-il. *Ici, nous sommes arrivés sans aucun papier, et nous sommes nourris, logés et aidés. »* En dépit du récent raidissement de sa législation sur l'asile et de sa Loi fondamentale, l'Allemagne reste, en effet, incomparablement plus attractive que la France pour les immigrés, y compris ceux que des liens culturels unissent à la France.

Rachid et Fathia, un autre couple algérien, sont arrivés encore plus rapidement à Zirndorf : Alger-Rome par avion, puis le train jusqu'à Vintimille, la frontière française en voiture, de nouveau l'avion entre Nice et Strasbourg, enfin le train jusqu'à Nuremberg... Au total, plus de dix mille Algériens ont demandé l'asile en Allemagne durant les neuf premiers mois de 1993, soit dix fois plus que durant la même période de 1991. Certains responsables du FIS, tel Rabah Kébir, ont d'ailleurs obtenu le statut de réfugiés outre-Rhin.

Le centre de Zirndorf n'a certes rien d'un club de vacances, rien non plus du camp de concentration, auquel fait allusion Charles Pasqua lorsqu'il brandit le contre-exemple allemand pour justifier la révision de la Constitution française. On y entre et on en sort librement, les possibilités de mouvement des pensionnaires étant, en principe, limitées à la commune. Les demandeurs y sont maintenus pendant trois mois au maximum. Ils sont ainsi à la disposition de l'administration, qui instruit leurs dossiers dans les bureaux qui jouxtent les logements.

Géré par le Land de Bavière, le centre tient plutôt de la modeste cité HLM et du foyer d'immigrés : bâtiments gris de deux étages, jardin d'enfants et population cosmopolite. Des pièces de 9 m² abritent les familles tandis que les célibataires sont logés par chambrées de six. Chaque demandeur d'asile adulte reçoit 110 DM d'argent de poche (385 F environ) par mois (réduit à 80 DM depuis le 1er novembre), plus de 600 à 800 DM (2 100 à 2 800 F) au titre de l'aide sociale, sans compter les prestations en nature (objets de toilette, repas, bons d'alimentation, aide des associations caritatives), le droit à une formation et à l'assurance maladie. La charge aura dépassé 8 milliards de DM (28 milliards de francs) pour le gouvernement fédéral en 1992, année record, où l'Allemagne a accueilli 438 000 demandeurs d'asile, soit 80 % du total de la CEE.

Contrairement à la France, où le droit de travailler a été supprimé pour les demandeurs d'asile en 1991, cette possibilité a été rétablie outre-Rhin, à la même époque, au-delà de troisième mois de séjour.

Du travail, Shérif, comme Bachir, a l'espoir d'en trouver lorsqu'il sera affecté dans un centre d'hébergement d'un autre Land, en vertu du système de répartition national en vigueur en Allemagne. A vingt-huit ans, cet Ivoirien, chauffeur de car à Abidjan, affirme s'être caché dans la cale d'un cargo pour fuir son pays où, tempête-t-il, *« le même président règne depuis quarante ans »*. Le bateau ayant touché terre à Hambourg, Shérif a demandé *« par hasard »* l'asile à l'Allemagne. Envoyé voici un mois au centre de Zirndorf, il y attend d'être interrogé par un agent du BAFL chargé de la reconnaissance des « vrais réfugiés ».

L'Ivoirien à chemise rose et large sourire, tout comme l'Algérien et sa famille, n'ont cependant qu'une chance infime d'obtenir le statut de réfugiés politiques que l'Allemagne n'a accordé qu'à 6,8 % des demandeurs en 1992 (28 % en France). Faute de pouvoir faire état de persécutions précises et étayées, ils rejoindront le flot des déboutés. Mais ils savent que la République fédérale repêche la majorité de ces derniers en accordant des permissions de séjour, si les intéressés courent des risques pour leur sécurité en cas d'expulsion vers leur pays. Accordés en principe pour trois ou six mois, ces *Duldung* (tolérances) permettent, de fait, un séjour illimité.

Mme S., une demandeuse d'asile tadjik, s'en tirera peut-être ainsi. Le récit des persécutions qu'elle dit avoir subies de la part des islamistes n'a guère convaincu la fonctionnaire consciencieuse du BAFL qui menait l'entretien avec elle. Le dialogue n'a pas duré plus de vingt minutes.

Mâchonnant un chewing-gum, sans doute pour masquer son angoisse, Mme S. a expliqué qu'elle avait fui sa maison après que des militants islamistes les y eurent agressés, elle, de religion baptiste, et ses deux enfants, parce que son époux refusait de les suivre. Réfugiée à Moscou, elle a obtenu un visa touristique pour la France, et acheté, moyennant 600 dollars, un billet pour une excursion à Paris, d'où elle a gagné l'Allemagne en auto-stop.

« Témoignage pas précis, persécution insuffisamment établie », commentera une responsable du BAFL. Mme S. n'obtiendra pas le statut de réfugiée, pas plus que les Algériens menacés par le FIS. La Convention de Genève exclut, en effet, les personnes persécutées par des forces étrangères au pouvoir légal, considérant qu'elles peuvent, dans ce cas, se réclamer de la protection de leur pays.

Chute en trompe-l'œil

Plutôt que d'être clandestins en France, Bachir, Rachid, Shérif ou Mme S. ont préféré être demandeurs d'asile en Allemagne. Les attentats répétés contre les foyers leur paraissent un danger bien faible, comparé à celui d'une vie sans issue dans leur pays. Et tant pis si la nouvelle législation allemande, permise par la révision constitutionnelle de mai dernier, rend les procédures plus expéditives, et si l'aide sociale a été réduite. La France ne loge ni ne nourrit systématiquement les demandeurs d'asile.

Leur choix de l'Allemagne semble, en tout cas, contredire les pronostics alarmistes du ministre français de l'intérieur, qui justifie l'actuel projet de révision de la Constitution par le risque de voir déferler les étrangers déboutés par l'Allemagne. Un argument strictement similaire à celui employé voici un an en Allemagne pour justifier la réforme de la Loi fondamentale.

Or, l'entrée en vigueur outre-Rhin de ces restrictions constitutionnelles et législatives au droit d'asile le 1er juillet dernier, si elle correspond à un envoi des demandes d'asile aux Pays-Bas et en Belgique, n'a eu aucune conséquence sur le nombre de demandes d'asile en France.

En Allemagne même, ses retombées sont nuancées. La réforme permet, d'une part, de refouler sans examen les demandeurs ayant transité par des « pays tiers sûrs », notamment tous les pays limitrophes de l'Allemagne, comme va le permettre en France la révision constitutionnelle. Elle autorise, d'autre part, à appliquer une procédure abrégée aux ressortissants de neuf pays considérés comme « sûrs » (1). Au premier abord, ses résultats apparaissent spectaculaires. Après avoir enregistré 43 000 demandes durant le seul mois d'avril 1993 (contre 27 000 demandes annuelles en France), l'Allemagne est « retombée » à 20 700 en juillet, et 16 700 en septembre. Les Roumains, qui avaient été près de 10 000 par mois à demander l'asile en 1992, n'ont plus été que 2 000 à le faire en août. Cette évolution tant attendue allège le dispositif d'accueil. La Rhénanie du Nord-Westphalie a annulé la location de plusieurs casernes et la Bavière a abandonné les réquisitions de gymnases. *« Les foyers se vident »*, triomphait un titre du journal *Die Zeit* du 22 octobre.

Cette chute brutale des demandes enregistrées est probablement un trompe-l'œil. D'une part, les statistiques excluent désormais les réfugiés de l'ex-Yougoslavie, qui bénéficient d'un statut séparé. En outre, on a constaté que la plupart des demandeurs d'asile entraient désormais en Allemagne munis d'un visa de tourisme, qui leur permet de contourner les mesures de refoulement immédiates. L'accélération des procédures (de plusieurs années à six semaines, en principe) va les transformer, comme en France, en vulgaires clandestins, bien difficiles à expulser pour des raisons aussi bien matérielles que juridiques.

La Cour constitutionnelle allemande vient d'ailleurs d'annuler le refoulement de deux demandeurs d'asile iraniens vers la Grèce, pays de premier accueil, au motif que leur cas n'avait pas été examiné individuellement, et que ce dernier pays n'offrait pas des garanties suffisantes contre une nouvelle expulsion vers l'Iran.

Enfin, l'efficacité des accords passés avec la Pologne et la République tchèque, permettant à l'Allemagne de renvoyer vers ces pays, considérés comme « sûrs », les demandeurs d'asile y ayant transité, s'avère, à l'usage, plus que décevante. Selon un chiffre non publié cité par un responsable du BAFL, seulement 1,6 % des personnes qui auraient dû faire l'objet d'un tel refoulement ont été effectivement raccompagnées. Dans la plupart des cas, les demandeurs d'asile détruisent non seulement leurs pièces d'identité, mais tous les documents permettant de reconstituer leur itinéraire.

« Si nous ne parvenons pas à prouver qu'ils sont passés par la Pologne ou la République tchèque, ces pays refusent de reprendre les demandeurs d'asile », constate-t-on au BAFL. Tous les pays d'Europe seront confrontés à cet obstacle, dès l'entrée en vigueur de la convention de Schengen, qui permet de refouler les demandeurs d'asile vers le premier pays où ils ont transité. Un obstacle qu'aucune arme légale, fût-elle constitutionnelle, ne permettra de surmonter. Les Algériens de Zirndorf, qui n'ont pas gardé la moindre trace de leur passage éclair en France, en témoignent.

PHILIPPE BERNARD

(1) Neuf pays ont été déclarés sûrs par le Bundestag : Bulgarie, Gambie, Ghana, Pologne, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, République tchèque, Hongrie.

هكذا من الأصل

Un entretien avec Charles Pasqua

Suite de la première page

Mais cette recommandation n'est suivie d'action que lorsqu'elle est devenue celle du gouvernement. Et lorsque nous prenons une décision, nous en mesurons toutes les implications.

» Nous avions des preuves que des éléments islamistes – ni infiltrés, ni manipulés – étaient bien impliqués dans l'assassinat de deux de nos compatriotes et l'enlèvement de trois de nos agents consulaires. Nous avions le devoir de savoir s'ils avaient bénéficié de complicités en France. C'est ce que nous avons recherché.

– Cette opération n'a-t-elle pas été trop bruyamment menée, au point d'inquiéter la communauté française vivant en Algérie ?

– Qui a médiatisé cette opération, sinon les médias ? Ai-je fait la moindre déclaration à ce sujet ? Mais nous *n'allions* pas agir de manière clandestine sur notre propre sol. Quant à nos compatriotes vivant en Algérie, bien sûr que nous pensons à eux et que nous nous soucions de leur sécurité. C'est un vieux débat, que tous ceux qui se sont engagés dans la Résistance ont bien connu : la France doit-elle accepter d'être menacée dans ses intérêts légitimes ? Doit-elle se coucher à la moindre menace ?

– Cette mise au pas des islamistes...

– Non, des intégristes ! Ce n'est pas la même chose : l'islam n'est pas en cause.

« Une religion qui a sa place dans notre pays »

– Néanmoins, ces opérations policières contre les intégristes musulmans en France ne risquent-elles pas de jeter le discrédit sur la communauté musulmane dans son ensemble ?

– Je le répète : l'islam n'est pas visé. En tant que tel, c'est une religion qui a sa place dans notre pays. *Les musulmans de France* peuvent exercer, en toute quiétude, leur liberté de culte : de ce point de vue-là, il n'y a aucune ambiguïté. D'ailleurs, les musulmans vivant en France ne veulent pas être confondus avec les intégristes qui ne sont qu'une petite poignée. Même dans le monde musulman, ils sont une infime minorité.

– Y a-t-il eu, dans cette affaire, parfaite identité de vues entre l'Elysée et Matignon ?

– L'Elysée a été informé de l'éventualité de cette opération. Je n'ai entendu, de ce côté-là, aucune remarque d'aucune sorte. Mais l'action à conduire était de la compétence du gouvernement, pas de celle du président de la République. *Nous n'étions* pas dans le « domaine partagé » de la politique étrangère mais bien dans celui de la sécurité intérieure.

– Votre attitude est-elle différente de celle du précédent gouvernement ?

– Dans ce domaine, notre politique est certainement plus volontariste que celle de nos prédécesseurs, qui ont laissé faire. Peut-être avaient-ils une moindre conscience de l'acuité du *problème*. Ainsi a-t-on toléré les agissements d'un certain nombre d'associations qui abusent de *notre hospitalité*.

– L'extrême droite a critiqué l'opération contre les réseaux islamistes, estimant que vous attisez le feu d'une guerre civile algérienne sur le territoire français. Que lui répondez-vous ?

– Les critiques de M. Le Pen ne m'ont pas échappé. Lui, il pratique l'amalgame. Il est clair que tout ce qui peut conduire à la xénophobie fait prospérer son fonds de commerce. Je crois, moi, que le seul moyen *d'empêcher* l'*exploitation par* l'extrême droite de la situation actuelle, c'est de prouver aux Français que nous prenons les mesures nécessaires pour faire respecter l'ordre et la loi.

– Chaque pays occidental ne joue-t-il pas, en cette affaire, sa propre partition ? Après tout, l'Allemagne et la Grande-Bretagne accordent l'asile aux dirigeants islamistes...

– Une meilleure coordination *serait souhaitable et nous nous y* employons. Les déclarations faites par un certain nombre de gens en Grande-Bretagne, en Allemagne ou aux Etats-Unis ont suscité, de la part du gouvernement français, des démarches diplomatiques. Nous avons pris conscience bien avant nos partenaires européens de la réalité de la menace intégriste. Peut-être sommes-nous plus exposés. Mais je suis sûr qu'ils seront conduits à *prendre les mêmes mesures que* nous.

– Ce coup de filet est-il porteur d'un message politique ?

– Une opération comme celle-ci l'est évidemment. Même s'il s'agit de l'aboutissement d'observations qui ont pris de longs mois. Elle peut être considérée, en l'occurrence, comme liée à la situation en Algérie. Mais là n'est pas l'essentiel. L'essentiel est que la France, je le redis, n'acceptera plus, *sur son sol*, d'activité de quelque organisation que ce soit de nature à nuire à ses intérêts ou qui soit contraire à ses lois.

– Mais, en agissant de la sorte, n'avez-vous quand même pas le sentiment de cautionner le pouvoir en place à Alger ?

– C'est possible mais ce n'est pas le but recherché.

– Le choix de soutenir sans réserves le pouvoir en place en Algérie n'est-il pas discutable dans la mesure où, dans sa riposte aux islamistes, il ne paraît pas respecter les droits de l'homme ?

– Il n'y a aucun soutien *« sans réserves »*, comme vous dites. Mais ce qui m'apparaît également *« discutable »*, c'est le sort des gens, des intellectuels notamment, qui en Algérie sont assassinés par les terroristes. J'aimerais que les belles âmes se manifestent un peu *plus à ce sujet*.

– Reste que parer au plus pressé ne suffit pas à définir une politique claire vis-à-vis de l'Algérie...

– Notre politique est cependant claire. La France a intérêt à avoir, sur l'autre rive de la Méditerranée, des pays qui assurent leur développement économique et où règne la stabilité. Ce n'est malheureusement pas le cas de l'Algérie, pays avec lequel nos *liens historiques, culturels, économiques* sont particulièrement forts, puissants et durables. Nous ne pouvons donc que souhaiter que le processus démocratique puisse reprendre sa marche. Mais cela, le gouvernement algérien ne peut pas y réussir tout seul.

« Bâtir une police plus proche des citoyens »

– S'agissant de la sécurité, vous venez de charger l'un de vos collaborateurs, Pierre Bordry, d'une mission de réflexion sur la police nationale (le Monde daté 14-15 novembre). N'est-ce pas une façon d'éviter la difficulté et de botter en touche, tant les rapports sur ce sujet sont restés sans suite ?

– Non, car cette mission est bien précise et son objectif fixé. Elle consiste à préparer un projet de loi d'orientation que j'espère bien présenter dès la session parlementaire de printemps. C'est la même démarche que pour l'aménagement du territoire. La reconquête du territoire consiste à dessiner l'image de la France telle que nous la souhaitons dans vingt ans et à nous donner les moyens d'y parvenir. Eh bien, nous allons réfléchir de la même façon à l'avenir de la police nationale, qui doit se mettre en *situation* de *répondre* à une attente essentielle des Français : la sécurité. De la même façon que l'aménagement du territoire va entraîner une clarification des compétences et, par conséquent, des modifications importantes au niveau de l'Etat, des régions, des *départements et des communes*, de la même façon le ministère de l'intérieur et la police nationale doivent s'adapter à l'époque qui vient.



» J'ai donc chargé deux de mes collaborateurs de cette mission. Mon directeur de cabinet, Joël Thoraval, doit réfléchir à l'adaptation ou à la transformation des structures du ministère de l'intérieur, en prenant en compte la déconcentration. Pierre Bordry, *conseiller pour les libertés publiques*, est chargé, lui, en liaison avec les services actifs de la police nationale d'une part, et les syndicats d'autre part, de recueillir les propositions ou les projets afin de faire d'ici six mois un rapport qui aboutira à une loi d'orientation.

» C'est donc tout le contraire d'un dégagement en touche. Six mois pour un objectif bien précis : bâtir une police plus proche des citoyens, plus mobile, plus motivée, mieux adaptée aux missions de son temps. Je vous donne rendez-vous au printemps. Vous pourrez juger sur pièces.

– Après sept mois au ministère de l'intérieur, quel constat vous a conduit à ouvrir un tel chantier ?

– Je viens d'engager la deuxième phase de mon action. La première, dès que je suis arrivé ici, a consisté à nous doter *de nouveaux moyens* juridiques, adaptés aux problèmes que nous avons à résoudre. Tant que nous n'avions pas cela, nous restions hors d'état d'agir avec efficacité, notamment en ce qui concerne l'immigration clandestine. Ces moyens, nous les aurons d'ici à la fin de l'année, avec le vote définitif *de la loi et la révision* constitutionnelle.

» Mais, entre-temps, j'ai rencontré les syndicats de policiers. Ils ne m'ont pas seulement parlé de leurs revendications catégorielles, mais de l'avenir de leur profession. Alors que le monde bouge autour de nous, la police a la même organisation depuis trente ans. Alors que nous sommes arrivés à un nombre de policiers suffisamment important, il *n'y en a pourtant jamais assez* sur le terrain. Ce n'est qu'un exemple, mais il est parlant. La police nationale qui, historiquement, est une police d'ordre doit devenir une police de sécurité. Il faut donc des adaptations. Non seulement sur les horaires mais également sur l'organisation de ce grand corps, dont l'uniformité est un carcan. Les esprits, je crois, y sont prêts. C'est pourquoi j'ai proposé aux syndicats de réfléchir, avec nous, à une nouvelle organisation de la police. Tout doit être remis à plat et tout peut être soumis à discussion. J'espère rencontrer de l'ambition car, moi, j'en ai.

– Vous donnez l'impression, avec cette ambition réformatrice, de vous inscrire dans la continuité de vos prédécesseurs socialistes. Avez-vous une vision différente de la période 1986-1988 où vous aviez privilégié un discours d'ordre et d'autorité alors qu'aujourd'hui vous admettez que ce n'est plus suffisant ?

– C'est toujours nécessaire, et j'ai, cette fois encore, rétabli l'autorité dans cette maison. Mais les choses ont beaucoup évolué depuis cinq ans et, dans de nombreux endroits, frappés par la crise, la police est la dernière institution républicaine. Les Français en attendent de plus en plus. C'est à cette réalité qu'il faut nous adapter.

– N'êtes-vous pas étonné qu'un syndicat classé à gauche, comme la FASP, salue vos projets, alors qu'on entend, depuis quelque temps, des grincements de dents du côté des syndicats de policiers proches de la majorité ? Serait-ce une illustration de votre recentrage politique ?

– Nous sommes dans une période qui est propice aux revendications ou aux critiques. C'est le climat général. Mais, *honnêtement, je n'ai pas senti de* réticence chez les syndicats, quels qu'ils soient, mais plutôt une forte demande de voir les problèmes pris en main. Une impatience, si vous voulez. Tous les policiers, en dehors de toute proximité syndicale ou politique, sentent bien qu'il faut faire évoluer les choses.

– Qu'est-ce qu'une police efficace selon vous ?

– Une police qui est présente dans la rue, en partant de cette idée simple que la peur du gendarme est le commencement de la sagesse. C'est donc une police débarrassée d'un certain nombre de tâches et proche des citoyens.

– Qu'allez-vous faire après la révélation des conditions peu respectueuses des droits élémentaires faites aux étrangers par le centre de rétention de la préfecture de police de Paris ?

– On ne peut pas dire que cela soit très satisfaisant. Soit il faut trouver d'autres locaux, soit il faut moderniser ceux qui existent.

« Une absence d'accord sur le GATT ne serait pas l'apocalypse »

– Il ne s'agit pas seulement de l'état des locaux, mais du respect des droits individuels...

– Je le redis : les étrangers ont droit au respect, et nous y veillerons.

– Envisagez-vous d'accorder à des organisations de défense des droits de l'homme la possibilité de visiter régulièrement les lieux où sont retenus les étrangers en situation irrégulière ?

– Non. C'est d'abord la responsabilité de l'administration. Mais si elle ne remplit pas sa mission, elle est responsable et doit être critiquée.

– Du droit d'asile à l'aménagement du territoire, en passant par des opérations policières qui ont des dimensions diplomatiques, vous êtes en première ligne. Faut-il en conclure que vous souhaitez occuper une place politique particulière au sein du gouvernement ?

– Je souhaite remplir ma mission, un point *c'est tout*. Il est vrai qu'elle n'est pas mince : le fait d'être ministre d'Etat, chargé à la fois de l'intérieur et de l'*aménagement* du territoire, cela me donne évidemment des responsabilités plus importantes, au centre des priorités du gouvernement et qui peuvent être accrues par les urgences. Mais il ne s'agit pas d'une politique personnelle. C'est celle du gouvernement et, au premier chef, celle du premier ministre, avec lequel, tout le monde le sait, je m'accorde très bien.

– Néanmoins, certains, dans la majorité, vous présentent comme celui qui bouscule Edouard Balladur. Par exemple sur le GATT, sur lequel on vous dit peu favorable à un accord...

– Il faudrait demander à Edouard Balladur s'il a le sentiment que je le bouscule. Les choses, Dieu merci pour lui et pour moi, ne se présentent pas ainsi. Le premier ministre, moi-même et l'ensemble du gouvernement, nous sommes sur la même ligne. Nous ne sommes pas disposés à accepter un accord déséquilibré. En l'état actuel, il l'est.

– A un mois de l'échéance du 15 décembre, avez-vous le sentiment que l'on va vers un échec ?

– Je n'ai *pas* de sentiment de ce genre. La position de la France est claire, celle de l'Europe le devient. La balle est dans le camp des Etats-Unis. Mais ce que je peux dire, c'est qu'il ne faut pas redouter une absence d'accord comme si c'était l'apocalypse. Je ne dis pas qu'une crise est *bénéfique* ou qu'il faut la souhaiter. Je dis qu'on ne doit pas la craindre. La France en a vu d'autres. Que n'a-t-on pas dit quand le *général de Gaulle a pra*tiqué la politique de la chaise vide à Bruxelles ou quand il a quitté l'OTAN ! Pourtant, cela n'a entraîné ni la fin de l'Europe ni l'abandon de nos alliances, bien au contraire... La Terre ne s'arrêtera ni de tourner ni de commercer. Et l'Europe continuera, n'en doutez pas.

» Car il y a désormais une grande différence : il y a six mois, la France était isolée et on *ne parlait que de l'agriculture*. La grande force d'Edouard Balladur a été d'élargir le débat à l'acier, au coton, aux services, à la culture, etc. Aujourd'hui, il y a une politique commune des Douze : l'accord devra être signé à douze et, si la France ne signe pas, il n'y aura pas d'accord.

– Est-ce que l'opposant que vous avez été au traité de Maastricht a une autre vision de l'Europe depuis qu'il est au gouvernement ?

– L'Europe de Maastricht, plus personne ne s'y réfère. Le traité a certes été ratifié, mais bien malin celui qui serait en mesure de dire aujourd'hui ce qu'il en est des fameux critères de convergence économique permettant d'aller vers la monnaie unique. Mais il *est vrai, aujourd'hui, que l'Eu*rope des Douze me paraît commencer à prendre conscience des vrais problèmes plutôt que de rester obsédée par ses pouvoirs et ses compétences.

» J'ai toujours été partisan de la construction européenne, mais de celle des Etats. Maastricht ou *non, je crois que nous commen*çons d'aller dans cette direction. Il a fallu attendre la constitution de ce gouvernement pour qu'enfin la Commission de Bruxelles ne s'arroge plus tous les pouvoirs et que les commissaires européens viennent rendre compte devant le conseil des ministres ! Et si, à l'heure actuelle, le sentiment anti-européen est très fort dans notre pays et va croissant, je ne m'en réjouis pas. Il va nous falloir expliquer aux Français que l'Europe est en train de changer de cap.

« Le clivage sur Maastricht est une querelle dépassée »

– L'idée d'une liste unique RPR-UDF pour les élections européennes de 1994 n'a guère progressé. Or vous souhaitiez que le premier ministre en prenne la tête...

– Pour les raisons que je viens de vous indiquer. Mais Edouard Balladur y a renoncé. Pour autant, je ne suis toujours pas convaincu qu'on aille vers deux listes. Le clivage entre ceux qui *ont voté oui et ceux qui ont voté* non à Maastricht est une querelle dépassée. Le fait principal, c'est que nous gouvernons ensemble. Et que, sur l'Europe, nous avons aujourd'hui, pour l'essentiel, la même attitude.

– La forte popularité d'Edouard Balladur risque de compliquer le choix du candidat du RPR à l'élection présidentielle. Comment inscrivez-vous votre action politique dans ce contexte de rivalités latentes ?

– Ce qui est certain, d'abord, c'est que les meilleurs candidats *sont issus du RPR*, quel que soit celui qui sera choisi. Devant n'importe quel candidat de gauche, tous les sondages le confirment, un tel candidat serait gagnant. Ensuite, il appartient aux candidats potentiels de se déterminer. Mais l'élection présidentielle n'est pas une affaire de parti. Ce sont *les électeurs* qui tranchent. Il serait même souhaitable que ce soient eux qui choisissent. De ce point de vue, je n'ai pas renoncé à l'idée des primaires qui a été acceptée par le RPR et l'UDF. Et non seulement j'y suis toujours favorable, mais je vais m'efforcer de la concrétiser. Je n'exclus pas de proposer au gouvernement un projet de loi qui rendrait le système opérationnel à l'automne 1994. Cela permettrait de clarifier la *situation* et de rendre les électeurs maîtres d'un choix dont, en gaulliste, je persiste à croire qu'il doit leur appartenir bien plus qu'aux états-majors des partis. »

Propos recueillis par
JACQUES DE BARRIN
OLIVIER BIFFAUD
et EDWY PLENEL

M. Chevènement juge « légitime » le coup de filet contre les islamistes en France

ALGER

de notre correspondante

« J'exagère si je dis que je quitte l'Algérie avec des idées simples », a prudemment dit, lundi 15 novembre, à l'issue d'une visite de trois jours à Alger, Jean-Pierre Chevènement, lors d'une conférence de presse. Invité de l'Institut national des études en stratégie globale (INSEG), l'ancien ministre de la défense avait donné, la veille, dans une salle archi-comble du ministère des affaires étrangères, une conférence, fort appréciée, sur les relations entre les pays des deux rives de la Méditerranée.

« L'homme qui a su démissionner pendant la guerre du Golfe », comme l'ont présenté certains titres de la presse *locale*, n'en a pas *moins* été poliment pris à partie, lundi, par les journalistes algérois, curieux de connaître l'avis d'un *ancien dirigeant du Parti socia*liste sur le comportement « musclé » du nouveau gouvernement français à l'encontre des islamistes algériens vivant en France.

M. Chevènement ne s'est pas dérobé. *« Il est tout à fait excessif de dire que le PS a eu une politique complaisante vis-à-vis du Front islamique du salut »*, a-t-il souligné. Quant aux récentes opérations policières, il les a qualifiées de *« légitimes »*. Visiblement peu optimiste quant à l'avenir de l'Algérie, le président du Mouvement des citoyens s'est borné à *« espérer »* une rapide clarification politique. Il a jugé, à cet égard, que *« l'Europe devrait de préoccuper de ce qui se passe à son sud, pas seulement à l'est »*. A ses nombreux interlocuteurs – membres du gouvernement ou de partis d'opposition – il a cité cet aphorisme de Romain Rolland : *« Quand on veut, on se trompe souvent. Quand on ne veut pas, on se trompe toujours. »*

C. S.

M. Chevènement assure que *« la gauche a perdu son âme »*. – Jean-Pierre Chevènement, président du Mouvement des citoyens et député (app. PS) du Territoire de Belfort, affirme, dans un entretien publié dans le numéro de novembre du magazine *Playboy*, que, *« à vouloir se confondre avec l'ordre établi, la gauche française a perdu son âme »*. Il estime que *« l'idée de dépasser le vieux clivage, obsolète, entre un Parti communiste déboussolé et un Parti socialiste enlisé dans la gestion, à travers une exigence républicaine, reste une bonne idée »*.

SOCIÉTÉ

L'examen du budget de l'enseignement supérieur par les députés et le malaise dans les universités

■ MANIFESTATIONS. – Cinq mille étudiants selon la police, quinze mille, selon les organisateurs, ont manifesté à Paris lundi 15 novembre, de la Sorbonne à l'Assemblée nationale, contre le projet de budget de l'enseignement supérieur. Des délégations d'étudiants ont été reçues par les députés. En province, la mobilisation paraît s'essouffler, malgré des cortèges à Rennes, Nantes, Amiens, Caen, Bordeaux, Lyon et Aix-en-Provence.

■ JEUDI 18 NOVEMBRE. – Les organisateurs ont appelé les étudiants à se joindre à la manifestation de la fonction publique, jeudi 18 novembre, avant de déterminer les suites à donner à leur propre mouvement.

■ ASSEMBLÉE NATIONALE. – Les députés ont examiné, lundi 15 novembre, le projet de loi de finances pour l'enseignement supérieur et la recherche. Les groupes de la majorité ont adopté les crédits de la recherche, tandis que socialistes et communistes s'y opposaient. Quant aux crédits de l'enseignement supérieur, ils ont été réservés et devaient faire l'objet d'un scrutin public, mardi 16 novembre.

Quelques milliers d'étudiants ont manifesté leur inquiétude à Paris et en province

« Facultés asphyxiées, chômeurs assurés », l'une des banderoles, en tête de la manifestation résumait à elle seule l'inquiétude ressentie par les étudiants ainsi que l'atmosphère qui a régné, lundi 15 novembre à Paris, de la Sorbonne au boulevard Saint-Germain. Ils étaient environ sept mille dans les rues de la capitale – cinq mille selon la police, quinze mille selon les organisateurs – à défiler pour réclamer *« des sous »*, *« des crédits »*, *« du fric pour étudier »*, bref *« du pognon pour l'éducation »*.

Venus protester contre le budget de l'enseignement supérieur discuté au même moment à l'Assemblée nationale, les étudiants, inscrits pour la plupart dans les universités parisiennes, s'en sont tenus, deux heures durant, à ce slogan quasi unique, résumé sobrement sur la banderole de tête : *« Un vrai budget pour nos études. »*

Sur les banderoles et les pancartes, on s'était contenté d'inscrire en signe de ralliement le nom de son université. On était de *Paris-III*, où de *Paris-VIII*, ou de Paris-XII, sans trop chercher à raconter ni à faire des phrases, simplementpour dénoncer la *« galère des groupes de travaux dirigés à quatre-vingt »*, l'étroitesse des bibliothèques et des salles de travail, le manque d'enseignants, les cours organisés le samedi faute de locaux... Et surtout l'angoisse des jeunes face à l'avenir, à une période où le chômage touche 11,8 % de la population active et où le diplôme ne garantit plus un emploi.

Les seuls provinciaux présents sur le pavé parisien étaient les étudiants de l'université de Rouen, venus en nombre – près de trois cents – accompagnés par quelques enseignants, dénoncer les conditions de la rentrée : *« Nous avons un réel problème de fonctionnement*, expliquait ainsi une étudiante en deuxième année de DEUG de sciences. *Certains cours n'ont pas lieu, faute d'équipement des locaux. Les profs sont pleins de bonne volonté, mais ils ne peuvent rien contre l'impossible. Il faut absolument débloquer des crédits d'urgence. »*

Ces problèmes matériels étaient dénoncés par l'ensemble des manifestants, chacun égrenant les dysfonctionnements de «sa fac». Ainsi, un groupe d'étudiants en lettres de Paris-III (Censier) expliquait : *« Nous sommes dix-huit mille, et la bibliothèque est fermée pour travaux. On ne sait pas où aller pour travailler. Et ça doit durer toute l'année. »* Quelques lycéens des établissements de banlieue, Ivry-sur-Seine, Vitry ou Meaux, solidement encadrés par les Jeunesses communistes, s'étaient joints au défilé, fustigeant «leur» ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, et lui réclamant *« des sous »*.

« Les facs sont bondées »

Peu de fantaisie dans ce cortège, si ce n'est l'étrange demande de Paris-VIII (Saint-Denis) réclamant *« une carte Orange à demi-tarif »* et un jeu du *« fillonnaire »*. Quelques banderoles plus politiques, *« priorité à l'Université, pas à la chasse aux immigrés »*, isolées et ignorées du gros des manifestants, semblaient tout à fait incongrues.

De groupe en groupe, le leitmotiv était le même : *« Les facs sont bondées, les TD sont trop chargés. »* Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche François Fillon était gentiment traité de *« filou »* et Nicolas Sarkozy épinglé sur l'indicatif de *Casimir*, petit dinausore héros d'une série télévisée. Quand au nom d'Edouard Balladur, il affleurait à peine au hasard des rengaines un peu fatiguées, ressorties des « manifs » de 1986 et de 1990.

Cet aspect potache disparaissait totalement dès que les manifestants abordaient le sujet de l'organisation de la protestation. Excédés par les propos du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui avait dénoncé, les jours et les heures précédents la manifestation, *« les tentatives de manipulation des étudiants par un certain nombre d'organisations esssentiellement proches du Parti communiste »*, certains groupes ont repris le slogan d'une des banderoles : *« Fillon, pas besoin d'être manipulés pour savoir compter. »*

Si en tête du cortège, se trouvaient effectivement les dirigeants de syndicats UNEF (proche des communistes) et UNEF-ID (proche des socialistes), les attaques de M. Fillon ont été dénoncées par beaucoup d'étudiants comme *« datant d'une autre époque »*. La vision du président de l'UNEF, Bob Injey, donnant le bras au président de l'UNEF-ID, Philippe Campinchi, au premier rang de la manifestation, n'a d'ailleurs frappé que les « vieux » militants. C'était pourtant la première fois depuis la scission de la grande UNEF en 1971 que les deux frères ennemis du syndicalisme étudiant agissaient en duo, appelant ensemble à la même manifestation, rédigeant les mêmes revendications, cherchant à élargir le mouvement de la même manière.

Une délégation de vingt-cinq étudiants, composée essentiellement de militants de ces deux syndicats, s'est rendue en fin d'après-midi à l'Assemblée nationale, pour exposer ses doléances aux députés. Par groupe de cinq, les représentants des étudiants ont été reçus par le chef de cabinet du président de l'Assemblée nationale, et par les quatre groupes politiques (RPR, UDF, PS et PC). Ils ont demandé des crédits d'urgence pour améliorer les conditions de la rentrée et une loi de programmation budgétaire sur l'éducation. Les manifestants les ont attendus dans le calme boulevard Saint-Germain et se sont dispersés après leur retour un peu avant 19 heures.

Réunis ensuite dans un amphithéâtre de l'université de Jussieu, près de cinq cents étudiants ont appelé à la poursuite du mouvement. Ils rejoindront ainsi les cortège de la manifestation de la fonction publique, jeudi 18 novembre. Dans les universités, des assemblées générales devraient élire des représentants, qui se retrouveront, dûment mandatés par «la base» vendredi 19 novembre à l'université de Jussieu afin de déterminer les suite à donner au mouvement.

M. A. et Ch. G.

A Lyon, à Amiens, à Rennes et à Nantes

Les lycéens se sont joints aux cortèges

En province, les manifestations ont été moins nombreuses et moins massives que la semaine précédente (*le Monde* du 11 novembre). Les étudiants, jusque-là très mobilisés afin de protester contre les conditions de la rentrée universitaire, ont mené des actions dans leurs universités plutôt que dans les rues, même si quelques défilés y ont eu lieu. Les lycéens, presque partout, se sont joints aux cortèges.

A Lyon, environ 1 500 étudiants et lycéens ont manifesté dans le calme et sans incident. Les organisateurs ont été surpris de l'arrivée d'un nombre important de lycéens, près des deux tiers du cortège provenant des établissements de la banlieue et surtout du Nord-Isère (Villefontaine, L'Isle-d'Abeau, Bourgoin-Jallieu). Outre leur solidarité avec le mouvement étudiant, ils exprimaient leur mécontentement contre les classes surchargées. A Saint-Etienne, une manifestation a réuni 150 étudiants. Ils étaient 200 à Grenoble. A Chambéry, 200 lycéens venus d'Aix-les-Bains ont défilé.

A Amiens, le cortège a rassemblé près de 800 étudiants et lycéens. Venant du campus, ils se sont rendus dans le centre-ville avant de se rendre à la faculté des sciences, dans le vieux quartier Saint-Leu, au bord de la Somme. Là, ils ont envahi les amphithéâtres en exhortant sans grand succès les étudiants à se joindre à eux. Puis, ils se sont rassemblés devant le rectorat, près de la gare. Aucun incident n'est à déplorer.

Il y avait davantage de lycéens, 1 500, que d'étudiants, 800, dans les rues de Rennes. Les premiers ont obtenu du rectorat l'assurance du remboursement pour le premier trimestre des frais occasionnés par les stages professionnels obligatoires. Les seconds, *tout à fait inorganisés* et hésitants sur le parcours à emprunter, se sont un moment rassemblés devant le rectorat d'académie qu'ils ont quitté sans pouvoir constituer une délégation. En fin d'après-midi, 600 étudiants et lycéens ont investi la gare de Rennes où les voies ont été symboliquement occupées de 17 heures à 18 heures. *Conséquence* : une dizaine de trains, dont un TGV ont été retardés. Les deux manifestations se sont déroulées sans incident.

A Nantes, la manifestation a rassemblé 2 000 personnes, essentiellement des lycéens. A Aix-en-Provence, où la grève avait été votée dans la faculté des lettres, les étudiants – au nombre de 500 – étaient présents dans les rues. A Tours, la manifestation a rassemblé 150 étudiants. A Toulouse, le conseil d'administration de l'université Paul-Sabatier a adopté une motion soutenant les revendications des étudiants, qui n'avaient pas organisé de manifestation.

M. Fillon dénonce l'« héritage » du gouvernement précédent

Boulevard Saint-Germain, à portée de voix de l'Assemblée nationale, les étudiants manifestaient, lundi 15 novembre, pour exiger *« un bon budget »* pour leurs études. Au même moment, dans l'hémicycle, les députés commençaient précisément l'examen des crédits de l'enseignement supérieur et de la recherche pour 1994. Ce scénario en stéréo était des plus classiques.

Mais, faute de combattants suffisants, il apparut vite assez usé. Le rituel ne fut respecté qu'un instant lorsque Jacques Guyard (PS, Essonne) demanda une suspension de séance, au milieu du débat, pour permettre aux députés de recevoir des délégations d'étudiants venues de la manifestation voisine. Philippe Séguin, qui présidait, la lui refusa benoîtement en se référant à «une tradition séculaire». *« Dès la période révolutionnaire*, dit-il, *le droit de pétition a rencontré une limite et une seule : très vite les assemblées ont refusé de recevoir les pétitions lorsqu'elles étaient transmises par un rassemblement formé sur la voie publique. »*

Même la présence, comme porte-parole du groupe RPR, d'Alain Devaquet, l'ancien ministre de l'enseignement supérieur dont le nom reste associé au projet de réforme de 1986 et au mouvement étudiant qu'il provoqua, ne réussit pas à prolonger bien longtemps le parallèle. Il est vrai qu'avec humour M. Devaquet s'empressa de préciser qu'il ne traiterait que de la recherche. *« En ce qui concerne l'enseignement supérieur*, précisa-t-il, *je m'abriterai derrière le cinquième amendement de la constitution des Etats-Unis, qui permet à un témoin de ne pas faire de déclaration qui pourrait conduire à sa propre inculpation ! »*.

Dans ces conditions, le débat se déroula sans réelle passion. Les députés de la majorité le répétèrent en chœur, à la suite de Michel Jacquemin (UDF, Doubs), rapporteur de la commission des finances pour l'enseignement supérieur : *« Dans un contexte exceptionnel de rigueur budgétaire »*, l'augmentation de 6 %, à structures constantes, des crédits prévus pour 1994 par rapport à la loi de finances de 1993 *« témoigne de la volonté du gouvernement de considérer l'enseignement supérieur comme l'une de ses préoccupations majeures »*. A quoi Serge Poignant (RPR, Loire-Atlantique), rapporteur de la commission des affaires culturelles, ajouta : *« La façon dont se passe la rentrée 1993 est bien le résultat de la politique d'un précédent gouvernement qui a proclamé haut et fort qu'il fallait mener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. »*

Un projet de loi au printemps

Il ne restait plus au ministre, François Fillon, qu'à enfoncer le clou. *« Ce projet prépare la rentrée 1994. La rentrée d'octobre 1993, c'est la majorité précédente qui l'a programmée »*, martelait-il, avant de dénoncer *« l'héritage »* légué par les socialistes, *« le système universitaire figé depuis 1984 »*, *« la politique budgétaire en trompe-l'œil »* ou encore *« l'accumulation d'impayés »* qu'il doit désormais honorer.

Quant aux *« vraies questions que pose la jeunesse étudiante »*, François Fillon y a apporté, pour l'essentiel, deux réponses. Dans l'immédiat, et pour surmonter les tensions sensibles en lettres et sciences humaines, il a fait la proposition suivante : *« Si une université me le demande, j'enverrai sur place une mission composée d'un membre de mon cabinet et de représentants de l'administration centrale. Elle aura compétence pour apprécier les difficultés rencontrées, suggérer des solutions et, au besoin, engager des moyens d'urgence. »*

A plus long terme, M. Fillon a redit son intention de ne pas *« renoncer à l'essentiel »*, c'est-à-dire *« agir sur l'organisation même de l'université et de la recherche et résoudre le problème de fond resté sans réponse depuis dix ans »*. C'est pourquoi il prépare un projet de loi qu'il demandera au gouvernement de soumettre au Parlement au printemps prochain, afin de permettre aux universités nouvelles de conserver leurs statuts dérogatoires à la loi de 1984 et d'*« offrir à d'autres universités la possibilité d'expérimenter de nouvelles formules »*.

En réponse, la risposte de l'opposition ne fut pas moins convenue. Ainsi pour Jean-Yves Le Déant (PS, Meurthe-et-Moselle), *« ce budget qui met les universités au régime et les laboratoires à la diète signifie la fin de la priorité donnée pendant dix ans à l'enseignement supérieur et à la recherche »*. Et Jean-Claude Gayssot (PC, Seine-Saint-Denis) dénonçait, en écho aux étudiants, ce *« mauvais budget »* avant de lancer à l'adresse du ministre : *« Vous prétendez que cette rentrée budget n'est pas la vôtre. Mais que vaut cet argument alors que vous préparez une rentrée 1994 plus difficile encore ? »*.

La recherche « sans enthousiasme »

Priorité maintenue ou priorité rompue ? La question fut également au centre des débats sur la recherche. Charles Josselin (PS, Côtes-d'Armor), rapporteur de la commission des finances pour la recherche, dénonçait sans ménagement le *« désengagement de l'Etat »*, qu'il s'agisse des créations d'emplois ou des dotations des établissements, en particulier l'INRA, le CNRS et l'INSERM. La réponse des orateurs de la majorité fut, sur ce terrain, plus gênée. Ainsi Jean-Pierre Foucher (UDF, Hauts-de-Seine) évoquait des crédits *« corrects »*. Robert Galley (RPR, Aube) soulignait avec diplomatie l'*« effort de réalisme »* du gouvernement, tandis que Jean-François Mattéi (UDF, Bouches-du-Rhône) se montrait plus critique, diagnostiquant que la *« situation est grave »*, du fait notamment de créations d'emplois de chercheurs très insuffisantes. Le plus net cependant fut M. Devaquet, pour qui le budget de la recherche *« ne compromet l'avenir ni ne l'engage ; il ne démobilise ni n'enthousiasme. Il maintient »*.

Ce tour de table effectué à vive allure, chacun pouvait se rabattre sur un autre scénario, pas moins classique que le premier : le tour de France des inquiétudes locales, des dossiers en suspens et des projets en panne. Depuis le pôle universitaire tarbais cher au cœur de Jean Glavany (PS, Hautes-Pyrénées), jusqu'aux ambitions de Caen pour le projet Ceplus défendu par Francis Saint-Ellier (UDF, Calvados), depuis l'extension de l'université de Nice en centre-ville, plaidée par Christian Estrosi (RPR, Alpes-Maritimes) jusqu'au projet d'école de commerce de Limoges soutenu par Alain Marsaud (RPR, Haute-Vienne). Les députés ont bien le droit, comme les étudiants, de réclamer du *« pognon »* pour leur université.

GÉRARD COURTOIS

RELIGIONS

La fin du séjour en France du dalaï-lama

Un « sommet » interconfessionnel à Lourdes

Le dalaï-lama a conclu à Lourdes (Hautes-Pyrénées), lundi 15 novembre, un voyage de trois semaines en France par une visite des sanctuaires mariaux. Il y a été rejoint par les responsables des communautés catholique, protestante, orthodoxe, juive et musulmane de France qui ont signé un appel commun à la tolérance et à la paix.

LOURDES

de notre correspondant

D'une voix fluette et tremblotante, Emilie, dix ans, déchiffre le texte dont elle comprend à peine la portée. Nicolas, quatorze ans, y ajoute la traduction anglaise. Sur le square à musique champêtre de la ville sainte des Hautes-Pyrénées, ces deux enfants ont été chargés par le maire de Lourdes, Philippe Douste-Blazy, ministre de la santé, *de rendre publique la déclaration* commune signée par sept représentants des communautés religieuses de France.

Dans l'esprit des rassemblements interconfessionnels convoqués à Assise par Jean-Paul II le 27 octobre 1986 et le 9 janvier 1993, les chefs des communautés catholique, protestante, orthodoxe, juive, *musulmane* et *bouddhiste* avaient tenu à mobiliser leurs fidèles autour des idéaux communs de justice, d'amour et de tolérance.

Cette rencontre œcuménique exceptionnelle a réuni autour du dalaï-lama, Mgr Joseph Duval, président de la conférence des évêques, Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, le pasteur Jacques Stewart, président de la Fédération protestante de France, Mgr Jérémie, président du Comité interépiscopal orthodoxe, Georges Haïk, grand rabbin de Toulouse, représentant le grand rabbin de France, et Arayamuni Ty Sophat, représentant le grand patriarche du Cambodge.

Le dalaï-lama insistait pour sa part sur la notion de *« paix intérieure et de désarmement intérieur »*. Avant de rentrer en Inde, il se déclarait *« confiant pour une paix universelle, avec quelques petits problèmes par ci par là... »*. Devant la grotte de Lourdes, les chefs religieux étaient venus implorer une sorte de grand pardon communautaire, chacun essayant d'expliquer à l'autre ce que sont ses propres richesses humaines et spirituelles.

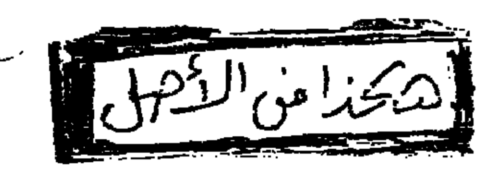
JEAN-JACQUES ROLLAT

« Nous refusons que les religions puissent servir de paravent à la guerre »

« Notre rencontre n'est pas le fruit d'un œcuménisme qui donnerait à penser qu'il existe entre nous une unité de foi (...), ni d'un accord religieux minimum consenti à moindres frais », affirme l'appel des religieux réunis à Lourdes.

« Elle proclame qu'une telle paix ne pourra se construire que dans la reconnaissance, le respect et l'estime des uns et des autres, de chaque peuple, de chaque homme dans sa différence. Qu'y a-t-il de plus intime en l'être humain que son approche de Dieu, sa sagesse, sa philosophie de l'existence ?

» C'est pourquoi nous refusons que les religions puissent encore servir de paravent, d'habillage idéologique à la violence, à la guerre. Et pour toutes les fautes, violences ou guerres commises en leur nom, nous demandons pardon. Nous affirmons, au contraire, qu'elles peuvent trouver en elles l'appel le plus urgent à travailler ensemble à l'édification d'une paix véritable et plus juste pour tous. Par notre démarche commune, nous voulons rappeler à un monde meurtri par tant de conflits, d'injustices et de haine, l'absolue nécessité d'un respect mutuel et d'un dialogue fraternel et rejoindre, dans la diversité de nos convictions religieuses et de nos prières, les supplications et efforts de millions d'hommes et de femmes en quête de justice, de tolérance et de paix partout dans le monde. »



(Publicité)

LE GATT : UNE NÉGOCIATION DÉSÉQUILIBRÉE

Les enjeux de la négociation du GATT ne sont pas limités à l'agriculture et aux activités culturelles.

La liberté d'accès au marché des services est une composante essentielle de la négociation. Elle concerne directement les activités bancaires et financières.

Les implantations des établissements de crédit français constituent le deuxième réseau bancaire mondial. Elles contribuent au rayonnement de nos entreprises et au développement de nos exportations.

L'ensemble de la profession bancaire . hostile à toute forme de protectionnisme . ne peut dans ces conditions qu'approuver une libéralisation aussi large que possible et une véritable ouverture des marchés des services financiers.

Dans son état actuel, le projet de traité du GATT ne répond pas à cette volonté d'ouverture.

Alors que les établissements de crédit des pays tiers bénéficient par leurs filiales dans la Communauté européenne d'une pleine égalité de traitement et d'un libre accès au marché, il est loin d'en être de même dans un très grand nombre de pays associés au futur accord du GATT.

Les réglementations des pays tiers sont en règle générale restrictives quant à l'accès à leur marché des services financiers. Tel est le cas d'une grande partie de l'Amérique latine, du Sud-Est asiatique et notamment du Japon, etc. Les Etats-Unis assurent à travers leur réglementation nationale une protection très efficace de leur marché.

Aux effets des réglementations s'ajoute une série de pratiques restrictives qui cantonnent le plus souvent l'activité des banques étrangères aux opérations concernant la clientèle des non-résidents.

Il est essentiel que la Commission européenne, responsable du déroulement de la négociation, impose le respect de l'égalité de traitement dans le domaine des prestations de services bancaires et financiers et réserve à la Communauté un minimum de moyens de défense à l'égard des pays ne respectant pas la clause de réciprocité incluse dans les textes communautaires.

Association Française des Etablissements de Crédit.
36, rue Taitbout, 75009 Paris - Tél. : 48-01-88-88

JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

Le procès du juge d'instruction

La cour d'assises de la Côte-d'Or a entendu, lundi 15 novembre, la déposition de M. Jean-Michel Lambert, qui fut le premier juge d'instruction du dossier. Un témoin qui a souvent pris des allures d'accusé dans une affaire considérée comme un immense échec judiciaire.

DIJON

de notre envoyé spécial

Le juge est à la barre. Il y a bien longtemps, ce genre de témoignage était considéré comme impensable. Puis les cas de présence du magistrat instructeur parmi les témoins se sont multipliés. Déjà, on l'avait vu déposer dans le procès de l'assassinat du prince de Broglie et, plus récemment, une cour d'assises spécialement composée de magistrats a fait déplacer un juge d'instruction de Marseille à Bordeaux avant de rendre un verdict d'acquittement. Enfin, à Grenoble, pendant le procès de l'assassinat de la petite Céline Jourdan, les magistrats ont défilé à la barre. Mais quand un juge est contraint de témoigner, ce n'est pas un signe de bonne santé pour la justice. Et, à cet égard, la déposition du juge Jean-Michel Lambert sera certainement considérée comme une caricature.

Sur le plan de la manifestation de la vérité, les propos de M. Lambert n'apportent rien, mais ils sont riches d'enseignements sur un système judiciaire qui a basé l'essentiel de sa procédure sur un seul homme : le juge d'instruction. Celui-ci, comme d'autres, a ses convictions. Elles sont inébranlables. D'emblée, il pose une question : *« Est-ce que Bernard Laroche pouvait savoir que, le 16 octobre, Christine Villemin mettrait Grégory à jouer devant sa maison le jour de l'enlèvement ? »* Derrière cette question se cache une affirmation : Bernard Laroche ne peut pas être coupable car il n'aurait pas eu le temps d'enlever l'enfant en profitant d'une simple occasion, et de poster la lettre de revendication du corbeau.

Jean-Michel Lambert n'a pas pour autant effectué toutes les recherches qui lui auraient permis d'éclaircir ce point. Et c'est Jean-Marie Villemin qui, à son tour, pose des questions au magistrat. Avec ses fines lunettes et son pull-over gris à col roulé sous un costume strict, l'accusé a des allures de juge d'instruction auquel M. Lambert répond sagement. Jusqu'au moment où Jean-Marie Villemin lui dit : *« Si Bernard Laroche avait fait plusieurs tentatives ? »* Mais M. Lambert, tout en affirmant : *« Je ne veux pas faire le procès de Mme Villemin »*, a écarté la piste de Bernard Laroche. Très tôt, semble-t-il ; et le président, Olivier Ruyssen, s'étonne que, huit jours après la mort de Grégory, le magistrat ait demandé à Christine Villemin si elle avait des aventures extra-conjugales et si l'enfant était bien le fils de Jean-Marie. *« Les juges d'instruction sont pourtant des gens qui ont du tact... »*, ajoute l'avocat général, Jacques Kohn. Pour M. Lambert, c'était *« normal »*, et, s'il reconnaît avoir commis des erreurs, c'est pour mettre en cause les gendarmes, le parquet et la chambre d'accusation. Et puis il était un juge surchargé : *« Pendant cette enquête, j'avais deux cent vingt-neuf dossiers ouverts. J'étais seul juge d'instruction : je ne pouvais pas diriger l'enquête comme je le voulais. »*

L'argument est solide. Plus solide que cette logique judiciaire étrange qui lui fait dire d'abord : *« Je veux bien que ce soit Laroche, mais alors quel est le mobile ? »* Toutefois la même question à propos de Christine Villemin ne le gêne pas, car il répond : *« Il y a de nombreux crimes qui n'ont pas de mobiles apparents. »* De la même manière, il reconnaît avoir diffusé à la presse les propos de Murielle Bolle accusant Bernard Laroche : *« C'est imprudent, c'est stupide »*, admet le juge en ajoutant : *« Mais ça ne va pas jusqu'à la violation du secret de l'instruction. »* Comme d'autres magistrats qui ont pris des libertés avec leurs dossiers, il estime ne pas avoir commis de fautes, en précisant, très fier : *« Je n'ai jamais été poursuivi pour violation du secret de l'instruction. »*

« Un brillant magistrat »

Me Paul Prompt évoque le livre écrit par M. Lambert sous le titre *le Petit Juge*. Comme ce n'est pas une pièce du dossier, le président l'interrompt : faut-il, selon la formule consacrée, la verser au débat ? *« Si tant est qu'il vaille d'être lu... »*, grommelle l'avocat général. Le président Ruyssen tranche : *« Le dossier se passera de ce monument de littérature... »* Le ton est féroce, mais il deviendra franchement cassant lorsque M. Lambert avoue avoir écouté un enregistrement du corbeau. Le président, qui connaît chaque pièce de l'énorme dossier, demande : *« Ça figure dans votre dossier ?*

– Euh... non... enfin... pas officiellement...

– Mais enfin monsieur ! Il existe des choses officielles et des choses non officielles dans le code de procédure pénale ? »

M. Ruyssen est scandalisé, et ce dialogue n'est qu'un exemple des multiples instants où le juge Lambert s'est fait tancer par le président, l'avocat général ou les avocats, que ce soit pour des erreurs de procédure ayant conduit à des annulations de pièces ou pour une vision du dossier très rigide. Même les gendarmes sont sévères avec ce juge, et le colonel Charles Chaillan, qui fut commandant de la section de recherches de Nancy et directeur d'enquête, remarque : *« Il y avait un blocage avec le juge Lambert, et le week-end il était difficile à joindre... »*

La confrontation avec Jean Ker, journaliste à *Paris-Match*, n'enrichit pas le débat et permet seulement de se demander qui a voulu manipuler l'autre. Quoi qu'il en soit, M. Lambert n'aime pas qu'on mette en cause ses qualités professionnelles. Quand la coupe est pleine, quand il a répondu dix fois : *« Je ne me souviens pas »* ou *« Je n'ai pas à me justifier, un point c'est tout ! »* M. Lambert sort l'arme suprême. C'est le seul document qu'il a amené dans sa serviette, celui qui va faire taire tous ses détracteurs. Ce document, c'est sa feuille de notations. Il la lit sans rougir. Elle est remplie d'éloges : *« Intelligent (...) réfléchi (...) sérieux (...) possède de très grandes qualités (...) Une maîtrise parfaite de l'instruction (...) Il est sur la voie pour devenir un brillant magistrat (...) »*. Cette litanie est révélatrice du fonctionnement d'une partie du corps judiciaire où un certain mode de raisonnement est encore encouragé, quoi qu'il arrive. Faut-il vraiment accabler le seul juge Lambert ?

MAURICE PEYROT

FAITS DIVERS

Dans les Vosges

Sébastien, Petit Poucet

NANCY

de notre correspondante

C'est un sapeur-pompier qui a retrouvé l'enfant. Il était 4 heures du matin, dimanche 14 novembre. Sébastien, huit ans, était recroquevillé, à peine vêtu, pieds nus, dans un fossé de la forêt de Charmes (Vosges). On a diagnostiqué une légère hypothermie et un état de somnolence, rien de très grave. Il a été hospitalisé à Epinal. Maintenant, il va mieux.

Ce qui aurait pu être une tragédie s'achève plutôt bien. Samedi, la mère de Sébastien avait voulu mourir et entraîner avec elle son fils. Domiciliée à Rugney, petit village des Vosges, elle venait de sortir de l'hôpital, où elle était traitée pour une dépression nerveuse. Dans la soirée, elle est partie en voiture avec l'enfant. Arrivée dans la forêt de Charmes, elle a avalé une forte dose de barbituriques et donné des somnifères au petit comme on offre des bonbons à un enfant. Puis elle a mis le feu à la voiture.

Quand Sébastien a vu les flammes, il s'est enfui dans les bois. Un automobiliste qui, vers 21 heures, a retrouvé la jeune femme chancelante, hagarde le long de la route, a donné l'alerte. Immédiatement, les gendarmes de Charmes, ceux d'Epinal, deux pelotons cynophiles, les sapeurs-pompiers professionnels et bénévoles du coin, soit plus de cent dix personnes, ont entrepris un ratissage systématique de la forêt. Pendant qu'une partie des secours commençait sans attendre à quadriller le terrain, une autre allait au domicile de Sébastien pour emporter quelques effets appartenant à l'enfant afin de permettre aux chiens d'exercer leur flair.

Mais la nuit était noire et la tempête s'était levée. Le terrain, particulièrement difficile, rendait les opérations délicates car les fourrés sont enchevêtrés et les obus tombés sur le massif vosgien pendant la première guerre mondiale ont laissé des fondrières remplies d'eau : autant de pièges et de terreurs pour un enfant de huit ans qui a erré pendant une partie de la nuit.

Au fur et à mesure que les heures passaient, les sauveteurs étaient de plus en plus inquiets et craignaient que l'enfant ne réponde pas aux appels. Finalement, peu après 4 heures, on a retrouvé transit et terrorisé, blotti au pied d'un arbre, ce Petit Poucet vosgien. Il a été hospitalisé dans un établissement différent de celui de sa mère.

MONIQUE RAUX

EN BREF

TOULOUSE : le parquet requiert l'ouverture d'une information judiciaire au sujet des attentats des « Brigades punitives ». – Le procureur du tribunal de Toulouse a requis, lundi 15 novembre, l'ouverture d'une information judiciaire après l'incendie perpétré dimanche 14 novembre contre des locaux d'une gendarmerie à Toulouse revendiqué par les « Brigades punitives » (*le Monde* du 16 novembre). L'instruction a été confiée à Nicole Bergougnian, juge d'instruction, qui a délivré une commission rogatoire aux services de gendarmerie de la Haute-Garonne. La fourgonnette de gendarmerie à bord de laquelle les auteurs de l'attentat s'étaient enfuis a été retrouvée calcinée lundi 15 novembre.

DÉCENTRALISATION : Charles Pasqua estime qu' « il faudra aller plus loin ». – Dans un entretien publié dans le premier numéro d'un nouveau bimensuel, *le Courrier du maire* (daté 12-25 novembre), édité par le groupe des publications du Moniteur, Charles Pasqua affirme : *« Le cadre de la charte nationale d'aménagement du territoire une fois défini, il faudra aller plus loin dans la décentralisation. »* Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire précise que le futur projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire comportera deux volets : *« une charte dessinant les lignes de force (...) que nous voulons donner à la France de l'an 2015 et, d'autre part, les réformes institutionnelles et fiscales sur les compétences des collectivités »*.

SCIENCES : manifestation du personnel du Muséum d'histoire naturelle. – Plusieurs centaines de représentants du personnel du Muséum national d'histoire naturelle de Paris ont manifesté, lundi 15 novembre, devant le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour protester contre les nouveaux statuts de leur établissement (*le Monde* du 5 juillet). Selon l'un des membres de la délégation intersyndicale, reçu par deux membres du cabinet du ministre, ces statuts, jugés *« juridiquement inattaquables »* par le Conseil d'Etat, devraient *« être publiés sous huitaine »* au *Journal officiel*. Ils prévoient l'élection des professeurs du muséum pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois : un retour au *« pouvoir mandarinal »* contre lequel s'insurgent les personnels du muséum, qui réclament depuis plusieurs mois l'adoption d'un statut *« plus consensuel »*.

Le fossile de saurien découvert à Hallein (Autriche) serait âgé de 220 millions d'années. – Le squelette presque entier d'un saurien marin âgé de 220 millions d'années, découvert il y a deux ans à Hallein (Autriche), se révèle être un vrai trésor paléontologique. Selon Gottfried Tichy, directeur de l'Institut de géologie et de paléontologie de l'université de Salzbourg, il s'agirait de l'unique exemplaire intact de l'espèce *Omphalosaurus*, un reptile marin de la fin du trias apparenté aux ichtyosaures, dont seuls quelques fragments de crâne avaient jusqu'alors été mis au jour. Long de 3,50 mètres, le squelette de Hallein devrait apporter des éléments sur la vie de cet animal et le monde qui l'entourait. – *(AFP.)*

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* daté 15-16 novembre 1993

DES ARRÊTÉS du 15 novembre 1993 fixant les modalités de la privatisation de Rhône-Poulenc SA *(lire page 24)*.

REPÈRES

DÉFENSE

L'État reconnaît ses torts dans l'accident entre un sous-marin et un pétrolier en Méditerranée

Le ministère de la défense, ayant reconnu ses torts dans la collision du sous-marin nucléaire d'attaque *Rubis* et le pétrolier *Lyria*, le 17 août, au large de Toulon, a prévu d'indemniser les préjudices subis par les différentes parties dans cette affaire. François Léotard vient de l'annoncer en réponse à une question écrite d'Olivier Darrason, député UDF des Bouches-du-Rhône, qui s'inquiète des suites de l'accident.

Selon les règles du droit maritime et les conventions internationales reprises par la loi française, *« le ministère de la défense,* explique M. Léotard, *a décidé de prendre à sa charge la totalité des conséquences financières des dommages causés »*. L'Etat indemnisera la compagnie Shell, propriétaire du *Lyria*, les propriétaires de la cargaison répandue en Méditerranée, et le port autonome de Marseille. Le montant global des indemnisations, précise encore le ministre de la défense, est évalué entre 30 et 35 millions de francs.

M. Léotard précise que les dégâts subis par le *Rubis* sont estimés à 6,4 millions de francs, qui seront directement supportés par le budget de fonctionnement de la marine.

ENVIRONNEMENT

Les inondations ont fait plus de 2 milliards de francs de dégâts

Selon le ministère de l'environnement, le coût global des dégâts causés par les graves inondations de septembre et octobre dans la moitié sud de la France et celles de novembre en Corse dépassera *« probablement les 2 milliards de francs »*. En attendant un bilan définitif, le ministère indique que l'état de catastrophe naturelle a été décrété *« dans plus de vingt départements et de mille communes »*. Depuis le 6 octobre, 120 millions de francs d'aides d'urgence ont été débloqués par l'Etat.

La direction de l'eau ajoute que les intempéries ont néanmoins *« permis d'éliminer les dernières séquelles de la sécheresse observée depuis 1989 dans le sud de la France »*. Pour ce qui concerne une partie du Bassin parisien et de la région Centre, *« un hiver très pluvieux reste indispensable pour reconstituer les ressources en eaux souterraines »*.

MÉDECINE

La Chine va renforcer le dépistage du sida

La Chine a décidé de renforcer le dépistage de l'infection par le virus du sida en construisant ses deux premiers centres nationaux de lutte contre cette maladie, qui ne cesse de progresser dans le pays le plus peuplé au monde. Les deux établissements, situés au sud dans le Guangdong et le Yunnan, seront chargés du dépistage, dans ces deux provinces et leurs voisines, de cette infection ainsi que de celle des autres maladies sexuellement transmissibles, a expliqué mardi 16 novembre le ministère chinois de la santé. Sur les quelque 2 millions de Chinois testés jusqu'à présent, 1 106 cas de séropositivité ont été officiellement détectés, principalement dans le sud du pays où la toxicomanie et la prostitution sont en nette augmentation. Les experts de l'OMS estiment, pour leur part, que le nombre de porteurs du virus du sida en Chine est compris entre 5 000 et 10 000 pour une population de 1,2 milliard d'habitants. Le Yunnan, proche du Triangle d'or, est notamment en train de devenir une plaque tournante du trafic d'héroïne en Asie, et cette province compte à elle seule plusieurs centaines de cas de sida. – *(AFP.)*

SÉNAT

Ajustement du nouveau statut des professions juridiques

Le Sénat a adopté en première lecture, lundi 15 novembre, une proposition de loi de Luc Dejoie (RPR, Loire-Atlantique) tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 31 décembre 1990 sur les professions judiciaires et juridiques. Les groupes RPR et UDF ont voté pour ; le PS s'est abstenu ; *les communistes, absents de l'hémicycle, n'ont pas participé au vote.*

Ce texte vise à prolonger jusqu'au 1er janvier 1997 (au lieu du 31 décembre 1993) le délai accordé aux anciens conseils juridiques, qui ne souhaitent pas devenir avocats, pour accéder à la profession de notaire en bénéficiant d'une dispense, partielle ou totale, de diplôme ou de stage. Pour tenir compte des difficultés d'application de la loi de 1990, la proposition de M. Dejoie prévoit d'élargir aux missions autres que disciplinaires la faculté, pour les conseils de l'ordre des avocats, de siéger en formation restreinte dans les barreaux comportant plus de cinq cents votants. Le gouvernement *a déposé un amendement précisant les missions du conseil de l'ordre qui pourront être traitées en formation restreinte de neuf membres.* Enfin, la proposition tend à faciliter la mise en place des sociétés d'exercice libéral pour les anciennes sociétés de conseil juridique.

ASSOCIATIONS

Le Devcom 93 se tiendra du 15 au 17 décembre à Paris

Le quatrième salon des associations, Devcom 93, sera organisé, cette année, du 15 au 17 décembre 1993, au Palais des congrès, porte Maillot, à Paris. Sont prévus au programme : trois grands débats *sur l'Europe, les rapports avec les collectivités territoriales et sur l'emploi ;* huit conférences touchent chacune un secteur de la vie associative tel que le sport, le sanitaire et social, l'environnement, la jeunesse, etc., mais aussi dix-huit ateliers, payants ceux-là, sur des thèmes spécifiques concernant la collecte de fonds, la communication, le mécénat, les ressources humaines, la fiscalité... Ce salon, organisé par l'agence de conseils Thématica, réunit responsables associatifs et professionnels spécialistes du secteur des associations. L'an passé, il y avait eu *pendant ces trois jours plus de cinq mille visiteurs.*

▶ Devcom 93, Thématica, BP 248, 95025 Cergy-Pontoise Cedex ; Tél. : (1) 34-24-90-90.

La discussion du budget à l'Assemblée nationale

L'avenir d'ARTE divise le RPR

L'Assemblée nationale a approuvé, lundi 15 novembre, le budget du secteur public de l'audiovisuel qui s'élève à 14,87 milliards de francs pour 1994, soit une augmentation de 581 millions par rapport à l'année précédente (« le Monde Radio-Télévision » daté 24-25 octobre). Les socialistes et les communistes se sont prononcés contre. Les débats ont surtout confirmé que le sort d'ARTE divise le RPR.

La bataille d'ARTE a eu lieu, lundi matin 15 novembre, dans le champ clos du Palais-Bourbon. Respectueuse des ordres du général en chef Balladur et fidèle au vice-général Carignon, la troupe gouvernementale l'a gagnée. Le vétéran Vivien et sa petite cohorte de grognards, isolés, l'ont perdue. *L'ensemble du RPR y a laissé des* plumes.

Robert-André Vivien a maintenu jusqu'au bout l'amendement qu'il avait fait adopter par la commission des finances de l'Assemblée nationale dans le but de réduire de 400 millions les crédits de la chaîne culturelle franco-allemande. Il s'est battu farouchement en soutenant que le maintien d'une chaîne aussi peu regardée qu'ARTE sur le réseau hertzien constituait *« manifestement un exemple d'utilisation irrationnelle »* de l'argent public et en reprochant au gouvernement de se complaire dans cette *« fantaisie audiovisuelle »* au détriment des programmes culturels des autres *chaînes publiques de télévision.*

Partisan de cantonner ARTE sur le câble, M. Vivien a contesté la conception même de la culture qui s'y exprime. Se référant à la soirée thématique du 11 novembre consacrée par ARTE à la Grande Guerre de 1914-1918 il a jugé peu *« délicat »* que le film projeté ait surtout évoqué les mutineries de 1917 et *« parfaitement indécent »* qu'on ait *« raconté »*, au cours du débat animé par Michel Polac, *« que les Noirs sénégalais avaient violé les femmes en Rhénanie ».* Sur ce terrain éminemment subjectif, le rapporteur spécial de la commission des finances a été soutenu par son collègue UDF-PR du Val-de-Marne, Alain Griotteray, et par son compagnon RPR des Hauts-de-Seine, Jacques Baumel, qui ont trouvé *« scandaleux »*, pour leur part, le regard porté par ARTE, le 6 novembre, sur les conséquences, pour l'environnement, des essais nucléaires de Mururoa. M. Griotteray est allé jusqu'à dire qu'il était arrivé à ARTE de se livrer à une *« glorification du nazisme ».* Le chroniqueur du *Figaro-Magazine* faisait apparemment allusion à l'instructif portrait de Leni Riefensthal, la cinéaste du III[e] Reich, diffusé le 7 octobre par la chaîne franco-allemande.

M. Vivien a eu beau rappeler que le RPR et l'UDF avaient promis ensemble de mettre ARTE sur la touche, dans leur plate-forme électorale du printemps dernier, il n'est pas parvenu à rallier une majorité à son point de vue. Sous l'œil vigilant du président du groupe RPR, Bernard Pons, il n'a été suivi, au moment du vote à main levée de son amendement, outre M. Griotteray, que par un autre de ses amis du Val-de-Marne, Roland Nungesser, et par Olivier Dassault, élu RPR de l'Oise.

Le ministre de la communication, Alain Carignon, n'a même pas été obligé de puiser dans ses réserves pour repousser cette offensive des *« grognons de droite »*, selon l'expression qu'il avait employée avant le déclenchement des hostilités. *« N'offrir la chaîne culturelle qu'au téléspectateur payant de certaines villes câblées alors qu'elle est financée par l'ensemble des contribuables,* a-t-il rétorqué, *serait injuste et contradictoire avec cette belle idée de l'accès à la culture pour tous qu'avait lancée André Malraux avec les Maisons de la culture. »*

« Injuste et contradictoire »

M. Carignon a reçu le renfort d'un autre vétéran de la légion gaulliste en la personne du président de la commission des affaires culturelles, Michel Péricard, député des Yvelines, qui a contré son collègue de la commission des finances en ironisant : *« Si nous ne votons pas l'amendement de M. Vivien, ce n'est pas pour des raisons idéologiques, car il fut un temps où nous pensions que la place d'ARTE était sur le câble, mais parce qu'à présent il n'y a plus de canaux disponibles sur le câble, et, surtout, parce que, si une chaîne a trop peu de téléspectateurs, le remède n'est pas de lui en donner encore moins. »*

Les porte-parole des groupes de la majorité lui ont, eux aussi, donné raison en accompagnant néanmoins leur soutien à ARTE de fortes recommandations. Au nom du RPR, Louis de Broissia (Côte-d'Or), a souhaité que la chaîne franco-allemande s'engage *« dans la défense et l'illustration d'une culture pour tous. »* Au nom de l'UDF, Christian Kert (Bouches-du-Rhône), a estimé qu'*« après ARTE et la chaîne éducative, il conviendra de geler toute nouvelle diffusion hertzienne. »* D'autres orateurs se sont montrés encore plus explicites. Jean de Lipkowski, député RPR de Charente-Maritime, par exemple, a dit que *« l'inintelligibilité n'est pas forcément le gage du talent »* avant de réclamer des dirigeants d'ARTE *« une programmation moins expérimentale, plus accessible à chacun. »*

Baroud d'honneur

Sur les autres « fronts », il ne s'est pas passé grand-chose. Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Anne-Marie Couderc a exprimé le sentiment quasi unanime de la majorité quand elle a dit : *« Pour soutenir la concurrence du secteur privé, le secteur public a besoin de moyens mais, en contrepartie de ceux que lui alloue la nation, les Français sont en droit d'exiger des dirigeants de l'audiovisuel public une grande rigueur morale, un professionnalisme sans faille et un respect plus attentif des missions qui leur sont assignées. »* Mais personne n'a demandé la « tête » du président de France Télévision, Hervé Bourges, dont le nom n'a même pas été cité *(lire un article de celui-ci page 2).*

La gauche, étrangement, s'était esquivée du champ de bataille. Elle n'avait laissé en sentinelle qu'un socialiste, Didier Mathus (Saône-et-Loire), et un communiste, Georges Hage (Nord), qui ont effectué un simple baroud d'honneur. M. Carignon n'a même pas daigné répondre à leurs questions sur le rachat des *Dernières nouvelles d'Alsace* par le groupe Hersant et sur l'avenir de la Société française de production.

La guerre n'est pas terminée pour autant. Bien au contraire, d'autres manœuvres sont déjà engagées. Personne, sur les bancs du RPR et de l'UDF, n'a contredit M. Vivien lorsqu'il a jugé *« infondée »* et basée *« sur des informations erronées »* la récente charge menée au nom de l'état-major du RPR, le 4 novembre, par Bertrand Cousin, député du Finistère, absent de l'hémicycle lundi matin.

M. Péricard, pour sa part, a allumé une mèche en se faisant le porte-voix des élus locaux qui se plaignent *« de la façon dont ils sont traités* [il voulait dire « ignorés » ...] *par les stations régionales de FR3 »* et en proposant au ministre de publier *« chaque année »* la liste des parlementaires *« appelés à s'exprimer »* sur la chaîne régionale. Un élu antillais, Pierre Petit, député RPR de la Martinique, en a allumé une autre en réclamant, avec l'aval de M. Carignon, une *« mission d'audit »* sur le fonctionnement des stations de RFO où *« il serait souhaitable,* selon lui, *que les nominations se fassent dans la transparence, la clarté et le respect de la compétence ».* Le prochain rendez-vous des belligérants est prévu le 8 décembre sur le pré sénatorial du Palais du Luxembourg...

ALAIN ROLLAT

Regrets pour la presse écrite

Tous les orateurs ont compati aux difficultés de la presse écrite. Au nom de la commission des affaires culturelles, Anne-Marie Couderc (RPR) a notamment déclaré : *« On ne peut que regretter la baisse de 3,4 % des aides directes à la presse dans le budget 1994. Les deux fonds d'aides aux quotidiens à faibles ressources publicitaires et le fonds d'aide à l'expansion de la presse française à l'étranger voient même leurs dotations baisser de 6,3 %, et les crédits destinés à rembourser à la SNCF les réductions de tarifs sont seulement maintenus, de même que les allègements de frais de téléphone... Une réflexion approfondie s'impose sur l'ensemble des aides à la presse, et en particulier les aides indirectes. »*

Au nom de la commission des finances, Robert-André Vivien (RPR) a *« déploré »*, lui aussi, que le budget du ministère de la communication ne soit *« pas à la hauteur des besoins suscités par une crise sans précédent ».*

M. Carignon partisan d'un décodeur unique

Quelle doit être la place de Canal Plus dans le paysage audiovisuel français ? La question a été posée au ministre de la communication. *« Toute la négociation sur le renouvellement de la concession de Canal Plus porte sur l'appui que cette chaîne doit apporter au câble, véritable priorité du gouvernement »*, a répondu M. Carignon.

Olivier Dassault, député RPR de l'Oise, a précisément demandé si le gouvernement envisage de prendre des mesures réglementaires *« pour que soit adoptée une norme d'embrouillage unique »* destinée à permettre à *« tous les éditeurs d'accéder au marché et pour protéger tant les éditeurs que les consommateurs contre l'éventuelle position dominante d'un opérateur ».*

Les techniques de compression numérique vont en effet multiplier les canaux de télévision et de nombreux projets de chaînes cryptées, style Canal Plus, verront dans doute le jour sur le câble et la voie satellitaire. Pour éviter que Canal Plus, grâce à l'avance acquise sur ce secteur, ne devienne l'intermédiaire obligé des futurs opérateurs, l'idéal ne serait-il pas un décodeur unique fonctionnant sur un système ouvert ? M. Carignon le pense : *« Le groupe européen de lancement* (ELG, *le Monde* du 13 septembre) *travaille à une normalisation de tous les éléments de la chaîne, y compris le contrôle d'accès,* a-t-il précisé. *Si une norme européenne voit le jour, elle sera transcrite dans notre droit par simple arrêté du ministre de la communication. »* En attendant, *« le gouvernement a demandé à Canal Plus de s'engager à mettre en place, quel que soit le résultat de la négociation, un système ouvert de décodeurs ».* Moyennant *« compensation financière »*, si besoin est.

La seconde question de M. Dassault portait sur le sujet sensible du cinéma en *pay per view.* Pour que le « paiement à la séance » des films de première exclusivité devienne une réalité industrielle, il faut bousculer, là encore, la hiérarchie d'exploitation des négatifs de cinéma (salle, vidéo, Canal Plus, chaînes en clair), et donc renégocier les accords qui lient la chaîne dirigée par André Rousselet aux professionnels du cinéma. Sur ce point, M. Carignon s'est montré moins précis : *« L'évolution vers le* pay per view *est inéluctable et c'est un élément d'attraction pour le câble. »* Le ministre a ajouté : *« Les câblo-opérateurs et les élus ont demandé une exploitation exclusive des films avant toute diffusion à la télévision, et cela sans limite de créneau horaire. Plusieurs représentants du cinéma ont déjà donné leur accord : si l'on parvient à un consensus, cette mesure figurera dans les futurs décrets sur le câble. »* Peut-être au printemps.

Y. M.

La biodiversité en panne

Moins de deux mois avant son entrée en vigueur, la convention de Rio sur la préservation des ressources naturelles reste à définir

EN devenant, le 30 septembre, le trentième pays à ratifier la convention sur la biodiversité, la Mongolie a pris valeur de symbole. Signé en juin 1992 par cent soixante pays (1) à l'issue de la conférence de Rio sur l'environnement, ce texte de vingt-cinq pages, qui vise à réglementer l'appropriation par l'homme des ressources vivantes, devait en effet être ratifié par au moins trente pays pour entrer officiellement en vigueur. Ainsi donc sera-t-il fait, le 29 décembre 1993. Une échéance nettement plus proche que ne l'avaient prévu les experts, qui rend d'autant plus urgente la définition des modalités d'application de ce traité, encore très vague et fort peu contraignant.

Ainsi que l'ont rappelé le Comité français contre la faim (CFCF, correspondant de la FAO) et l'association Solagral (2) lors d'un récent débat à Paris sur les enjeux alimentaires de la biodiversité, le texte de la convention soulève plus de questions qu'il ne fournit de réponses sur la préservation et l'utilisation des espèces vivantes. A tous les pays, certes, il confère *« le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement »*. Aux pays du Nord, il confirme le droit de breveter les plantes, les animaux et les micro-organismes; aux pays du Sud, il offre une garantie minimale (sous forme de royalties des produits qu'en tireront les industriels) pour que cette privatisation du vivant ne se fasse pas à leur détriment. Mais il ne s'agit encore que d'intentions de principe, que n'a suivi aucun engagement précis.

Comment, par exemple, exploiter ces ressources naturelles tout en respectant le principe de *« développement durable »* nécessaire à leur pérennité? Comment, surtout, inscrire dans les faits le partage équitable des ressources vivantes entre le Nord et le Sud? Quelles contraintes faut-il pour cela imposer aux exploitants des pays riches, quelles compensations offrir aux fournisseurs de ce nouvel « or vert »? D'après les experts qui ont participé, en octobre à Genève, à la dernière réunion intergouvernementale relative au traité de Rio, c'est sur ce dernier point, aujourd'hui, que se concentre l'essentiel des controverses.

« En ce qui concerne les compensations, les responsables de la convention s'orientent vers un système d'accords bilatéraux, voire commerciaux, dont le caractère mercantile risque de présenter un réel danger pour les pays du Sud », a ainsi précisé Michel Chauvet, membre du bureau des ressources génétiques (BRG, Paris) et expert pour les négociations internationales sur la biodiversité.

A l'origine de cette évolution, l'initiative prise par la multinationale pharmaceutique Merck, qui, depuis deux ans, subventionne l'Institut national de biodiversité du Costa-Rica. L'objectif : permettre à ce pays de mener l'inventaire des ressources naturelles d'une partie de son territoire, en échange d'un droit d'exploitation exclusif des produits issus de ces recherches. Une expérience que regardent avec envie de nombreux pays du tiers-monde, mais qui pourrait bien aboutir, si elle se généralise, à un pillage en bonne et due forme de leurs ressources génétiques.



Photo extraite de : « Des hommes nommés Brume » de Stéphane Breton/Jean-Louis Motte. Ed. Arthaud.

Autre sujet sur lequel se cristallisent les conflits entre le Nord et le Sud : la brevetabilité du vivant. Alors que le projet d'accord au GATT propose que *« la validité des brevets et la jouissance des droits qui leur sont attachés* [s'appliquent] *sans discrimination à toutes les inventions, quel que soit le domaine technologique, que les produits soient importés ou produits localement »*, plusieurs pays du Sud, Brésil en tête, songent désormais, afin de drainer de nouvelles sources de financement, à légaliser la brevetabilité des organismes vivants. Un choix politique que les pays pauvres risquent une fois de plus de payer fort cher, tant pour leur sécurité alimentaire que pour l'indépendance de leur recherche agronomique et la vitalité de leurs entreprises.

« Le brevet peut interdire au détenteur initial d'une plante de l'utiliser, ou de la cultiver commercialement sans paiement de redevances préalables. Une formule plus équilibrée reste à trouver, qui protégerait à la fois la propriété intellectuelle et les savoir-faire locaux qu'on est en train de piller », souligne Laurence Tubiana, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et présidente de Solagral. Avant de mettre l'accent sur *« la nécessaire démocratisation de la gestion des parcs naturels »*, et de rappeler que *« la consultation préalable et l'implication réelle des populations locales dans la gestion des ressources devrait être une condition* sine qua non *à tout projet de conservation »*.

Le « partage équitable » est loin d'être atteint, d'autant que les pays du Sud avaient également réclamé, lors de la conférence de Rio, des facilités en matière de transfert de biotechnologies. Sur ce point aussi, le traité reste flou. Autant de questions qui devront être éclaircies avant la première conférence mondiale des Etats parties, prévue pour l'automne 1994.

CATHERINE VINCENT

(1) Aux côtés de nombreux petits Etats, les premiers grands pays à avoir ratifié la convention sur la biodiversité furent le Canada et la Chine, bientôt rejoints par l'Australie, le Japon et le Mexique. Parmi les grands absents : les Etats-Unis et les douze pays de la CEE.

(2) Créée en 1980 pour réfléchir et agir sur *« la mondialisation de l'économie et ses effets sur les agriculteurs et les consommateurs »*, l'association Solagral (Paris) a mis en place une quinzaine de groupes de travail (blé, soja, lait, pesticides...), qui œuvrent dans plusieurs pays du tiers-monde.

Cétacés sans filets

L'usage des filets dérivants en Méditerranée

NICE

de notre correspondant régional

CRÉÉE il y a un peu plus d'un an (*le Monde* daté 19-20 juillet 1992), l'Association pour la création d'une Réserve internationale maritime en Méditerranée occidentale (RIMMO) s'est donné pour objectif la lutte contre l'utilisation des filets dérivants de grande dimension, dépassant parfois 100 kilomètres de long : cette pratique provoque, chaque année, une hécatombe parmi les cétacés, spécialement les dauphins. Elle a obtenu un premier succès avec l'annonce de la création d'un sanctuaire marin de 73 000 kilomètres carrés dans le triangle Hyères-Cap Corse-Gênes, concrétisée par un accord conclu, le 22 mars à Bruxelles, entre la France, l'Italie et Monaco. La deuxième conférence de cet organisme (RIMMO 2), qui vient de réunir à Antibes (Alpes-Maritimes) une soixantaine d'experts des sept pays riverains de la Méditerranée occidentale, s'est prononcée pour la mise en œuvre *« réelle et efficace »* de ce sanctuaire par la signature d'un traité international juridiquement opposable aux pays tiers.

Selon certaines estimations, la pêche intensive au thon et à l'espadon, avec d'immenses filets « maillants dérivants » – utilisés, en particulier, par les flottes asiatiques –, tue, chaque année, en Méditerranée, 8 000 dauphins sur une population de l'ordre de 100 000 à 150 000 individus.

Interdite dans les eaux territoriales, cette méthode reste en effet possible sur plus de 80 % de la superficie du bassin méditerranéen occidental pour tous les pêcheurs non soumis aux règlements de l'Union européenne. Et cela, en dépit de la décision prise en décembre 1991 par l'Organisation des Nations unies de la proscrire totalement à la fin de 1992.

Pour les experts, la création du sanctuaire marin décidée par la France, l'Italie et Monaco est un premier pas positif, mais insuffisant. Au terme de ses travaux, RIMMO 2 a donc recommandé l'adoption d'un véritable traité *« s'appuyant sur des instruments juridiques internationaux pertinents »* et *« applicable aux navires de toutes nationalités »*. La conférence recommande aussi d'étendre *« les limites du sanctuaire afin d'y associer d'autres pays riverains de la Méditerranée »* et *« d'encourager »* ceux-ci *« à mettre en place des zones de protection répondant aux mêmes impératifs de conservation et de valorisation »*.

L'association, qui vient de créer un observatoire permanent afin de centraliser toutes les informations concernant la faune marine, a également décidé d'armer un bateau qui effectuera, à l'année, des missions en Méditerranée. Enfin, elle s'est dotée d'un serveur télématique (3615 INFODAUPHIN) pour faire participer le grand public à ses recherches et l'informer de ses missions :

GUY PORTE

Chercheurs au chevet de la planète

Comment mettre la science au service de la société ? L'Europe s'interroge sur les voies permettant de concilier développement et mieux-être

COMMENT préparer le XXIe siècle? A quelques années de l'échéance, cette question mobilise les esprits. Les rapports et les signes s'accumulent, comme le célèbre Agenda 21 issu de la conférence de Rio de juin 1992 sur l'environnement et le développement. Aux Etats-Unis et au Japon, les plans se multiplient. En Europe, la Commission européenne met la dernière main à un livre blanc destiné à être présenté au prochain Conseil européen de décembre.

Partout, le même leitmotiv : assurer le redressement économique en encourageant la croissance, en créant des emplois et en améliorant la compétitivité des entreprises. Ce n'est pas le moindre des paradoxes que de constater l'écart, pour ne pas dire l'incompatibilité, entre les mesures préconisées par les pays industrialisés et celles avancées par l'Agenda 21 qui cherchent à atteindre un développement durable à l'échelle planétaire. Partout, une place importante est assignée à la science et à la technologie, à qui l'on demande de servir les objectifs politiques. Mais, à objectifs différents, priorités différentes. Ces différences se retrouvent en parallèle dans les nombreux scénarios de prospective de la science qui fleurissent tant en Occident qu'au Japon.

D'un côté, il y a ceux, classiques, où, à la logique de progression des connaissances, on juxtapose la nécessité de leur utilisation plus efficace pour asseoir les dominations nationales individuelles. Y apparaissent, bien sûr, des domaines connus, chers aux Etats-Unis et au Japon, comme le traitement des images et du signal, les matériaux nouveaux, l'optique, le laser, la robotique, l'électronique et les technologies de l'information (1). Mais aussi, signe des temps, une préoccupation nouvelle pour l'environnement. Côté américain, elle se manifeste au travers des programmes d'observation de la Terre, de traitement des déchets ou d'économie de matières premières et, côté japonais, par une priorité marquée pour les productions de santé.

Tout autre est la démarche qui a présidé à l'exercice conduit à Wiesbaden (Allemagne), à l'initiative du groupe Fast (Forecasting and assessment in science and technology) des Communautés européennes (2). L'objectif était d'identifier un nouvel *« agenda global pour la science et la technologie »* qui puisse servir les besoins de base et les aspirations de l'humanité en l'an 2020. La tâche n'est guère facile car, aujourd'hui, 20 % de la population mondiale se partage les bénéfices économiques, technologiques et profite des connaissances disponibles sur la planète, alors que 80 % des plus pauvres en sont exclus de façon croissante. De ce fait, les priorités données à la science et à la technologie sont généralement déterminées par cette minorité agissante que l'on retrouve principalement dans les pays de l'OCDE.

Huit milliards d'individus dans 25 ans

Partant de ce constat, les scientifiques présents à Wiesbaden ont travaillé à partir de trois postulats proposés par le directeur de Fast, Riccardo Petrella : *« 1/ quelles que soient les futures politiques de natalité, 8 milliards d'habitants peupleront la planète dans vingt-cinq ans; 2/ le mal-développement est mondial et la question Nord-Sud n'est pas aujourd'hui la plus déterminante; 3/ la nécessité de la bonne santé du monde prend le pas sur celle des nations prises individuellement »*.

Huit protocoles définissant la nature et le contenu spécifiques des actions à conduire en matière de science et de technologie ont ainsi acquis l'accord des quelques 200 participants à la réunion de Wiesbaden. Ils reflètent les recommandations des vingt et une études élaborées dans différentes institutions de recherche européennes sous l'égide de Fast (3), ainsi que celles de quatre rapports préparés, au cours de l'année, au Canada, aux Etats-Unis, en Inde et au Japon.

Tous marquent clairement la volonté de situer la science dans une perspective politique globale. Une première série de ces protocoles a pour objectif de mieux identifier les problèmes et leurs solutions possibles par le biais d'un forum mondial sur la science et la technologie, mais aussi de tester ces idées sur les transports, les télécommunications et le tourisme.

D'autres se veulent des protocoles d'action, le principe étant d'utiliser des outils scientifiques et technologiques pour promouvoir partout une co-existence durable; l'intérêt se focalisant sur le cadre de vie, les projets de communication, une économie non polluante et les systèmes éducatifs.

Une troisième part de ces textes, enfin, évoque le renouvellement des institutions et des mécanismes de régulations, nationaux ou internationaux, qui ne permettent plus, sous leur forme actuelle, de gérer les contradictions existant entre croissance et environnement, entre intérêts du Nord et intérêts du Sud.

Que peut-on attendre de ce travail préliminaire? Qu'il influe sur la politique communautaire. Par le biais du Livre blanc actuellement en préparation, mais aussi par l'intermédiaire du quatrième programme cadre pour la recherche (1994-98) qui doit être discuté, d'ici à la fin de l'année, par le Parlement européen. L'obstacle principal que rencontrent ces recommandations ne réside pas tant dans la complexité de l'objet lui-même, qu'il soit scientifique ou technologique, que dans la nécessité du changement de mentalités.

Le rôle de l'Europe

Le monde vit encore dans l'idéologie d'un progrès de l'humanité, associé aux avancées de la science et de la technique. Mais la réalité de phénomènes comme le chômage, l'exclusion sociale, les atteintes à l'environnement, les intégrismes culturels et religieux montrent que la science et la technologie n'ont été d'aucune utilité pour enrayer la montée des multiples crises. Parfois, elles ont même participé au processus. Dès lors, la question se pose du rôle des connaissances scientifiques et techniques dans l'évolution des sociétés vers un développement durable.

L'Europe peut-elle adhérer à un tel projet? *« Lutter pour garder un rang technologique honorable au sein de la Triade* [Etats-Unis, Europe, Japon] *est sans doute incontournable. Mais viser une première place, en terme de durabilité du monde, est un objectif mobilisateur, digne de la multiciplité des identités socio-culturelles des pays européens »*, estime Tom Whiston de l'université du Sussex (Grande-Bretagne).

De leur côté, des scientifiques sont de plus en plus nombreux à vouloir se lancer dans la recherche d'une nouvelle science que des politiques commencent à réclamer ouvertement. C'est ainsi qu'aux Etats-unis, le républicain George Brown s'est fait le porte-parole d'une telle réflexion dans des débats publics d'autant plus remarqués qu'il est président de la commission de la Chambre pour la science, l'espace et la technologie (5).

Défendant l'idée que l'expertise en science n'implique pas forcément la sagesse en politique, et que le problème n'est pas une absence d'informations mais l'existence d'informations *« utilisables »*, il préconise deux voies de recherche pour la science. La première se proposerait d'identifier les nouveaux problèmes de société tandis que la seconde s'interrogerait sur le fait de savoir comment on peut être sûr que les décisions politiques prises dans des conditions d'incertitude et de controverses se révèleront bénéfiques, plutôt que neutres ou destructrices.

Dans ce contexte, quelle doit être l'attitude de l'Europe? Pour Peter Mettler de l'université polytechnique de Wiesbaden, *« l'Europe a besoin aujourd'hui d'une vision qui définira son identité. C'est une question de vie ou de mort. »* Mais, souligne-t-il, elle doit utiliser sa diversité socio-culturelle et se convaincre qu'elle n'atteindra pas au succès économique et écologique à long terme sans prendre en compte dans sa réflexion l'équité sociale et la mondialisation des problèmes.

MARTINE BARRÈRE

(1) *Science, Technology and the Federal Government : National Goals for a New Era* (National Academy Press, Washington DC 1993); Livre blanc publié en mai 1993 par le ministère du commerce extérieur et de l'industrie japonais (MITI).

(2) Europrospective III, CCE-DG XII-Fast, Wiesbaden, Allemagne, juin 1993.

(3) Les vingt et une études participent du projet : « Global Perspective 2010, Tasks for Science and Technology ».

(4) Le montant du 4e programme cadre défini par la CCE s'élève à 13,1 milliards d'écus. Les principaux programmes concernent : les technologies de l'information (4,7 milliards d'écus), l'énergie (3 milliards d'écus), les technologies industrielles et les matériaux (2,1 milliards d'écus), les sciences et les technologies de la vie (1,6 milliard d'écus), l'environnement (1,2 milliard d'écus), les transports (0,33 milliard d'écus), la recherche socio-économique (0,13 milliard d'écus).

(5) Lire notamment *Chemical and Engineering News* du 31 mai 1993.

L'œil critique de la science

Le Comité national d'évaluation de la recherche vient de rendre ses conclusions sur deux programmes mobilisateurs

« *Garder ses distances vis-à-vis de l'élaboration des décisions par les pouvoirs publics* », tout en étant « *plus fréquemment saisi ou consulté par les autorités qui ont en charge la définition et la mise en œuvre de la politique nationale de recherche* » : telle est, en substance, la conclusion du troisième rapport annuel du Comité national d'évaluation de la recherche (CNER), que cette « Cour des comptes » de la science a rendu public, mercredi 10 novembre, après l'avoir remis au chef de l'Etat.

Créé par décret en 1989, le CNER a pour mission d'« *apprécier la mise en œuvre et les résultats de la politique nationale de recherche et de développement technologique définie par le gouvernement* ». Ses membres, nommés par décret en conseil des ministres (1), précisent « *prendre en compte les dimensions internationales des opérateurs soumis à examen* ». Choisis soit à l'initiative du comité, soit à la demande de ses autorités de tutelle, lesdits « *opérateurs* » peuvent être « *tout organisme, programme, procédure ou institution spécifique dont le financement figure au budget civil de recherche et de développement technologique (BCRD)* ». Soit, pour ce rapport 1993, deux programmes mobilisateurs respectivement lancés en 1982 et 1984 : « biotechnologies » et « technologie-emploi-travail » (2).

Le bilan ? Plus que mitigé, du moins en ce qui concerne le programme « technologie-emploi-travail ». Destiné à l'origine à favoriser « *la maîtrise sociale de l'introduction de nouvelles technologies* » dans le monde du travail, ce programme « *n'a bénéficié ni d'une stratégie claire ni de la stabilité organisationnelle et financière nécessaires* », estime le CNER. Une lacune d'autant plus *criante dans un domaine où*, comme le souligne Lucien Brams, « *toute la difficulté consiste à mettre en musique des populations de chercheurs extrêmement dispersées, et relativement enfermées dans la structure de leurs propres organismes* ».

Une meilleure coordination des actions

Estimant néanmoins que ce programme n'a pas été inutile, le CNER fait trois recommandations pour améliorer son efficacité : poursuivre une action d'encouragement de la recherche coopérative (en assurant notamment, de manière régulière, l'interface entre les équipes de recherche et les préoccupations des entreprises) ; sélectionner des champs de recherche à développer prioritairement (tels, peut-être, l'emploi agricole ou la qualité dans les services, jusqu'alors relativement négligés), « *fondés sur des objectifs opérationnels* » ; réorganiser, enfin, le dispositif de mobilisation et les procédures de l'action incitative – ce qui impliquerait, entre autres, « *la mise en place d'une instance permanente de définition des choix stratégiques* ».

Les conclusions du CNER sur le programme « biotechnologies » sont, en revanche, nettement plus positives. Constatant que l'action dans ce domaine a été conduite par le ministère de la recherche « *avec une certaine continuité* », le comité souligne le « *réalisme* » et l'« *adaptabilité* » dont elle a bénéficié. Une réussite d'autant plus louable, souligne son rapport, que les multiples secteurs d'applications des biotechnologies conféraient à ce programme mobilisateur un champ d'application particulièrement étendu, difficultés auxquelles s'ajoutent aujourd'hui les incertitudes de la réglementation concernant la propriété industrielle et la prise de brevets sur le vivant.

Estimant également que de réels efforts ont été menés, dans ce secteur, pour combler « *le fossé culturel existant entre les communautés universitaires et industrielles* », le CNER note toutefois que « *les problèmes sont loin d'être tous résolus* ». Parmi ses souhaits prioritaires : une meilleure coordination des actions, une plus grande ouverture vers les PME-PMI, une meilleure formation de base pour les ingénieurs, ainsi qu'une participation d'autres entreprises à l'important programme de recherche Bioavenir, que Rhône-Poulenc mène depuis deux ans en coopération avec les laboratoires publics (*le Monde* daté 10-11 novembre 1991).

Sur ces deux programmes mobilisateurs, le CNER formule par ailleurs des critiques plus générales. Les estimant « *insuffisamment dotés d'outils systématiques d'évaluation interne* », il déplore dans les deux cas « *la déviance par rapport aux objectifs initiaux* », « *l'absence de comités nationaux de coordination* » et « *la prédominance de l'action incitative financée sur les crédits du fonds de la recherche et de la technologie (FRT), au détriment de l'action budgétaire permettant aux autorités de tutelle d'intervenir sur la politique suivie par les organismes publics* ».

Après quatre ans de rodage, le CNER souhaite désormais « *étendre ses réflexions à l'ensemble de l'appareil de recherche* ». Ses membres poursuivent actuellement l'évaluation de l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), du Centre de coopération en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et du département « sciences pour l'ingénieur » du CNRS, et s'apprêtent à entamer celle des centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT) et des programmes nationaux « matériaux ».

Ca. V.

(1) Renouvelé pour moitié tous les trois ans, le CNER est actuellement composé de neuf membres : Christian Bècle (recteur d'académie et président du Comité), Jean-Louis Armand (professeur des universités), Jacques Ducuing (professeur des universités, ancien directeur du CNRS), Gaston Meyniel (professeur des universités, doyen honoraire des facultés de médecine et de pharmacie de Clermont-Ferrand), Lucien Brams (directeur honoraire de la mission interministérielle recherche-expérimentation), Pierre Feillet (directeur de recherche à l'INRA), Michel Quatre (ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, directeur de la mission Roissy), Jean-François Théry (conseiller d'Etat) et Roland Morin (président de chambre à la *Cour des comptes*).

(2) Ces rapports seront prochainement publiés à la Documentation française, ainsi que les droits de réponse des organismes concernés.

POINT DE VUE

Préparer l'avenir

par François Fillon

Dans ces mêmes colonnes, on m'a récemment traité de « briseur d'élan », reprenant ainsi une vieille chanson sur le thème de l'hostilité supposée de la droite à la recherche scientifique (1). Est-il utile de polémiquer lorsque l'avenir d'une nation, de notre nation, est en jeu ? La situation de la recherche dans notre pays mérite un examen plus serein. Voyons concrètement la situation telle que je l'ai trouvée et où je veux aller.

Plus qu'une bataille de chiffres fastidieuse pour le lecteur, il faut rappeler comment ils ont servi dans les années passées à des effets d'annnonce peu suivis de décisions concrètes. Un écart croissant entre les autorisations de programme (AP) – c'est-à-dire les perspectives – et les crédits de paiement (CP) – c'est-à-dire les financements réels, qui permettent concrètement de conduire une recherche : voici l'héritage qui nous fut légué en mars dernier.

A titre d'exemple, entre 1990 et 1993, les moyens de paiement du Centre national de *la recherche scientifique* (CNRS) stagnaient en francs courants au niveau de 2 400 *millions de francs, une réalité* que le ministère masquait en affichant des autorisations de *programme en progression de* 4 à 5 %. Avant même notre arrivée, le CNRS avait dû *réduire le rythme de ses* engagements.

Le CNRS n'était pas le seul touché : le ministère de la recherche devait plus de 300 millions de francs aux organismes. Quant à la politique – au demeurant intéressante – de localisation de la recherche en région, elle se traduit par équation aussi simple qu'insoluble : comment construire pour 200 millions de francs de laboratoires en province (total des AP) avec seulement 20 millions de francs pour les financer (total des CP disponibles). Voilà l'illustration de la politique financière des socialistes : promettre toujours plus et laisser l'addition aux successeurs.

En finir avec une séparation absurde

A cette vision immédiate, il faut ajouter les choix de long terme de la gestion précédente. Reprenons quelques-uns des propos avancés. Pendant *dix ans, la recherche aurait été* au cœur d'un projet politique cohérent. C'est faux. Depuis 1984, *aucune réflexion nationale*, aucun débat à l'Assemblée nationale, alors que j'en *prévois un au printemps prochain* en conclusion de la consultation nationale dont j'ai *pris l'initiative. M. Boniface* parle d'une continuité pour les grands programmes scientifiques.

Autre erreur : en dépit de budgets considérables attribués de 1989 à 1992 au Centre national d'études spatiales (CNES), le gouvernement n'est parvenu ni à convaincre nos partenaires de l'intérêt du planeur Hermès ni à construire une politique spatiale européenne alternative. Nos prédécesseurs n'ont pas réussi non plus à faire avancer leur conception de la télévision *haute définition*.

Un chiffre est mis en avant : 200 créations d'emplois de chercheur par an. C'est vrai, mais à quel prix. Il y a vingt ans, le budget du CNRS était composé à 60 % de salaires et à 40 % de programmes scientifiques. Aujourd'hui, le rapport est de 77 % contre 23 %. Faut-il mieux accumuler les emplois ou assurer le renouvellement régulier des équipes, par une mobilité croissante vers les universités ou des surnombres provisoires ? Ce renouvellement est permis par *le budget 1994* avec *200* possibilités de recrutement au-delà des seuls départs en retraite (100 *mobilités vers l'enseignement supérieur*, 50 créations et autant d'anticipations de départ à la retraite des années 1998-2000).

Devant cet état des lieux, le redressement doit être à la hauteur de l'ambition qui nous anime. Il s'exprime en premier lieu sur un plan quantitatif. Il commence par le versement des 300 millions dus depuis deux ans. Il se poursuit par le transfert de 100 millions pour le développement de la recherche en région. Il se prolonge par la majoration, dès 1994, *des moyens de paiement* du CNRS de 100 millions, permettant ainsi le maintien *intégral des soutiens de programme*. D'autres mesures peuvent être citées : rebudgéti*sation de 740 millions de* francs pour le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), la *suppression progressive de* l'écart entre AP et CP... Et la priorité pour la recherche est clairement démontrée : elle recevra 1,8 milliard de plus du budget de l'Etat.

Le redressement s'exprime aussi par une approche qualitative des programmes scientifiques, trop négligée à ce jour. Trois voies sont tracées. La *première correspond* à la volonté du premier ministre de regrouper enseignement supérieur et recherche. C'est l'occasion unique d'en finir avec une séparation absurde et la base *d'une mobilité réciproque* entre universités et organismes de recherche. Cette action est *indispensable pour la qualité de* nos universités, qui doivent être des foyers de recherche *de niveau européen*.

Concrétisation des priorités

Deuxième voie, celle de la coordination et de la contractualisation, qui permettent d'établir une bonne lisibilité du rôle de chacun. L'exemple de la recherche médicale est particulièrement fort qui appelle une vision d'ensemble afin de clarifier missions et compétences d'une demi-douzaine d'organismes publics.

Dernière voie, celle du développement de la recherche finalisée de haut niveau, qui doit notamment permettre de renforcer l'interface entre recherche publique et recherche industrielle.

J'avais dès le printemps dernier suggéré des priorités. Le budget les a concrétisées. Les *incitations à l'innovation dans* les PMI – conditions de l'emploi de demain – augmentent de 16 %. *L'Etat tiendra sa* place dans la recherche médicale avec 100 millions supplé*mentaires. La recherche amont* en aéronautique sera accrue de 25 % pour aider ce secteur à faire face à la crise historique qu'il traverse. Les recherches pour l'environnement seront soutenues, notamment à l'Agence de l'environnement et *de la maîtrise de l'énergie* (+21 %) et à l'Institut polaire (+29 %). L'avenir suppose en outre de dessiner des perspectives à long terme, par une consultation de toutes les parties intéressées : elle est en cours.

En *1988, Michel Rocard* dénonçait les « *effets d'annonce qui ne sont souvent que des annonces non suivies d'effets* ». Dans le domaine de la *recherche, les socialistes ont* beaucoup annoncé. Faute d'un réalisme minimum dans le financement, ils ont mis en péril le développement de notre recherche. Celui-ci ne peut s'appuyer sur un budget en trompe-l'œil. Il demande *une base financière solide* : nous l'avons. Et nous donnons ainsi un nouvel essor à la recherche française.

(1) « L'élan brisé », point de vue de Jacques Boniface, animateur du club Convaincre-Recherche, groupe d'experts proches de Michel Rocard, paru dans *le Monde* du 27 octobre.

► **M. Fillon est ministre de *l'enseignement supérieur* et de la recherche.**

Regroupement de lits et de services à Paris

L'hôpital du futur va s'élever au sud-ouest de la capitale

Le premier ministre a posé, lundi 15 novembre, la première *pierre du futur hôpital* Georges-Pompidou qui doit s'élever dans le quinzième arrondissement. Il était accompagné de Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, ainsi que de Jacques Chirac, *maire de Paris*.

Avant la fin du siècle, un nouvel établissement hospitalier de près de huit cents lits accueillera, sur les bords de la Seine à l'*orée du parc André-Citroën*, les malades des trois arrondissements du sud-ouest parisien (septième, quinzième et seizième), dont la population totale dépasse 450 000 habitants. Il y a dix ans que les 35 000 m² du terrain étaient réservés et que les *plans dessinés par l'architecte* Aymeric Zublena étaient faits. Mais des débats internes sur la politique de restructuration hospitalière de l'Assistance publique (AP), puis la crise immobilière, avaient retardé le projet. Le voici enfin sur les rails.

Baptisé Georges-Pompidou, à la demande du maire de Paris, l'hôpital de l'an 2000 ressemblera à un ilôt urbain de forme allongée, comprenant une demi-douzaine de bâtiments en damiers ouvrant sur des patios. Ils seront reliés par une rue couverte, longue d'environ 200 mètres. Bordé de boutiques, d'une garderie d'enfants pour les visiteurs, d'une crèche pour le personnel, d'une salle de sports, de locaux pour les associations et d'un club réservé aux médecins, il sera accessible au public qui pourra le parcourir comme un passage couvert du vieux Paris. *L'ensemble, culminant* à 31 mètres de hauteur, sera revêtu d'aluminium.

On pourra y accéder de tous côtés. Au sud arriveront les *ambulances et les urgences*. La porte occidentale sera à proximité de la station Boulevard-Victor, de la ligne C du RER. Au nord, l'hôpital ouvrira sur l'arrêt des bus de la ligne 42 et, au-delà, sur les pelouses du jardin Citroën. L'entrée orientale sera à 300 mètres du métro Balard. Aux extrémités du quadrilatère, l'AP projette d'ajouter d'un côté un ensemble de *soixante appartements destinés* au personnel, de l'autre un hôtel qui recevra les familles des malades. *Dans le hall d'accueil*, ceux-ci seront accueillis par des hôtesses et munis d'une sorte de carte d'identité à puce leur donnant accès à tous les services de la maison, y compris le parking, la bibliothèque, la bagagerie et les coffres.

Le dernier-né de l'AP sera d'abord un hôpital général, capable de recevoir en urgence 150 accidentés ou malades par vingt-quatre heures, y compris *les personnes* âgées et les cas relevant de la psychiatrie. Mais les « spécialités maison » seront surtout le traitement des blessures de la main, des embolies pulmonaires, des affections ORL d'adultes et des infarctus. Dans les étages, des lits seront réservés en permanence à ces urgences, de manière à leur éviter de repartir vers d'autres hôpitaux.

Dix-huit salles d'opération

L'hopital Georges-Pompidou aura aussi ses grands services spécialisés, chacun disposant d'un étage. On y trouvera les maladies de l'appareil digestif (foie, estomac, intestins), les affections touchant le nez, la gorge, les oreilles, les maladies du cœur, des poumons et des vaisseaux (ce sera un pôle *unique* en Europe dans cette spécialité) et les cancers. Un cinquième service associera les transplantations d'organes (cœur, poumons, reins, foie et pancréas) et prendra les malades en charge de la première consultation jusqu'aux *suites lointaines*. Techniquement, le personnel soignant disposera de dix-huit salles d'opération, des procédés d'imagerie *médicale les plus* perfectionnés et d'un laboratoire d'analyses entièrement robotisé.

Bien entendu, le nouvel hôpital du sud-ouest parisien ne pourra *tout faire*, mais il sera le vaisseau amiral d'une flotille d'unités complémentaires avec *lesquelles il sera en relation* organique. Ainsi, les enfants continueront à être accueillis à Necker, les personnes âgées à Vaugirard (quinzième), Sainte-Perrine (quinzième) et Corentin-Celton (Issy-les-Moulineaux), les convalescents en rééducation à Broussais (quatorzième) et les cas relevant de la neurochirurgie ou de la psychiatrie à Sainte-Anne (treizième).

Des établissements vétustes fermés

Etablissement de soins, Georges-Pompidou sera encore un lieu d'enseignement. Installé dans un bâtiment séparé, les étudiants trouveront sur place médiathèque, centre de documentation, amphithéâtre de quatre cents places, salles de conférence et écrans informatiques permettant d'étudier les cas cliniques exemplaires. En outre, *l'établissement abritera* plusieurs équipes de recherches.

Sa taille, son modernisme et ses spécialités confèreront au nouvel hôpital une dimension européenne. Il devrait soigner en priorité les ressortissants des pays de la Communauté en visite ou résidant à Paris. *Les* documents d'information rédigés en plusieurs langues et le personnel seront préparés à cette tâche.

Pour fonctionner, l'établisse*ment nécessitera* la *présence* de 2 500 personnes et un budget annuel de 1,2 milliard de francs. Quant au chantier de construction, il demandera quatre ans de travaux et, selon les dernières estimations, plus de 2 milliards de francs. Cet investissement devrait être autofinancé par l'AP, qui compte vendre des terrains lui appartenant en plusieurs points de la capitale.

*L'opération Georges-Pompi*dou s'inscrit, en effet, dans un plan plus général de restructuration hospitalière. Peu après l'ouverture de l'hôpital du sud-ouest parisien en 1998, quatre établissements vétustes seront fermés : Saint-Lazare (dixième), Boucicaut *(quinzième), Laënnec (sep*tième) et Broussais (quatorzième). L'AP transférera leurs services vers Georges-Pompidou et en profitera pour supprimer *plus de quatre cents lits* et redistribuer dans ses autres unités environ mille emplois. Il s'agit de soigner mieux pour moins cher. Le regroupement en un seul site des services généraux des quatre vieux hôpitaux entraînera une économie de gestion dépassant *130 millions* de francs par an.

La politique de l'AP *a été* donnée en exemple par Edouard Balladur : *« Si, depuis dix ans*, a-t-il indiqué, *les efforts déployés par l'Assistance publique avaient été appliqués à l'ensemble du territoire national, ce sont quinze mille des quelque soixante mille lits hospitaliers excédentaires qui auraient pu être transformés »*. Le premier ministre ne s'en est pas tenu là.

Il a fait référence à l'organisation de l'AP (cinquante établissements répartis sur l'ensemble de l'agglomération parisienne mais gérés par une seule direction) pour souhaiter que *« la politique de restructuration hospitalière de la France soit définie et conduite à l'échelon régional ou interrégional »*. Mme Veil, a-t-il annoncé, fera prochainement des proposi*tions dans ce sens. La présence* d'Edouard Balladur à cette inauguration ne tenait pas seulement au fait qu'il est élu de l'arrondissement. Il avait aussi choisi cet événement pour rappeller qu'un projet de loi sur la santé publique et la protection sociale sera *bientôt soumis* à l'Assemblée nationale.

MARC AMBROISE-RENDU

Les nouveaux alpinistes de la Défense

Des hommes en combinaison de couleur et casque d'alpiniste qui descendent en rappel le long d'une des trois façades du CNIT de la Défense n'étonnent plus les habitués du quartier d'affaires. Seuls, des *touristes lèvent la tête* en direction des quatre hommes qui, raclette en main, progressent de vitre en vitre. *C'est* d'ailleurs pour mettre ces vitres en place lors de la réhabilitation du CNIT qu'est née la société Versant SA à laquelle ils appartiennent.

Rien ne prédestinait Yannick Ben Friha et Jean-René Jalenques à créer une société qui est devenue, en quatre ans, numéro un sur le marché des travaux acrobatiques. Ils étaient tous deux passionnés *d'alpinisme et gravitaient* dans le monde du spectacle, l'un en tant que spécialiste des éclairages, l'autre comme comédien. C'est de la rencontre de Jean-René Jalenques et d'un responsable du chantier du CNIT de la Défense qu'est née leur société parce qu'il fallait poser en un minimum de temps et sans échafaudage *40 000 mètres carrés de vitres* et les éclairages sous la voûte.

Yannick et Jean-René contactèrent leurs amis alpinistes et les clubs de grimpe, *afin de constituer l'équipe* nécessaire. Des guides de haute montagne furent appelés en renfort. Un an plus tard, ils avaient gagné leur pari et obtinrent un contrat de maintenance acrobatique pour les vitres et les travaux d'entretien à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Désormais, quatre techniciens y sont attachés à temps complet.

Si le secteur de la mainte*nance représente* toujours près de la moitié du chiffre d'affaires de la société, ses mis*sions et ses méthodes de* recrutement ont bien évolué. *« Au début*, reconnaît Jean-René Jalenques, *nous prenions les alpinistes qui voulaient bien venir travailler avec nous. Aujourd'hui, nous recrutons des professionnels du bâtiment qui pratiquent l'alpinisme ou la spéléologie »*. Car, au fur et à mesure des demandes, les deux sociétés se sont aperçues que les techniques de la montagne étaient insuffisantes pour *certains* travaux ; cela les a conduites vers les milieux de la spéléologie. Les quarante *employés que compte aujour*d'hui la société et dont la moyenne d'âge est de vingt-sept ans font tous de la grimpe. *« Sauf deux*, précise en souriant le directeur général, *la secrétaire et le directeur des finances qui, lui, a les pieds bien sur terre. »*

Le souci de la sécurité

De l'Arche de la Défense à l'Opéra Bastille, en passant par un pylône hertzien de 427 mètres de haut sur l'île de la Réunion, les équipes de Ver*sant n'oublient* jamais que la sécurité est un élément essentiel de leur métier. Pour cette profession nouvelle, *les rap*ports n'ont pas été excellents avec l'inspection du travail. Pourtant, la seule déclaration d'accident de travail concerne*rait* un chef d'équipe tombé d'une échelle en changeant une ampoule sur le parking d'un supermarché...

Quand on lui demande quel *travail ses alpinistes* du bâtiment seraient incapables de réaliser, Jean-René Jalenques lève les yeux au ciel *en soupirant* : *« Nous serions bien ennuyés s'il fallait peindre la voûte du CNIT. »* Mais il assure qu'une solution serait trouvée, *comme lorsqu'on nous a demandé d'inspecter les plafonds des tribunes du Parc des Princes »*. L'une de ses prochaines missions consistera à peindre l'extérieur de cette voûte. Un travail de simple routine pour son équipe, même si, cette fois, il faudra décaper l'ensemble avant de le repeindre.

JEAN-CLAUDE PIERRETTE

REPÈRES

ENSEIGNEMENT

L'Ecole vétérinaire ne devrait pas quitter Maisons-Alfort

Le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a fait savoir qu'il *« dément formellement »* l'information selon laquelle il aurait décidé la fermeture de l'Ecole nationale vétéri*naire d'Alfort* (ENVA). *Depuis* deux mois, une rumeur faisait à nouveau état du transfert de l'école en totalité ou en partie. Les enseignants et les élèves se mobilisant à nouveau, la mairie de Maisons-Alfort a multiplié les démarches en vue du maintien de l'école sur son emplacement.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche, l'autorité de tutelle *de l'école, vient d'adresser un* courrier, en date du 12 novembre, au maire, Michel Herbillon (UDF-PR) : *« Les rumeurs récentes qui ont pu circuler sur telle ou telle évolution ne reposent sur aucun fondement »*, écrit Jean Puech, précisant que, conformément à la politique de localisation des administrations et des services publics dont il a la charge, *« le transfert de cette école n'est ni prévu ni envisagé »*.

ENVIRONNEMENT

Expérimentation à Noisy-le-Grand

Un nouveau dispositif de trai*tement de la pollution* due à l'azote vient d'être mis en service, à titre expérimental, à la station d'épuration de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Ce prototype, utilisant un procédé de « lit bactérien », composé de longues lanières plastiques *dénommées Cessil, sera testé* durant deux ans, avant d'être utilisé de façon permanente à partir de 1996. Construite dans les années 70, la plus petite des quatre stations d'épuration du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), avec 30 000 m³ d'eaux usées traitées par jour, fait l'objet, depuis deux ans, d'un programme de modernisation.

*Après avoir réduit sensible*ment les nuisances olfactives liées au traitement des boues le syndicat a installé une vanne destinée à éviter la formation des mousses et des dépôts malodorants. Le SIAAP envisage également de mettre en place une installation de désinfection des eaux épurées avant leur rejet dans la Marne. Afin d'expérimen*ter différentes techniques d'amé*lioration de ces installations en région parisienne, le Syndicat a également mis à l'essai à Achères sa plus grosse station.

TRANSPORTS

Les nouvelles lignes de bus

La RATP a fait le pari de réorganiser de façon efficace son réseau d'autobus autour de onze communes des Hauts-de-Seine et de l'Essonne afin d'offrir une meilleure desserte de ce secteur. Elle a en effet en lançant l'opération « Autrement Bus Sud ». Concrètement, cette opération concerne 219 000 habitants qui *effectuent chaque jour* 604 000 déplacements motorisés. La première phase, achevée *en juin dernier*, a abouti à la création de lignes entre Morangis et la porte d'Orléans, entre Massy-Palaiseau et le Marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, enfin entre Massy-Palaiseau et Juvisy. D'autre part, cinq lignes ont été modifiées.

La seconde phase de l'opération prévoit également certaines *modifications de lignes* et la création de lignes associées RATP-Athis Cars à tarification particulière entre Rungis et Juvisy-sur-Orge, entre Chilly-Mazarin et Juvisy, enfin entre Longjumeau et Savigny-sur-Orge. Ce nouveau réseau d'autobus sera accompagné par la mise en service d'une gare routière au Marché de Rungis, la création d'un « point clé » à Belle-Epine et l'aménagement des correspon*dances avec les autobus* de Chilly-Mazarin et la gare RER de Juvisy-sur-Orge.

La délinquance dans le métro

La RATP présentera prochainement des mesures en matière de sécurité

Dans les prochains jours,* Francis Lorentz, le PDG de la RATP, réunira l'ensemble des organisations syndicales afin de leur communiquer les mesures arrêtées à la suite de la table ronde sur la sécurité qui s'est *déroulée lundi 15 novembre.

Pour sortir du cercle infernal – agressions, débrayages, sanctions, débrayages –, un modus vivendi semble avoir été trouvé lors de la *table ronde qui s'est tenue lundi* 15 novembre entre la direction de la RATP et les syndicats sur le thème de la sécurité.

Depuis le 25 octobre, en effet, les arrêts de *travail* se succédaient sur la ligne 9 (Pont de Sèvres/ Mairie de Montreuil) du métro parisien à l'appel de quatre syndicats (SAT, CGT, Syndicat Indépendant, CFDT). Les grévistes réclamaient la levée de sanctions contre les conducteurs *qui avaient cessé le travail* sans préavis à la suite de l'agression d'un agent. Ces débrayages avaient donné lieu à des sanctions (35 avertissements, 17 disponibilités d'office et 5 mises à pied). Ce scénario s'était reproduit sur d'autres lignes et un grève générale avait au lieu le 10 novembre.

Selon les syndicats, la direction a accepté de suspendre les sanctions prises en octobre et novem*bre pour une période de trois* mois. En outre, elle se serait engagée à ne pas prendre de nouvelles sanctions contre des agents ayant cessé le travail spontanément à la suite d'agressions durant cette même période.

D'ici là, les partenaires sociaux vont continuer à se réunir pour tenter d'améliorer la sécurité dans le métro et le RER parisien. Les syndicats dénoncent la montée de la délinquance ces dernières semaines. Quarante-sept agressions ont été perpétrées contre les agents de la RATP et 221 *contre les usagers pour le seul* mois d'octobre, selon la CGT qui réclame des effectifs supplémentaires, deux agents en station, et un ilôtage du métro par la police à partir des commissariats de proximité. Les moments d'ouverture et de fermeture des stations sont particulièrement critiques, selon les syndicats.

Des zones sensibles

La direction, elle fait valoir que depuis 1990, date du lancement d'un plan sécurité à la RATP sous l'égide de Christian Blanc, alors PDG de la Régie, les agressions ont baissé de 25 % dans le métro, le RER et les bus d'Ile-de-France. Actuellement, on compte en moyenne deux agressions d'agents de la RATP par jour et sur les dix premiers mois de l'année ces agressions ont diminué de 10 % comparée à la même période en 1992. Elles se localisent dans des zones sensibles, le quart nord-est de Paris et dans les banlieues aux abords de cités *difficiles*. Elles ont lieu plutôt en soirée et en fin de semaine.

Face aux revendications des syndicats, la RATP reconnaît que la fermeture et l'ouverture des stations posent problème, et s'intéresse par ailleurs à la proposition d'ilôtage des stations faite par la CGT. Les efforts réalisés au niveau du réseau de bus avec l'instauration de « camps de base » pourraient être étendus au métro. Mis en place ces derniers mois à Gonesse (Val d'Oise) et Pavillon-sous-Bois (Seine-saint-Denis), ces « camps de base » s'appuient sur des petites équipes d'intervention qui sont présents à l'intérieur des bus ou les suivent en voiture.

La régie met également en avant une expérience menée depuis dix-huit mois sur la ligne A du RER. Des groupes de réflexion sur la conduite a adopter en matière d'agressions se *réunissent* entre *conducteurs*, syndicalistes, agents de maîtrises... Coïncidence? la ligne A n'a pas connu depuis cette date de débrayage spontanée.

MARTINE LARONCHE

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

Voici les films nouveaux qui seront présentés dans les salles parisiennes à partir de mercredi 17 novembre.

CHASSE A L'HOMME. (*) Film américain de John Woo, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CHASSE GARDÉE. Film français de *Jean-Claude Biette : Reflet Médicis II* (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34).

LE FIL DE L'HORIZON. Film portugais de Fernando Lopes, v.o. : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

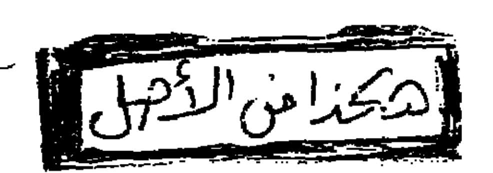
LIBERA ME. *Film français* d'Alain Cavalier : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-*10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC* Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

NUITS BLANCHES A SEATTLE. Film américain de Nora Ephron, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC *Convention*, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

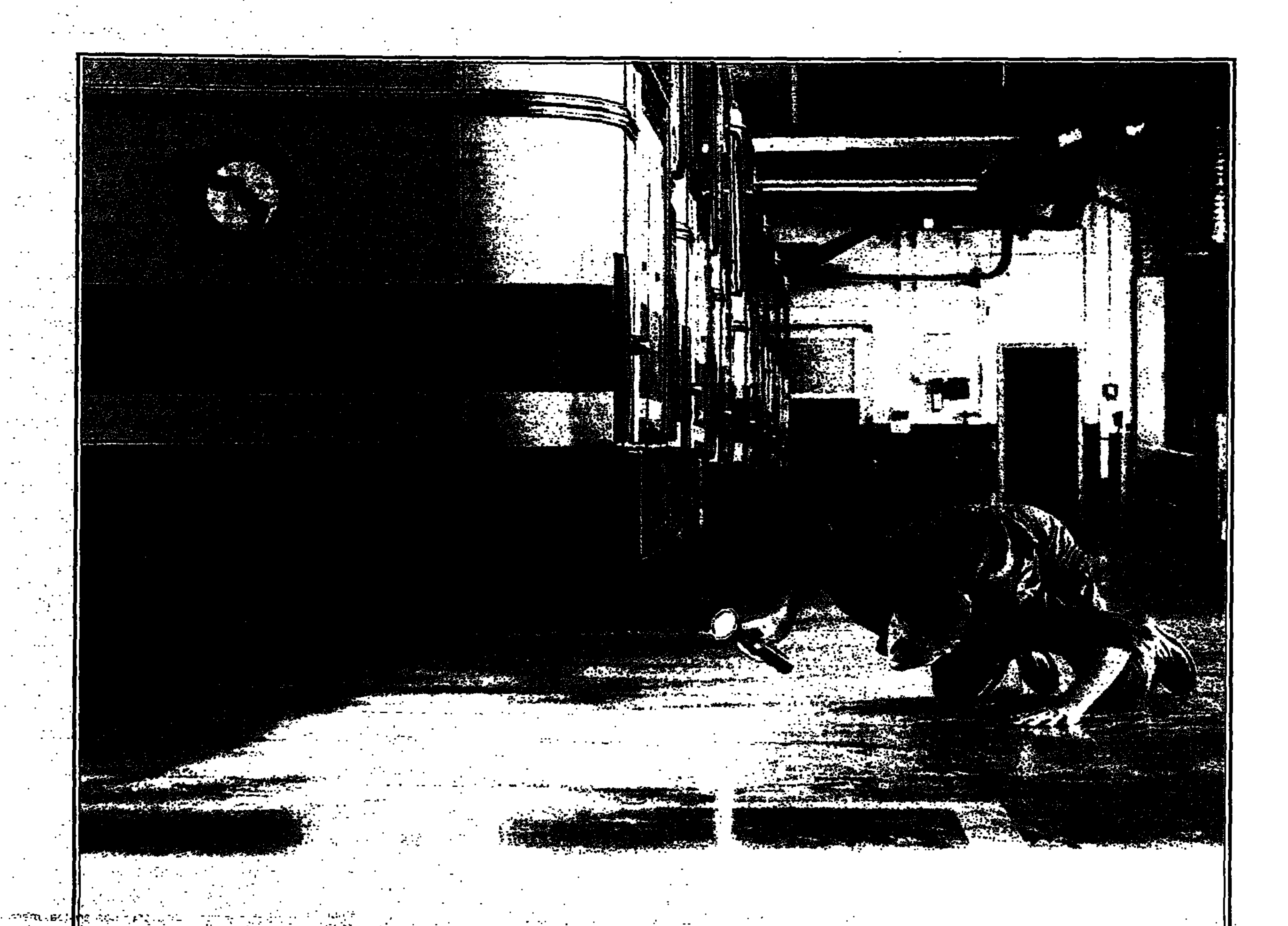
LA PLACE D'UN AUTRE. Film français de René Féret : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

TWIST. Film canadien de Ron Mann, v.o. : *Reflet Médicis salle* Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

ZOMBIE AND THE GHOST TRAIN. Film finlandais de Mika Kaurismaki, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).



(Publicité)



Si les femmes peuvent conduire les bus comme les hommes, c'est que pour nous, les bus n'ont pas de sexe.

Sur 3840 bus qui circulent tous les jours à Paris et en banlieue, 575 sont conduits par des femmes. **On n'en fera jamais assez pour vous donner l'esprit libre.**

RATP

l'esprit libre

CULTURE

CINÉMA

Une décision de l'Académie américaine du cinéma

« Bleu » ne concourra pas pour les Oscars

NEW-YORK
correspondance

L'Académie des arts et sciences du cinéma, qui réunit les professionnels américains, vient de rejeter la candidature de *Bleu*, le film de Krzysztof Kieslowski, présenté par la Pologne à l'Oscar du meilleur film en langue étrangère (c'est-à-dire non anglophone), tout comme elle avait refusé en 1992 celle d'*Europa Europa*, d'Agnieszka Holland.

Selon l'Académie, *Bleu* ne satisfaisait pas aux critères minimums de « nationalité » : deux nationaux du pays (la Pologne) parmi les réalisateur, producteur et scénariste ; deux nationaux parmi les chef décorateur, directeur de la photo, créateur des costumes, monteur, ingénieur du son et compositeur ; présence majoritaire d'acteurs originaires du pays candidat dans la distribution.

Devant la multiplication des coproductions internationales, l'Académie a pourtant adopté en août dernier de nouvelles règles, assouplissant les critères de nationalité. C'est ainsi que *l'Odeur de la papaye verte* (film produit avec des capitaux français et tourné en France, mais parlé en vietnamien) a été retenu pour le Vietnam, que *Adieu ma concubine* du Chinois de Chine populaire Chen Kaige représentera Hongkong et que *le Garçon d'honneur*, tourné à New-York et en grande partie en anglais par le Taïwanais Aung Lee, représentera Taïwan.

Face à l'émergence de nouvelles structures de production, le système mis en place par l'Académie montre une nouvelle fois sa lourdeur. Sans doute faudrait-il que Hollywood se décide à sélectionner les films étrangers présentés aux Oscars selon une méthode proche de celles des grands festivals internationaux, Cannes ou Venise. Ce qui suppose beaucoup de temps et d'énergie.

HENRI BÉHAR

Ancien délégué du Festival de Cannes

Maurice Bessy est mort

Maurice Bessy, historien de cinéma et ancien délégué du Festival de Cannes, est mort le 15 novembre à Paris, des suites d'une longue maladie. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Né à Nice le 4 décembre 1910, Maurice Bessy, passionné de cinéma, est un jeune journaliste lorsqu'il prend, en 1928, la direction de l'hebdomadaire *Cinémonde*, destiné au grand public. C'est là qu'il fut l'un des rares à défendre, en 1939, *la Règle du jeu* de Jean Renoir.

En 1937, Maurice Bessy fonde, avec Marcel Idzowski, le prix Louis-Delluc, qui, placé sous le patronage du premier grand critique de cinéma, est un rassemblement de la jeune critique indépendante. Dans cet esprit, le prix Louis-Delluc, décerné, la première année aux *Bas-fonds* de Jean Renoir, consacrera le « meilleur film français » et s'opposera à d'autres distinctions portées vers un cinéma plus académique. Maurice Bessy sera le président du Delluc jusqu'à sa mort.

Il dirige, à partir de 1946, le bulletin du Festival de Cannes. De 1946 à 1966, il assure également la direction de la revue *Paris-Théâtre*. Il est encore directeur d'*Une semaine à Paris* et du *Film français*.

Il est délégué général du Festival de Cannes de 1971 à 1977 et délégué général pour l'Europe du Festival de Montréal. On lui doit également les scénarios des *Mystères de Paris* (Jacques de Baroncelli, 1943), du *Carrefour des enfants perdus* (Léo Joannon, 1943) et de *Voici le temps des assassins* (Julien Duvivier, 1956).

Maurice Bessy a écrit plusieurs romans et des ouvrages sur l'érotisme ou la magie. Mais c'est surtout son œuvre d'historien qui aura marqué. S'il s'est intéressé aux débuts du cinéma avec des livres sur Georges Méliès et Louis Lumière, il fait référence avec *Monsieur Chaplin ou le rire dans la nuit* puis avec *Orson Welles* (1982), *Charles Chaplin* (1983) et *Eric von Stroheim* (1984). On lui doit aussi un *Jean Renoir* en collaboration avec Claude Beylie, aux éditions Pygmalion/Gérard Watelet, où Maurice Bessy a publié, depuis 1986, avec Raymond Chirat, une monumentale *Histoire du cinéma français* en sept volumes.

JACQUES SICLIER

MUSIQUE

Au Théâtre des Champs-Elysées à Paris

Les concerts majuscules du dimanche matin

Une double file d'une cinquantaine de mètres, sur le trottoir de l'avenue Montaigne à Paris, un dimanche matin, à 10 h 30, malgré un vent à décorner les bœufs ? Cet attroupement ne peut être provoqué que par l'un des concerts que Jeanine Roze organise chaque semaine depuis dix-sept ans. D'abord installée sous le chapiteau qu'avait planté le Théâtre Renaud-Barrault dans la gare d'Orsay, puis, plus confortablement, au Théâtre du Rond-Point, cette organisatrice a finalement posé son baluchon sous les ors et la moire rouge du Théâtre des Champs-Elysées.

Les mélomanes viennent nombreux chaque semaine, mais ce 13 novembre est un jour particulier. C'est le cinq-centième de ces Concerts du dimanche matin – avec une majuscule à Concerts, la marque a été déposée pour se prémunir des copieurs. Ce n'était pas inutile : il y en a eu. Qui aurait pu croire que la formule durerait si longtemps... et qu'elle serait imitée par Radio-France et le Théâtre du Châtelet ? Jeanine Roze s'étonne encore, chaque dimanche, de l'afflux du public. Sans autre aide, au début, que celle des Renaud-Barrault et de France-Musique qui, grâce à Louis Dandrel, à l'époque son patron, lui donna un sérieux coup de pouce en diffusant les concerts, en direct, sur l'antenne, cette jeune femme formée à la rude école de la variété a créé de toutes pièces l'un des fleurons de la vie musicale française. Cinq cents concerts, des milliers d'œuvres jouées, des centaines d'artistes se sont produits dans cette série de concerts pour des cachets qui n'atteignent pas le tiers de ce qu'ils touchent habituellement – parfois, pas le dixième ! Pourquoi acceptent-ils ? Ils sont assurés de jouer devant un public connaisseur et enthousiaste qui aura payé sa place 90 francs – gratuit pour les enfants de moins de neuf ans. Soit la moitié, voire le tiers, de ce qu'ils déboursent, ailleurs, pour écouter les mêmes artiste, le soir. Et, ici, on vient comme on va au cinéma : les places ne sont pas numérotées.

Les agents se pressent aujourd'hui à la porte du bureau de Jeanine Roze pour placer leurs artistes et les plus grands interprètes mentionnent toujours dans leur biographie qu'ils ont été invités dans ce haut lieu de la musique de chambre.

Le clarinettiste Michel Portal est un habitué. Et, pour sa dix-septième saison, Jeanine Roze a décidé de lui donner une carte blanche qu'il a inaugurée le 3 octobre avec l'altiste Tabea Zimmermann et le pianiste Christian Ivaldi. Elle l'a remercié pour sa fidélité, en l'invitant à célébrer ce cinq-centième concert en compagnie du Quatuor Melos – inspirés mais un peu fatigués, les quartettistes, après vingt-huit ans de vie commune. Portal, lui échappe depuis longtemps à la critique. Il est ailleurs, symbolise à lui seul la musique, toutes les musiques. Il semble inventer le *Quintette* de Brahms et le mouvement lent de celui de Mozart, donné en *bis*, à mesure qu'il les chante sur la clarinette. De rares pépins techniques ne peuvent arracher le public à sa félicité : ce sont les regrets, précieux entre tous, d'un créateur. Lui s'en veut. C'est sûr.

Après l'ovation de rigueur, Jeanine Roze soufle les bougies sur la scène du TCE et convie le public à prendre le champagne.

ALAIN LOMPECH

► Prochains concerts : *Sonates pour violoncelle et piano* de Beethoven, par Boris Pergamenschikow et François-René Duchable (le 21 novembre) ; *récital de piano* : Franck, Schumann, Chopin et Liszt, par Nelson Freire (le 28 novembre). Vente sur place, aux caisses du Théâtre des Champs-Elysées, le matin du concert, à partir de 10 heures. Ouverture des portes à 10 h 15, placement libre, le concert débute à 11 heures. 90 francs. 15, avenue Montaigne, Paris (8e). Métro Alma-Marceau.

LETTRES

L'attribution des prix Médicis

Le jury Médicis a couronné lundi 15 novembre (nos dernières éditions du 16 novembre) le roman d'Emmanuèle Bernheim *Sa femme* (Gallimard) au septième tour de scrutin par six voix contre trois à Rachid Mimouni (*la Malédiction*, Stock), deux à Angelo Rinaldi (*les Jours ne s'en vont pas longtemps*, Grasset) et une à Jack-Alain Léger (*Jacob Jacobi*, Julliard). Le Médicis étranger est revenu à l'Américain Paul Auster (*Léviathan*, Actes Sud) au quatrième tour par huit voix contre quatre à Oleg Strijak (*Roman pétersbourgeois en six canaux et rivières*, Albin Michel). Le Médicis essai a récompensé Michel Onfray (*la Sculpture de soi*, Grasset) au premier tour par six voix contre trois à Régis Debray (*l'Etat séducteur*, Gallimard) une à Gilles Deleuze (*Critique et clinique*, Minuit), une à Jean-Didier Vincent pour *Celui qui parlait presque* (Odile Jacob) et un bulletin nul.

Onfray, la volonté de jouissance

Avec *la Sculpture de soi* (Grasset), un essai vivant, sans « poussière », Michel Onfray est fidèle à sa manière. Fonder l'éthique sur le plaisir, ancrer les vertus dans l'appétit de joie, en finir pour de bon avec les tristesses rances du renoncement, ne pas sombrer pour autant dans les froideurs de l'égoïsme, cultiver au contraire, pour multiplier les jubilations, la délicatesse envers autrui, le sens de l'amitié vraie ou le respect de la parole donnée – tels sont les principes, charnels et charmeurs, qui organisent sa pensée. En modelant le visage d'un « Condottiere » plus imaginaire que réel – cynique, virtuose, prodigue, artiste du geste –, Michel Onfray plaide pour les rebelles qui ont du style – les munificents, les magnanimes, les gourmands de tout.

Il préfère ces aristocrates créateurs d'instants aux pisse-froid qui croient gagner en grandeur tout ce qu'ils perdent en volupté. Mais ce jeune philosophe provocateur et intelligent ne fait pas simplement l'éloge de la pure dépense. Il sait éviter le piège qui transforme le jouisseur solitaire en bourreau sadien. C'est la relation aux autres qu'il s'efforce de fonder dans le souci de soi : sans plaisir, pas de morale.

Cet enfant de Nietzsche et de Fourier n'a sûrement pas fini de grandir. Mais il est déjà fort plaisant de suivre le développement d'une pensée qui s'incarne dans des ruelles vénitiennes et ignore superbement les notes de bas de page.

ROGER-POL DROIT

La victoire tardive de Paul Auster

En décernant son prix à Paul Auster pour *Léviathan* (« le Monde des livres » du 15 janvier), le Médicis a, selon la formule consacrée, peut-être couronné un auteur plus qu'un livre. Son *Moon Palace* ou *la Musique du hasard*, parus respectivement en traduction française en 1990 et 1991, Actes Sud), auraient mérité ce prix aussi bien que *Léviathan*, et peut-être mieux pour le premier cité.

Paul Auster, parfois décrit comme « *le plus européen des romanciers américains* », est déjà bien connu du public français, grâce surtout à sa *Trilogie new-yorkaise (Cité de verre, Revenants, la Chambre dérobée)*. *Léviathan*, construit en toile d'araignée ou en palais de miroirs, raconte l'histoire de deux écrivains et des femmes qui gravitent autour d'eux. L'un croit à la littérature, l'autre l'abandonne au profit de l'action symbolique contre l'Amérique des années Reagan et Bush. Touffu et virtuose, bourré d'histoires qui se déboîtent les unes des autres et orchestrent le thème du hasard nécessaire, du « tout peut arriver », *Léviathan*, roman existentiel, est aussi un roman de mœurs, celles d'une génération d'Américains de gauche tiraillés entre culpabilité et sensualité, idéologie et expérimentation créative, révolte et autodestruction.

MICHEL CONTAT

COMMENTAIRE.

Beau livre et « drôle de guerre »

COMME l'an dernier avec *Tlacuilo* de Michel Rio (Seuil), les jurés Médicis, avec *Sa femme* d'Emmanuèle Bernheim (Gallimard, « Le Monde des livres » du 17 septembre) sont fidèles à la tradition fondatrice du prix : distinguer des auteurs prometteurs, pour des livres qui ne sont pas nécessairement faciles et qui, parfois, dérangent.

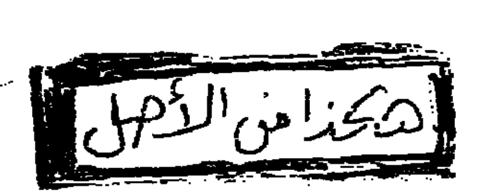
Après les jeux trop voyants d'autres jurys – dont le Femina anticipé pour éliminer Marc Lambron de la course au Goncourt (*le Monde* daté 7-8 novembre) –, on aurait envie de parer ces jurés de toutes les vertus. Ce serait aller un peu vite, car ce résultat heureux vient au terme d'une « guerre » assez déplaisante. Pourquoi en parler si un livre qu'on a aimé et défendu en sort vainqueur ? Peut-être pour rendre hommage à un homme qui a été « utilisé » dans cette manœuvre, Rachid Mimouni, écrivain algérien menacé de mort parce qu'il continue d'écrire en français, et de combattre, par la littérature, le fanatisme religieux.

Ainsi donc, cette année, le Médicis avait de la chance, avec une sélection d'écrivains correspondant à l'esprit du prix, dont Emmanuèle Bernheim, Renaud Camus (*le Chasseur de lumières*, P. O. L.), Jack-Alain Léger, Olivier Rolin (*l'Invention du monde*, Seuil). Le livre d'Emmanuèle Bernheim ne pouvait pas manquer d'irriter quelques hommes, avec son absence de sentimentalisme, sa manière de mettre à nu les relations amoureuses. On racontait que le jury « exploserait » si elle était couronnée. Et puis, il y avait Angelo Rinaldi, qui figurait sur toutes les listes de prix et n'en avait toujours pas. Mais la victoire du belliqueux feuilletoniste de *l'Express* n'aurait pas été moins « explosive ».

Alors certains ont cru bon de proposer une sorte de « réconciliation » autour d'un symbole, Rachid Mimouni. Il aurait, certes, été légitime de faire, en France, un geste envers cet écrivain en danger. Mais alors il fallait lui attribuer le Goncourt, sans débat et à l'unanimité. L'élégance ne faisant pas bon ménage avec les bilans comptables, on imagine mal Grasset, Gallimard (et leurs accords tactiques) se ralliant à cette solution. Fallait-il pour autant envisager – moins par conviction que dans une ultime combine – un Médicis de rattrapage ? N'était-ce pas, tout simplement, choquant ? Il reste, heureusement, des livres à lire : celui d'une romancière de trente-sept ans lucide et cruelle, Emmanuèle Bernheim, et celui de Rachid Mimouni, qui témoigne, comme Salman Rushdie, qu'on peut choisir le roman au péril de sa vie.

JOSYANE SAVIGNEAU





du dimanche matin

de jouissance

de Paul Auster

ôle de guerre»

CINÉMA

Le cinéma chinois sort de l'ombre

Suite de la première page

Jusqu'à présent, dans la mesure où il s'investissait dans la fabrication des images, la destination naturelle de cet argent (également en provenance de Singapour, de Malaisie, du Japon et de Corée du Sud) était les usines à films de la colonie britannique, fabriquant à la chaîne des produits de série qui tenaient le haut du pavé sur tout le marché asiatique, à l'exception de la *Chine continentale*.

La situation change à vue d'œil : les systèmes de production de Hongkong sont en train de tomber en désuétude, les «majors» locales (les historiques Shaw Brothers et Golden Harvest, rejoints par le trust Princess) sous-traitent désormais la production, et si elles s'occupent encore de *distribution* et d'exploitation, elles ont diversifié leurs investissements dans d'autres secteurs, l'immobilier notamment. Et il semble que la recette «super star+kung-fu+fantasmagorie sanguinolente», ressassée à l'infini, ait commencé de lasser le public : pour la première fois à Hongkong même, *Tiranosaurus Rex regnans*, la part de marché des films américains sera supérieure à celle des films locaux en 1993.

Et la colonie, qui doit être restituée à l'autorité de Pékin en 1997, ne peut déjà plus être tenue comme un territoire *isolé*. Les contrôles de la République populaire se sont suffisamment assouplis pour qu'une part notable des films de Hongkong y soient désormais diffusée. Légalement ou pas, les images circulent, les hommes et l'argent aussi : pour profiter des coûts inférieurs sur le continent, *pour tirer parti de l'ampleur et de* la diversité de ses décors naturels, les producteurs de Hongkong travaillent de plus en plus systématiquement avec un partenaire de *«mainland»*, qu'il s'agisse d'un coproducteur ou d'un prestataire de services.

Les talents, ils sont partout. Pour *la Chine populaire*, après avoir appris à mémoriser les noms de Zhang Yimou et de Chen Kaige, les Occidentaux vont devoir retenir celui de Tian Zhuang-zhuang (2), en attendant d'intégrer les patronymes de membres de la génération suivante, les Zhang Yuan (*Mama*), Ning Ying (*Pour le plaisir*), Wang Xiao-shuai (*les Jours*), Yin Li (*l'Histoire de Xinghua*)...

A Hongkong, où la «nouvelle vague» des années 80 n'a laissé qu'une éphémère écume (encore que Ann Hui ait récemment montré avec *le Chant de l'exil* qu'elle était capable d'un beau sursaut), de jeunes réalisateurs aussi différents que Stanley Kwan (*Rouge*), Wang Kar-wai (*Days of Being Wild*) et Jacob Cheung (*Cageman*) incarnent un véritable renouveau, tandis que le réalisateur-producteur démiurge Tsui Hark (*Zu, Warriors of the Magic Mountains, Il était une fois en Chine, Histoires de fantômes chinois*) a toujours bon pied bon œil – en espérant que les Américains ne dévorent pas tout cru John Woo, chorégraphe de la violence, même si sa première tentative hollywoodienne, *Chasse à l'homme* (3), a de quoi inquiéter ses supporters.

Les talents sont surtout, aujourd'hui, à Taïwan, avec deux cinéastes de première grandeur, Hou Hsiao-hsien, donc, et Edward Yang (*A Brighter Summer Day*), chefs de file d'un cinéma moderne qui ne doit pas faire oublier le plus classique Wang Tong. Ils entraînent à leur suite des jeunes gens plus que prometteurs, qui ont nom Tsai Ming-lian (*Rebels of the Neon God*), Cheng Guo-fu (*Treasure Island*) ou Hsu Hsiao-ming (*Dust of Angel*). Plus important encore peut-être, ces réalisateurs multiplient les échanges entre eux, par-delà les fontières naturelles et politiques.

Le cas de Hou Hsiao-hsien est à ce titre exemplaire : conscient qu'isolé il ne pourrait survivre, il a très tôt produit de jeunes cinéastes taiwanais, quand il ne faisait pas (fort bien) l'acteur chez son *alter ego* d'alors, Edward Yang (*Taipeh Story*) – qui lui-même tente de mettre le pied à l'étrier d'autres débutants. Malgré les obstacles, Hou était également devenu producteur exécutif pour *Epouses et concubines* du «continental» Zhang Yi-mou. Il met en ce moment sur pied un studio de montage et de sonorisation dans l'île, et travaille à la création d'un outil de travail équivalent à Pékin, en collaboration avec l'indépendant Tian Zhuang-zhuang, dont il doit également produire le prochain film, *Wanting to Fly*.

D'autres exemples? A Hongkong, le jeune réalisateur Jacob Cheung, plusieurs fois primé pour sa comédie sociale incisive et truculente, *Cageman*, a mis de côté ses propres projets pour produire, grâce au soutien financier d'une société immobilière, quatre longs métrages à petit budget – deux en Chine continentale, un à Taïwan, un à Hongkong. Ou, à une autre échelle, Tsui Hark : l'inventeur d'un cinéma d'action aux délires décalés est devenu une mini-Major à lui tout seul, avec sa société Film Workshop. Il est allé tourner sur le continent le troisième volet de son *Il était une fois en Chine*, et cherche à s'y implanter de manière plus permanente. Et ce sont deux sociétés hongkongaises qui produisent les réalisateurs vedettes de Chine populaire : Era pour le nouveau Zhang Yimou, *Vivre*, actuellement en tournage dans le Shandong, et la Tomson de Mme Hsu Feng pour le nouveau Chen Kaige, *l'Ombre des fleurs*.

Il faut y ajouter la multiplication des films chinois se déroulant, partiellement ou entièrement, aux Etats-Unis, et réalisés en symbiose avec les comunautés extrême-orientales d'Amérique. L'archétype en est *le Garçon d'honneur*, du Taïwanais Aung Lee, comédie à base de quiproquos sur le mariage forcé d'un jeune Chinois qui vit en couple avec un bel Américain. Mais *Farewell China* de la Hongkongaise Clara Law est de la même veine, de même que *Autumn Tales* et *Eight Tales of Gold* (et le futur *The Story of Ah Toy*, qui doit être tourné dans l'Utah) de sa compatriote Mabel Cheung. Ou, encore plus américanisé, *The Joy Luck Club* de Wayne Wang, d'après le best-seller (aux Etats-Unis, à Taïwan et à Hongkong) d'Amy Tan.

D'autres initiatives, plus institutionnelles, vont dans le même sens. Il s'est ainsi créé une association des cinéastes chinois, elle aussi «transfrontières», qui a tenu son premier congrès le 11 janvier 1992 à Hongkong, le deuxième un an après à Shanghaï, le troisième devant se tenir le 11 janvier prochain à Taïpeh. Six mois plus tard s'ouvrira à côté de Macau, dans la zone économique spéciale de Zhuhai, le premier festival «interchinois», dit Festival du Dragon, parrainé par les officiels des trois pays.

De même Philip Chan, le président de l'association des réalisateurs de Hongkong, personnage haut en couleur qui fut inspecteur de police et est devenu animateur à la télévision, prévoit-il la création d'une guilde commune des cinéastes chinois. Et le patron taïwanais de la société hongkongaise Era a annoncé la construction d'un studio près de Pékin, et une coproduction avec le studio de Canton.

Remarquable aussi que, lors du premier Festival international de Shanghaï (qui s'est tenu du 7 au 14 octobre, *le Monde* du 19 octobre), ce soit un – bon – film taïwanais qui reçoive le premier prix décerné par un jury présidé par le très officiel réalisateur de Chine populaire Xie Jin. Et que tout le monde trouve ça normal. Simultanément, les lois qui, sur le continent communiste comme dans l'île nationaliste, interdisaient de montrer un film interprété par des comédiens originaires de l'autre camp, sont en train de tomber en désuétude, à défaut d'avoir déjà été explicitement abolies.

Cette communauté d'intérêt professionnel et économique se double d'un mouvement vers le fonds culturel commun des Chinois. Ainsi Hou Hsiao-hsien, après avoir évoqué successivement deux grandes périodes de l'histoire de Taïwan (1909-1945 avec *le Maître de marionnettes* succédant à *la Cité des douleurs* qui portait sur les années 1945-1950), a remis à plus tard le volet contemporain de sa trilogie, pour essayer de porter à l'écran l'un des plus célèbres textes de la littérature chinoise, *Au bord de l'eau*. *«Parce que ce roman d'aventures héroïques est accessible à tous les Chinois»*, explique-t-il.

Même raisonnement chez un cinéaste au tempérament et au style pourtant radicalement opposé, Tsui Hark, qui a en projet l'adaptation du plus grand récit mythologique chinois, *le Pèlerinage vers l'ouest*, et qui, tout «post-moderne» qu'on le considère, a déjà manifesté son intérêt pour l'identité culturelle chinoise telle qu'elle se traduit dans les arts traditionnels (4). De même pour le jeune auteur de Hong-kong Wang Kar-wai : après deux histoires d'adolescents modernes, il vient de réaliser (en Chine populaire, et en coproduction avec le studio de Pékin) un film historique au titre trompeusement symbolique, *Est contre Ouest*, adapté d'un récit traditionnel, *la Légende du héro tueur d'aigle*.

Simultanément, de nombreux cinéastes de talent tournent leurs caméras vers les spectaculaires mutations subies par leur(s) pays, le projet *a priori* le plus alléchant étant *Une confusion confucéenne*, qu'Edward Yang vient de commencer à Taïpeh, produit avec l'argent *d'un businessman cinéphile* et dont les héros sont des yuppies taïwanais.

AVANT LE RESTO FRANÇAIS
ON SE VOIT UN PETIT CHINOIS.
ADIEU MA C
PÉRIN

Un marché majeur

Enfin, dans le monde chinois comme ailleurs, le cinéma ne vit plus de sa seule exploitation en salle. Si les chaînes de télévision ne se sont jamais souciées de financer les films, en diffusent peu et les paient encore moins, la vidéo est désormais un marché majeur, qui autorise une circulation beaucoup plus souple des films. La diffusion en cassettes révèle également les obstacles qui font que la «mise en réseau» des cinémas chinois reste encore au stade de l'hypothèse. L'obstacle le plus évident est politique : nul ne se risque à prévoir quand les contrôles atteindront une souplesse suffisante pour ne plus gêner la production et la distribution.

Mais le principal frein à l'essor d'un marché intégré chinois est économique, et structurel. *«Un tiers des budgets des films chinois proviennent d'investissements d'entreprises locales, extérieures au cinéma*, souligne Wu Yi-gong, tout-puissant patron du bureau du cinéma de Shanghaï (et membre suppléant au Comité central). *Et la proportion va s'accroître.»* Mais le système de distribution des films, où se mélangent archaïsmes et embryons plus ou moins sauvages de modernisme, est peu fiable.

Jusqu'au 1er janvier 1993, tout allait mal, mais de manière relativement claire. L'organe central, *China Film*, achetait les films à prix imposés aux seize studios du pays et les faisait circuler en Chine, importait et contrôlait la circulations des œuvres étrangères, exportait les productions nationales : une administration monopolistique, avec le prévisible cortège de bureaucratie, censure, prévarication... Et chute vertigineuse des entrées. Depuis le début de l'année, les studios ont la liberté de commercialiser eux-mêmes leurs films, mais ils n'en ont guère les moyens, ni le savoir-faire. Les nombre de spectateurs, lui, continue de baisser.

Ici intervient un nouvel obstacle, l'opacité qui règne sur la question des droits de diffusion. Jusqu'à une date récente, la piraterie ne portait que sur les films étrangers, et était soit le fait des officiels eux-mêmes (à l'échelle du continent), soit une fraude mineure et localisée. Le contingentement des importations et le caractère public des projections en traçaient les limites. Tout change avec l'essor de la vidéo, et l'ouverture des frontières. *Jurassic Park* était visible en Chine, dans les «vidéo halls» qui pullulent à travers le pays, quelques semaines après sa sortie aux Etats-Unis (et bien avant son arrivée en France). *Les Américains estiment à 1 milliard* de dollars le préjudice causé, sur le marché chinois, par la distribution sauvage de leurs films.

Quant aux producteurs de Hongkong, ils ont fait de la répression de la piraterie la condition impérative de l'extension de leur coopération avec le continent. *«Nous avions déjà un énorme problème en Asie du Sud-Est, notre principal marché, mais c'est encore pis en Chine populaire, les pirates video y agissent au grand jour*, explique Peter Tsi, délégué général de la MPIA (Motion Picture Industry Association), qui regroupe les professionnels de Hongkong. *Nous sommes en train de mettre au point une banque de données qui permettra aux autorités chinoises d'agir en connaissance de cause. Si elles le veulent.»*

Après trois ans de négociations, le gouvernement de Pékin a fini par accepter, en juillet 1993, que les ayants droit puissent vérifier sur place la diffusion des films. Et une imposante délégation emmenée par les deux présidents d'honneur de la MPIA, les moguls kongkongais Run Run Shaw et Raymond Chow, est attendue à Pékin à la fin du mois de novembre pour formaliser des accords régulateurs du marché.

L'ère des satellites

D'autant que la montée en puissance des télévisions est exponentielle. L'indépendance des réseaux hertziens n'est pas à l'ordre du jour, bien que ceux-ci diffusent déjà en grand nombre téléfilms et *soap-operas* fabriqués à Hongkong ou Taïpeh, touchant ainsi les habitants de la «Chine profonde». Mais l'ère des satellites, plus souples et moins contrôlables encore, est ouverte. Le gouvernement chinois, dans un raidissement d'un autre âge, a *tenté d'interdire la floraison* d'antennes paraboliques (*le Monde* du 30 octobre). Celles-ci ne disparaîtront pas pour autant, elles seront de plus en plus nombreuses à capter les chaînes «chinoises». La plus puissante d'entre elles, StarTV, appartenant à l'homme d'affaires anglo-saxon Rupert Murdoch, mais compte parmi ses partenaires l'un des deux grands studios de Hongkong, la Golden Harvest de Raymond Chow. La seconde, TVBS, a été lancée le 28 septembre dernier, avec comme actionnaire principal l'autre *tycoon* local, Sir Run Run Shaw.

Outre leurs catalogues de films, ces opérateurs alimentent les émissions avec des fictions, des variétés, des jeux, des retransmissions sportives, etc., conçus à Hongkong ou à Taïwan, et dont la diffusion (en mandarin) ne peut que contribuer à unifier les audiences. Et *«dans cinq ans, il y aura cinq satellites*, pronostique le vice-président de Golden Harvest, le très britannique Russell Cawthorne. *Les Chinois feront partie du nouvel âge de la communication»*.

Ainsi devient crédible, à moyen terme, la constitution d'un second pôle audiovisuel, sur la rive occidentale du Pacifique. Rien ne permet d'affirmer qu'il sera de meilleure compagnie que son prédecesseur américain. Du moins représente-t-il une possibilité de remise en cause de ce qui est en passe de devenir un monopole planétaire.

JEAN-MICHEL FRODON

(2) Dont *le Cerf-volant bleu* sortira en France au début de 1994.

(3) Sortie en France le 17 novembre.

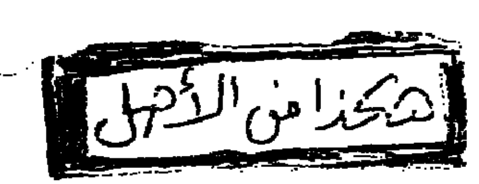
(4) *Il s'en explique dans l'entretien accordé à la revue le Cinéphage*, qui a publié dans son numéro de juillet-août un dossier très complet sur le cinéma asiatique.

CLÉS

■ **Chiffres.** En 1992, la Chine populaire (1,2 milliard d'habitants) a produit environ 160 films, dont 70 coproductions. Avec 10,6 milliards de spectateurs, la fréquentation a enregistré une baisse de 3,7 milliards *par rapport à l'année précédente*. Cette même année, 40 films ont été produits à Taïwan (20 millions d'habitants), marché occupé de manière massive par les productions de Hongkong, qui représentent près de 85 % *des films distribués*, et occupent les dix premiers rangs du box-office. A Hong-Kong même (13 millions d'habitants), 160 films locaux et 124 films étrangers ont été distribués en 1992, attirant 47 millions de spectateurs, avec *une nette domination des* productions locales – mais cette tendance s'est inversée en 1993, et la production a chuté à environ 70 titres.

■ **Les films-phares.** *La Rivière sauvage*, grand prix au Festival de Tokyo, 1987. Son réalisateur, Wu Tien-min était également directeur du studio de X'ian, qui fut le berceau de la renaissance *du cinéma en Chine populaire au* début des années 80 sous l'étiquette de «cinquième génération», avec notamment *la Terre jaune*, de Chen Kaige, et *le Sorgho rouge* de Zhang Yimou, Ours d'or au Festival de Berlin 1988. Wu vit aujourd'hui aux Etats-Unis. *Ju Dou*, de Zhang Yimou (Chine populaire), nomination aux oscars 1991. *La Cité des douleurs*, du Taïwanais Hou Hsiao-hsien, Lion d'or au Festival de Venise 1989. *Epouses et concubines* de Zhang Yimou, lion d'argent à Venise 1991, nomination aux Oscars 1992, succès commercial inattendu en Occident. *A Brighter Summer Day*, d'Edward Yang (Taïwan), Prix spécial du jury au Festival de Tokyo 1991. *L'Histoire de Qiu Ju*, de Zhang Yimou, Lion d'or au Festival de Venise 1992. *Mama*, de Zhang Yuan, première production indépendante en Chine populaire, primé aux Festivals de Nantes et de Montpellier. *Le Garçon d'honneur*, d'Aung Lee (Taïwan) et *la Femme du lac aux âmes parfumées*, de Xie Fei (Chine populaire), Ours d'or *ex-aequo* au Festival de Berlin 1993. *Adieu ma concubine*, de Chen Kaige, Palme d'or *ex-aequo* au Festival de Cannes 1993. *Le Maître de marionnettes* de Hou Hsiao-hsien, Prix du jury au même Festival. *Le Cerf-volant bleu*, de Tian Zhuang-zhuang, Grand Prix du Festival de Tokyo 1993.

■ ***Les évènements du cinéma* chinois en France.** Après la sortie *très remarquée, le 27 octobre*, d'*Adieu ma concubine*, ARTE a présenté du 8 au 15 novembre un cycle consacré au cinéma chinois. Une rétrospective de films de Hongkong débute le 18 novembre à la Cinémathèque française, avant que le cinéma taïwanais ne soit à l'honneur avec la rétrospective organisée par le Festival des trois continents à Nantes, du 23 au 30 novembre. Un panorama sur le *même thème se déroulera du* 23 novembre au 7 décembre *dans huit villes Val-de-Marne*, puis commencera le 8 décembre une *programmation, toujours sur* le cinéma taïwanais, à la Cinémathèque. Quant au Festival *du film* pour enfants de Corbeil-Essones (Essone), du 31 janvier au 6 février, il sera consacré aux productions de la République populaire



France inter

2e radio de France*

(*) part de volume d'écoute sept/oct 93
Médiamétrie "75 000" (lundi au vendredi)



1er groupe radiophonique

ÉCONOMIE

■ **PREMIÈRE PRIVATISATION INDUSTRIELLE.** Nationalisé en 1982, Rhône-Poulenc est le premier groupe industriel à revenir dans le secteur privé sous le gouvernement Balladur. En l'espace d'une dizaine d'années, le groupe s'est profondément modifié et une série d'acquisitions – en particulier aux Etats-Unis – lui ont permis de se hisser de la douzième place mondiale en 1985 au septième rang aujourd'hui en augmentant de 50 % son chiffre d'affaires (81,7 milliards de francs).

■ **LEADERS.** La firme espère être parmi les cinq premiers chimistes à la fin de la décennie et parmi les leaders dans chacun de ses trois métiers : intermédiaires organiques et minéraux, qui fournissent les grandes filières industrielles, science de la vie (agro-chimie, pharmacie) et chimie d'application (spécialités, fibres et polymères).

■ **CRISE.** Comme l'ensemble des chimistes, à l'exception des suisses, Rhône-Poulenc n'échappe pas à la crise qui secoue le secteur depuis trois ans. Même si l'industrie chimique semble être tombée à son plus bas niveau, la remontée de cette activité cyclique, si elle se produit, s'annonce très lente. Pour l'heure, le groupe tire ses bénéfices principalement de son secteur pharmaceutique.

CLÉS/ *Chiffres*

■ **Une privatisation qui rapportera 13 milliards de francs à l'Etat.** La cession des 43,4 % du capital de Rhône-Poulenc détenu par l'Etat rapportera 13 milliards de francs. Ce montant s'ajoute aux 28 milliards perçus lors de la cession de la BNP. En incluant le désengagement du Crédit local de France en mai, ce sont au total 43 milliards de francs qui rentreront dans les caisses de l'Etat, conformément à l'objectif fixé en mai par le gouvernement lors de l'établissement de son programme de privatisation. La première tranche arrêtée durant l'été comprend encore le retour dans le privé de la Banque Hervet et d'Elf Aquitaine.

■ **Dégradation des résultats du groupe chimique.** Le jour du lancement officiel de sa privatisation, Rhône-Poulenc a publié les résultats des neuf premiers mois qui confirment la dégradation de ses comptes, liée à celle de la conjoncture en Europe. Sur les neuf premiers mois, le chiffre d'affaires baisse de 3,9 % (59,6 milliards de francs), le résultat opérationnel de 16,7 % (4,7 milliards) et le bénéfice net de 30,1 % (776 millions). Comme en 1992, le troisième trimestre est dans le rouge mais, d'une année sur l'autre, le déficit a doublé (– 299 millions).

Selon un sondage demandé par la direction

Les salariés de Rhône-Poulenc s'inquiètent de la privatisation du groupe

La privatisation de Rhône-Poulenc : *« une formalité », « un non-événement ».* Au siège du groupe, les mots ne manquent pas pour relativiser l'importance de cette opération scellant le retour du groupe chimique et pharmaceutique dans le privé. Après tout, il ne s'agit que de la deuxième étape d'un processus amorcé voilà un an par le précédent gouvernement, et l'Etat n'est déjà plus majoritaire dans le capital. Preuve supplémentaire de l'importance relative de ce désengagement, le gouvernement peut sans peine l'intercaler entre deux privatisations autrement plus riches en symbole et en rapport, la BNP et Elf-Aquitaine. Mais, au-delà de la simple technique financière ou de l'aspect attrayant de l'offre pour le public, et contrairement à la chaleureuse mélodie de Camille Saint-Saëns qui berce les spots publicitaires, cette ultime évolution vers le privé ne fait que renforcer l'inquiétude au sein du groupe.

La fin de la nationalisation, *« cette parenthèse qui a duré une dizaine d'années »*, n'est pas considérée comme un *« non-événement »*, mais plutôt comme une *« menace »*. Dans une industrie chimique en pleine tourmente, le retrait de l'Etat peut signifier l'entrée dans une ère d'insécurité tant au niveau de l'emploi que du devenir du groupe.

Un sondage de la SOFRES, réalisé en août à la demande de la direction pour jauger l'état d'esprit des 35 500 salariés français, révèle que leur adhésion *« au principe de la privatisation est loin d'être acquise »*. La nationalisation de 1982 a permis de sauver le groupe chimique et lui a été *« extrêmement profitable »*. Alors pourquoi changer ? Ce sentiment est exprimé, sur les sites de production et de recherche, par les techniciens, les agents de maîtrise et surtout les ouvriers. Ces différentes catégories de personnel, représentant plus de 80 % des effectifs, *« accordent, de façon plus ou moins rationnelle, toutes les vertus à la nationalisation »*. L'idée d'un retour intégral dans le privé apparaît d'autant plus incongrue aux personnes interrogées que *« leur entreprise n'a pas cessé de fonctionner sur le mode du privé »*. Les témoignages recueillis sont éloquents : *« On n'est pas à EDF, nous, on ne peut pas obliger les gens à acheter nos produits »* ; ou encore : *« Etre rentable, on sait ce que c'est... »*

Mais, plus grave, ce désengagement des pouvoirs publics perturbe tout particulièrement les salariés dont les activités traversent une passe difficile. Selon la SOFRES, *« fondamentalement, la privatisation inquiète ceux et celles qui ont le sentiment que la conjoncture actuelle fragilise leur position au sein de l'entreprise... La dénationalisation vient, en d'autres termes, cristalliser les craintes ».*

Les inquiets se retrouvent au sein des branches les plus attaquées par la crise actuelle que sont la chimie de base et les fibres et polymères. En toute logique, le secteur santé, qui procure aujourd'hui l'essentiel des bénéfices du groupe, échappe à ce sentiment, même si les ouvriers et les agents de maîtrise ne se sentent pas *« à l'abri »* dans les centres de production. Perte de sécurité de l'emploi, crainte d'un démantèlement du groupe qui affaiblirait encore plus les sociétés et abandon des avantages sociaux sont les trois risques redoutés. Et, paradoxalement, l'internationalisation, qui permet à Rhône-Poulenc d'assurer sa pérennité en réalisant les trois quarts de son activité hors de France, révèle un autre sentiment : la peur de perdre la culture spécifique du groupe. Cette culture teintée d'humanisme, jugée *« social démocrate »* pour les uns ou *« inspirée de la grande bourgeoisie catholique »* pour les autres, remonte aux origines du groupe lyonnais. L'Etat en est aujourd'hui le garant.

« On dit que Renaud Gillet, le dernier patron de Rhône-Poulenc représentant la dynastie familiale, était un proche de François Mitterrand dans les années 70 », raconte un salarié, pour conforter l'analyse du sondage sur cet *« héritage culturel »*. Il observe une évolution négative avec l'arrivée de nouveaux administrateurs venant du privé, apparemment plus soucieux de rentabilité financière. *« Nous avons l'impression que, s'ils le pouvaient, ils nous mangeraient tout cru. »*

Ce souci de forcer le trait, *« tout était bon avant, le pire est pour demain »*, est pris au sérieux tant par la direction que par les syndicats. Chacun veut assurer ou s'assurer que Rhône-Poulenc, totalement aux mains du secteur privé, ne perdra pas son âme et n'abandonnera pas ses grands principes au bénéfice du seul critère de rentabilité.

« L'éthique restera la même »

La CGT, premier syndicat dans l'entreprise, a adopté une position radicale, s'opposant à ce projet *« ruineux économiquement et socialement dangereux »*. Pour elle, ce sondage révèle que 57 % des salariés sont hostiles au retour dans le privé, ce qui ne fait que confirmer la tendance enregistrée six ans auparavant. En 1987, les syndicalistes avaient alerté la direction, en remettant une pétition recueillant plus de dix mille signatures *hostiles à une dénationalisation*. Le krach boursier d'octobre avait été d'un utile secours en stoppant *sine die* le programme de privatisation. Une nouvelle campagne de signatures a été lancée l'an dernier mais, cette fois, au niveau international. Dans le même temps, les sessions d'informations se poursuivent dans les usines. *« Le fait nouveau est l'intérêt marqué de l'encadrement à nos réflexions »*, affirme René Vincent, secrétaire général de la Fédération nationale des industries chimiques CGT, qui voit dans l'élargissement de son auditoire une confirmation de l'inquiétude ambiante. Récemment, les élus de ce syndicat ont quitté les séances des différents comités d'établissement en guise de protestation contre la manière dont se déroule la privatisation.

Pas de recours aux « licenciements secs »

« L'Etat fuit ses responsabilités, affirme Marc Deluzet, secrétaire fédéral de la Fédération unifiée des industries chimiques CFDT. *Il devrait garder au moins 30 % du capital, le secteur de la santé étant stratégique pour la France... Que l'Etat ne puisse plus suivre les augmentations de capital nécessaires au développement de Rhône-Poulenc se comprend, mais qu'il s'évertue à se couper les bras sans raison dépasse le sens commun... »* Pressentant que le patron du groupe, Jean-René Fourtou, a une prédilection pour les activités médicales (Rhône-Poulenc Rorer, Institut Mérieux), ce syndicat s'interroge sur le devenir de la chimie de base et du secteur agro-chimie. Comme les autres partenaires sociaux, il redoute une accélération de la politique d'association qui consiste à céder certaines activités à une autre firme et à rester simplement partenaire minoritaire. Jusqu'alors, la présence d'un actionnaire public apparaissait comme une garantie pour négocier ces accords, même si – chacun le reconnaît – cela n'a empêché ni les cessions d'actifs ni les réductions d'effectifs.

Pour atténuer le vide provoqué dans les esprits par le départ de l'Etat-protecteur, la direction de Rhône-Poulenc s'emploie à prouver qu'il n'y aura pas de changement. *« L'éthique sera la même avant et après »*, affirme-t-on au siège à Courbevoie (Hauts-de-Seine).

Le groupe conservera des administrateurs salariés, ce qu'il n'était pas obligé de faire, ce statut créé par une loi en 1983 étant propre aux entreprises publiques. Leur nombre sera certes réduit. De même, au niveau social, pas question d'avoir recours à l'avenir aux *« licenciements secs »*, même si la restructuration du groupe se poursuit, voire s'accélère. Si, jusqu'à présent, les réductions d'emplois touchaient 2 % du personnel chaque année, le taux devrait être plus proche désormais de 3,5 % à 4 %. *« Dans les entreprises, il y a une forte inquiétude, les gens voient concrètement l'activité baisser sous leurs yeux »*, reconnaît Jean-René Fourtou. *« Je pense qu'on a touché le fond, mais je suis incapable de dire à quelle vitesse l'économie va repartir,* précise-t-il, avant d'ajouter : *l'annonce d'une reprise d'activité me fera bien plus plaisir que la privatisation. »*

Après le sondage qualitatif de l'été, Rhône-Poulenc connaîtra de nouveau l'état d'esprit de ses 83 300 salariés en France et dans le monde avec le résultat du placement des titres qui leur sont réservés. L'importance de la souscription sera certes un facteur pouvant indiquer l'attachement au groupe. Au-delà, la répartition du placement entre jeunes et plus anciens dans l'entreprise aura aussi son importance. Les derniers arrivés, principalement dans l'encadrement, voient dans la privatisation une occasion de faire carrière plus vite, le mérite supplantant l'ancienneté. Se manifesteront-ils en souscrivant plus que les autres, moins ou autant ? Cette répartition en dira peut-être plus long sur le devenir de la culture de Rhône-Poulenc.

DOMINIQUE GALLOIS

Priorité aux petits actionnaires

« J'ai choisi 135 francs comme juste prix de l'action Rhône-Poulenc qui sera vendue aux particuliers sous forme d'offre publique de vente du 16 au 23 novembre », a révélé, lundi 15 novembre dans la soirée, Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, en ouvrant, pour la deuxième fois, le bal des privatisés. *« J'ai fixé un prix un peu supérieur à la valeur minimale de 131 francs qu'avait déterminée la Commission de privatisation, donc les intérêts de l'Etat ne sont pas spoliés. Et en plus, la décote observée par rapport au cours actuel est de 10 %. »*

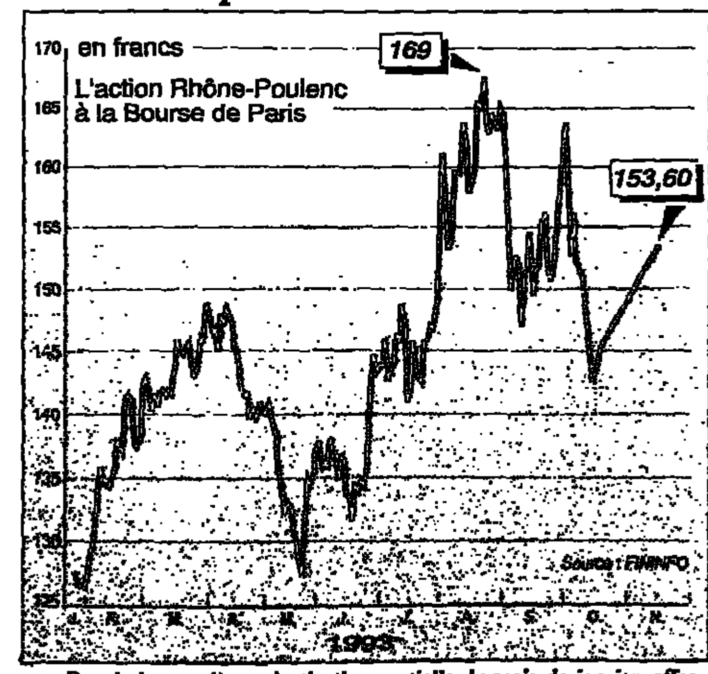
Comme pour la BNP, les pouvoirs publics ont décidé de *« promouvoir l'actionnariat populaire »*, en leur réservant une majorité des titres, quitte à faire grogner les institutionnels. Ainsi, 47 millions d'actions leur sont réservés et le montant peut, en cas de besoin, atteindre les 52 millions, ce qui le portera de 60 à 66 % de l'ensemble des titres cédés par l'Etat. Les avantages sont multiples.

Tout d'abord, le souscripteur d'un ordre dit *« prioritaire »* bénéficie d'une priorité d'achat jusqu'à concurrence de 60 actions. Emise sur une quantité supérieure ou égale à cinq actions, sa demande peut porter sur un nombre illimité d'actions. Ensuite, tout souscripteur d'un ordre prioritaire bénéficiera d'une action Rhône-Poulenc pour dix achetées dans le cadre de l'offre publique de vente, si elles ont été conservées au moins dix-huit mois après leur paiement, dans la limite d'achat de 30 000 francs. Sur la même période, les frais de garde seront gratuits. D'autre part, des avantages supplémentaires sont accordés à ceux payant ces actions avec l'emprunt Balladur du mois de juillet.

A la différence de la BNP, la vente d'actions auprès des institutionnels, soit 31,7 millions de titres représentant 40 % du placement, se fera selon la *« procédure de construction du livre d'ordres »*, inspirée de la technique dite du *« book building »*. Le prix sera fonction de l'offre et de la demande. Il se situera dans une fourchette comprise entre le prix de l'OPV (135 francs) et le cours du titre en Bourse. Les résultats seront connus le 25 novembre.

D. G.

+ 23 % depuis le début de l'année



Depuis la première privatisation partielle du mois de janvier, effectuée au prix de 125 francs par titre, l'action Rhône-Poulenc a progressé de 23 %, faisant presque deux fois mieux que l'indice CAC 40. Lundi 15 novembre, malgré l'annonce de mauvais résultats au cours des neuf premiers mois, le titre gagnait 2,26 %, clôturant à 153,60 francs. Les 135 francs retenus pour l'offre de vente aux particuliers représentent une décote de 12 % par rapport au dernier cours coté.

Les financiers dominent le « noyau stable »

Déjà composé de financiers en majorité français (le Crédit lyonnais, les AGF, la BNP et la Société générale), l'équilibre de ce groupe d'actionnaires stables de Rhône-Poulenc ne sera pas modifié avec l'entrée de trois nouveaux membres, AXA, le Crédit suisse et un industriel, Fiat-France. Dans le cadre de la privatisation, 6 % du capital de Rhône-Poulenc vont être cédés *« de gré à gré »*, à un prix supérieur de 2 % à celui qui sera retenu pour les institutionnels. Ainsi le noyau stable détiendra désormais 24 % du capital du groupe chimique.

Dans cet ensemble lié par un « protocole », le Crédit lyonnais reste le premier actionnaire, avec 7,4 % des parts, suivi par les AGF (6,62 %). La Société générale et la BNP profitent de cette cession pour conforter leur présence et détenir respectivement 4,33 % et 2,4 % du capital. Les nouveaux arrivants ne sont pas véritablement des surprises, que ce soit la compagnie d'assurances AXA (1,25 %), le Crédit suisse (1 %) ou Fiat-France (1 %), leur venue ayant été annoncée depuis quelques semaines. En revanche, Fiat, lié par des accords industriels dans les fibres avec Rhône-Poulenc, au travers de la SNIA, est le seul groupe industriel s'engageant à rester durablement au capital de l'entreprise.

Certes, toutes les privatisations sont des cas particuliers, mais cette modeste présence pose question. Dans la crise actuelle, les entreprises industrielles dont les revenus baissent peuvent-elles se permettre d'immobiliser des fonds ? La suite du programme de privatisation, avec Elf-Aquitaine, devrait être à ce titre très riche d'enseignements.

D. G.

BNP : la CGT conteste le succès de la privatisation. – La privatisation de la Banque nationale de Paris (BNP) a remporté *« un faux succès auprès de ses salariés »*, a affirmé, lundi 15 novembre, Jean-Jacques Surzur, secrétaire général de la fédération CGT des secteurs financier, une semaine avant les élections des représentants du personnel au nouveau conseil d'administration de la banque. Quelque 8,29 millions d'actions (environ 6 % du capital) sont désormais entre les mains de 65 000 salariés et anciens salariés de la BNP (92 % des effectifs en métropole). Mais, pour la CGT, cette opération, décrite comme *« un succès »*, a été obtenue au prix *« d'énormes moyens financiers (43 millions de francs), matériels et humains pour vendre une action sous-cotée ».*

EN BREF

100 000 salariés excédentaires dans la métallurgie. – Pierre Guillen, vice-président de l'Union des industries métallurgiques et minières, qui regroupe 2 millions de salariés, a chiffré à 100 000 le nombre de salariés excédentaires dans la métallurgie. Dans un entretien publié lundi 15 novembre dans *la Tribune Desfossés*, il espère que *« la reprise de l'économie épargnera de nouvelles réductions d'effectifs »*, mais il estime cependant peu probable *« une amélioration du marché du travail avant plusieurs mois ». « Dans les cinq ans à venir,* poursuit-il, *je pense que nous aurons encore un nombre de chômeurs tout-à-fait important. Quelle que soit l'intensité de la reprise, il restera un volant incompressible de chômage. Il y a environ 1,5 million de personnes dont l'inadaptabilité est totale. »*

AIR INTER : l'intersyndicale prévoit « des préavis de grève successifs ». – L'intersyndicale d'Air Inter a indiqué, lundi 15 novembre, dans un communiqué, qu'elle allait *« déposer des préavis de grève successifs »*, les organisations syndicales de la compagnie ayant *« décidé de poursuivre le mouvement commencé le 10 novembre pour remettre en cause le plan Bosson »*. Une nouvelle intersyndicale, dans la matinée du mardi 16 novembre, devait déterminer les modalités et le calendrier précis de ces grèves. Le communiqué, signé des syndicats SNPIT, CGT, CFDT, CFTC, FO pour les personnels au sol et SNPL, USPNT, SPIT, SNPNAC et SNPNC pour les navigants, précise qu'ils *« envisagent des actions de harcèlement répétitives, l'objectif étant de maintenir la pression sur les pouvoirs publics ».*

Entretiens annuels de la COB. – Les entretiens annuels de la COB (Commission des opérations de Bourse) se dérouleront jeudi 18 novembre (1). Ils auront pour thème : « 1983-1993, sécurité et transparence des marchés ». La communauté financière réfléchira, à la lumière des observations faites depuis dix ans, aux sujets suivants : l'évolution des marchés et de l'intermédiation ; les investisseurs sont-ils satisfaits de la gestion de leur épargne et de leur information ? la sanction des infractions financières ; l'information du public s'est-elle améliorée ? Ces entretiens seront clôturés à 18 h 15 par Edmond Alphandéry, ministre de l'économie.

(1) Méridien Etoile, 81, bd Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris.

ÉTRANGER

Réunis en congrès

Les patrons britanniques se veulent «europhiles»

Pragmatiques, les patrons britanniques sont favorables au principe de la monnaie unique européenne. Ils apportent ainsi leur soutien au clan «europhile» du gouvernement de John Major. Le congrès de l'organisation patronale, la CBI (Confederation of British Industry), rappelle que les divergences à propos de l'Europe n'ont pas pris fin avec l'entrée en vigueur du traité de Maastricht.

HARROGATE

de notre envoyé spécial

Le mois dernier, à Blackpool, le congrès du Parti conservateur avait laissé l'impression qu'après l'épuisante et fratricide période précédant la ratification parlementaire du traité de Maastricht, le prix d'une trêve au sein du parti tory était la mise en sourdine des thèses soutenues par les «europhiles», et un retour aux valeurs défendues par la droite «thatchérienne». Le congrès de la CBI, qui s'est ouvert, lundi 15 novembre, à Harrogate (comté du North-Yorkshire), montre que les ministres les plus européens du gouvernement de John Major n'ont pas l'intention de renoncer à leurs convictions, et qu'ils sont soutenus par la majorité des patrons britanniques.

Pour mener cette contre-attaque en faveur d'une intégration européenne, vue comme une opportunité pour la croissance de l'industrie et de l'économie britanniques, l'organisation patronale s'était assuré le concours de puissants avocats : Kenneth Clarke, le chancelier de l'Echiquier, Michael Heseltine, le ministre de l'industrie et du commerce, Jacques Delors, le président de la Commission européenne, Peter Sutherland, le directeur général du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), enfin quelques patrons de choc, comme Ian Vallance, le président de British Telecom. Ce dernier n'a pas hésité à mettre vigoureusement en cause l'attitude négative adoptée par le gouvernement à l'égard de tout approfondissement de l'intégration européenne, attitude dictée par la certitude que les faits – notamment les remous monétaires – donnent finalement raison à la Grande-Bretagne.

«Dangereuse erreur»

«Comme beaucoup de mes collègues, a souligné le patron de BT, *je me désespère de constater, depuis un an, certaines attitudes xénophobes et destructives à Westminster. Cela n'aide en rien les perspectives économiques du Royaume-Uni, ni ses emplois.»* Ces propos faisaient écho à ceux du directeur général de la CBI, Howard Davies, qui, il y a quelques jours, s'est attiré les foudres de plusieurs ministres et responsables du parti conservateur pour avoir critiqué la tendance anti-européenne de plus en plus affirmée des milieux gouvernementaux de Whitehall. Estimant qu'il s'agirait d'une *«dangereuse erreur»* que de fermer la porte à toute évolution vers la monnaie unique, M. Davies avait souligné que les patrons britanniques sont inquiets à l'idée de voir entrer en vigueur *«une monnaie unique de l'autre côté de la Manche, et des «coupons ukrainiens» ici»*.

Le «patron des patrons» avait ajouté qu'une dévaluation compétitive (celle de la livre sterling), le marché commun et une baisse des coûts de production, ne remplacent pas une stratégie économique crédible et à long terme. Une analyse qui a été confirmée par un sondage réalisé par la CBI, selon lequel huit patrons britanniques sur dix sont favorables à la création future d'une monnaie unique. Ce résultat n'est pas surprenant, pour au moins deux raisons : l'industrie britannique préfère la stabilité économique, c'est-à-dire monétaire, qu'apporterait *a priori* l'union monétaire, et elle a pris la mesure du caractère croissant de ses échanges avec le reste de l'Europe, où aboutissent près de 60 % des exportations du Royaume-Uni. Le chancelier de l'Echiquier a rappelé que, *«personnellement, [il a] toujours été en faveur de l'Union économique et monétaire»*, et M. Heseltine a prôné un véritable *«changement de culture»* à l'égard de l'Europe.

«Nous ne nous rendrons aucun service, a-t-il souligné, *si le langage que nous tenons à l'égard de nos partenaires continentaux, les images que nous utilisons pour les décrire, et l'étroitesse de vue avec laquelle nous essayons de réécrire l'histoire de ces quarante dernières années, ont pour effet de nous isoler de ceux dont nous sommes le plus dépendants.»* Ce ton aurait dû être une musique douce aux oreilles de Jacques Delors mais celui-ci, alité, a fait lire son intervention par David Williamson, le secrétaire général de la Commission. Le sentiment qui prévaut dans tous les pays de la Communauté est celui d'une méfiance accrue envers une plus forte intégration, a-t-il reconnu. Parallèlement, l'économie britannique est la seule qui connaisse un début de reprise en Europe. D'où cette idée – compréhensible mais fausse –, estime M. Delors, selon laquelle *«la poursuite de priorités nationales constitue le moyen de résoudre les problèmes»*, c'est-à-dire la baisse de la croissance économique et l'augmentation du chômage.

Au contraire, estime-t-il, c'est une action concertée au niveau de l'Union européenne qui peut permettre de redresser la situation : *«Si l'Europe travaille ensemble*, a-t-il souligné, *elle a la puissance macro-économique de sortir de la récession et de redresser l'emploi.»* Le président de la Commission de Bruxelles a insisté sur la nécessité de disposer d'une main-d'œuvre *«hautement flexible, mieux formée et plus adaptable»*. Son auditoire était d'accord sur ce point, mais sans doute moins sur la justification d'une compétitivité censée conduire à des hauts salaires et une protection sociale accrue. Ce thème de la compétitivité a été repris par tous les intervenants, M. Heseltine soulignant à quel point l'industrie britannique doit améliorer ses performances, notamment pour réduire l'écart de productivité de 25 % qui la sépare de ses principaux partenaires européens.

S'agissant, d'autre part, du principe de libre-échange qui constitue le socle de la philosophie économique du gouvernement, le chancelier de l'Echiquier a souligné que la croissance du commerce mondial ne peut manquer d'accroître la richesse de la Grande-Bretagne, d'où, *a contrario*, le danger d'un échec des négociations commerciales sur le Cycle de l'Uruguay. Peter Sutherland a donc prêché une assistance convaincue d'avance, lorsqu'il a dressé la longue liste des catastrophes qui attendent l'économie mondiale si un accord entre l'Europe et les Etats-Unis n'est pas obtenu le 15 décembre : outre une vague de protectionisme, a souligné le directeur général du GATT, *«j'ai peur que cela provoque le type de tensions qui nous ont conduit, à la fin des années 20, du nationalisme économique vers des tarifs élevés et des dévaluations compétitives, puis à la grande dépression des années 30. Certains disent que ces tensions nous ont fait basculer dans la seconde guerre mondiale»*...

LAURENT ZECCHINI

AGRICULTURE

Une «rallonge» accueillie par les syndicats avec une prudente satisfaction

Les agriculteurs reçoivent 1,5 milliard de francs supplémentaires

A l'issue d'une réunion entre Edouard Balladur, entouré de plusieurs ministres, et les principaux responsables syndicaux et professionnels agricoles, l'Hôtel Matignon a annoncé, lundi 15 novembre, plusieurs mesures en faveur du monde agricole, qui globalement représentent 1,5 milliard de francs.

Un mois avant la date du 15 décembre fixée par Washington pour achever les négociations du Cycle de l'Uruguay dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), le gouvernement entendait tirer les *conclusions des groupes de travail* mis en place à la mi-mai (*le Monde* du 16 novembre). Les mesures arrêtées ont pour objet l'adaptation des exploitations agricoles aux conséquences, à moyen terme, de la réforme de la politique agricole commune (PAC), en favorisant un allègement durable de leurs charges d'exploitation.

Le dispositif s'articule autour de cinq chapitres :

• **Le financement des entreprises agricoles.** Dans le cadre de la baisse générale du loyer de l'argent, celle des taux des prêts bonifiés sera d'environ 1 point en moyenne. Les *taux les plus élevés* (pour les calamités) tomberont de 8,9 % à 6,5 %. D'autre part, la durée de remboursement des prêts sera allongée et certains plafonds relevés. Ces mesures devraient alléger les dettes des agriculteurs.

• **L'allègement des charges fixes.** L'exonération des taxes sur les contrats d'assurances, jusqu'alors réservée aux mutuelles, sera étendue à l'ensemble des compagnies d'assurances.

• **Les cotisations sociales.** Compte tenu de l'amplitude des fluctuations des revenus d'une année sur l'autre, l'assiette des cotisations sociales, *calculée* sur une base triennale, intégrera désormais *les éventuels déficits d'exploitation*. En contrepartie, sera relevée la cotisation minimum maladie.

• **Les retraites.** Il s'agit de relever les pensions des agriculteurs les moins aisés, notamment ceux qui ont été aides familiaux avant de devenir chefs d'exploitation. Dès 1994, 180 000 retraités agricoles bénéficieront de cette mesure visant à leur verser une retraite au moins égale au RMI.

• **Renforcement de l'organisation économique.** Le rôle du Conseil supérieur d'orientation sera renforcé afin de permettre une meilleure répartition des crédits d'intervention économique entre les différents secteurs.

Le ministère de l'agriculture et de la pêche précise que l'ensemble des dispositions représente *«un allègement des charges des exploitations d'environ 1,2 milliard, qui devra intervenir dès le début 1994, auquel s'ajoutent 300 millions pour la revalorisation des retraites les plus modestes»*.

Luc Guyau, président de la FNSEA, a accueilli ces mesures avec une prudente et relative satisfaction : *«Un premier pas a été fait, nos demandes ont été partiellement acquises.»* Mais il a écarté l'idée que ces mesures pourraient constituer *«une sorte de monnaie d'échange»* contre un accord au GATT. En revanche, Christian Jacob, *président* du CNJA, a regretté une certaine timidité gouvernementale : *«M. Puech n'a pas mesuré l'ampleur du problème et n'a pas défendu avec suffisamment de fermeté le dossier auprès du premier ministre.»* Enfin, la Confédération paysanne, syndicat minoritaire, note que ces mesures n'apportent *«aucune réponse aux vrais problèmes des paysans : partage de la production, limitation des tailles d'ateliers et meilleure répartition des aides publiques»*.

F. Gr.

A un mois de la date butoir du Cycle de l'Uruguay

Mickey Kantor et Leon Brittan se rencontreront le 22 novembre à Washington

De Tokyo, où il venait de rencontrer le premier ministre japonais, M. Hosokawa, Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne, a fait savoir qu'il rencontrerait, lundi 22 novembre à Washington, Mickey Kantor, le représentant du président Clinton pour le commerce international. Les deux hommes s'étaient déjà rencontrés le 27 septembre à Washington et le 13 octobre à Bruxelles. Rencontres infructueuses qui n'avaient permis aucun démarrage véritable des négociations sur les dossiers épineux du Cycle de l'Uruguay, notamment sur le préaccord agricole de Blair House. La situation reste totalement bloquée dans l'attente aux Etats-Unis du vote de la Chambre des représentants, ratifiant ou rejetant l'ALENA, le traité nord-américain de libre-échange.

Diplomatie oblige, Sir Leon Brittan a déclaré à Tokyo que les négociations du Cycle de l'Uruguay s'étaient accélérées mais il a reconnu qu'aucune avancée n'avait été enregistrée dans les discussions commerciales multilatérales. Après s'être déclaré satisfait *«de la détermination»* des Japonais d'assurer le succès du Cycle de l'Uruguay avant la date butoir du 15 décembre, le vice président de la Commission a dû reconnaître qu'il n'avait rien obtenu de M. Hosokawa. M. Brittan a même qualifié de pure spéculation les rumeurs d'un accord entre les Etats-Unis et le Japon sur les importations de riz. Selon les officiels nippons, M. Brittan aurait dénoncé les pressions commerciales américaines sur le Japon : Washington tente en effet depuis des mois d'imposer à Tokyo des objectifs chiffrés au commerce nippo-américain.

Mince lueur d'espoir : à Genève, les Etats-Unis se seraient engagés, lundi 15 novembre, à présenter *d'ici la fin de la semaine de nouvelles offres* concernant la baisse des tarifs douaniers et l'accès au marché, conformément, semble-t-il, aux engagements pris en juillet par les grands pays industrialisés au sommet de Tokyo. Lundi 15 novembre, au «Club de la presse d'Europe 1», Gérard Longuet, ministre de l'industrie, a estimé qu'il y avait *«deux chances sur trois»* de parvenir à un accord d'ici le 15 décembre.

Al. V.

La préparation du budget européen pour 1994

Les Douze acceptent une rallonge de 45,5 millions d'écus

Les ministres des finances des Douze ont accepté, lundi 15 novembre à Bruxelles, le principe d'une rallonge au budget européen pour 1994. Ce supplément de ressources égal à 45,5 millions d'écus (303 millions de francs) permettra de financer des actions en faveur des petites et moyennes entreprises, créatrices d'emplois, a indiqué la présidence belge du Conseil. Les ministres ont ainsi donné satisfaction aux députés européens qui avaient adopté en septembre un amendement intitulé *«Croissance et emploi pour l'Europe»*.

Au total, l'Union européenne sera dotée en 1994, après son adoption définitive par le parlement de Strasbourg à la mi-décembre, d'un budget égal à 69,7 milliards d'écus en hausse de 6 % par rapport à 1993. La politique agricole commune en absorbera, comme toujours, la plus grande partie, soit 36,465 milliards d'écus. Conseil et Parlement se sont mis d'accord également pour doter les fonds structurels et le fonds de cohésion dont bénéficient la Grèce, l'Irlande, l'Espagne et le Portugal de 21,3 milliards d'écus.

Si la présidence belge du Conseil a souhaité un budget de rigueur pour 1994, le flottement des monnaies risque néanmoins d'entraîner des dépenses supplémentaires, notamment dans le secteur agricole, et le faible taux de croissance prévu (à peine *1,3 % du* produit intérieur brut en 1994) de diminuer les ressources.

SOCIAL

Après une grève suivie à 30 %

Le personnel de la Sécurité sociale a manifesté

Quelque 30 % des 180 000 agents de la Sécurité sociale ont suivi, lundi 15 novembre, le mot *d'ordre de grève lancé par* FO, la CGT et la CFTC pour protester contre l'intégration de leur régime particulier de retraite complémentaire au régime général interprofessionnel de l'AGIRC-ARRCO (*le Monde* du 14-15 novembre). A Paris, près de 1 500 salariés et retraités ont manifesté du ministère des affaires sociales au siège de l'Union des caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) où les modalités de cette réforme devaient être présentées, lundi soir, aux représentants du personnel.

S'agissant du financement de cette intégration, Hubert Maigrat, président (CNPF) de l'UCANSS, a proposé qu'une partie des cotisations, actuellement versées par les salariés, soit affectée au maintien des droits garantis par l'ARRCO et l'AGIRC(1), à hauteur de 1,825 % pour les employés et 1,5 % pour les cadres, le reste demeurant à la charge de l'employeur. L'UCANSS propose aussi que le financement du régime différentiel, destiné à *maintenir les avantages supplémentaires* acquis au 31 décembre 1993 – et dont le coût a été estimé à quelque 30 milliards d'ici à 2018 –, soit assuré par une dotation annuelle de l'employeur. Les droits supplémentaires acquis par les retraités seraient revus à la baisse, en vertu d'un barème dégressif en fonction de leur année de naissance. La CFDT, favorable au principe de cette intégration, juge *«inacceptable»* cette révision à la baisse des droits acquis et regrette que la part patronale ne soit soumise à *«aucune garantie»*. M. Maigrat a proposé de rencontrer les syndicats d'ici au 25 novembre, date à laquelle le conseil d'administration paritaire de l'UCANSS est censé se prononcer sur les modalités de cette intégration.

V. D.

(1) Dont le coût a été estimé à 29,2 milliards de francs.

Garantie mutuelle des fonctionnaires

La pression monte contre Jean-Louis Pétriat

Les semaines se suivent et se ressemblent dans ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui le feuilleton de la GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires). La pression ne cesse de monter contre Jean-Louis Pétriat, le président, chaque jour plus contesté et plus isolé, de la mutuelle des fonctionnaires. Après le retrait du plan de sauvetage de 1 milliard de francs du GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances), après le renoncement *in extremis* de Joël Rochard, inspecteur général des finances, à prendre la direction générale de la GMF, c'est au tour des syndicats de monter au créneau.

La CFDT, la CFE-CGC, la CFTC et le SAP-autonome ont décidé, lundi 15 novembre, de demander directement la démission de M. Pétriat et du conseil d'administration, qui le soutient envers et contre tout. Dans un communiqué commun, les syndicats estiment que *«la politique menée par les dirigeants de la GMF met en péril la pérennité de l'entreprise et les emplois»*. *«Il est évident que le crédit de confiance, tant intérieur qu'extérieur, ne permet plus de trouver les moyens économiques et financiers pouvant redresser la GMF»*, ajoutent les organisations.

Pendant ce temps, M. Pétriat n'a toujours pas trouvé un nouveau directeur général et le milliard de francs de recapitalisation que lui demande la commission de contrôle des assurances avant le 31 décembre. Après avoir perdu 1,5 milliard de francs l'an dernier, la GMF pourrait encore afficher en 1993 des pertes nettement supérieures à 1 milliard de francs.

E. L.

INDUSTRIE

La crise de la sidérurgie européenne

Usinor-Sacilor annonce 5 milliards de francs de pertes pour 1993

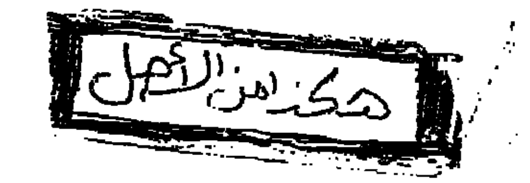
Le poids de la crise : Usinor-Sacilor, redressé à la fin des années 80, va renouer cette année avec des pertes impressionnantes. Le groupe public avait enregistré l'an passé un résultat négatif de 2,4 milliards de francs. En 1993, il s'enfonce un peu plus dans le rouge. Les pertes avoisineront les 5 milliards de francs, a averti, lundi 15 novembre, son PDG, Francis Mer, dans une interview au «Figaro-Economie».

Une confirmation plus qu'une surprise. Il y a un mois tout juste, les données financières disponibles pour le premier semestre étaient *déjà très mauvaises : –2,9 milliards* de francs de pertes en six mois. Et le groupe, *«compte tenu du ralentissement persistant de la demande en Europe»*, avait alors écarté tout espoir de *«progrès significatif»* dans la seconde partie de l'année. Malgré les tentatives de remontée *des prix, l'exploitation, quel que* soit le type d'acier, n'est guère profitable. Par ailleurs, le groupe français a dû incorporer dans ses comptes 1993 une provision de 2,2 milliards de francs pour dépréciation d'actifs, après le dépôt de bilan de sa filiale allemande Saarstahl.

Surcapacités, chute de la demande provoquée en particulier par l'effondrement des ventes automobiles : le paysage de l'acier communautaire est sinistré. Pour le moment seul British Steel semble tirer son épingle du jeu. Le groupe britannique a annoncé pour le premier semestre de son exercice fiscal 1993/1994 un bénéfice net de 27 millions de livres (232 millions de francs).

Les prévisions de M. Mer interviennent à quelques jours d'un conseil européen des ministres de l'industrie le 18 novembre à Bruxelles *pour approuver le plan* d'assainissement de la sidérurgie européenne. Bruxelles a annoncé être parvenu à un accord sur le dossier *Ekostahl*, conglomérat allemand que les autorités de Bonn veulent subventionner, en obtenant des réductions de capacités supplémentaires.

C. M.



VIE DES ENTREPRISES

Pour le convaincre des bonnes intentions de l'Etat

Gérard Longuet va recevoir le directeur général de Volvo

Gérard Longuet, ministre de l'industrie, a indiqué, lundi 15 novembre au Club de la presse d'Europe 1, qu'il allait recevoir mardi 16 novembre Sören Gyll, PDG de Volvo, pour le convaincre que l'Etat français n'utilisera jamais contre Volvo l'action spécifique qu'il détiendra dans le capital de la nouvelle société. Le numéro deux du groupe suédois avait estimé la semaine dernière que de nouvelles discussions entre Renault et Volvo seraient peut-être nécessaires pour convaincre l'assemblée générale des actionnaires du groupe suédois d'approuver, le 7 décembre, le principe de la fusion entre les deux constructeurs.

Pour Gérard Longuet, la nécessité d'utiliser l'action spécifique à l'égard de Volvo est en effet hautement improbable avant vingt-cinq ans (durée du contrat liant Renault et Volvo) dans la mesure où elle ne serait nécessaire qu'en cas de dissolution du holding intermédiaire RVC. Et même dans ce cas, la situation de Volvo serait tout à fait différente de celle que l'action spécifique réserve aux autres actionnaires étrangers (qui devront obtenir l'autorisation de l'Etat français pour tout franchissement de seuil de 10 %), puisque Volvo détient déjà directement ou indirectement 35 % du capital de Renault-Volvo. Il s'agirait alors de geler les droits de vote (et non la participation financière de Volvo) à un maximum de 20 %. Le ministre de l'industrie continue de rejeter toute idée de renégociation.

Les Agnelli sous la surveillance de leurs investisseurs

Fiat se dote d'un nouveau conseil d'administration

Le départ d'Umberto Agnelli, cinquante-neuf ans, de la présidence du groupe Fiat a été entériné officiellement, lundi 15 novembre à Turin, par l'assemblée générale des actionnaires du contructeur automobile italien. Le retrait de celui qui était pressenti pour remplacer Giovanni Agnelli à la présidence de Fiat témoigne de l'influence grandissante des principaux actionnaires dans la direction du groupe : la banque d'affaires Mediobanca, les assurances Generali, Alcatel-Alsthom et la Deutsche Bank. Néanmoins Giovanni Agnelli reste président, et le fils d'Umberto, Giovanni Alberto Agnelli, vingt-neuf ans, actuel président de la société de scooters Piaggio, entre au conseil d'administration.

Celui-ci compte désormais onze membres contre quinze auparavant. Gianluigi Gabetti, jusqu'alors directeur général de l'IFI (holding de la famille Agnelli), est nommé vice-président en remplacement d'Umberto Agnelli, et Cesare Romiti, proche de Mediobanca, demeure directeur général.

Les autres membres sont : Ulrich Weiss pour la Deutsche Bank (2,39 % du capital), Pierre Suard pour Alcatel (2 %), Giampiero Pesenti pour Mediobanca (3,19 %), Eugenio Coppola di Canzano pour Generali (2,42 %), Giovanni Alberto Agnelli, Franzo Grande Stevens et Michel David-Weill pour la banque Lazard, Henry Carl Bodmer pour la banque d'affaires suisse Ab Golding.

Au premier semestre, Fiat a accusé 966 milliards de lires (3,4 milliards de francs) de pertes contre un bénéfice de 655 milliards de lires un an plus tôt.

Avant d'être recapitalisé à hauteur de 8,6 milliards

Bull s'offre un « coup d'accordéon »

Les financiers appellent cela un *« coup d'accordéon »*. Le groupe informatique Bull, qui doit être recapitalisé à hauteur de 8,6 milliards de francs, va, au préalable, proposer *« au courant du mois de décembre »* à ses actionnaires d'apurer son bilan, au travers d'une réduction de capital, selon un avis paru, *lundi 15 novembre* au *Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO)*. Le capital du groupe public, aujourd'hui de 3,96 milliards de francs, va être diminué de 3,5 milliards par diminution de la valeur nominale des actions, de 200 francs à 20 francs.

Associée au prélèvement de 3,4 milliards de francs sur le poste *« prime d'émission, de fusion, d'apport »*, cette réduction du capital aura pour conséquence de diminuer le report à nouveau négatif (part des pertes des exercices précédents qui vient grever l'exercice en cours) de 9,45 milliards de francs à 2,44 milliards, selon l'avis. Quant à la recapitalisation annoncée – qui doit se faire en principe en deux versements, dont l'un avant la fin de cette année, l'autre en 1994 – elle devrait également figurer à l'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en décembre, même si la date n'en est pas encore fixée.

Le capital de Bull est détenu aujourd'hui à 72 % directement par l'Etat, 16 % par France Télécom, 5,6 % par IBM, 4,4 % par NEC et 1,7 % par le public.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

RÉSULTATS

BRITISH AIRWAYS annonce un *bénéfice semestriel en hausse* de 3,5 %. – La compagnie britannique British Airways a annoncé, lundi 15 novembre, un bénéfice avant impôts de 235 millions de livres (2,06 milliards de francs) pour le premier semestre de l'exercice en cours (1993-1994) en hausse de 3,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Selon Sir Colin Marshall, son président, ces résultats *« reflètent quelques signes encourageants de reprise économique sur plusieurs de ses marchés, y compris la Grande-Bretagne, et également les effets positifs de la faiblesse de la livre sterling »*. Le chiffre d'affaires du premir semestre s'est élevé à 3,29 milliards de livres, soit une progression de 14,1 %.

CRISES

IBM ALLEMAGNE : suppression de 7 000 emplois en 1993 et 1994. – IBM Deutschland GmbH, la filiale allemande du géant de l'informatique IBM, va supprimer 3 500 emplois supplémentaires en 1993 et 1994, ce qui porte à 7 000 personnes la baisse totale des effectifs pour ces deux années, a annoncé, lundi 15 novembre, un porte-parole. La société avait déjà annoncé la suppression de 3 500 emplois durant cette période. Le porte-parole a estimé que la diminution des effectifs devrait se poursuivre en 1995. IBM Allemagne prévoit un programme de retraite anticipée pour les employés de plus de cinquante ans. La firme comptait au début de l'année près de 25 000 employés et a réalisé en 1992 un chiffre d'affaires de 13,8 milliards de marks.

TAT EUROPEAN AIRLINES propose un *« projet de plan social »*. – La compagnie aérienne TAT European Airlines, dans laquelle British Airways a pris en 1992 une participation de 49,9 %, a remis lundi 15 novembre un projet de plan social au comité d'entreprise. TAT European Airlines, qui emploie 3 500 personnes au total, regroupe l'ensemble des activités de transport aérien du groupe français TAT. Lors de la présentation des résultats de British Airways, Sir Colin Marshall, son président, a indiqué, lundi 15 novembre, que TAT European Airlines avait été déficitaire pendant les six premiers mois (avril-septembre) de son exercice. La compagnie souffre notamment de la réduction de ses activités traditionnelles d'affrètement, notamment au profit d'Air Inter qui s'est tourné vers d'autres compagnies depuis l'association de TAT avec la compagnie brtitannique,.

CHAUSSURES NOËL : une centaine d'emplois supprimés. – La direction des établissements Noël, spécialiste de la chaussure de sport, a présenté au comité d'entreprise, mardi 9 novembre, un plan de restructuration prévoyant une centaine de suppressions d'emplois accompagnées de la fermeture de l'un des trois sites bretons du groupe (celui de La Guerche en Ille-et-Vilaine). Xavier Noël, PDG de la société (595 salariés) basée à Vitré (Ille-et-Vilaine), a déclaré souhaiter que les suppressions d'emploi *« passent sous la barre des 100 »* mais a reconnu qu'on ne *« pourra éviter des licenciements secs »*. Selon M. Noël, la concurrence en provenance d'Extrême-Orient et *« les prix de dumping »* sont à l'origine de ce nouveau plan social. L'entreprise qui a procédé à deux plans de restructuration a déjà délocalisé trois usines en Tunisie pour la coupe et la piqûre de ses chaussures.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 novembre ⬆ Poursuite de l'embellie

Pour la troisième séance consécutive, le marché poursuivait sa hausse mardi. Après les gains de 0,46 % vendredi et de 1 % lundi, l'indice CAC 40 s'appréciait de 0,44 % à l'ouverture mardi matin. Après avoir gagné plus de 1 % durant la matinée stimulée par la détente des taux d'intérêt en Allemagne, la progression se chiffrait en début d'après-midi à 0,82 % à 2 135,07 points. Les échanges étaient soutenus, dépassant alors le milliard de francs sur le marché à règlement mensuel.

Après la très légère baisse du loyer de l'argent au jour le jour à Paris lundi (6 3/4 %-6 7/8 %), le marché a été encouragé mardi par les résultats de la prise en pension outre-Rhin. Celle ci s'est réalisée avec une diminution des taux, notamment sur la tranche marginale. Le taux sur cette dernière est revenu à 6,29 % (– 0,09 point). Sans trop croire à une modification de la politique de la Bundesbank jeudi 18 lors de sa réunion bi-mensuelle, les opérateurs espèrent un geste de l'Institut d'émission avant la fin de l'année. Cette perspective apporte un soutien au marché français qui reste prudent avant l'échéance du 15 décembre pour les négociations du GATT.

Le prix d'OPV (offre publique de vente) de l'action Rhône Poulenc (135 francs) a été très bien accueilli par les milieux financiers. L'action était recherchée mardi et enregistrait une progression de 3 % à 158 francs dans un marché de 215 000 titres. Parmi les plus fortes hausses figuraient également Euro Disney se reprenant après sa sévère chute la semaine dernière.

NEW-YORK, 15 novembre ⬇ Attentisme

Wall Street s'est inscrit en clôture en légère baisse, lundi 15 novembre, alors que de nombreux investisseurs sont restés sur la réserve dans l'attente du vote, mercredi soir, de la Chambre des représentants sur l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé la séance à 3 677,52 points, en baisse de 6,99 points. L'activité a été modérée avec quelque 248 millions de titres échangés. Le nombre de valeurs en baisse a dépassé celui des titres en hausse dans un rapport de trois contre deux : 1 237 contre 827.

« Le marché est influencé par deux choses, l'ALENA et le fait que la Bourse a progressé cinq jours de suite, la semaine dernière », souligné Alfred Goldman, directeur chez AG Edwards and Sons. La progression enregistrée la semaine dernière est due au fait que le marché s'attendait à un vote positif sur l'ALENA mercredi, ajoute M. Goldman.

L'annonce d'une hausse de 0,8 % de la production industrielle américaine en octobre et d'une augmentation de 0,8 % des ventes des entreprises en septembre a provoqué une petite remontée des taux d'intérêt à long terme sur le marché obligataire. Le taux moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence sur ce marché, est monté à 6,16 % contre 6,15 % vendredi soir.

VALEURS	Cours du 12 novembre	Cours du 15 novembre
Alcoa	69 1/4	69 1/4
ATT	57 1/2	57 5/8
Boeing	36 3/4	37 1/8
Chase Manhattan Bank	32 5/8	31 7/8
Du Pont de Nemours	48 1/2	48
Eastman Kodak	63 1/4	63 1/4
Exxon	63 5/8	62 3/4
Ford	62 1/4	62 1/8
General Electric	93 5/8	94 1/4
General Motors	51 3/8	51 3/8
Goodyear	42 1/4	41 1/2
IBM	52 1/4	51 3/8
ITT	91 3/4	92 3/4
Mobil Oil	78	75 7/8
Pfizer	64 1/4	66 3/8
Schlumberger	60 7/8	60
Texaco	65	64 7/8
UAL Corp. ex-Allegis	147 3/4	142 5/8
Union Carbide	20 1/4	20 1/2
United Tech.	64	63 3/8
Westinghouse	14 1/8	14
Xerox Corp.	80 1/4	82

LONDRES, 15 novembre ⬇ Calme

Les valeurs ont légèrement baissé, lundi 15 novembre, à la Bourse de Londres lors d'une séance très calme. L'indice Footsie des cent plus grandes valeurs a perdu 5,8 points, à 3 093,3 points, au premier jour du nouveau terme boursier. Le volume des échanges était limité, avec 492,7 millions d'actions échangées contre 639,5 millions vendredi. Les versements de dividendes ont pesé sur les cours de la firme pharmaceutique Wellcome et des entreprises d'énergie Thames et National Power.

La compagnie aérienne British Airways s'est dépréciée, après avoir annoncé une légère hausse de son bénéfice imposable semestriel à 235 millions de livres. British Steel, qui est redevenue bénéficiaire au premier semestre, s'est également dépréciée, son président s'étant montré modérément optimiste sur une reprise de l'activité en 1994 en Europe continentale.

VALEURS	Cours du 12 novembre	Cours du 15 novembre
Allied Lyons	5,49	5,50
BP	3,60	3,53
BTR	3,62	3,57
Cadbury	4,89	4,72
De Beers	13,50	13,38
Glaxo	8,57	8,49
GUS	5,35	5,46
ICI	6,83	6,87
Reuters	16,67	16,47
RTZ	6,40	6,50
Shell	7,03	6,97
Unilever	11	11

TOKYO, 16 novembre ⬆ Reprise

La Bourse de Tokyo s'est reprise mardi 16 novembre, après que l'indice Nikkei eut passé un court instant sour le seuil des 18 000 points. Le Nikkei a pourtant fini la séance à 18 246,12 points sur un gain de 171,51 points, soit + 0,95 %. Il avait cédé 418,94 points au cours de la séance de lundi.

Le Kabuto-cho est toujours victime du conflit entre le parti au pouvoir et l'opposition. Le premier ministre Morihiro Hosokawa et Yohei Kono, le président de l'influent parti libéral démocrate, n'ont pas réussi lundi à se mettre d'accord sur une politique de lutte contre la corruption.

Du coup, les valeurs étaient en baisse à l'ouverture et continuaient de céder du terrain plus tard, entraînant l'indice sous la barre des 18 000 à 17 877,69 points dans la matinée. Les valeurs se sont redressées plus tard en réaction aux déclarations du ministre des finances, Hirohisa Fuji, selon lesquelles le gouvernement utiliserait les fonds publics pour soutenir le marché.

VALEURS	Cours du 15 novembre	Cours du 16 novembre
Ajinomoto	1 280	1 250
Bridgestone	1 300	1 300
Canon	1 460	1 440
Fuji Bank	2 240	2 260
Honda Motors	1 600	1 620
Matsushita Electric	1 430	1 420
Mitsubishi Heavy	651	655
Sony Corp.	4 810	4 860
Toyota Motors	1 770	1 800

CHANGES

Dollar : 5,8870 F ⬆

A Paris, mardi 16 novembre, le franc restait ferme face au deutschemark à 3,4742 francs contre 3,4831 francs (cours indicatif de la Banque de France), lundi en fin de journée. Le dollar s'échangeait à 5,8870 francs contre 5,8710 francs (cours BdF) la veille.

FRANCFORT	15 nov.	16 nov.
Dollar (en DM)	1,6855	1,6943
TOKYO	15 nov.	16 nov.
Dollar (en yens)	105,79	106,65

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 nov.) ...... 6 3/4 % - 6 7/8 %
New-York (15 nov.) ...... 3 5/16 %

BOURSES

	12 nov.	15 nov.
(SBF, base 100 : 31-12-81) Indice général CAC	582,18	587,46
(SBF, base 1000 : 31-12-87) Indice CAC 40	2 096,85	2 117,90
NEW-YORK (Indice Dow Jones)	12 nov.	15 nov.
Industrielles	3 684,51	3 677,52
LONDRES (Indice « Financial Times »)	12 nov.	15 nov.
100 valeurs	3 099,10	3 093,30
30 valeurs	2 343,70	2 346,40
Mines d'or	249,60	243,20
Fonds d'Etat	102,74	103,07
FRANCFORT	12 nov.	15 nov.
Dax	2 015,01	2 049,11
TOKYO	15 nov.	16 nov.
Nikkei Dow Jones	18 074,61	18 246,12
Indice général	1 539,65	1 549,34

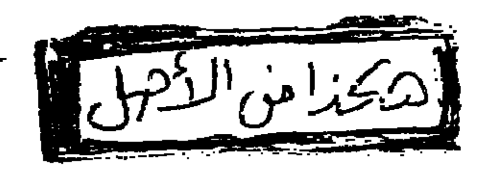
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8880	5,8900	5,9360	5,9400
Yen (100)	5,5147	5,5187	5,5740	5,5805
Ecu	6,6574	6,6627	6,6517	6,6605
Deutschemark	3,4740	3,4755	3,4768	3,4802
Franc suisse	3,9388	3,9428	3,9584	3,9652
Lire italienne (1000)	3,5209	3,5243	3,5004	3,5060
Livre sterling	8,7620	8,7710	8,7841	8,7974
Peseta (100)	4,2773	4,2819	4,2470	4,2546

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 5/16	3 7/16	3 3/8	3 1/2
Yen (100)	2 5/16	2 7/16	2 1/4	2 3/8	2 1/8	2 1/4
Ecu	6 15/16	7 1/16	6 13/16	6 15/16	6 1/2	6 5/8
Deutschemark	6 1/4	6 3/8	6 1/8	6 1/4	5 13/16	5 15/16
Franc suisse	4 1/2	4 5/8	4 7/16	4 9/16	4 3/16	4 5/16
Lire italienne (1000)	8 13/16	9 1/16	8 13/16	9 1/16	8 1/2	8 3/4
Livre sterling	5 11/16	5 13/16	5 9/16	5 11/16	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	9 3/8	9 13/16	9 3/16	9 5/8	9 15/16	9 5/16
Franc français	6 5/8	6 3/4	6 9/16	6 11/16	6 3/16	6 5/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la salle des marchés de la BNP.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE

Liquidation : 23 novembre
Taux de report : 8,00

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +1,25 % (2144,39)

Règlement mensuel

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
147,28	EDF-GDF 3%	5780	5800	-0,10
65,23	B.N.P. (T.P)	1071	1071	—
68,28	Cr.Lyonnais(T.P.)	1016	1028	+0,39
95,67	Renault (T.P.)	2315	2315	—
101,16	Rhone Poulenc(T.P)	2511	2540	+1,15
99,14	Saint Gobain(T.P.)	1145	1155	+0,87
62,24	Thomson S.A (T.P)	1010	1010	—
10	Accor 1	587	607	+3,41
14	Air Liquide 1	800	797	-0,75
14,50	Alcatel Alsthom 1	702	707	+0,86
10	Alcatel Cable 1	627	635	+1,28
13	Alspi 1	375,10	370	-1,36
12	AGF(Ass.gle.Fce) 1	706	709	+0,42
23	Axa 1	1516	1524	+0,53
4,60	Bail Equipement 1	48,40	48	-0,83
72,01	Bail Invest. 1	1122	1130	+0,71
18	Bancaire (Cie) 1	507	521	+2,76
10	Banque Colbert C2	151,10	151,10	—
16	Bazar Hot. Ville 2	675	660	-2,22
15	Berger (M) 2	1210	1211	+0,08
29	Bertrand Faure 2	475	—	—
17	BIC 1	1216	1215	-0,08
4	BIS 1	154	153,90	-0,06
—	BNP 1	287,10	290,70	+1,25
22	Bollore Techno. 1	349,40	355,90	+1,86

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
8	Dassault-Aviation 1	492,10	499	+1,40
4,80	Dassault Electro 1	383,90	390	+1,59
45	De Dietrich 1	1940	1960	+1,03
5,50	Degremont 1	522	518	-0,77
3	Dev.R.N-P De Cal 2	34	33,60	-1,18
16,50	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	70,55	69,40	-1,63
4	DMC (Dollfus Mi)1	309	312,20	+1,04
9,50	Docks France 1	660	670	+1,67
3	Dynaction 1	112	112,50	+0,45
43	Eaux (Gle Des) 1	2581	2648	+2,60
17	EBF (Epeda B.) 1	650	645	-0,77
18	Ecco 1	554	560	+1,08
22,50	Eiffage(ex Foug.)1	1144	1145	+0,09
13	Elf Aquitaine 1	435	438,70	+0,85
24	Elf Sanofi 1	958	970	+1,25
13	Erap-Elf CPet 1	378,50	378	-0,13
30	Eridania Beghin 1	837	838	+0,12
3,80	Essilor Intl 1	666	667	+0,15
9,40	Essilor Intl ADP 1	425	421,10	-0,92
25	Esso 1	1000	996	-0,40
47	Eurafrance 1	2196	2196	—
0,68	Euro Disney 1	33,20	34,60	+4,82

Dernier cours	% + -	Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
535	-0,74	17	Spie Batignolles 1	370	372,10	+0,57
414,50	+0,36	23	Strafor Facom 1	562	561	-0,18
136,90	+3,48	8,20	Suez 1	332,50	336,80	+1,29
66,60	+0,76	14,50	Synthelabo 1	228	226,10	-0,83
13,90	-0,36	6	Thomson-CSF 1	154,10	156	+1,23

Montant coupon(1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
2,37	I.T.T. 1	540	547	+1,30
0,61	Ito Yokado 1	300,30	300,90	+0,20
0,28	Matsushita 1	78,35	77,70	-0,83
0,52	Mc Donald's 1	335	328,90	-2,42
1,34	Merck and Co 1	195	194	-0,51
3,93	Minnesota Mining 1	615	—	—
0,18	Mitsubishi Corp. 1	58,55	59,60	+1,79

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Champex (Ny)	9,50	—
CIC Un.Euro.CIP 1	330	325
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	—
Cpt Lyon Alem.2	370	355,20
Concorde-Ass Risq2	955	950
Constr.Met.Prov.	11,50	—
Credit Gen.Ind.	705	—
Derblay	910	910
Didot Bottin	500	481
Eaux Bassin Vichy	2500	—
Ecia 1	512	522

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Tour Eiffel	275	275
Ulliser Cofreth.	1980	1945
Vicat 2	450	440
Virax	107	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Cadomer	335	335
Creeks	152	—
Dauphin OTA	251	—
Devanlay 2	1225	1273
Labor.Dolisos	120	139
Editions Belfond	120	—
Europ Propulsion 2	308,50	305
Finacor	208,30	208
G.L.M. S.A.	889	860
Gravograph	130	—
Guintoli	762	—

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Thermador Hold(Ly)	470	466
Unilog	280	282
Viel et Compagnie#	288	288

Sicav (sélection) 15 novembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Oblicic-Mondial	3186,72	3139,03
Oblicic-Régions	1150,87	1133,88
Oblifutur	3479,01	3414,14
Oblig. tres cats.	213,56	210,40
Obliliux	1775,38	1757,81
Oblisécurité Sicav	14737,88	14737,88
Obliys	527,54	519,74
Oraction	1675,10	1634,24
Paribas Capitalisation	1980,89	1963,44
Paribas Opportunités	150,23	145,85

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Univers Obligations	2131,04	2091,31
Valorg	2328,89	2323,77 ◆
Valrail	60590,34	60569,06
Winterthur St-Honoré	271,85	259,33

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 15/11	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,9080	5,8718	5,65	6,15
Ecu	6,6700	6,6675	—	—
Allemagne (100 dm)	347,6300	348,3100	336	359
Belgique (100 F)	16,3125	16,3140	15,75	16,75
Pays-Bas (100 fl)	309,7300	310,3100	299	320
Italie (1000 lires)	3,5520	3,5300	3,35	3,80
Danemark (100 krd)	87,3300	87,2100	83	91
Irlande (1 iep)	8,2660	8,2830	7,85	8,80
Gde-Bretagne (1 L)	8,7370	8,7595	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,4260	2,4290	2,60	3,08
Suisse (100 f)	392,6900	394,0300	380	402
Suède (100 krs)	71,8400	71,6300	66	77
Norvège (100 k)	80,0400	80,0500	76	85
Autriche (100 sch)	49,4310	49,5280	48	51
Espagne (100 pes)	4,3140	4,2840	4,10	4,65
Portugal (100 esc)	3,4000	3,4050	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4678	4,4528	4,30	4,75
Japon (100 yens)	5,5436	5,5571	5,25	5,80

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 15/11
Or fin (kilo en barre)	71250	70500
Or fin (en lingot)	71350	70850
Napoléon (20f)	410	404
Pièce Fr (10 f)	307	—
Pièce Suisse (20 f)	410	404
Pièce Latine (20 f)	410	404
Souverain	523	517
Pièce 20 dollars	2640	2525
Pièce 10 dollars	1250	1210
Pièce 5 dollars	705,25	—
Pièce 50 pesos	2680	2635
Pièce 10 florins	430	420

Matif (Marché à terme international de France)

15 novembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 92 756

Cours	Mars 94	Juin 94	Déc. 93
Dernier	127,82	127,14	123,84
Précédent	127,66	127,08	123,66

CAC 40 A TERME
Volume : 20 449

Cours	Janvier 94	Nov. 93	Déc. 93
Dernier	2182	2128	2142
Précédent	2135	2109	2122,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Naissances

Damien et Solvik
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite sœur,

Krystale,

le 3 novembre 1993.

Patrick et Noëlle Blum,
9 B, rue des Plants-Orange,
95000 Cergy.

M. et Mme Henri BRIDENNE,
Mme Dan FERRAND-BECHMANN,
Alexis FERRAND,
ont le grand bonheur d'annoncer la naissance de

Simon, Nils, Pierre,

chez Agnès et Nils FERRAND,

le 6 novembre 1993, à Saint-Martin-d'Uriage (Isère).

Décès

– Le conseil de surveillance,
Le directoire,
Et tous les membres du personnel du groupe *Pomona,*
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Paul AVRIL,
ancien élève de l'Ecole polytechnique,
officier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
directeur général,
puis président du groupe Pomona
de 1967 à 1985.

[Né le 9 juillet 1925, à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire), Paul Avril était ancien élève de Polytechnique. Il a commencé sa carrière comme ingénieur à la Compagnie française d'organisation, puis il a été gérant de la Cofremca. Nommé directeur général du groupe Pomona en 1967, il en est président de 1977 à 1980. Il sera vice-président du conseil de surveillance, de 1981 à 1987. Depuis 1981, il était administrateur de la société Bongrain. De 1981 à 1987, il occupe diverses fonctions importantes au CNPF. Connu dans le secteur de la distribution, Paul Avril a été président, puis premier vice-président de la Confédération nationale du commerce de gros.]

– La direction des Musées de France,
La direction du Musée du Louvre,
La conservation du Musée des beaux-arts de Rennes,
ont la tristesse de faire part du décès de

Marie BERHAUT,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier des Arts et des Lettres,
conservateur honoraire
des Musées de France,
ancien conservateur
du Musée des beaux-arts de Rennes,

survenu le 10 novembre 1993, dans sa quatre-vingt-dixième année,

et s'associent à la douleur de sa famille.

– Orléans.

Mme Antoine Dachary,
son épouse,
M. et Mme Stéphane Auger,
M. Matthieu Dachary,
Mlle Stéphanie Dachary,
ses enfants,
Alice et Félix,
ses petits-enfants,
M. et Mme Lucien Dachary
et leurs *enfants,*
font part du décès de

M. Antoine DACHARY.

La cérémonie aura lieu le jeudi 18 novembre 1993, à 15 heures, en l'*église Saint-Pierre* du *Martroi* d'Orléans.

10, rue Croix-de-Malte,
45000 Orléans.

– M. Roger Galula,
son mari,
Mme Malou Ditisheim,
sa sœur,
Mme *Nathalie* Cohen-Rosa,
Mme Carole Wahnish-Ange,
ses *petites-filles,*
M. et Mme Michel Ditisheim
et leurs enfants,
Mme Cathy Ditisheim,
M. et Mme Jean-Pierre Dreyfus,
Mme *Simone* Bernheim,
sa cousine
et ses enfants,
Mme Marianne Fayolle,
sa cousine
et son mari,
ont la douleur de faire part du décès, le 9 novembre 1993, de

Mme Janine GALULA,
née Dreyfus,

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité.

– M. Pierre Brana
Et les siens,
ont *la* douleur de faire part du décès de

Mme Charlotte BRANA,

survenu à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi *17 novembre* 1993, à, 10 h 30, en l'église de Bacalan, à Bordeaux.

16, avenue Louis-Guilloux,
33320 Eysines.

– Annecy.

Mlle Michelle Combaz,
Mme Martine Giannoccaro
et son fils Marc,
M. Alain Guyot,
Mme *Anne-Marie* Adamsohn,
ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 11 novembre 1993, de

M. Roger COMBAZ,
ancien ingénieur des TPE,
ancien sous-préfet,
administrateur civil retraité
du ministère des finances
et des affaires économiques,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

leur père, grand-père et ami,

dans sa quatre-vingt-dixième année.

Conformément aux vœux du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus *stricte intimité* à Annecy.

– Les familles Giros, Leitner, Piat, Derrien,
ont la tristesse de faire part du décès de leur frère, beau-frère, oncle,

***Bertrand* GIROS,**

survenu au foyer de vie Saint-Médard, à Lahage, le 3 novembre 1993, à l'âge de quarante-sept ans.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à *Saint*-Jean-de-Luz, le 5 novembre.

Priez pour lui.

– Sa famille
Et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Janine GRIÈRE,
née Terlutte.

Un service aura lieu au temple de Port-Royal, 18, boulevard Arago, Paris-13e, le 23 novembre 1993, à *11 h 30.*

« Heureux ceux qui ont faim et soif de la justice car ils seront rassasiés. »
Matthieu, V, 6.

41, avenue Georges-Bernanos,
75005 Paris.

– Laurent, Irène et Claire Herrmann,
ses fils et *petites-filles (Genève),*
Gilbert Martal,
son neveu (Lyon),
ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Renée KAHN,

à quatre-vingt-six ans, *le 8 novembre* 1993.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

– M. René Molinari,
Marie-Pascale Molinari,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme René MOLINARI,
née Ginette Rosso,

survenu le 10 novembre 1993, à l'âge de *soixante-neuf* ans.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Avignon, le 12 novembre.

15, boulevard Raspail,
84000 Avignon.

– Aurélien Cardon-Pilotaz,
Paul Pilotaz,
Mme Françoise Clément
et ses filles,
M. et Mme Jean-Paul Pilotaz
et leurs enfants,
M. Babu
et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Hélène PILOTAZ,

survenu le 14 novembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 17 novembre, à 11 heures, en l'église de Gilly-sur-Isère (Savoie).

– Paris. Lyon. *Meylan. Villeurbanne.*

Michel et Renée Guers,
Marie-Claire et Michel Grangeret,
François Guers, Marie-Christine
et leurs enfants Robin et Justine,
Claire et Martine Guers,
Laurent et Christian Guers,
Toute sa famille,
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès, le *10* novembre 1993, *à quatre-vingt-dix* ans, de

Joseph GUERS,
ingénieur des Arts et Métiers.

Les funérailles ont eu lieu à Lyon, en l'*église de la Trinité* et l'inhumation à Saint-Genix (Savoie), le 16 novembre.

« Aidez-vous l'un l'autre comme il nous l'a montré. »

– Sa famille
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès subit de

***Jean-Pierre* JANUARD,**

survenu le 14 novembre 1993, dans sa cinquante-troisième année.

La levée du corps aura lieu le 17 novembre, à 8 h 30, au funérarium du *Mont-Valérien.*

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Géronce de Bourg-sur-Gironde (Gironde), le 18 novembre, à *9 h 30. Elle sera suivie de l'inhumation* dans le caveau de famille.

– Bruno Halff,
inspecteur *général* d'arabe,
L'Association française des arabisants,
Et l'ensemble de ses collègues arabisants,
ont la tristesse de faire part de la disparition de leur ami et collègue,

Tijani SMAOUI,
professeur agrégé d'arabe
au lycée Honoré-de-Balzac, à Paris.

– *Les anciens du laboratoire* de statistique mathématique de l'université Paris-VI
ont la tristesse de faire part du décès de

Sylvie STEPAN-SOUKUP,

survenu le *12* novembre *1993.*

Ils souhaitent dire à ses proches combien ils partagent leur peine.

Remerciements

– Sarah et Laure,
M. et Mme Désiré Boublil,
très touchés par les nombreuses marques de sympathie et d'affection qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Martine BOUBLIL-GAÏSSET,

expriment leurs bien sincères remerciements.

– Mme Liguoro,
son épouse, née Rispal,
Ses enfants,
vous remercient des marques d'affection que vous leur avez témoignées lors du décès de

Pascal LIGUORO,
chef de bataillon (e.r.)
des troupes de marine,
chevalier de la Légion d'honneur,
titulaire de la médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,
T.O.E. (6 citations),

dont les obsèques ont eu lieu le 8 novembre 1993, à Peynier (Bouches-du-Rhône).

Messes anniversaires

– Depuis un an,

Robert BREISACHER

nous a quittés.

Sa famille, ses amis, se souviennent.

Une messe sera dite le jeudi 18 novembre 1993, à 9 heures, paroisse Saint-Jean-Baptiste de Grenelle, place *Etienne-Pernet, Paris-15e.*

– Pour le vingtième anniversaire du décès de

Mme Marinette PILLET,
née Chénet,

une messe traditionnelle sera célébrée au centre Saint-Bernard, à Saint-Etienne, le jeudi 18 novembre 1993, à 18 heures.

Requiescant in pace.

Anniversaires

– Le 12 novembre 1989, disparaissait

Patrice COUSSONNET,
professeur agrégé d'arabe,

toujours vivant dans le cœur des siens.

---

16 novembre 1988
16 novembre 1993

Henleck DAJEZ.

Le rayonnement demeure.

– *En ce vingt-cinquième* anniversaire de la disparition du

docteur Yves DELAUNAY,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– Il y a six ans,

Laurent GARSON,
vingt et un ans, étudiant à Paris-I,

Jérôme GARSON,
dix-neuf ans, étudiant à Dauphine,

étaient arrachés à l'affection de leurs parents, leur famille, leurs amis, qui, par la pensée et la prière, veillent sur eux.

Nous n'oublierons jamais.

« S'il est vrai qu'on s'habitue à la douleur, comment se fait-il que, avec les années, on souffre de plus en plus ? »
Cesare Pavese,
le Métier de vivre.

– Pour le quinzième anniversaire du *rappel* à Dieu de

Edouard THIBAULT,
ancien député,
ancien ministre,

sa famille rappelle son souvenir.

Avis de messes

– Une messe sera célébrée le jeudi 2 décembre 1993, à 18 heures, en l'église Saint-Etienne-du-Mont, place du Panthéon, Paris-5e, à la mémoire de

M. Henri MAZEAUD,
membre de l'Institut,
professeur émérite à *la* faculté de droit
de Paris,

rappelé à Dieu le 23 octobre 1993.

Conférences

– Conférence : « A-t-on les moyens d'étudier le judaïsme en France ? », à l'occasion de la parution du *Dictionnaire encyclopédique du judaïsme,* mercredi 17 novembre 1993, à 20 h 30 à l'*Alliance israélite universelle,* 45, *rue* La Bruyère, Paris-9e. Tél. : 42-80-35-00 (PAF).

– Conférence-débat : « Ni bien, ni mal : l'indifférence », avec Françoise Giroud, André Dumas, théologien protestant ; *J.-J. Wunenburger, philosophe* au temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e, mercredi 17 novembre 1993, à 20 h 30. Entrée libre.

Communications diverses

– Des « Assises pour le service public » sont organisées par le CNAL (Comité national d'action laïque), le samedi 20 novembre 1993, au centre *René-Cassin,* 17, *rue Saint-Hippolyte,* Paris-13e, de 9 heures à 17 heures. Le matin, une première table ronde, animée par Mme Marie-Françoise Bechtel, regroupera Mme Jacqueline Costa-Lascoux, Blandine Kriegel et *MM.* Patrice Corbin et Emile Poulat, sur le thème : « Le service public aujourd'hui ». L'après-midi, une deuxième table ronde, animée par M. Bernard Toulemonde, regroupera MM. Alain Léger, Antoine Prost, Olivier Schrameck et *Patrice Vermeren,* sur le thème : « L'éducation : un service public ».

Les intervenants, spécialistes du droit, de l'histoire, de philosophie, de *sociologie sont interrogés sur la thématique* suivante : « A quelles conditions, sur quelles bases, les services publics peuvent-ils être des outils au service de la cohésion sociale, de l'égalité, de la liberté et de la justice ? Comment peuvent-ils contribuer à une citoyenneté *mieux assumée* ? Quelles sont les conséquences pour l'un de ceux qui nous paraissent essentiels : le service public d'éducation ? En quoi ce service est-il spécifique ? »

Les Assises sont ouvertes au public. Inscription : 100 F à l'ordre du CNAL-Assises. Tél. : 45-48-47-22. Fax : 45-44-71-02.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon

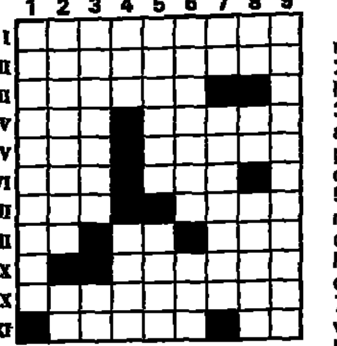
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6172



HORIZONTALEMENT

I. A commencé par vendre des carottes. – II. Qui ne doivent pas être envoyés au poteau. – III. Sa destruction a marqué la fin d'un empire. – IV. Fit sauter. *Langue* antique. – V. Dans une main où il *n'y a pas de poil. Un homme qui* prétend voir loin. – VI. Doit rester *au fond de la pièce.* Durée. – VII. En France. S'inclina comme *un bâtiment.* – VIII. Dans une série de sept. Fleuve côtier. *Plante textile.* – IX. Comme un sirop préparé à l'officine. – X. Préposée à l'ouverture. – XI. Qui ne demande pas un gros effort. Préposition.

VERTICALEMENT

1. Peut être une femme qui n'aime pas les lentilles. – 2. Comme un champ qui fait l'objet d'une théorie. Symbole. – 3. Le laurier et le magnolia. D'un auxiliaire. – 4. Petit, *peut* être pris pour faire le ménage. S'affichent souvent *en public.* – 5. Comme une très mauvaise *mine. Peut être préférée* par celui qui trouve que la cuisse est *légère.* – 6. Est plus qu'à moitié caché. Cri dans un cirque. – *7.* Possessif. Qualifie un air très vif. – 8. Pronom. Participe. Symbolisait la souveraineté. – 9. Qui peuvent crever.

Solution du problème n° 6171

Horizontalement

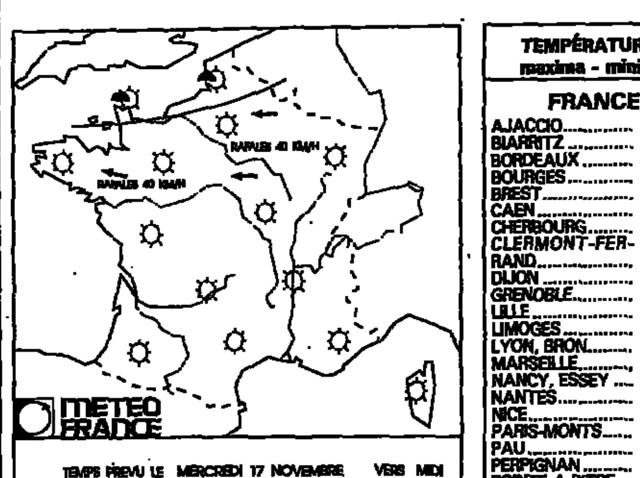
I. Baroudeur. – II. Unisson. – III. Tassement. – IV. Oc. Erié. – V. Roman. Ver. – VI. Iule. – VII. Huer. Ru. – VIII. Attestées. – IX. *Rhésus. Va.* – X. Pet. Reg. – XI. Esérine.

Verticalement

1. Butor. Harpe. – 2. Anacoluthes. – 3. Ris. Etêté. – 4. Ossuaires. – 5. Usé. Nu. Suri. – 6. Dôme. Lits. – 7. Enerve. Ré. – 8. Nie. Rêve. – 9. Rater. Usagé.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES maxima - minima	
FRANCE	
AJACCIO	14/ 3
BIARRITZ	11/ 0
BORDEAUX	11/ 1
BOURGES	9/ 0
BREST	10/ 4
CAEN	10/-1
CHERBOURG	11/-1
CLERMONT-FERRAND	6/ 2
DIJON	8/ 1
GRENOBLE	7/ 3
LILLE	10/ 1
LIMOGES	6/ 1
LYON, BRON	6/ 2
MARSEILLE	11/ 4
NANCY, ESSEY	7/ 2
NANTES	10/ 1
NICE	17/ 7
PARIS-MONTS	10/ 4
PAU	12/-1
PERPIGNAN	12/ 7
POINTE-A-PITRE	32/22
RENNES	11/-1
ST-ETIENNE	5/ 2
STRASBOURG	6/ 3
TOULOUSE	10/-1
TOURS	10/ 1
ÉTRANGER	
ALGER	19/11
AMSTERDAM	8/ 1
ATHÈNES	16/12
BANGKOK	35/25
BARCELONE	15/ 4
BELGRADE	4/ 0
BERLIN	5/ 0
BRUXELLES	9/ 1
COPENHAGUE	2/ 0
DAKAR	25/18
DJERBA	26/18
GENEVE	6/ 3
ISTANBUL	12/ 8
JÉRUSALEM	13/ 2
LE CAIRE	22/12
LISBONNE	20/13
LONDRES	11/ 0
LOS ANGELES	22/14
LUXEMBOURG	6/-2
MADRID	17/-2
MARRAKECH	18/10
MEXICO	26/11
MILAN	14/-1
MONTRÉAL	7/ 3
MOSCOU	- 8/-13
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	29/17
NEW-YORK	27/13
PALMA-DE-MAJ.	15/ 4
PÉKIN	8/ 1
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	20/ 8
HONGKONG	26/22
SÉVILLE	23/10
SINGAPOUR	32/23
STOCKHOLM	2/-7
SYDNEY	20/16
TOKYO	24/13
TUNIS	21/12
VARSOVIE	1/-2
VENISE	11/ 1
VIENNE	4/ 1

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-11-1993 à 18 heures TUC et le 16-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mercredi - Grâce à un anticyclone situé sur la Scandinavie, le temps sec et frais va s'installer *durablement sur l'ensemble du pays. Des nuages* élevés vont circuler sur les régions proches des côtes de la Manche. Partout ailleurs le temps sera bien ensoleillé.

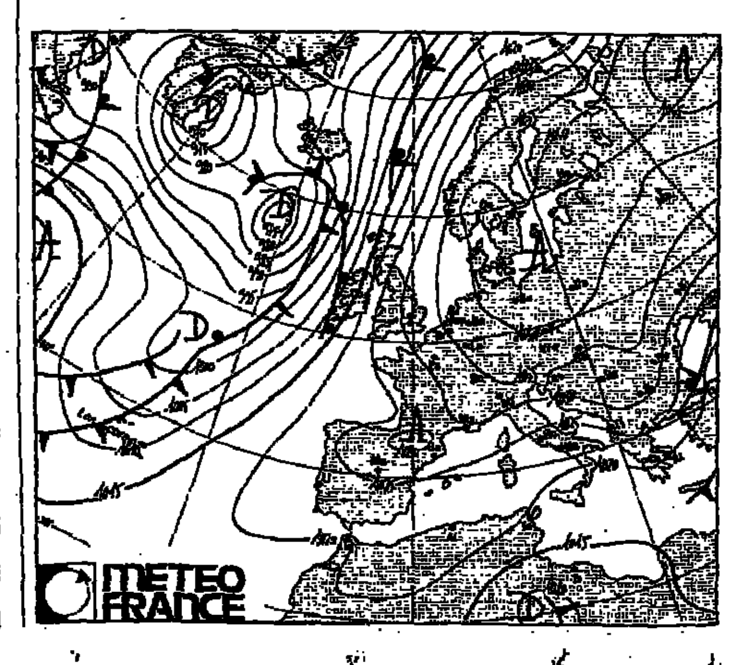
Le vent d'est *sera* faible à *modéré* sur la moitié nord.

Le froid sera sensible, en général entre 2 et 5 degrés au-dessous des normales saisonnières.

Excepté sur les côtes où les températures resteront positives, il gèlera partout ailleurs et le thermomètre descendra jusqu'à -3 à -5 degrés. L'après-midi, il fera aux alentours de 0 degré dans le nord-est, 3 à 6 degrés sur le reste de la moitié nord, 8 à 11 sur la moitié sud et 10 à 13 près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PRÉVISIONS POUR LE 18 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

MARDI 16 NOVEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Invité : Richard Gotainer.
19.50 Divertissement : Le Bêbête Show (et à 1.15).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.50 Cinéma : Les Bronzés font du ski. ■ Film français de Patrice Leconte (1979).
22.30 Divertissement : Ciné gags.
22.35 Cinéma : Borsalino. ■ Film français de Jacques Deray (1969).
0.45 Magazine : Le Club de l'enjeu. Présenté par Emmanuel de La Taille et Alain Weiller.
1.20 Journal et Météo.
1.30 Magazine : Reportages. *Séropositives, mamans avant tout*, de Laure Debreuil et Gérard David (rediff.).

FRANCE 2

15.40 Tiercé, en direct de Saint-Cloud.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.40 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.30).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : La Cage aux folles 3. □ Film français de Georges Lautner (1985).
22.25 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Je suis sans domicile fixe. Reportages : Les bleus ; Mona ; Macadam, de Jean-Claude Catala et Carole Wheatcroft.
23.40 Journal, Météo et Journal des courses.
0.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field.

Les interventions à la radio
RTL, 18 h 30 : Bruno Bourg-Broc et Gérard Schartzenberg « Controverses ».

FRANCE 3

15.15 Série : Capitaine Furillo.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invité : Marc Lavoine.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *La Vie errante*, d'Yves Bonnefoy.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.50 Spectacle : Attention, magie. Présenté par Vincent Perrot.
22.05 Journal et Météo.
22.35 Les Brûlures de l'Histoire. Magazine présenté par Laure Adler et Patrick Rotman. Dossier : Tuer de Gaulle, les attentats de l'OAS contre le général, 1961-1965. Invité : Jacques Delarue, historien ; Séquence actualité : le fait divers. Invité : Maurice Lever, auteur de *Canards sanglants – Naissance du fait divers.*
23.30 Magazine : A la une sur la 3. Présenté par Christine Ockrent.
23.55 Continentales.

CANAL PLUS

15.10 Magazine : 24 heures (rediff.).
16.05 *Le Journal du cinéma.*
16.10 Cinéma : Par l'épée. ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1991).
17.40 Documentaire : Sylvia, une sterne devenue star. De Richard Brock et Ingemar Lind.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invités : Jackie Chan, D. Herroin.
20.30 Le Journal *du cinéma.*
20.35 Cinéma : Backdraft. ■ Film américain de Ron Howard (1991).
22.45 Flash d'informations.
22.50 Cinéma : *Nicky et Gino.* □ Film américain de Robert M. Young (1988) (v.o.).
0.40 Cinéma : Le Bal de l'horreur 4. □ Film canadien de Clay Borris (1991).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 *Cinéma :* Les Sentiers de la gloire. ■■ Film américain de Stanley Kubrick (1958, rediff.).
18.25 Court métrage : Amelia Rose Towers. De M. J. Farkas (rediff.).
19.00 Série : Hale and Pace.
19.30 Documentaire : Stalingrad. *Le marché du souvenir*, de Thomas Kufus.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Magazine : Transit. De Daniel Leconte. Algérie : comment sortir de l'impasse ? Reportages : portrait de Français en Algérie ; Les anciens combattants d'Algérie ; Quel avenir pour la jeunesse ; Saïd Saadi, un démocrate en Algérie ; Regards sur la vie quotidienne, de Khaled Melhaa et Jean-François Renoux. Interview de Claude Lanzmann, cinéaste. Invités : Saïd Saadi, leader du RCD ; Francis Jeanson, écrivain ; Abdenour Ali Yahia, avocat des dirigeants du FIS ; Aït Ouassou, président de l'Amicale des algériens en Europe ; Abdelbaki Safraoui, membre fondateur du FIS.
21.45 Soirée thématique : Le Bonheur de marcher. Soirée conçue par Doris Hepp (ZDF).
21.46 Court métrage : Apprendre à marcher. De Kerstin Stutterheim.
22.00 Documentaire : Portraits de pèlerins sur la route de Saint-Jacques. De Maryse Bergonzat et Diego Mas Trelles.
23.00 Documentaire : Entretien avec Jacques Lacarrière, écrivain-voyageur. De Diego Mas Trelles.
23.20 Documentaire : En Patagonie. De Jan Schütte.
0.05 *Court métrage :* En avant, marche ! De Manfred Hulverscheidt.

M 6

14.30 Magazine : La Vie à pleins tubes.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 *Série : Papa bricole !*
20.35 Magazine : Grandeur nature. Le rêve d'un enfant : Sandengha et le gavial ; Le document ; Mission animaux : les chouettes de Barry.
20.50 Série : Docteur Quinn. Le Secret ; Portraits.
22.45 Série : Mission impossible.
23.40 Série : L'Exilé.
0.30 Informations : Six minutes première heure.
0.40 Musique : Flashback.

FRANCE-CULTURE

20.30 Archipel science. L'hystérectomie.
21.30 Profil perdu. Jean Bellard (1, rediff.).
22.40 Les Nuits magnétiques. Mythe où es-tu, mythe que dis-tu (1) ?
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 20 novembre 1992 à Hambourg) : Concerto pour piano et orchestre en la mineur op. 54, Manfred, ouverture op. 115, Symphonie n° 3 en mi bémol majeur, de Schumann, par l'Orchestre symphonique de la NDR.
22.00 Les Voix de la nuit. Roméo et Juliette, de Gounod (extraits des actes 4 et 5) ; Mme Chrysanthème (extrait), de Messager ; Mireille (extrait), de Gounod ; Les Puritains, la Somnambule (extrait), de Bellini.
23.09 Ainsi la nuit.
0.00 L'Heure bleue.

IMAGES — DANIEL SCHNEIDERMANN

Tuer son Guignol

« ET si on gagne contre la Bulgarie, camembert, hein, PPDA ! », lança Jean-Pierre Papin au présentateur de TF 1, à l'issue d'un reportage sur l'entraînement de l'équipe de France de football, en esquissant de la main, devant la caméra, le geste de faire taire le présentateur en lui fermant « sa boîte à camembert ». Autrement dit, Papin singeait sa marionnette des « Guignols » de Canal Plus, dont ce « *camembert !* » constitue un des tics de langage fondateurs. Avec jubilation, sembla-t-il, il entrait dans la peau de latex de sa marionnette. Avec jubilation ? Oui. Une joie de potache, d'abord, certainement ravi de jouer un bon tour à PPDA, en le ramenant lui aussi, par cette boutade, dans la peau de son « double », PPD.

Mais, en devenant la caricature de sa propre caricature, Papin jouait aussi un bon tour à son « Guignol » lui-même. Il montrait que même dans cette dépendance footballistique de la Trappe qu'est le centre d'entraînement de l'équipe de France deux jours avant une rencontre déterminante, même dans la thébaïde de Clairefontaine (Yvelines), il avait emporté, avec ses chaussures à crampons, son sens de l'humour. Il prenait plaisir à se réconcilier avec sa marionnette, dont on murmurait quelques mois auparavant qu'elle l'irritait fortement. Il s'amusait à être le Papin-Guignol qui envoie des « cacahuètes » dans les cages adverses. On assistait là à un étonnant retournement contre eux-mêmes de la technique des « Guignols » : le cannibalisme. Les « Guignols », on l'a plusieurs fois souligné, dévorent volontiers leurs modèles. La semaine dernière, Brice Lalonde racontait par exemple sur TF 1 que les chauffeurs de taxi, incarnation de la *vox populi*, lui demandaient parfois : « *Mais pourquoi vous laissez-vous toujours embêter par M. Waechter ?* » Autrement dit, ils ne s'adressaient pas à lui mais à sa marionnette, toujours montrée persécutée par celle de Waechter. Sa marionnette, devenue à force d'apparitions plus fréquentes que celles de son modèle, plus dense, plus forte, plus humaine, plus vraie que lui-même.

Que faire donc ? Lutter avec les mêmes armes : au choix le *rire, l'humilité, la simple humanité*. Embrasser son « Guignol », rire et dialoguer avec lui devant les caméras – comme s'y étaient risqués voici quelques semaines Papin et Cantona, et comme le faisait dimanche Bernard Tapie, à « Télés Dimanche », jugeant « *très drôle* » un clip ravageur consacré à la « *combine à Nanar* » que Denisot venait de lui projeter : autant de manières différentes de regarder en face son « Guignol » c'est à dire, en définitive, de le tuer. Car soutenir le regard de sa marionnette, c'est bien davantage qu'accepter sa caricature. C'est accueillir son Mr Hyde, se réconcilier avec soi-même, se redécouvrir – et se dévoiler – humain, complexe, dominable. On se permet de glisser la suggestion à M. Chirac.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MERCREDI 17 NOVEMBRE

TF 1

5.55 Série : Côté cœur (et à 4.45).
6.20 Météo (et à 6.58, 7.17).
6.23 Dessin animé : Transmutazors (et à 6.56).
6.25 Club mini Zig-Zag. Jayce.
7.00 Journal.
7.30 Disney Club mercredi.
9.00 Club Dorothée matin.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.40 Série : Highlander.
14.35 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. Invitée : Charlotte de Turckheim.
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.10).
20.00 Journal et Météo.
20.40 Sport : Football. Match éliminatoire de la Coupe du monde : France-Bulgarie, en direct du Parc des Princes ; A 21.30, mi-temps ; A 21.45, 2e mi-temps.
22.45 Magazine : Jury d'honneur. Présenté par Gérard Carreyrou et Charles Villeneuve. Que faire des violeurs récidivistes et des assassins d'enfants ? Invité : Pierre Méhaignerie.
0.15 Journal et Météo.
0.20 Série : Intrigues (et à 4.20).
0.45 Série : Mésaventures.
1.10 TF 1 nuit (et à 2.10, 3.15, 4.15).
1.20 Documentaire : Histoires naturelles (et à 3.20). Chasser le naturel ; Au soleil d'Hemingway.
2.20 Documentaire : Haroun Tazieff raconte sa Terre. Les déserts arides de glaces.
5.10 Musique.
5.35 Documentaire : L'Aventure des plantes. Quand on est mort c'est pour la vie.

FRANCE 2

5.55 Feuilleton : Monsieur Belvédère.
6.20 Dessin animé.
6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.20 Télévisator 2. Emission présentée par Patrice et Cyril Drevet. Jeux vidéo et dessins animés ; Super Mario, James Bond Junior ; Retour vers le futur, Family Dog.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.50 Jeu : Pyramide.
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal et Météo.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : Les deux font la paire.
15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Georges Ulmer, de Copenhague à Pigalle.
16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.05 Magazine : Giga.
18.35 Jeu : Un pour tous.
19.15 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 4.25).
19.50 *Tirage du Loto* (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Téléfilm : Des cornichons au chocolat. De Magali Clément, avec Alain Bashung, Elisabeth Wiener.
22.25 Documentaire : Chroniques de l'hôpital d'Armentières. De Daniel Karlin (10e chronique).
23.25 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. Ouverture de l'aile Richelieu au Musée du Louvre.
0.55 Sport : Football. Dernier match qualificatif de la Coupe du monde : Argentine-Australie, en direct de Buenos-Aires ; A 1.00, Coup d'envoi.
2.45 Court métrage : Histoire courts. Actes de guerre, de Philippe Lubliner.
3.10 Emissions religieuses (rediff.).
4.10 Dessin animé (et à 4.35).
4.20 24 heures d'info.
4.45 Magazine : Bas les masques (rediff.).

Gardez les yeux ouverts ! Avec le nouveau supplément radio-télé du Monde

FRANCE 3

7.00 Premier service.
7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums. Les Bisounours ; Denis la malice ; Peter Pan ; Les Inventures des Minikeums ; Widget ; Les Inventures des Minikeums ; Jeu ; les Mondes *fantastiques* ; *Gargantua* ; Où est Charlie ? ; La Légende du Prince Vaillant ; Les Inventures des Minikeums ; Docteur Doogie.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. Vol de motos.
13.30 Série : *La Conquête de l'Ouest.*
14.20 Documentaire animalier.
15.00 Questions au gouvernement, en direct de l'Assemblée nationale.
16.45 Jeu : Les Délires d'Hugo.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. Présenté par Pascal Sanchez, en direct de Bruxelles.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. Le bibliothèque des tout-petits.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 *La Marche du siècle.* Présenté par Jean-Marie Cavada. Engins de guerre par millions ; les populations civiles victimes des mines antipersonnel. Invités : Jean-Baptiste Richardier, de Handicap international ; Niep Amélia Smoeun, Cambodgienne naturalisée française, qui a perdu une jambe à l'âge de huit ans lors de l'explosion d'une mine. Reportage : Des mines sous le tabac, de Pierre Abramovici.
22.30 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous. Programme des télévisions régionales. Alsace (Factuel ; Aléas). Aquitaine (Toromania ; J. Ellul). Bourgogne, Franche-Comté (Ah ! le beau monde ; Compact). Limousin, Poitou-Charentes (Rural express ; Aléas ; Massif ; Première partie). *Lorraine*, *Champagne-Ardenne* (Regards voisins ; Le Marquis de la belle Bodotte ; L'Adoption ; Compact). Méditerranée (Plongée ; Face au toril ; Saga-cités). Nord-Pas-de-Calais, Picardie (Périphériques ; Témoins ; Regards transfrontaliers). Normandie (Balade dans le Perche ; Zigue-Zague ; Saga-cités ; Capital santé). Ouest : (Top à l'Ouest ; Dans les profondeurs de l'Anjou ; Tempo) ; Paris, Ile-de-France, Centre (Décryptages ; Paris surface ; W et Cie ; Saga-cités) ; Rhône-Alpes, Auvergne (Ecoutez voir ; Saga-cités). Sud (Pôle Sud ; Passages ; Alice).

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chang.
7.23 Le Journal de l'emploi. Présenté par Martine Mauléon.
7.25 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 8.35 —

7.50 Ça cartoon. Présenté par Philippe Dana.
8.35 Documentaire : Chimpanzés au quotidien. D'Alistair Fothergill.
9.00 Cinéma : La Revanche du prince noir. ■ Film franco-italien de Sergio Grieco (1956). Avec Frank Latimore, Fiorela Mari, Gérard Landry.
10.25 Flash d'informations.
10.28 Surprises.
10.40 Le Journal du cinéma.
10.45 Téléfilm : Les Epées de diamant. De Denys de La Patellière, avec Jason Flemyng, Caroline Goodall.
12.15 Surprises.

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille. On a fait un gros achat à plusieurs ; Les fous rires embarrassants.
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Décode pas Bunny.
14.30 Série animée : Chipie & Clyde.
14.35 Documentaire : Cités océanes. D'Andrew Penniket.
15.00 Le Journal du cinéma.
15.05 *Téléfilm :* La Belle et le Casse-cou. De Bradford May, avec Steven Bauer, Cynthia Gibb.
16.40 Dessin animé : Les Simpson.
17.05 Les Superstars du catch.
18.00 Canaille peluche. La Légende de l'île au trésor.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.30 *Ça cartoon.*
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes. Invités : Christine Bravo, Christophe Donner et Maurice Rheims, écrivains.
20.30 Le Journal du cinéma du mercredi. Bandes-annonces ou extraits de films.
21.00 Cinéma : Faute de preuves. □ Film britannico-américain de Simon Moore (1991). Avec Liam Neeson, Laura San Giacomo, Kenneth Cranham.
22.35 Flash d'informations.
22.40 Cinéma : Par l'épée. ■ Film américain de Jeremy Paul Kagan (1991). Avec F. Murray Abraham, Eric Roberts, Mia Sara (v.o., dernière diffusion).
0.10 Cinéma : Quand les étoiles étaient rouges. ■■ Film franco-slovaque de Dusan Trancik (1991). Avec Dezso Garas, Vaclav Koubek, Eva Salzmannova (v.o.).
1.35 Documentaire : Une vie de prof.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Palettes. L'Astronome de Johannes Vermeer, d'Alain Jaubert (rediff.).
17.30 Magazine : Transit (rediff.).
18.35 Chronique : Le Dessous des cartes. De Jean-Christophe Victor (rediff.).
19.00 Série : Slattery & McShane.
19.30 Magazine : Mégamix. Présenté par Martin Meissonnier. *Une nouvelle génération du rock : l'alternatif. Enquête aux Etats-Unis sur une jeunesse confuse et inquiète, sur un festival (Lollapalooza) où les forums et les débats ont autant d'importance que les concerts.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Musica : Trente-deux films brefs sur Glenn Gould. De François Girard.
22.15 Documentaire : Glenn Gould joue Bach. Les Variations Goldberg, de Bruno Monsaingeon. Les Variations Goldberg *est l'un des trois films élaborés entre 1977 et 1981 par le réalisateur et le pianiste sur Jean Sébastien Bach. Voici* les Variations *interprétées par l'artiste légendaire dans leur intégralité.*
23.15 Cinéma : Etoiles. ■■■ Film germano-bulgare de Konrad Wolf (1959). Avec Sascha Kruscharska, Jurgen Frohriep, Erich S. Klein.

M 6

6.05 Musique : Boulevard des clips (et à 9.05, 10.05, 1.00, 5.55).
7.00 Informations : M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 11.00, 12.00).
7.05 Contact 6 Manager.
7.15 Les Matins d'Olivia (et à 8.05).
11.05 Série : Jet Set.
12.05 Série : Papa Schultz.
12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 M 6 Kid. Tintin et les Picaros ; Robin des Bois ; Banyard Commando ; Draculito.
16.00 Magazine : La Tête de l'emploi.
16.30 Magazine : Fax'O (et à 0.30). Présenté par Olivier Cachin. Interviews : Arno, Rickie Lee Jones ; Alain Chamfort.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Deux flics à Miami.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Papa bricole !
20.35 Magazine : Ecolo 6 (et à 0.55). Un nouveau matériau à base de papier recyclé.
20.45 Téléfilm : Quiproquos ! De Claude Vital, avec Bernard Fresson, Claude Gensac.
22.20 Téléfilm : Le Calice de jade. De Fahrad Mann, avec Rick Springfield, Michael Nader.
23.55 Magazine : Emotions.
0.20 Informations : Six minutes première heure.
2.00 Rediffusions. Salsa opus 2 (Colombie) ; *L'Aviation du passé et du futur* ; Les Enquêtes de Capital ; Fréquenstar ; Fax'O ; Culture rock ; Culture pub.

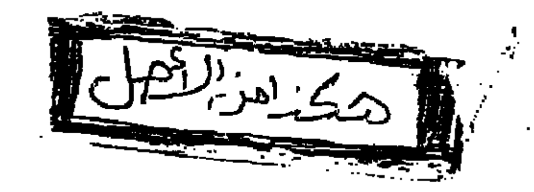
Les interventions à la radio
Radio-Shalom, 18 h 30 : Georges Sarre (« Le grand débat »).

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Lettres belges. Avec Amélie Nothomb, Bruno de Cessole, Gérard Meudal, Marcel d'Ans, Jacqueline Harpman.
21.32 *Correspondances.* Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Premiers regards sur un Nouveau Monde : les Etats-Unis ou l'Amérique telle qu'ils l'ont vue (6).
22.40 Les Nuits magnétiques. Mythe où es-tu, mythe que dis-tu (2) ?
0.05 Du jour au lendemain. Avec Patrice Loraux (le Tempo de la pensée, 2).
0.50 Musique : Coda. Berceuses romantiques (3).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 5 novembre au Théâtre municipal de Béziers) : Elégies 1 et 2, la Lugubre Gondole, Romance oubliée, de Liszt ; Sonate pour violoncelle et piano n° 2 op. 117, de Fauré ; Sonate pour violoncelle et piano op. 19, de Rachmaninov.
22.00 Concert GR M. Invité : Michel Portal. Canto, de Schwarz, par le Blues Ensemble.
23.09 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes n° 14 en ré mineur op. posthume, de Schubert ; Fantasiestücke pour hautbois et piano op. 73, de Schumann.
0.00 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : le duo Georges Arvanitas, Patrice Galas.



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Psystoire

On feint de s'étonner, et parfois on se scandalise, d'observer l'afflux d'étudiants vers deux disciplines : la psychologie et l'histoire. Quoi ? entend-on sur les bancs des utilitaristes, cette jeunesse est confrontée à une crise de l'emploi d'une extrême gravité et, loin de s'orienter vers les bonnes et solides formations professionnelles, la voici qui choisit de batifoler dans les friches du passé et le champ du mental !

On devrait, au contraire, se réjouir de cette lucidité. L'Histoire, loin de « finir », comme le prétendaient les pseudo-visionnaires d'il y a à peine un lustre, est emballée, chaotique, inquiétante. Quant à l'esprit des contemporains – conscient ou inconscient – il n'est pas moins tourneboulé que la planète. Ainsi ces étudiants seront-ils au moins armés pour comprendre ce qui arrive et l'effet que cela leur fait.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DÉBATS

GATT et «exception culturelle»

Pour Hervé Bourges, président de France-Télévision, le problème soulevé par l'existence d'une « exception culturelle » dans les négociations du GATT n'a qu'une solution : produire et franchir les frontières.

Diagonales : « Tentation de l'exil », par Bertrand Poirot-Delpech *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Afrique du Sud : période de transition

La ratification de la Constitution intérimaire a été reportée au mercredi 17 novembre. Cette cérémonie doit ouvrir la période de transition devant conduire à la première consultation multiraciale *(page 3)* .

Inde : levée du siège à Srinagar

Le siège de la mosquée de Srinagar, en Inde, a été levé, les derniers séparatistes cachemiris qui y étaient retranchés s'étant rendus aux forces de sécurité *(page 5)*.

POLITIQUE

Droit d'asile : le Congrès tranchera

Le Congrès du Parlement est convoqué vendredi 19 novembre à Versailles, pour avaliser la réforme de la Constitution. Au centre du débat : la réforme du droit d'asile *(page 10)*.

SOCIÉTÉ

Le juge Lambert à la barre

La cour d'assises de la Côte-d'Or, où est jugé l'assassinat de Bernard Laroche, a entendu lundi la déposition de Jean-Michel Lambert qui fut le premier juge d'instruction du dossier de l'« affaire Grégory » *(page 14)*.

CULTURE

Les concerts du dimanche matin

Au Théâtre des Champs-Élysées, à Paris, avait lieu, le 13 novembre, le 500ᵉ concert du dimanche matin organisé depuis dix-sept ans par Jeanine Roze *(page 20)*.

ÉCONOMIE

La privatisation de Rhône-Poulenc

Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, a fixé à 135 francs le prix de l'action Rhône-Poulenc dont la procédure d'offre publique de vente a débuté mardi 16 novembre, pour une semaine. Attrait du prix d'un côté, inquiétude des salariés de l'autre, qui voient dans ce retour dans le privé une menace pour leur emploi *(page 24)*.

COMMUNICATION

Le sort d'ARTE divise le RPR

Le budget du secteur public de l'audiovisuel (qui s'élève à 14,87 milliards de francs pour 1994) a été approuvé lundi par l'Assemblée nationale. Les socialistes et les communistes se sont prononcés contre. Les débats ont surtout confirmé que le sort d'ARTE divise le RPR *(page 15)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Arts et spectacles

« Libera me », d'Alain Cavalier, un hymne sans paroles à la Résistance. Critique et entretien avec le réalisateur. Egalement : la critique de *World Gone Wrong*, le nouveau disque de Bob Dylan.

Ce numéro comporte un cahier « Initiatives » folioté de I à XII

Le numéro du « Monde » daté 16 novembre 1993 a été tiré à 495 486 exemplaires

Au palais de justice de Paris

Les quatre dirigeants d'Action directe comparaissent devant une cour d'assises spéciale

Le dernier procès de la branche internationale d'Action directe s'est ouvert mardi 16 novembre, à Paris, devant une cour d'assises spéciale exclusivement composée de magistrats professionnels. Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Joëlle Aubron et Georges Cipriani devront répondre, notamment, de l'assassinat en 1985 du directeur des affaires internationales du ministère de la défense, René Audran, de l'attentat commis en 1986 contre les locaux d'Interpol et de deux tentatives d'assassinat, l'une contre le contrôleur général des armées Henri Blandin, l'autre contre le vice-président du CNPF Guy Brana.

C'étaient les années Tapie. La France des années 80, de plan d'austérité en plan de rigueur, rêvait devant l'insolence batailleuse de son nouveau héros, prestidigitateur de la finance. C'étaient aussi des années de cendres. Dans un coin perdu du Loiret, quatre petits Français en sursis refaisaient le monde dans un grand corps de ferme. Entre la confection des confitures et le gardiennage de leurs chèvres, ils s'offraient de temps à autre une «sortie» sanglante, assassinant ici le directeur des affaires internationales du ministère de la défense, René Audran, là le PDG de Renault, George Besse.

C'était hier et – que leurs victimes et leurs proches nous pardonnent – cela semble terriblement daté. Qui se souvient encore, sinon les fiches des services de police et quelques rares «spécialistes», des errements meurtriers d'une poignée d'[illegible] monstrueux [illegible] l'après-68 ? Emprisonnés [illegible] déjà [illegible] à plusieurs reprises, les terroristes d'Action directe sont sortis de la réalité française par effraction, tout comme ils y étaient entrés.

Le cauchemar fut cependant bien réel et il va resurgir, dès ce mardi 16 novembre, dans le décor de la cour d'assises de Paris. Durant deux semaines, un jury composé exclusivement de magistrats professionnels doit notamment examiner l'attentat commis contre les locaux d'Interpol (mai 1986), les tentatives d'assassinat contre le contrôleur général des armées Henri Blandin (juin 1985) et le vice-président du CNPF Guy Brana (avril 1986), sans compter l'assassinat de René Audran.

C'est le cœur du procès : juger les responsables présumés de la mort du directeur des affaires internationales du ministère de la défense, le 25 janvier 1985. Juger, derrière le sigle Action directe, Jean-Marc Rouillan, quarante-deux ans, Nathalie Ménigon, trente-six ans, Joëlle Aubron, trente-quatre ans, et Georges Cipriani, quarante-trois ans. Juger un quatuor assez sûr de lui pour conserver dans son arsenal, à la campagne, les deux pistolets Colt qui ont servi à tuer le général Audran et, accessoirement, le texte de revendication de l'assassinat.

Une autre galaxie

Les historiens du terrorisme européen glaneront probablement quelques précisions sur l'évolution de ce groupuscule né en 1978-1979 sur le terreau du mouvement autonome et d'un maoïsme en voie de décomposition avancée. Peut-être apprendrons-nous enfin pourquoi Action directe, en 1984-1985, renonça aux actions symboliques consistant à s'en prendre uniquement aux biens pour opter en faveur d'une escalade meurtrière. Jusqu'à présent, les fondateurs d'Action directe se sont toujours refusés à commenter les raisons de leur radicalisation sinon en arguant de leur lutte contre le *«centre de l'impérialisme»*. Fascinés par les «modèles» étrangers, ils s'étaient notamment alliés avec les terroristes italiens de Prima Linea et les Cellules communistes combattantes, implantées en Belgique. Quelques jours avant l'assassinat de René Audran, le groupuscule avait rendu publique sa fusion avec les rescapés de la Fraction armée rouge allemande.

Certains chercheront aussi de quoi comprendre, derrière les mille et un détails de leur vie quotidienne, la psychologie des quatre membres d'Action directe. Mais que déduire du soin apporté par Nathalie Ménigon, ancienne salariée de la BNP, à nourrir convenablement ses deux chèvres, ses quatre chats et ses quinze hamsters dans son petit paradis retranché de Vitry-aux-Loges ? Et que conclure à propos de son compagnon, Jean-Marc Rouillan, veillant sur la «prison du peuple» aménagée à quelques pas de l'enclos de sa Marie-Antoinette ?

La remarque vaut tout autant pour Joëlle Aubron, échappée de la bonne bourgeoisie et appliquée, dans les moments tranquilles, à surveiller ses chaudrons de confitures. Elle aussi, en compagnie de Georges Cipriani, avait choisi un coin retiré pour abriter ses rêves de feu et de sang : une ferme louée à Villeloin-Coulange, dans l'Indre-et-Loire. La fureur les habitait. Elle les dominait.

Leur passion répondait au nom de code définitif de «communisme révolutionnaire». Ils s'étaient autoproclamés l'avant-garde d'un mouvement de masse à venir. Loin de tous, ils se croyaient proches, selon leur formule, d'une *«génération NRJ-Coca-Cola»* qui n'a jamais vu en eux que les dangereux spécimens d'une autre galaxie.

LAURENT GREILSAMER

Le dalaï-lama a été reçu par François Mitterrand

Le dalaï-lama a été reçu, mardi 16 novembre, à l'Elysée par François Mitterrand avec lequel il s'est entretenu *« à titre privé »* dans la bibliothèque du palais présidentiel. Le chef spirituel des Tibétains rencontrait pour la première fois un chef d'Etat français.

Arrivé à Paris le 24 octobre, le dalaï-lama avait été reçu à déjeuner le lendemain par l'épouse du président de la République, Mme Danielle Mitterrand, en sa qualité de présidente de la fondation France Libertés.

Son seul contact officiel avec le gouvernement a été un entretien le 26 octobre avec le ministre délégué à l'action humanitaire et aux droits de l'homme, Mme Lucette Michaux-Chevry.

La Chine achète six Airbus A-340

Le président allemand du conseil de surveillance d'Airbus Industrie et le président de l'organisme chinois responsable de l'achat des matériels aéronautiques ont signé, le 15 novembre, à Pékin, un contrat portant sur la livraison de six quadriréacteurs Airbus A-340. Le montant de cette commande dépasse les 650 millions de dollars (3,8 milliards de francs).

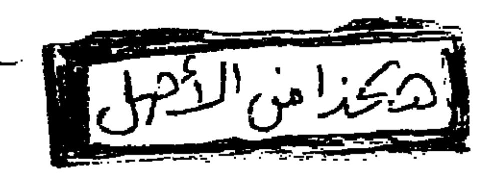
Pepsi-Cola n'a pas rompu avec Michael Jackson

Revenant sur ses précédentes déclarations, la société Pepsi-Cola a indiqué, le 15 novembre, qu'elle n'avait pris *« aucune mesure »* au sujet du contrat conclu avec Michael Jackson, après l'annonce par la pop'star de l'arrêt de sa tournée mondiale *Dangerous*. Sponsor de cette tournée, Pepsi-Cola avait annoncé, le 13 novembre, que cette suspension entraînait la *« résiliation immédiate »* du contrat dont le montant est estimé autour de 10 millions de dollars. Un porte-parole britannique de la firme a déclaré : *« Pepsi-Cola est seulement le parrain de la tournée mondiale de Michael, tournée qui a été annulée. Michael a toute notre sympathie en cette période difficile. »*

Depuis l'annonce de son retrait, le chanteur a disparu. On l'a signalé en Grande-Bretagne, en Suisse et en France, à Avoriaz (Savoie). *« Il ne cherche pas à se cacher ou à fuir la justice,* a affirmé son avocat, *mais il devra rester hospitalisé huit semaines »* pour soigner une accoutumance aux médicaments antalgiques. Faisant l'objet d'une enquête pour attentat à la pudeur, Michael Jackson *« reviendra pour participer à l'enquête »* a conclu son avocat. – *(AFP, AP.)*

Un avion russe s'écrase en Iran

Un avion cargo russe Antonov-124 s'est écrasé, lundi soir 15 novembre, dans la région de Kerman, au sud-est de l'Iran, a annoncé l'Agence officielle iranienne IRNA. L'appareil se rendait de Dubaï à Tachkent (Ouzbékistan) avec dix-sept personnes à son bord. Mardi en fin de matinée, on ignorait le sort de l'équipage et des passagers. – *(AFP.)*



Le Monde

INITIATIVES

Electrons libres

Hors hiérarchie, une race de conseillers discrets exerce son influence sur les chefs d'entreprise. En toute indépendance, ils jouent le rôle de vigies.

EN règle générale, ils sont discrets ou agissent dans l'ombre. Mais il ne faut pas les confondre avec des éminences grises ou avec des espions, couleur passe-muraille. Ce n'est pas leur genre.

Il arrive qu'ils travaillent directement dans les entreprises, mais hors hiérarchie, toujours à l'affût de la nouveauté et des idées qui bougent. Certains patrons ou capitaines d'industrie en font leurs conseillers, que l'on qualifiera d'occultes par simplification, en tout cas les utilisent comme un réseau fiable et désintéressé, puisqu'ils ne participent pas des jeux de pouvoirs internes. Quelques-uns nouent d'ailleurs avec eux des liens indissolubles au point de les faire suivre dans leurs bagages, d'une entreprise à une autre, d'un bout à l'autre de leur carrière. Il arrive aussi qu'un jour, cette relation privilégiée s'épuise, et qu'alors ce rôle, qui collait au personnage comme une seconde peau, ne puisse plus être exercé au même endroit. Dans ce cas, il est difficile de retrouver, ailleurs, une fonction du même type.

Est-ce pour cette raison que d'autres préfèrent exploiter ces talents si particuliers depuis l'extérieur, en solitaire ou dans la petite structure d'un cabinet taillé sur mesure ? Sûrement. Quand on est indépendant, on se trouve dans une position plus facile pour conseiller, agiter des idées, bousculer les ordres établis et ne pas respecter les tabous. Avec cette limite que les cadres de l'entreprise cliente résistent parfois, ou se vengent, parfois sévèrement. C'est ainsi, également, que certains se forgent une réputation de fou du roi, quand ce n'est pas de charlatan.

Quelques hommes correspondent à ce portrait. On peut les surnommer les « électrons libres », parce qu'ils passent leur vie à débusquer la nouveauté, hors des sentiers battus. De fait, ils pratiquent volontiers le secret ou se font une obligation de rester modestes. Tous, sauf Jean Mandelbaum, personnage exceptionnel, qui cultive au contraire la mise en scène et sait monter « des coups » hautement symboliques. Il ne répugne pas à animer des débats publics pour y faire jaillir des idées, comme devant l'Association des anciens de Polytechnique. Récemment, son titre de gloire aura été d'inviter le dalaï-lama à s'exprimer sur l'éthique des affaires.

Les autres ne recherchent pas cette forme de célébrité et cultivent plutôt la discrétion. Chez Schlumberger, pendant trente ans, Claude Baks a même poussé le zèle jusqu'à ce que personne ne sache vraiment ce qu'il y faisait, sauf dans les derniers temps où son influence n'était plus qu'un secret de Polichinelle. Mal fagoté, peu bavard, il pouvait pousser la porte de Jean Riboud, soit pour lui expliquer comment l'entreprise, devenue une multinationale, fonctionnait en réalité, soit pour faire des suggestions. Peu importait qu'il fût entendu ou pas ; son influence se mesurait au fait qu'il pouvait proposer « hors normes », avec toute latitude d'invention.

CES hommes sont dotés de qualificatifs expressifs. Jean Mandelbaum se veut *« ingénieur d'idées »*, *« réducteur d'incertitudes »*, et dirige un cabinet qui, comme par hasard, s'appelle Neurones associés. Tout un programme. Philippe Lukacs, lui, chez Thomson, faisait figure de *« boutureur d'idées »*, de *« catalyseur »*, et ses collègues, un brin goguenards, s'amusaient à le traiter de *« singe périphérique »*. Armand Braun, qui se refuse à être un *« prospectiviste »* ou un consultant, est à la tête d'un cabinet intitulé – ça ne s'invente pas ! Les Conseillers de synthèse. Il y traque les besoins de changement et s'est fait une spécialité de libérer l'imagination, comme un sourcier.



Que de tels métiers puissent exister dans une période marquée par le chômage et les restrictions a de quoi surprendre. En fait, cela devrait plutôt rassurer. Car, dans ce rôle, il ne s'agit pas de faire appel à des danseuses, à des pythies, et encore moins de sombrer dans un luxe inutile. Les « électrons libres » servent d'antennes aux dirigeants d'entreprise. Ils leur permettent de se mettre à l'écoute des mutations du monde, économique bien sûr, mais aussi « sociétal ».

A eux de dégager les grandes tendances, de trouver *les lignes de force, ou de faire porter l'attention sur* des phénomènes en voie d'éclosion. Clairement, qu'ils soient suivis ou non, ils participent de l'aide à la décision et facilitent les choix stratégiques.

Isolés ou méfiants, dévorés par leur poste ou éloignés par fonction du réel, les chefs d'entreprise ont besoin de ces vigies. Surtout, et c'est une constante dans leurs rapports avec ces drôles de conseillers, ils recherchent un point de vue décapant, débarrassé de tout soupçon de complaisance. A défaut de la vérité, ils veulent des éclairages et des analyses qui les obligeront à réfléchir différemment. Et si possible avant les autres, leurs collègues et néanmoins rivaux.

Le temps d'un repas, dans la salle à manger du président, des experts sont ainsi conviés à deviser, à l'appel de l'« électron libre ». Ce n'est pas du temps perdu, de part et d'autre. Seulement un moyen d'entretenir l'agilité intellectuelle, loin des préoccupations du jour. Et cela suffit parfois pour faire naître des choix décisifs. Le succès de ces hommes de l'ombre, en quelque sorte.

Alain Lebaube

LIRE AUSSI



DOSSIER • Electrons libres

L'alchimie dirigeant/consultant

La présence, dans ou hors de l'entreprise, d'un contestataire original peut éviter les effets pervers de la monoculture

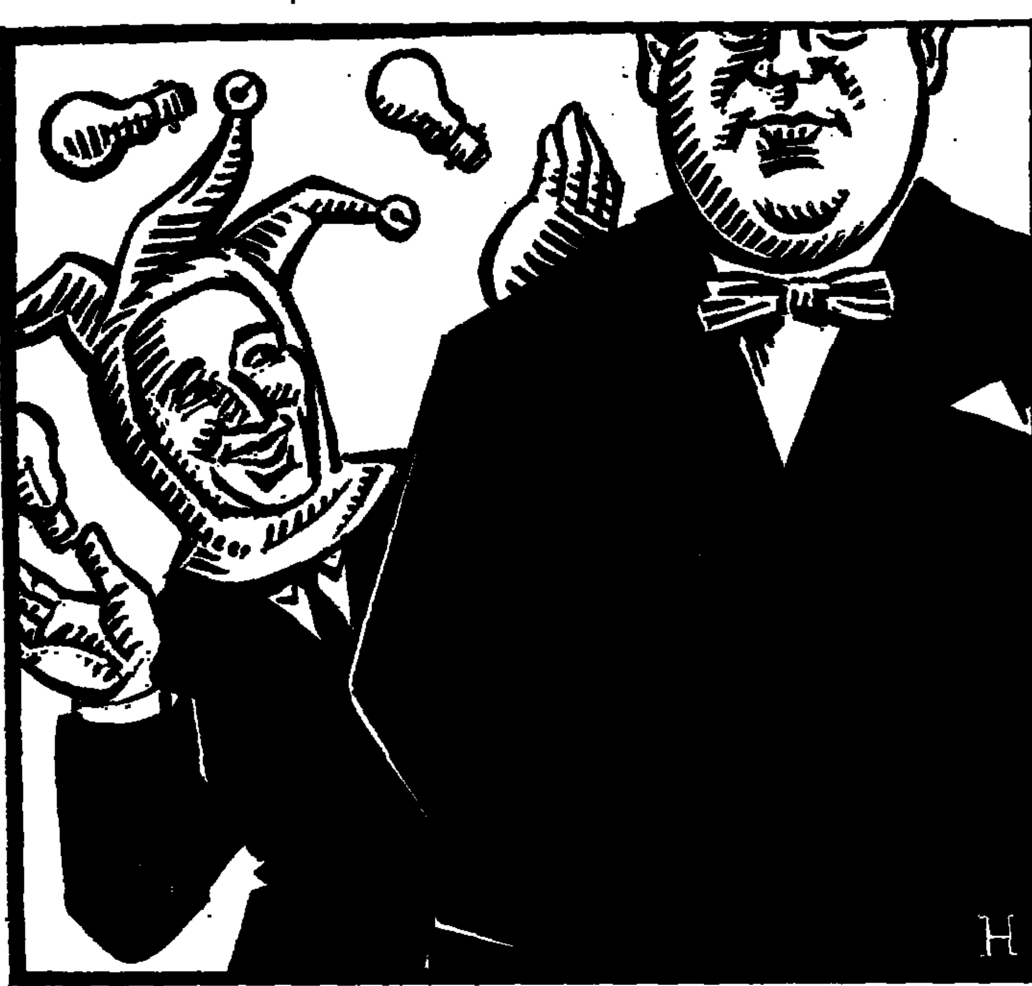
IL s'agit surtout de ne pas faire d'amalgame. Les « visiteurs du soir » qui viennent discrètement porter la bonne parole à un patron ou à un homme politique en mal de spiritualité sont des « gourous ». Leur truc, c'est l'irrationnel, du genre nuit dans le désert au Nouveau-Mexique, en compagnie de chamans indiens.

Changement de décor quand on pénètre dans le monde tout aussi secret, mais cette fois-ci rationnel, des « conseils rapprochés » qui exercent leur influence jusqu'au cœur stratégique de l'entreprise, sans y avoir pour autant de responsabilité officielle. *« Ce phénomène n'est pas nouveau*, remarque cet ancien haut fonctionnaire, membre de plusieurs cabinets ministériels. *Il y a une vingtaine d'années, Jacques Attali faisait partie du comité stratégique de BSN auprès d'Antoine Riboud. Les grands patrons ne peuvent pas, et ne doivent pas, sombrer dans la monoculture. Ils ont besoin d'un pouvoir contestataire, original, qui puisse s'exprimer librement. Je n'en connais aucun qui échappe à cette règle. »*

Largement répandue aux Etats-Unis, la profession de « poisson pilote pour grands requins » l'est désormais tout autant en France. Certains « couples » se sont ouvertement affichés, tels François Dalle et Jean Bounine, avec qui l'ancien PDG de L'Oréal a cosigné plusieurs ouvrages. D'autres continuent à nier leurs relations, préférant protéger l'illusion d'une autonomie de pensée, mais ouvrant la porte alors à toutes les spéculations. Plusieurs lieux de rencontre sont, cela dit, clairement officialisés : le Centre de recherche et d'études des chefs d'entreprise (CRC), l'Association pour le management (APM), Entreprise et progrès, l'Institut de l'entreprise sont parmi les structures patronales qui ont pignon sur rue. Beaucoup d'autres clubs, encore plus élitistes (Le Siècle, la Fondation Saint-Simon....), réunissent également industriels et intellectuels. Premier contact, échanges..., si le courant passe, l'aventure peut aller très loin.

Carte blanche

François Introvigne, aujourd'hui installé à la tête de Stratégie & Avenir, un cabinet spécialisé dans les relations sociales, mais auparavant ancien syndicaliste CFDT-métallurgie, se souvient bien de Robert Sarrazac, *« l'homme de plusieurs industriels »*, explique-t-il. *« Il était bien accepté dans les entreprises, car il tenait compte de l'avis des salariés. Il avait d'ailleurs constitué des groupes inter-hiérarchiques et se faisait le chantre de la dynamique globale. »* Robert Sarrazac se définit comme un *« anticipateur »*. *« J'ai été l'inventeur en 1946 du mot mondialisation »*, aime-t-il rappeler. Dans les années 80 il conseillera de près Jean Vaujany, alors PDG de Merlin Gerin. C'est aussi un proche de Bertrand Martin, président de Sulzer, avec qui il met en place une riposte efficace à la concurrence japonaise. La méthode qu'il propose, et qui fera un jour, d'ici quatre à cinq ans, l'objet d'un ouvrage, *« vise*, explique-t-il sans vouloir en dire plus, *à sortir les entreprises de leur problématique classique qui ne tourne finalement qu'autour d'une seule idée : gagner de l'argent »*. Aujourd'hui encore ce conseiller avant-gardiste se plaît à animer et réunir son réseau, suivant en cela une méthodologie qui continue à faire ses preuves.



Les « gourous », largement en vogue dans les années 70, semblent donc avoir fait place à ce que Janek Rayer, consultant indépendant, appelle *« le conseiller de direction »*. Après dix-huit ans de collaboration au sein d'Euréquip, et deux années chez Ernst & Young, il crée sa propre structure : 2MRH, pour management, mobilisation et ressources humaines. *« Nous travaillons surtout au sein des instances les plus élevées*, explique-t-il. *L'entreprise fait évidemment l'objet de toute notre attention, et nous avons d'ailleurs carte blanche pour prendre contact avec qui nous souhaitons. Mais assez vite nous en arrivons à conseiller un président, par exemple, sur l'efficacité de l'équipe dirigeante. Dès que les liens d'amitié se tissent, et c'est généralement le cas, le chef d'entreprise en vient jusqu'à nous interroger sur son rythme de vie... »*

Le métier reste bien sûr la chasse gardée de Consultant Senior. Hervé Sérieyx, aujourd'hui vice-président de l'Institut européen du leadership, société de conseil auprès des dirigeants, présente un parcours professionnel riche en événements. Auteur à succès de *l'Entreprise du troisième type*, c'est lui qui, après avoir fait découvrir au monde patronal des cercles de qualité à la japonaise, les introduira chez Lesieur, dont la culture maison éclatera cependant à la suite d'une OPA.

Justifier d'une expérience et d'un réseau solide n'est pas toutefois le garant d'une rente de situation. *« Une seule grosse erreur, et nous sommes brûlés*, affirme clairement Janek Rayer. *Quand tout va bien entre le dirigeant et son conseiller, leurs liens restent presque confidentiels. En revanche, quand tout va mal, toute la profession est mise au courant ! »* Le seul moyen finalement d'éviter cette précarité est de devenir dirigeant à son tour. Ceux qui y sont parvenus sont plutôt rares. Jean-René Fourtou est l'exemple le plus connu. Ancien président de Bossard Consultants, mais également très proche de Valéry Giscard d'Estaing, il dirige aujourd'hui Rhône-Poulenc.

Marie-Béatrice Baudet

Imposer l'imaginatif

Les sociétés vivent trop selon des schémas épuisés, estime Armand Braun

SOUS des dehors paisibles et courtois, Armand Braun est un redoutable révolutionnaire ; si on l'écoutait, il vous transformerait l'univers. D'un ton calme et mesuré, ce PDG de la Société internationale des conseillers de synthèse prône rien moins que la mise en place de nouvelles structures, l'invention de nouveaux concepts qui permettent d'accompagner la transformation totale de la société que nous sommes en train de vivre.

La prospective dont il se réclame a été créée voici quarante ans par le philosophe Gaston Berger, père fondateur de son entreprise. Il récuse l'appellation de consultant. *« Les consultants gèrent, nous, nous refusons la gestion courante, qui ne sert qu'à prolonger les agonies des entreprises. Nous innovons, nous remettons tous les dossiers à plat, nous réfléchissons à une refonte totale des organisations. »*

Une formule de Gaston Berger lui sert de référence : *« Depuis le néolithique jusqu'à nos jours il ne s'est rien passé. C'est à partir de maintenant qu'il va enfin se passer quelque chose. La prospective est la démarche intellectuelle et pratique qui permet de mettre en œuvre cette transformation historique. »* Il réclame l'absolu du changement. A des situations nouvelles et inimaginables il y a encore vingt ans il faut des réponses adéquates.

Il cite en exemple quelques dossiers ingérables, en raison de concepts périmés ou d'architectures dépassées : la protection sociale, l'emploi, les retraites, les transports.

L'aventure des métiers

Il a entièrement conçu et mis sur pied une manifestation comme « L'aventure des métiers », qui fait venir depuis 1987 chaque année pendant une semaine plus de cent mille jeunes à la Grande Halle de La Villette afin de découvrir l'éventail des professions. A l'origine de cette création une constatation : le peu d'informations concrètes que les jeunes, leurs parents et les éducateurs ont sur les métiers au quotidien et ceux qui les pratiquent.

Il vient de lancer un travail d'envergure sur la mobilité des habitants d'Ile-de-France, démontrant que l'opposition traditionnelle entre voiture particulière et transports en commun était caduque. Il recommande une coopération sur le terrain entre la SNCF et la RATP.

Actuellement, Armand Braun cherche à s'associer avec une chaîne de télévision afin de lancer un concours international qui s'étalerait de 1995 à 2000 visant à désigner l'homme du millénaire.

Qu'est-ce qui le motive ? Sûrement pas le désir de notoriété. Il tient à l'ombre et à la discrétion. *« Le rôle personnel du dirigeant est plus déterminant que jamais*, affirme-t-il, *c'est celui d'un chef de tribu. A lui d'inventer un futur afin de permettre la survie de son entreprise et de ceux qui la composent. A nous de l'aider à concevoir ce futur. »*

Les temps difficiles que nous vivons exigent que les décideurs soient, non pas des gestionnaires, mais des imaginatifs, des concepteurs de stratégie et de politique. Armand Braun déplore que la plupart des entreprises soient immobiles et vivent sur des schémas épuisés. Il en cite qui innovent ou ont innové. Le Club Méditerranée voici trente ans a réinventé les vacances. Renault, L'Oréal, BSN évoluent et bougent. Les télécommunications, le nucléaire, ont été mis en chantier avec une démarche prospective et sont encore viables. Par contre, la sidérurgie, Air France, ont raté le virage indispensable. La SNCF est en train de faire la même erreur.

Armand Braun, responsable de l'Institut de prospective du Futuroscope, est aussi conseiller de l'Institut de l'entreprise, de l'Institut de management d'EDF-GDF, de Rhône-Poulenc, de la RATP. Il anime un groupe d'industriels alsaciens au sein du conseil régional d'Alsace.

Missions ponctuelles et contrats d'études ne l'intéressent guère. Ce que veut Armand Braun, *« changer durablement les situations, seul moyen d'aborder le troisième millénaire en surmontant l'angoisse diffuse qui jaillit de partout »*.

Liliane Delwasse

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33

Le Monde PUBLICITE S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu. Isabelle Tsaïdi.
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez LEMONDE
Le Monde - Documentation
36-17 LMDOC ou 36-29-04-56

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90 - (de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE-BELGIQUE LUXEMB.-PAYS-BAS	AUTRES PAYS Voie normale-CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER : par voie aérienne tarif sur demande.
Pour vous abonner, renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL : 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry - 94852 Ivry-sur-Seine - France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTPASTER : Send address changes to IMS of NY Box 1518, Champlain N.Y. 12919 - 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA
INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach, VA 23451 - 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT
301 MON 01 — PP Paris RP
Durée choisie : 3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom : ______ Prénom : ______
Adresse : ______
______ Code postal : ______
Localité : ______ Pays : ______
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

DOSSIER • Electrons libres

Le « boutureur d'idées »

Hors de tout organigramme, Philippe Lukacs a joué chez Thomson le rôle du catalyseur

ON l'appelait, chez Thomson, le *« boutureur d'idées »* au sens de faire des boutures ou encore le *« singe périphérique »*, c'est-à-dire *« celui qui a la capacité de quitter la tribu pour aller voir ce qu'il se passe à la périphérie du territoire et qui en profite pour inventer des fonctionnements autres, permettre des avancées »*. Philippe Lukacs préfère, quant à lui, utiliser le terme de *« catalyseur »*. Inutile de chercher ce poste dans l'organigramme des entreprises. Il n'existe pas officiellement. Il s'agit plutôt d'un rôle qui ne peut être tenu que par des personnalités ayant un profil et un parcours un peu particulier. Ainsi, lorsque Philippe Lukacs, après dix années passées chez Olivetti, arrive chez Thomson en 1984, à l'appel du patron de la toute nouvelle direction des ressources humaines du groupe, Jacques Chevallier, il n'est pas bombardé électron libre, mais adjoint au DRH du groupe. Sa mission consiste à *« faire évoluer la culture du groupe pour y accroître les capacités à innover, coopérer, anticiper »*. Ces ingénieurs, un peu trop fermes sur leur technologie, il fallait les aider à s'ouvrir sur le monde qui les entoure, sur leurs clients. Un défi passionnant pour cet homme qui, après HEC et une licence en droit, s'était plongé dans l'étude de l'ethnologie afin *« d'élargir au maximum »* son champ de vision.



Mais comment introduire des *« espaces de liberté »* dans un univers cloisonné et rigide ? *« En inventant des dispositifs concrets de très faible coût, rapprochant des compétences et des domaines différents et en créant une dynamique forte »*, explique Philippe Lukacs, qui estime que l'entreprise n'a guère besoin de visionnaires purs, mais d'hommes ayant des idées et capables de les appliquer. Parmi ses réalisations, il cite volontiers la mise en place de groupes de travail tutoré. *« Il s'agissait*, commente-t-il, *de faire travailler ensemble des jeunes ingénieurs pleins d'idées, libres de leur parole, mais sans pouvoirs, sur un thème important, la gestion des technologies émergentes, avec un directeur de premier niveau de la direction de la recherche et de la technologie, ayant moins de liberté de parole, car coincé par des luttes de pouvoir, mais capable de porter leurs réflexions au niveau groupe. »*

Introduire des espaces de liberté

Autre exemple, Philippe Lukacs a été à l'origine de la conception et de la mise en place d'un nouveau dispositif de formation, en partenariat avec une école de commerce et deux écoles d'ingénieurs, sur un thème qui n'était pas enseigné à l'époque, le marketing de la haute technologie. *« Avant, il y avait d'un côté le marketing et les commerciaux, de l'autre les ingénieurs et techniciens. Le rôle de l'électron libre a consisté à permettre le rapprochement de choses disjointes pour leur donner une dynamique nouvelle. »* Il participa également à la création d'un nouveau système de formation au niveau européen conçu avec tous les grands de l'électronique.

Conscient des enjeux pour le futur, il s'est battu avec succès, pour que ce programme ait son siège à Paris. Plus tard, lorsqu'il a quitté la DRH pour la direction du plan de Thomson SA, on lui a demandé en raison de son *« aptitude pour les choses émergentes »* de s'occuper d'un nouveau domaine, le multimédia. *« Je n'avais pas de compétences techniques, mais j'étais capable de rencontrer les ingénieurs, de discuter avec eux, de mettre leurs compétences en perspectives, d'imaginer des applications qui puissent déboucher sur un marché avec des moyens financiers réduits. D'où cette expression employée à mon propos de boutureur d'idées. »* Aujourd'hui, il souhaiterait mettre ces modes d'action dynamiques au service d'autres entreprises. Pas facile cependant de trouver de nouveaux champs d'action. *« On vit actuellement dans un paradoxe*, explique-t-il. *Alors que les entreprises ont plus que jamais besoin d'innover avec des moyens réduits, qu'elles devraient pour cela faire appel à des catalyseurs, elles adoptent au contraire la politique du moindre risque et ne recrutent que des gens bien cadrés »*. Faut-il vraiment s'en étonner ?

Catherine Leroy

Le provocateur

Claude Baks fut chez Schlumberger « l'oreille » de Jean Riboud

FRANÇOIS 1er avait Triboulet, *son fou du roi, qui lui prodiguait des conseils*, Richelieu, le père Joseph, son éminence grise. Dans la lignée de ces personnages célèbres, des chefs d'entreprises comme Jean Riboud, PDG de 1965 à sa mort en 1985, de Schlumberger, firme multinationale d'origine française, spécialisée dans les technologies avancées liées à l'industrie pétrolière, ont utilisé les services d'« électrons libres » de ce type. Claude Baks fut l'un d'eux.

Mi-Falstaff, mi-inspecteur Columbo. *« Sourcils noirs et touffus, barbe sombre jamais bien rasée, un gros nez ; il lui manque quelques dents sur le devant et il a souvent un cure-dents dans la bouche. Il a une voie profonde et rauque, qui intimide certains, et porte généralement un imperméable défraîchi, une veste sport et un pantalon déformé »* (1). Claude Baks avait l'oreille de Jean Riboud. Il fut un homme craint et respecté chez Schlumberger. *« Homme énigmatique, aux manières brutales, il n'avait pas de poste officiel, mais pouvait participer à n'importe quelle réunion sans être invité. Il ne devait des comptes qu'à Riboud (1). »* Embauché à l'origine comme ingénieur par Marcel Schlumberger en 1946, juste après la seconde guerre mondiale, il fit toute sa carrière chez Schlumberger, jusqu'à son départ à la retraite en 1982.

Vaincre la peur de ne pas savoir

Né d'affinités communes, et notamment d'une passion partagée pour le cinéma, le lien qui existait entre les deux hommes n'a guère d'équivalent. Jean Riboud a tenté une fois de définir le rôle de Claude Baks : *« Son rôle essentiel chez Schlumberger a été d'empêcher l'entreprise de devenir une institution. Il n'a jamais eu de titre précis en trente-cinq ans, ni de secrétaire ; il n'avait aucune responsabilité. Mais au fil des années, il a été plus utile que la plupart des gens que je connais, car il a forcé tout le monde à réfléchir. Il était le formeur d'idées, le grand provocateur* (1) *»*.

Claude Baks remplissait en fait une mission essentielle auprès de Jean Riboud. Au sommet de la pyramide, – dans les années 70, Schlumberger employait 70 000 personnes réparties dans quatre-vingt-douze pays sur les cinq continents, – Jean Riboud était hanté par la peur de ne pas connaître ce qui se passait réellement sur le terrain. Il avait peur que sa hiérarchie ne filtre les informations qui remontaient jusqu'à lui. Avec Claude Baks qui cumulait les avantages d'être à la fois proche de la base, très indépendant d'esprit, et de ne pas faire partie de l'« establishment », Jean Riboud bénéficiait d'informations fiables sur le fonctionnement de son entreprise et le moral de ses salariés.

Free lance établi à l'intérieur de l'entreprise, au fil du temps, Claude Baks a aussi servi de courroie de transmission entre Jean Riboud, et les autres cadres de Schlumberger. *« Ses collègues allaient voir Baks pour lui parler de leurs idées nouvelles, décoder la pensée de Riboud, apprendre des détails de l'histoire de la société ou gagner sa confiance* (1) *»*. Par ses interventions, il pouvait faire passer une idée auprès de Jean Riboud, de manière beaucoup plus rapide que la voie hiérarchique traditionnelle. Et par les jugements qu'il donnait sur les hommes, il a aussi joué un rôle non négligeable dans les rotations de cadres dirigeants qu'imposait Jean Riboud tous les trois ou cinq ans. Mais là, Claude Baks touchait la limite de son exercice. Plus son rôle était connu au sein de l'entreprise, plus en effet, il lui devenait difficile de l'exercer.

Alain Beuve-Méry

(1) *Une réussite sans frontières. Schlumberger et Jean Riboud*, de Ken Auletta, 1984, éditeur Mazarine.

« Spécialiste en généralités »

Déviant, hors normes, atypique, Jean Mandelbaum, consultant en ingénierie d'idées, séduit les grands patrons

IL dit de lui, non sans délectation qu'il est un *« spécialiste en généralités »*, un *« ensemblier de compétences »*, un *« outil d'interfaces »*. Il se défend d'être un gourou, ainsi qu'on le qualifie volontiers dans le microcosme des consultants. Il affirme être un déviant, un personnage hors normes. Une chose est sûre : que l'on se défie ou qu'on le porte aux nues, Jean Mandelbaum ne laisse pas indifférent. A commencer par quelques grands capitaines d'industrie, des hommes politiques, des personnalités du monde culturel qui lui accordent leur confiance. Et qu'il a pour clients.

A cinquante-cinq ans, cet ancien HEC (1962) a créé Neurones Associés. *Un nom prédestiné* pour ce cabinet de conseil en stratégie, prospective, marketing, communication. Spécialité : l'ingénierie d'idées. Parallèlement, Jean Mandelbaum dirige France Pacific Consultants (FPC) dont la vocation est le conseil en développement international. Un métier qu'il dit avoir exercé de 1962 à 1985 sur les marchés d'Amérique latine et d'Asie du Sud-Est, soit un total de 101 pays.

Last but not least, il est connu des chapelles parisiennes pour les *petits déjeuners-débats* qu'il organise (HEC-*le Point*) entre café, croissants et jus d'orange, en une heure tapante ; il interviewe des personnalités dont la seule présence est on ne peut plus valorisante pour ses invités. Outre, encore, les dîners-conversations, Jean Mandelbaum est aussi un spécialiste du « colloque business ». Une pratique d'animation où il faut être chef d'orchestre et violoniste à la fois. Et dont l'art est de faire se bousculer les chefs d'entreprises autour de thèmes qui ont le vent en poupe. N'a-t-il pas réussi à inviter, au mois d'octobre dernier le dalaï lama lors de sa présence en France ? *Sujet débattu* au palais des Congrès de Paris : « Ethique et business ».

Ce volet communication où il excelle – son carnet d'adresses est remarquablement fourni – n'est que l'une des facettes des activités qu'exerce Jean Mandelbaum. Ce professeur de mercatique internationale à Paris-IV, conseiller du commerce extérieur de la France, président du syndicat des sociétés françaises de conseil et d'assistance en développement international (SYCADI) est aussi un *« réducteur d'incertitudes »*. Entendez par là qu'il conseille quelques grands noms de l'industrie et des services – sidérurgie, automobile, assurances, travaux publics... – en leur apportant notamment une aide à la décision.

« 95 % de mes clients sont des présidents de grandes sociétés. Il s'agit de personnes affairées, disposant de peu de temps et s'interrogeant beaucoup : voulez-vous me faire une synthèse sur tel problème, tel sujet ? me demandent-ils. Je leur apporte un regard neuf, celui du candide ! »

Bicyclette à Pékin

Des conseils donc, des synthèses, que ces grands patrons ne demanderaient sans doute pas – pudeur ? – à leurs proches collaborateurs, *« parce que ceux-ci sont dans la même mouvance, le même univers, donc peu distanciés »*. Jouerait-il auprès d'eux le rôle de fou du roi ? *« Non, et d'abord parce que je leur coûte cher. »* Ne suscite-t-il pas quelques jalousies, préventions, dans la hiérarchie de l'entreprise ? *« Parfois, certains directeurs de la communication font de la résistance. »* S'estime-t-il efficace ? *« Le meilleur indicateur*, affirme-t-il, *est la Commission européenne. Elle est le plus gros consommateur mondial de consultants. Or, sur huit appels d'offres, Neurones Associés en a emporté six. »*

Jean Mandelbaum, qui a appris le japonais lors d'une année sabbatique, est aussi bon connaisseur de l'Asie (il a rédigé le premier ouvrage du CFCE sur le marché japonais). Là encore, il joue son rôle d'interface en prenant par la main des invités de marque pour *« un cours itinérant sur place »* : leur faire faire de la bicyclette à Pékin, rencontrer le meilleur spécialiste des ethnies chinoises, à Singapour (la diaspora chinoise est l'un de ses sujets favoris), les faire disserter sur les mérites comparés de la démocratie confucéenne et de la démocratie européenne, faire appel à un jésuite pour évoquer le taoïsme, voilà des thèmes qui ravissent encore des grands patrons. Quatre-vingt au total auraient suivi Jean Mandelbaum en Asie. *« Mais*, précise-t-il, *leurs homologues asiatiques me demandent de leur expliquer la France ! Je fais donc en leur compagnie le chemin inverse »*.

Jean Menanteau

هكذا من الأعمال

MEDIA

Job sur petit écran

Sur France 2, et sur Canal +, la télévision veut aider les chômeurs

« DANIELA LUMBROSO ? *Elle n'a pas la tête de l'emploi !* », jugeaient, cruels, les télespectateurs d'une cité HLM interviewés en septembre dans « Télé Dimanche ». Depuis le 11 septembre, la blonde Daniela, fraichement débarquée de « Jeux sans frontières » et autres « Machine à chanter », présente, en direct tous les samedis à 10 heures 30 sur France 2, le « Magazine de l'emploi ».

« *Une vraie émission de services, consacrée à tout ce qui intéresse un demandeur d'emploi ou quelqu'un qui chercherait à se reconvertir* », affirme l'intéressée. Des « *fiches pratiques* » (comment rédiger un curriculum vitae, préparer un entretien d'embauche...) au « dossier » autour duquel deux invités viennent débattre d'un point du droit du travail ou de solutions pour lutter contre le chômage ; du « portrait », petit reportage consacré à un quidam qui a réussi à retrouver du travail, aux « trucs anticrise » de Jacky Seguin (du genre « Comment se faire couper les cheveux pour rien ? »), le « Magazine de l'emploi », c'est un peu l'auberge espagnole. L'émission cherche encore ses marques : ainsi la « météo de l'emploi » de Patrice Drevet a-t-elle été définitivement remisé au placard sa carte de France. « *Mieux vaut traiter la question par secteur d'activité que par zone géographique,* explique Daniela Lumbroso. *Sans compter que toutes les suppressions d'emploi noircissaient sérieusement notre carte.* »

Très peu de paillettes

Interactive, l'émission propose aussi des offres d'emploi, grâce à Sophie Pignal qui prospecte par secteurs d'activité et fait le point tous les jours, dans le flash Emploi de «Télématin» à 6 h 35. En moyenne, 3 000 offres sont disponibles en permanence sur le Minitel mis en place par Jean Le Berre (3615, code France 2 ; 1,27 F la minute) ou par téléphone (36-68-22-20 ; 2,19 F la minute).

Une ligne sur laquelle toute personne intéressée par une proposition peut aussitôt enregistrer sa lettre de motivation : France 2 s'engage à transmettre dans les quarante-huit heures la cassette des messages à l'annonceur. S'il est encore prématuré de dresser un bilan, il apparait tout de même que 1 100 postes ont été pourvus, via France 2, au cours des six premières semaines de diffusion du magazine, qui ne dispose que d'un budget de 70 000 F par numéro.

« *Chaque mois, 3 000 à 4 000 personnes trouvent du travail grâce au service emploi de Canal + !* », affirme Martine Mauléon, l'heureuse présentatrice du « Journal de l'emploi », diffusé chaque jour de la semaine à 7 h 20 et 13 h 30 depuis septembre sur Canal +. Trois minutes en clair, héritières directes de la rubrique Emploi de « La grande famille », apparue en septembre 1989. Les résultats n'ont rien à voir avec ceux de France 2 : les moyens mis en œuvre non plus. Ainsi, là où Sophie Pignal avoue travailler « *toute seule avec une stagiaire* », Martine Mauléon dispose, en coulisses, d'une armada de dix assistants à temps plein qui envoient chaque semaine 2 500 à 3 000 courriers aux entreprises, leur proposant de recourir gratuitement au minitel de Canal + (3615, code C+, rubrique Emp) s'ils ont des postes à pourvoir. En revanche, le passage d'une offre d'emploi sur le minitel du service public est facturé 1 200 francs hors taxe pour quatre semaines.

Comparaison n'est pas raison... Mais par-delà la disparité des budgets, la conception des deux émissions est radicalement différente. « *La télévision se marie très mal avec l'emploi car, pour traiter de ce sujet à l'écran, il faut de grands moyens pour très peu de paillettes à l'arrivée. En fait, nous utilisons la télé comme un outil, au même titre que le fax ou le téléphone, au service des demandeurs d'emploi* », explique Martine Mauléon. Plus qu'une émission de conseils aux chômeurs, c'est donc un vrai journal d'offres d'emplois et de formations (3 000 à 4 000 propositions chaque semaine sur le minitel) que présente Canal +, agrémenté tous les jours d'une annonce filmée, « SOS Emploi », dans laquelle le chef d'entreprise est placé en situation de demandeur. Les télespectateurs dépourvus de Minitel (5 000 connexions par jour) peuvent appeler le 49-87-20-30 de 13 h 30 à 17 heures: les quinze standardistes de la chaîne traitent 800 appels par jour.

Quant à tous ceux qui rêvent de s'installer à leur compte à la campagne pour reprendre un hôtel-restaurant ou un café-épicerie abandonné, Martine Mauléon, en charge des problèmes du monde du travail dans « La grande famille », leur lance tous les jeudis à 13 h 15 un « SOS Campagne » en images : ils sont chaque semaine plus d'une centaine à appeler, tous candidats à la vie aux champs... Avis aux amateurs !

Philippe Baverel

Itinéraires pour l'emploi

En deux ans, une chronique sur le marché du travail, la formation et l'insertion a conquis le réseau des radios locales

« BONJOUR, *c'est « Itinéraires pour l'emploi.* » Introduite par un bref morceau musical, la petite phrase a déjà fait plus d'une fois le tour de la France des ondes radiophoniques. Chaque jour une idée, une piste, des témoignages : une invitation quotidienne pour permettre de se repérer sur les sentiers sinueux de l'emploi, de la formation, de l'insertion. Chaque jour des conseils pratiques : une façon d'aider chacun à construire son propre itinéraire « vers » l'emploi. Diffusée sur 638 fréquences de radios locales, la chronique lancée en septembre 1991 a connu, en deux ans, une réussite incontestable.

Tout est parti d'une idée, lancée au printemps 1991 par les responsables de l'agence Tam-Tam spécialisée dans la conception de programmes pour les radios locales. Une idée lancée à partir d'un constat : l'absence sur les ondes radiophoniques d'un service d'information thématique consacré aux problèmes de l'emploi. Des contacts sont pris avec différentes missions locales et les responsables de la DIJ (délégation interministérielle à l'insertion des jeunes).

« *Notre but n'était pas de faire une émission didactique, mais de faire parler des jeunes suivis par les missions locales en mettant en avant la diversité de leurs cheminements,* précise Jean-Pierre Kilian, directeur de l'agence Tam-Tam. *Nous ne voulions pas faire une construction journalistique autour des grands débats sur l'emploi, mais laisser la parole aux gens de terrain en mélangeant les portraits, les expériences, les entretiens.* ».

La méthode ? Développer chaque semaine un thème lié à l'emploi en le déclinant en cinq chroniques quotidiennes d'une minute trente chacune. « *Sur le contrat de qualification, par exemple,* souligne Jean-Pierre Kilian, *il s'agissait de trouver cinq axes complémentaires afin de faire passer une idée simple par jour.* » En juin 1991, trente-cinq des cinquante radios locales contactées pour le numéro zéro diffusent la chronique. En septembre 1991, tout est prêt pour se jeter à l'eau. D'autant qu'entre-temps le projet a séduit – en plus de la DIJ – un second partenaire, et pas des moindres : l'ANPE.

Le concept de l'émission est alors arrêté : fournir gratuitement aux radios, chaque semaine, la série des cinq chroniques enregistrées sur cassette. En échange de ce programme livré « clé en main », les responsables des radios sont invités à renvoyer des « fiches de contrôle » précisant les heures de diffusion, voire de rediffusion des chroniques. A défaut, la livraison des programmes sera interrompue.

« *Nous faisions alors un pari avec la DIJ et l'ANPE,* se rappelle Jean-Pierre Kilian : *faire vingt semaines de programme et rassembler 250 radios pour diffuser quotidiennement les chroniques.* » Le résultat dépasse largement ses espoirs. Au cours des quinze premiers jours, 450 radios diffusent «Itinéraires pour l'emploi ». En juin 1992, elles sont 470 à passer régulièrement les chroniques sur leurs ondes.

Déjà l'équipe de l'agence Tam-Tam – cinq personnes à temps plein – a tenu son pari. Associer les radios locales pour mieux informer des mesures existantes en faveur de l'emploi, de la formation, de l'insertion. Comment ? En cherchant çà et là, aux quatre coins de la France, des témoignages, des expériences, des actions locales qui permettent à chaque auditeur de comprendre, de garder espoir. « *Lutter contre l'exclusion est un combat quotidien que mènent nombre de travailleurs sociaux,* précise l'équipe de Tam-Tam. *Se faire le porte-parole de leurs initiatives et de leurs expériences, c'est reconnaître que l'exclusion n'est pas une fatalité.* »

En mai 1992, l'équipe d'«Itinéraires...» sort en cassette un magazine de présentation. Le reporter d'alors, Michel Perrot, commente son travail : « *Je me souviens d'une nuit passée de gare en gare pour traverser la Bretagne avant de me raser dans la petite cuisine de la mission locale de Saint-Nazaire. Je me souviens d'Arnaud, à Lille, dans une salle pleine de réverbération (...)* » Et le témoignage d'Arnaud suit, comme un exemple de cette parole régulièrement donnée aux jeunes par « Itinéraires... » : « *J'venais aux alentours de huit heures. J'vais à l'ANPE, je regarde les affiches... Propositions qui me plaisent. Je les note... Puis j'vais voir si je peux me présenter ou pas. Puis après, si je vois que ça marche pas, j'vais à la mission locale et puis on en parle... On voit les débouchés, et tout...* »

Développer les partenariats

Michel Perrot découvre les différentes mesures pour l'emploi et se les fait expliquer dans les bureaux de l'ANPE, les missions locales, dans les entreprises d'insertion, par un chef d'entreprise. « *De quoi visiter la France et les Français comme jamais,* souligne-t-il. *Une occasion de comprendre un peu mieux ce que c'est que l'emploi et le chômage dans ce pays.* »

Des stages d'accès à l'emploi aux CES (contrats emploi-solidarité, en passant par les entreprises d'insertion, les cercles de recherche d'emploi (CDRE) ou l'apprentissage, sans oublier des notions plus vastes comme le temps partiel ou la gestion prévisionnelle de l'emploi, tous ces thèmes ont déjà été traités par l'émission qui va bientôt fêter sa centième semaine de chroniques. En janvier 1993, le succès de l'opération auprès des radios locales attire un troisième partenaire de taille : l'AGEFOS PME.

Quotidiennement, de façon simple, concise, des actions nationales ou locales en faveur de l'emploi sont présentées par différents acteurs. Après chaque témoignage, la voix de Sophie Faudot apporte un commentaire qui reprend l'idée du jour, la complète par des informations plus générales. En deux ans, plus de quarante-huit départements ont été visités par l'équipe, partie à la recherche « *de ces vérités simples, claires, que souvent des chômeurs paumés en banlieue expriment mieux qu'un responsable de formation* ».

Cette façon originale de communiquer sur les problèmes d'emploi a rapidement séduit les radios locales. D'abord parce qu'elles ne possèdent pas de spécialiste sur ces problèmes capables de réaliser par eux-mêmes des émissions complètes et régulières. Ensuite parce qu'«Itinéraires pour l'emploi» leur permet de s'approprier les chroniques tout en développant leur propre programme, par des magazines complémentaires notamment.

C'est dans cet esprit que l'équipe d'«Itinéraires...» envoie régulièrement aux radios depuis septembre 1992 des « fiches-actions » qui présentent de façon détaillée les mesures ou les actions traitées dans chacune des chroniques. Une base documentaire qui fournit aux animateurs des radios un outil précieux pour construire des émissions autour d'actions qui se déroulent dans leur propre bassin d'emploi *(voir encadré)*. C'est dans cet esprit aussi qu'au printemps 1993 la DIJ a chargé l'équipe d'«Itinéraires...» de réaliser des « conventions locales de partenariat » entre les radios et les différentes antennes du service public de l'emploi. « *Médias de proximité par excellence, les radios locales peuvent se mobiliser et construire des partenariats avec les structures d'accueil de l'emploi* », précise l'équipe de l'agence Tam-Tam ».

Autant d'initiatives qui placent aujourd'hui «Itinéraires pour l'emploi» au cœur de multiples synergies locales. Au point que le ministère du travail a décidé de reprendre à son compte l'émission au cours de l'été 1993. Prochaine étape : la publication, en janvier 1994, d'un vaste atlas présentant, pour toutes les régions françaises, les structures locales du service public de l'emploi et, pour la première fois, la couverture réelle de toutes les radios locales. En plus de cartes détaillées et d'un « *mode d'emploi réciproque* », ce guide offrira une présentation des « conventions locales de partenariat » proposées dans vingt-deux régions.

Olivier Piot

▶ Agence Tam-Tam : 5, place Fernand-Rey, 69001 Lyon. Tél. : (16) 78-30-49-20. Contact : Marie-Hélène Frieh. Tél : (16) 78-28-80-50. Vous pouvez écouter la chronique du jour en composant le (16) 78-39-72-40.

Dynamiser les initiatives locales

DANS la foulée des enquêtes effectuées en avril et novembre 1992, une étude a été réalisée en mai 1993 par le cabinet. Pour voir, afin de mieux cerner, l'impact de la chronique « Itinéraires pour l'emploi ». Si l'objectif initial était d'associer 250 fréquences au projet, *elles étaient plus de 400 à diffuser la chronique dès septembre 1991, puis 470 en juin* 1992. Aujourd'hui, 638 fréquences FM diffusent chaque jour le rendez-vous du service public de l'emploi, soit près d'une radio locale sur trois.

Autre signe de réussite : *alors que* 70 % des radios diffusaient la chronique une *seule fois par jour en avril* 1992, 60 % d'entre elles l'utilisent aujourd'hui au moins deux fois par jour, ce qui porte à plus de 1 050 le nombre quotidien de passages d'« Itinéraires... » sur tout le territoire. Surtout, c'est en développant des services complémentaires proposés aux radios – lancement des « fiches-actions » en septembre 1992 et des « fiches-studios » en septembre 1993 – que l'équipe d' « Itinéraires... » a dynamisé les initiatives locales en faveur de l'emploi.

*Près de 40 % des radios dif*fusent aujourd'hui la chronique avec des offres d'emploi ou dans le cadre d'un magazine consacré à l'emploi, contre seulement 17 % en avril 1992 et 34 % en novembre 1992. Même s'il reste difficile de cerner l'influence exact d'« Itinéraires... » sur l'évolution des *programmes* de ces radios, 98,2 % d'entre elles « *affirment vouloir continuer à diffuser la chronique dès la rentrée 1993* », précise l'étude, et 90,8 % se déclarent intéressées par la diffusion d'un magazine complémentaire. Au total, « *pour 50 % des radios interrogées, l'emploi est un thème prioritaire* ».

En mai 1993, l'étude recensait 125 émissions régulières concernant l'emploi, auxquelles s'ajoutent une cinquantaine d'émissions ponctuelles diffusées par les radios locales. Et l'étude précise que parmi ces émissions, « *78 se font en partenariat dont 21 avec l'ANPE, 11 avec le réseau jeunes (Missions locales...), 10 avec des organismes de formation (AFPA,...), 13 avec le milieu de l'entreprise (PME, CCI,...), 10 avec les collectivités locales et 6 avec des associations d'utilisateurs* ». Signe encourageant : 40,3 % des radios envisagent de nouvelles émissions liées à l'emploi pour la saison 1993-94.

O. P.



EXPÉRIENCES **RENDEZ-VOUS**

INSERTION

Du Bronx aux banlieues françaises

Une méthode américaine pour sortir les jeunes de leur ghetto

SON *parcours est tellement* étonnant qu'il sert d'étude de cas à la Harvard Business School. *On raconte à la future élite américaine* l'histoire d'un certain Steve Mariotti dont les débuts sont plutôt sages : *des études* à Ann-Arbor, l'université du Michigan, et un premier emploi comme analyste financier chez Ford. *L'aventure automobile* ne dure que trois ans. Le jeune cadre part pour New-York et *crée en 1979 deux affaires*, l'une d'import-export, l'autre comme consultant.

Tout bascule un soir d'été 1981. Steve Mariotti fait son habituel jogging quand il est attaqué par une bande de jeunes délinquants qui lui réclament 10 dollars. Il n'a rien sur lui. Ses agresseurs se vengeront en le frappant violemment. Il a alors vingt-six ans et devient complètement phobique de la rue, entame une thérapie. Sur les conseils de son analyste, il décide d'affronter directement ses angoisses, liquide donc ses deux entreprises et devient professeur dans les écoles publiques de New-York, choisissant les quartiers les plus difficiles comme Harlem et le Bronx.

Il enseigne la dactylographie, les mathématiques, l'anglais : onze établissements différents en quatre ans. Il a le temps d'évaluer le système éducatif, qu'il juge *« trop autoritaire et trop théorique »*. *« Les gosses,* explique-t-il, *doivent savoir pourquoi concrètement ils apprennent à lire, écrire et calculer. »* En 1987, dans une école du Bronx, il convainc le directeur de lui laisser enseigner un cours *« pour apprendre à entreprendre »*. Les jeunes ont à se familiariser avec les notions de marketing, recensent les créneaux d'activités possibles et les investissements nécessaires pour y arriver. Quelques-uns veulent vendre des casquettes, d'autres des fleurs.

L'exemple cité le plus facilement est celui de Darryl, onze ans, lui aussi passé par la « méthode Mariotti » après que ce dernier décide de gravir un échelon supérieur en créant la National Foundation Teaching Entrepreneurship (NFTE). Darryl, c'est l'aventure heureuse des *game clubs* où lui et ses amis viennent s'échanger les jeux vidéo qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter neufs. Un succès, ce ne sera pas le seul. A New-Bedford, dans le Massachusetts, Ed Pacheco a créé, à dix-sept ans, une entreprise qui, pour 40 dollars, fournit tous les services pour les fêtes-anniversaires des enfants.

Une démarche pragmatique

Quand, en mars dernier, Steve Mariotti vient à Paris parler pour la première fois de son expérience, à l'occasion des « Rencontres européennes sur l'insertion par la création d'activités économiques », la NFTE, déjà présente dans quinze villes, dont Philadelphie et Los Angeles, fête ses six bougies avec plus de deux mille cinq cents jeunes – de dix à vingt ans – accueillis chaque année. Environ 90 % de ceux qui sont inscrits pour le premier échelon de formation – un programme de quatre-vingts heures – ont réussi à le suivre jusqu'au bout. 30 % approfondissent ensuite leurs connaissances. Beaucoup d'activités créées, sans pouvoir bien sûr connaître le taux exact de succès durables, mais quelques belles réussites tout de même. Assez, en tout cas, pour que la NFTE recueille des dons de particuliers, puis d'entreprises. Steve Mariotti peaufine sa méthode, écrit des manuels, *How to Start and Operate a Small Business*. A New-York, en 1992, le cabinet d'audit Ernst & Young le désigne comme l'« entrepreneur de l'année ».

Son voyage en France n'est pas un hasard. PARENE, qui se définit depuis sa création en 1986 comme *« une petite association d'entrepreneurs décidés à promouvoir les liens de solidarité entre le monde des responsables d'entreprises et celui des créateurs potentiels défavorisés »*, en est à l'origine. L'expérience de Steve Mariotti est un déclic. *« Nous avons été frappés par sa démarche à la fois pragmatique et personnalisée,* reconnaît Monique Tessier, directrice de PARENE et tout juste de retour d'un voyage à New-York à la découverte de la NFTE et de sa méthodologie. *Steve Mariotti considère les jeunes comme des adultes à part entière et met en évidence des talents que les échecs scolaires avaient fini par occulter. »* PARENE souhaite donc mener l'année prochaine deux actions pilotes afin de construire en France un projet d'activités qui s'inspire de celui de la NFTE. La délégation interministérielle à la ville et le Fonds d'action sociale, déjà parties prenantes dans l'opération de mars dernier, sont parmi les partenaires possibles, ainsi bien sûr que l'éducation nationale. PARENE recherche également des entreprises qui pourraient financer ces nouveaux chantiers. Des contacts existent déjà avec l'Institut du mécénat humanitaire.

L'expérience américaine n'est pas reproductible trait pour trait. Najib El Arouni, membre de l'association Etude des localités avec comme terrain de prédilection Mantes-la-Jolie, sait très bien que *« les jeunes Mantois n'ont pas grand-chose en commun avec ceux de New-York »* et aussi que *« les entreprises françaises, contrairement aux américaines, sont moins bien implantées dans les banlieues »*. Mais, insiste-t-il, *« nous devons explorer de nouvelles voies. Steve Mariotti a donné une réponse en permettant aux jeunes menacés d'exclusion de canaliser leur créativité, leur capacité à survivre dans un environnement incertain »*.

Les ambitions de PARENE et de ses futurs partenaires se veulent pour autant raisonnables. Dès à présent, un comité de lecture finit d'être constitué. Parmi ses membres, des experts de l'Agence nationale pour la création d'entreprises, du Crédit lyonnais, de l'Institut européen d'administration des affaires, des enseignants également, tous chargés, comme l'indique Monique Tessier, de *« prendre connaissance de l'outil pédagogique de la NFTE et de procéder à la mise en place de sa version française »*, ne serait-ce que pour la réglementation et les aides offertes qui sont différentes, par exemple. Ensuite, viendra l'organisation d'une formation pour les futurs formateurs : travailleurs sociaux, enseignants, les hommes de terrain en somme *« qui,* comme le rappelle Najib El Arouni, *sont totalement impliqués dans les activités de quartiers mais restent à la recherche d'outils pédagogiques adaptés »*. Quinze à vingt participants, pas plus, par session afin de rester à une échelle personnalisée. Dernière étape : les deux opérations pilotes, dont l'une pourrait se dérouler l'*été prochain*, mobilisant des jeunes capables ensuite de gérer, après leur formation, des projets locaux (festivals, etc.).

Les promesses faites restent, elles aussi, réalistes. Ni la NFTE ni PARENE ne cherchent des emplois mais plutôt des créations d'activités possibles en faisant prendre conscience aux jeunes de la palette des outils possibles, comme par exemple en France les « boutiques de gestion » et les Clubs de jeunes créateurs – le manager en herbe doit par la suite montrer qu'il est capable de fonctionner dans la réalité économique et d'en respecter les règles. L'enjeu de la méthode Mariotti est là.

M.-B. B

▶ *PARENE, 44 bis, rue Pasquier, 75008 Paris. Tél. : 44-69-86-60.*

TRIBUNE

La semaine des quatre jeudis

par Michel Godet

LA chute des emplois industriels paraît inexorable et il se passe vraisemblablement ce qui s'est passé hier pour l'agriculture : on va produire une part croissante des biens et services marchands avec de moins en moins de monde. En automatisant les processus de production, on réduit l'avantage comparatif des pays à bas salaires et on libère l'homme du travail-contrainte. Il ne faut certainement pas freiner une telle évolution, qui pourrait permettre à notre société de devenir Athènes, sans les esclaves. Faut-il pour autant réduire drastiquement le temps de travail et promouvoir systématiquement la semaine de quatre jours (1) ?

Nous disons résolument non à la semaine des quatre jeudis, ainsi qu'à toute mesure uniforme et globale de ce type. Précisément en raison du caractère mécaniste. La société ne fonctionne pas comme une chaudière dont on pourrait commander les paramètres en jouant sur des leviers centralisés. Les calculs avancés sur le plan *macroéconomique sont* illusoires et dangereux, car ils évacuent totalement les ajustements microéconomiques et sociaux qui *donnent toujours tort aux modèles*. Les analyses sur longue période montrent que le partage du travail n'est pas neutre sur la quantité de travail *offerte*, il a *même plutôt* tendance à la réduire. Comme l'ont bien montré les économistes de la BNP : *« Les évolutions internationales suggèrent une corrélation inverse entre chômage et durée de travail, que ce soit en niveau (plus la durée de travail est courte, plus élevé est le taux de chômage, comme en Belgique ou en France, comparé à la Suisse ou au Japon) ou bien en évolution (la baisse de la durée du travail depuis les années 70, dans la plupart des pays européens, s'est accompagnée d'une augmentation sensible du taux de chômage)(2). »*

Certes, dans un contexte de difficultés, il vaut mieux partager le risque et la flexibilité en réduisant le temps de travail, de façon volontariste ou non, plutôt que de licencier ou de ne plus recruter de jeunes. Mais il ne peut s'agir que de mesures transitoires, réversibles et différenciées en fonction des aspirations individuelles : c'est bien l'expérimentation décentralisée qu'il faut encourager. En revanche, toutes les formules globales de partage du marché du travail me paraissent erronées. La semaine de quatre jours renvoie à une vision malthusienne du marché du travail et risque, non seulement de brider la création de richesses, mais d'inciter à la pluriactivité, sinon au travail noir, comme le montre l'exemple de certaines professions qui ne travaillent que trente heures par semaine (policiers, conducteurs de la SNCF, pompiers, etc.).

Appelons, une fois de plus, Alfred Sauvy à la rescousse, pour nous souvenir qu'historiquement la machine ne crée pas le chômage et que les gains de productivité apportent des richesses qui permettent d'exprimer et de satisfaire de nouveaux besoins, qui sont, par définition, *« sans bornes et extensibles »*.

Il faut tout faire pour stimuler l'augmentation de richesses marchandes et non marchandes et, à cette fin, permettre à tous ceux qui le souhaitent, et le peuvent, d'apporter leur contribution maximale à la production de la valeur ajoutée collective. Dans l'exercice de son art, quel qu'il soit, chacun doit être traité comme un artiste et, s'il le veut, pouvoir exercer son talent sans limite. Il n'y a pas d'heure ni d'âge pour la musique ou la peinture. L'homme ne veut pas moins s'activer, il veut le faire différemment. Il ne faut pas empêcher la création de richesses matérielles et immatérielles, mais plutôt permettre son élargissement perpétuel.

L*a semaine des quatre jeudis fait partie des* faux problèmes que l'on débat sans fin plutôt que d'aborder les vraies questions en face. *Tout se passe comme si on recherchait désespérément* des idées nouvelles, faute de vouloir ou de pouvoir s'attaquer de front aux obstacles structurels à l'emploi (3) *qui font que, à croissance* comparable, la France crée beaucoup moins d'emplois ou en perd beaucoup plus que ses partenaires européens. *Le taux de chômage* en France est deux fois plus élevé qu'en Allemagne et celui des jeunes cinq fois plus important.

Apparaît ici la question du coût international du travail non qualifié qui, en économie ouverte, ne peut que baisser (moins *30 %* en vingt ans aux Etats-Unis dans les services marchands – ils ont pu ainsi créer des millions d'*emplois*). *Il faudra bien un jour dire oui au* revenu minimum et non au salaire minimum. Les entreprises sont là pour créer de la richesse compétitive et non pour assurer *la* redistribution, qui est l'affaire de la collectivité.

On retrouve aussi la question de la formation de *professionnels qualifiés. Les ouvriers allemands* sont mieux payés que les ouvriers français, mais ils coûtent finalement moins chers car, mieux formés, il ont un taux d'encadrement deux à trois fois plus faible.

Rappelons également la question du chômage de mauvaise gestion de l'abondance (le chômage a plus que triplé depuis 1975 alors que le PIB a augmenté de 60 % en termes réels). C'est le consensus sur le chômage entre l'Etat, le patronat et les syndicats pour ne pas remettre en cause la logique des acquis. La liste serait longue à établir des acquis sociaux d'hier devenus avantages abusifs d'aujourd'hui (métiers de l'imprimerie et de la presse, banques, caisses d'épargne, etc.).

Pour s'adapter dans un monde en mutation, il faut accepter de changer les comportements et les règles du jeu. Il y a ainsi en France environ six millions d'emplois protégés. Le chômage de longue durée, le seul vraiment grave, qui concerne 40 % de chômeurs en France contre seulement 6 % aux Etats-Unis, existerait beaucoup moins si l'on tournait plus vite autour des quatre coins de l'emploi, si le marché du travail était plus flexible, c'est-à-dire plus ouvert à l'entrée comme à la sortie. La sécurité des uns se nourrit de l'insécurité des autres. Ce n'est pas le temps de travail qu'il faut partager, mais le risque de perdre son emploi. Ce dernier est d'autant plus faible qu'il y a moins d'emplois protégés mais plutôt rémunération de la compétence en fonction des lois du marché. Cependant, le jeu du marché doit être réglementé selon l'ordo-libéralisme en vigueur outre-Rhin. Tant que l'on continuera à vouloir entrer dans le vingt et unième siècle avec les organisations, les règles du jeu, les conventions collectives de 1945 et des comportements figés par la défense des acquis, le chômage augmentera. Entre la rigidité aveugle à la française et la flexibilité sauvage à l'américaine, il doit être possible de trouver le chemin d'une flexibilité à visage humain.

(1) « Pour la semaine de quatre jours », de Pierre Larrouturou, *le Monde* du 29 septembre 1993.

(2) *« La réduction de la durée du travail est-elle créatrice d'emplois ? »*, BNP, Lettre de conjoncture de janvier 1990.

(3) « Les obstacles structurels à l'emploi : analyses et propositions oubliées », Michel Godet, *Futuribles* n° 180, octobre 1993.

▶ **Michel Godet est professeur au Conservatoire national des arts et métiers.**

ECHOS

L'indicateur mensuel de l'emploi des cadres

■ Selon l'indicateur mensuel publié par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), le nombre de postes proposés aux cadres par voie de presse était de 3 600 au mois de septembre 1993. *« En volumes bruts, les tendances observées précédemment se poursuivent »*, souligne l'APEC. En effet, si le nombre d'offres recensées depuis le début de l'année est inférieur de 35 % à ce qu'il était un an plus tôt, il baisse de 34 % pour le seul mois de septembre (par rapport à septembre 1992). Outre un ralentissement sensible de la baisse des offres destinées aux fonctions études-recherches-projets (– 30 % en septembre 1993, contre une baisse de 45 % enregistrée depuis le début de l'année), l'APEC note un *« arrêt de la dégradation »* du nombre des offres destinées aux spécialistes de l'informatique industrielle et technique (+8 % en septembre 1993).

▶ **APEC : 51, boulevard Brune, 75689 Paris Cedex 14. Tél. : 40-52-20-00.**

Ethique et qualité de la formation face à la crise

■ Sur le thème « Ethique et qualité de la formation face à la crise », l'Association pour la promotion de la qualité de la formation continue (APQFC) organise un colloque à Paris (au Cercle républicain) le mercredi 17 novembre 1993 de 9 heures à 17 h 30. La journée sera organisée autour de quatre ateliers qui aborderont le thème du colloque sous un éclairage différent (philosophique, économique, juridique et commercial) avec la participation de nombreux *acteurs de la formation :* directeurs des ressources humaines, chefs d'entreprise, *dirigeants d'organisme*, institutionnels, formateurs ou conseillers en formation.

▶ **APQFC : 47, rue de Tocqueville, 75017 Paris. Tél. : 47-54-67-07.**

Premières Assises du travail en temps partagé

■ La Jeune Chambre *économique de Lyon organise* les premières Assises nationales du temps partagé le jeudi 18 *novembre 1993*, de 9 heures à 17 h 30, au Palais des congrès de Lyon. Cette manifestation a pour but de sensibiliser les chefs d'entreprise et les directeurs des ressources humaines (DRH) à ce nouveau mode d'organisation du travail. Tout au long de la journée, des tables rondes se succéderont autour de trois axes de réflexion : « les nouvelles formes d'organisation du travail » ; « le temps partagé en pratique pour l'entreprise et le cadre » et « comment stimuler la flexibilité de l'emploi ? ». Hubert Martin, sous-directeur de la négociation collective au ministère du travail, devrait donner, en fin de journée, l'orientation gouvernementale en matière de temps de travail.

▶ **La Jeune Chambre économique de Lyon : 7, place des Terreaux, 69001 Lyon. Informations au (16) 72-43-27-99.**

Le télétravail et l'entreprise

■ « Le télétravail a-t-il un avenir pour l'entreprise ? » Le thème fera l'objet d'un colloque organisé par le groupe AAZ Conseil à l'Assemblée nationale (salle Victor-Hugo) les mercredi 24 et jeudi 25 novembre 1993. Des experts et spécialistes du télétravail (juristes, universitaires, organismes sociaux et professionnels, parlementaires), mais aussi des dirigeants d'entreprise – dont IBM, Accor, Canon, UAP, etc. – sont invités à débattre autour de huit tables rondes.

▶ **AAZ Conseil : 10, rue du Mesnil, 75116 Paris. Renseignements et inscriptions pour le colloque au 45-04-69-56.**

La société française en question(s)

■ Dans le cadre de ses activités de formation continue, l'Institut *d'études politiques* de Paris organise du 15 novembre au 16 décembre, les lundis et les jeudis de 18 h 30 à 20 h 30, un cycle de dix conférences sur le thème : « La société française en question(s) ».
Au programme, dix thèmes clefs pour comprendre l'évolution sociale : les incertitudes démographiques ; le modèle français d'intégration ; la fin des paysans ? ... avec dix spécialistes pour faire le point : Jean-Claude Chesnais ; Pierre Deyon ; Jean-Marie Donegani ; Bertrand Hervieu ; Jean de Kersvadoué ; Jean-Louis Missika ; Gérard Noiriel ; Pascal Ory ; Antoine Prost ; Patrick Weill.

▶ **Renseignements et inscriptions au 45-49-50-99.**

LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Marketing et encadrement commercial

L'ingénierie du Tertiaire sourit aux ambitieux

Filiale de Technip, Technip Seri Construction développe, au sein du premier groupe français d'ingénierie (CA 7,4 Mds F dont 75 % à l'export), l'ensemble des projets d'ingénierie liés aux bâtiments et aux aménagements tertiaires.

INGENIEUR COMMERCIAL

Diplômé d'une grande école d'ingénieur, à 30/40 ans vous êtes un négociateur de talent confirmé dans la conduite d'affaires à haut niveau dans les domaines de l'ingénierie du bâtiment.

Avec vous, nos grands projets d'aménagement tertiaire auront encore plus d'envergure. Vous aurez la responsabilité de l'élaboration des propositions tant techniques que commerciales et vous participerez à la négociation des marchés. Votre réussite et votre professionnalisme se mesureront selon la satisfaction de nos clients. La connaissance de l'anglais est indispensable.

Merci d'adresser votre candidature (lettre et CV) à François Chevallier, Technip Seri Construction, 7 ter rue de la Porte-de-Buc, 78000 Versailles. Tél. 30.84.26.98.



TECHNIP
SERI CONSTRUCTION

Annonce pour les meilleurs...



eurogiciel

DIRECTEUR D'AGENCE COMMERCIALE

Paris - Ile-de-France

Société nationale d'ingénierie informatique aux concepts innovants, à forte valeur ajoutée, notre croissance n'a jamais été inférieure à 30 % par an.

Issu d'une école d'ingénieurs ou de *commerce, une expérience* de 5 à 10 ans dans le service informatique vous a parfaitement rôdé à la *négociation* de contrats de *développement de logiciels*, l'embauche et l'encadrement d'équipes, le management de centres de profits.

Nous vous offrons un fort niveau de responsabilité, directement rattaché au P.D.G., avec possibilité de rentrer dans le capital quand vous aurez prouvé vos *qualités de véritable patron.*

Vous faites partie des "gagnants", vous pensez que l'on peut s'appuyer sur la crise pour avancer encore plus vite, alors *envoyez* votre candidature sous la réf. 98988 à notre conseil EUROGICIEL Sélection, Voie 9, BP 411, 31314 Labège Cedex.

Premier cabinet français et européen de recrutement, nous recherchons dans le cadre de notre développement un

Consultant

Spécialisation commerciale & marketing

Paris

Intégré au sein de notre division de recrutement Commercial et Marketing, vous prendrez en charge, après une période de formation, l'intégralité du processus de recrutement des cadres commerciaux/marketing : de la prospection des clients à la finalisation des missions en passant par la gestion des recrutements.

Agé de 26/29 ans, diplômé de l'enseignement supérieur, vous justifiez de 2 ans d'expérience dans la vente, par exemple de services ou immobiliers, à une clientèle de grands comptes et/ou haut de gamme.

Doté d'un excellent sens de la communication, d'une forte ténacité, vous avez besoin de travailler en équipe et d'excellents résultats vous permettront d'évoluer au sein d'un groupe riche en opportunités.

Adresser CV + lettre manuscrite + photo + rém. actuelle à **Antoine Goldschmidt, Michael Page Commercial & Marketing.** 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret cedex sous réf.AG1234MO.

MP
Michael Page Commercial & Marketing
Spécialiste en recrutement Commercial & Marketing

Commercial export

Groupe agro-alimentaire de 1er plan, leader mondial dans sa *spécialité* (950 MF), *nous renforçons notre présence* sur les marchés de la C.E.E.

De formation SUP. DE CO. + expérience internationale, vous rejoignez notre équipe commerciale et êtes capable, après une formation à nos produits, de :

- prendre en mains le marché Allemand : visites des clients produits surgelés et conserves, animation des multicartes,
- prospecter de nouveaux marchés dans la C.E.E.

Vous réussissez dans ce poste motivant et évolutif basé en Pays-de-Loire car vous avez une première expérience à l'étranger. Vous parlez couramment allemand et avez de bonnes notions en anglais. Vous assumez des *déplacements très fréquents à l'étranger, possédez* l'esprit d'équipe et le désir de gagner.

Si notre offre, qui comporte une rémunération motivante (*fixe*) et des frais remboursés, vous intéresse, écrivez sous réf. 1006 à notre conseil Jean-Marc VIAU, CAPFOR ATLANTIQUE. 12 rue St-Aubin, 49100 Angers.

CAPFOR

AQUITAINE - BRETAGNE - FRANCHE COMTÉ - ILE DE FRANCE - NORMANDIE
PAYS DE LOIRE - POITOU CHARENTES - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - RHONE-ALPES

Importante société américaine, (CA mondial 750 millions de $) leader sur son secteur du textile recherche

RESPONSABLE DE MARCHE

Ventes & Marketing

Paris Sud — **Excellente rémunération**

Rattaché au responsable textile, vous interviendrez comme :

☐ Responsable d'un marché : gérant, organisant et développant les ventes de cette activité.

☐ *Chef de produit d'un textile en plein développement : concevant et appliquant une stratégie commerciale et* marketing européenne sur le terrain.

Agé de 30 à 40 ans, diplômé d'une école de commerce (marketing et commercial), vous justifiez d'une solide expérience de la vente dans l'univers du textile, de l'habillement, des vêtements de sports, complétée par un passage dans une fonction marketing. Ouvert, curieux, flexible et dynamique, vous souhaitez vous investir dans un poste très complet, mixant le marketing et la vente dans un univers vous assurant responsabilités et autonomie. Vous parlez et écrivez parfaitement l'anglais qui sera une condition de votre développement de carrière dans le groupe.

Contacter **Antoine Goldschmidt** au (1) 47.57.24.24 ou adresser CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Michael Page Commercial**, 3 bd Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex, sous réf.AG9562MO.



Michael Page Commercial
Spécialiste en recrutement Commercial

Nous sommes un groupe agro-alimentaire français qui fabrique et commercialise des produits de grande consommation à fort contenu d'image (CA supérieur à 1 Md de FF).

Responsable administration des ventes

Rattaché au directeur des ventes, vous êtes responsable du suivi et du contrôle des accords et ristournes, de la gestion des budgets de fonctionnement force de vente et du management de l'équipe télévente-secrétariat commercial (10 personnes). Homme d'interface, vous êtes la clef de voûte de l'information commerciale au sein de l'entreprise.

Diplômé d'une école supérieure de commerce, vous *justifiez à 30 ans environ d'une double* expérience : administration des ventes en environnement vente aux GMS et vente. Homme de communication, vous avez avant tout des qualités de rigueur et d'organisation alliées à un réel tempérament de manager. Mordant, écoute et bon sens, volonté de concrétiser favoriseront votre réussite dans un poste associé très étroitement à la vie de l'entreprise.

Pour ce poste basé en province, les ambitions et le développement du groupe, un réel niveau de responsabilités, peuvent motiver un candidat de valeur.

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous *référence 46378 à Media System, 6 impasse des Deux* Cousins, 75849 Paris Cedex 17.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Gestion - Finance - Ressources humaines - Juridique

Glaxo — LABORATOIRES

LE PROGRÈS EST EN CHACUN DE NOUS.

Parce que pour nous éthique et responsabilité ont un sens profond, parce que chaque année une molécule nouvelle est découverte, parce que 7000 chercheurs *répartis dans le monde nous aident quotidiennement dans cette mission*, le mot réussite prendra pour vous chez GLAXO, toute sa dimension.

CHARGÉ DE RECRUTEMENT

Au sein du service Gestion Ressources Humaines composé de 5 personnes, vous aurez la responsabilité globale du recrutement de nos délégués médicaux depuis l'analyse des besoins jusqu'au suivi d'intégration. **Vous interviendrez également dans la gestion des carrières** et participerez à la mise en place d'opérations spécifiques (salons professionnels, relations écoles...).

A 28/30 ans, vous possédez un diplôme du CIFFOP ou un DESS Ressources Humaines et vous avez une expérience de 1 ou 2 ans acquise de préférence en entreprise dans ce domaine.

Vous êtes rigoureux, vous savez écouter et vous possédez une grande ouverture d'esprit. Alors venez nous rejoindre pour développer ensemble votre professionnalisme.

Merci d'adresser lettre, CV et photo en mentionnant sur votre enveloppe la référence 1611MO aux Laboratoires Glaxo, service recrutement, 43 rue Vineuse, 75116 PARIS.

La vie mérite toujours plus.

L.B.W.

SCHWEPPES FRANCE
n° 2 des Softs Drinks en France, Oasis, Canada Dry, Indian Tonic, Dry de Schweppes, Seven Up, Gini, Bali, 1,6 MdF de CA, 700 personnes.

RESPONSABLE JURIDIQUE

MI-TEMPS

Si vous êtes un expert en droit des affaires, si votre expertise est sanctionnée par une formation supérieure (DEA-DESS) et confirmée par une expérience professionnelle de 5 années environ en milieu industriel, nous vous proposons les missions suivantes :

- sous la responsabilité de notre Directeur Financier, vous coordonnez les différentes activités légales et juridiques de la société en France en relation étroite avec le Groupe,
- vous validez et rédigez tous les types de contrats locaux avec des tiers et des prestataires de services,
- vous assurez le respect de la législation et de la jurisprudence française et européenne,
- vous engagez toutes les actions nécessaires à la protection de Schweppes France et de ses employés,
- vous intervenez de manière générale auprès des responsables de Départements comme un réel conseil.

Rigoureux mais non conventionnel, à mi-temps mais disponible et flexible, vous avez le goût pour la prise de risques et l'engagement personnel et professionnel. Vous possédez un excellent niveau relationnel et restez simple et concret.

Merci de faire parvenir lettre de candidature, CV, photo et prétentions, sous référence RJ007 à SCHWEPPES FRANCE, DRH, 12/14 rue Belgrand, 92309 Levallois-Perret Cedex.

MEDIA SYSTEM

Animer notre développement commercial...

Banque - Clientèle institutionnelle - *Intervenant de* premier rang sur les marchés bancaire et financier français, nous renforçons notre structure en créant un poste d'**adjoint de direction.** *Ce collaborateur est plus* particulièrement chargé de mettre en œuvre notre politique commerciale auprès des chargés de clientèle et de les assister au cours des négociations avec nos clients institutionnels (établissements financiers et bancaires, régimes de prévoyance, entreprises publiques...). Il est le garant technique de nos procédures et des montages bancaires spécifiques. Agé(e) de 35/40 ans et issu(e) de l'enseignement supérieur (école de commerce, Sciences Po Eco-Fi, maîtrise de gestion), vous avez acquis, au sein d'un établissement bancaire, une solide expérience de l'exploitation d'une clientèle institutionnelle. Vous possédez des qualités d'animateur et d'organisateur, vous appréciez les contacts avec des interlocuteurs de haut niveau. Nous vous offrons la perspective d'évoluer au sein d'un groupe prestigieux.

Si ce poste, basé à **Paris**, vous intéresse, merci d'adresser *votre candidature*, sous la *référence* 1526.93 M (à préciser sur l'enveloppe), à notre conseil Chantal Baudron s.a. 61, boulevard Haussmann - 75008 PARIS.



Chantal Baudron. s.a.

Membre de Syntec

BIBRICOM



NOUVEAU

LAPEYRE

Filiale du Groupe POLIET, la société LAPEYRE (3500 pers. 4,2 Milliards de C. A) occupe la première place dans le domaine de la Menuiserie Industrielle. Ses résultats, sa croissance, ses projets assurent de larges responsabilités opérationnelles à un :

JURISTE D'ENTREPRISE

Intégré à une équipe de 4 personnes au sein de la Direction Juridique et Personnel, vous êtes plus particulièrement responsable de la gestion des dossiers assurances, du droit immobilier et du droit commercial. Votre polyvalence vous permet d'intervenir ponctuellement sur l'ensemble des aspects juridiques et d'exercer des missions de conseils et d'assistance auprès des différents opérationnels.

A 28-30 ans, vous possédez une solide formation juridique généraliste (Maîtrise, D.E.S.S...) conjuguée à une expérience de 5 ans en entreprise de préférence dans le secteur bâtiment. Rigoureux, imaginatif, votre crédibilité technique, votre sens de l'écoute et du dialogue vous permettront d'être un interlocuteur reconnu et sollicité dans un contexte très dynamique.

Poste basé à Aubervilliers.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV photo et prétentions en précisant la réf. LM 146 O à ARCO - 18. av. de l'Opéra 75001 PARIS.

ARCO

ORC. CONTESSE

CADRE RESSOURCES HUMAINES

Affirmant au quotidien notre position de leader dans le domaine du Service, nous recherchons pour notre Siège Social basé dans le Centre-Ouest un **Cadre Ressources Humaines.**

En étroite collaboration avec notre D.R.H. votre mission sera centrée sur 2 axes :

- **Formation** : Définition et suivi des plans de formations, conseil auprès des responsables de service quant à *l'analyse des besoins et audit auprès des salariés pour leurs projets personnels.*
- **Elaboration de propositions concrètes**, basées sur une réflexion personnelle et la réalisation d'études associant des paramètres juridiques français et étrangers, ainsi que des éléments chiffrés.

Votre candidature nous intéresse, si de formation supérieure, de par une expérience significative (3 ans minimum) dans un poste similaire, vous vous reconnaissez comme un généraliste de la fonction, familiarisé évidemment avec l'outil informatique.

Esprit ouvert, sachant écouter, votre goût des contacts allié à votre sens de l'organisation vous permettront de réaliser rapidement vos ambitions.

Faites nous part de votre motivation en adressant votre dossier de candidature (lettre manuscrite, CV, photo et prétentions) à **EUROMESSAGES** s/réf. 24092 - BP 80 - 92105 BOULOGNE cedex qui transmettra ou déposez dès maintenant votre CV par **Minitel 3616 EUROMES Code 24092**

3616 EUROMES

EUROMESSAGES

ORC. CONTESSE

Groupe Financier spécialisé dans l'immobilier d'entreprise recherche le

Directeur Juridique

de sa Direction Gestion Immobilière.

- Responsable des Départements Contentieux et Recouvrement, il conseillera les collaborateurs chargés de gérer le patrimoine immobilier.
- Diplômé d'études supérieures en Droit, spécialiste des baux commerciaux, vous avez au moins 10 ans d'expérience dans un service juridique et vous maîtrisez parfaitement les procédures contentieuses.

Merci d'envoyer votre candidature manuscrite, Curriculum-Vitæ et prétentions sous la réf. 94.382 à : **PRB Communication** - 17 rue Bergère - 75009 PARIS qui transmettra.

ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

DIRECTEUR DES FINANCES

Vallée de La Loire 450.000 FF+bonus+voiture

●Important Groupe d'ingénierie international recherche un Directeur des Finances expérimenté pour une de ses filiales.

●La société fabrique une gamme de composants industriels et de design automobile, vendant la majorité de ses produits sur le marché national.

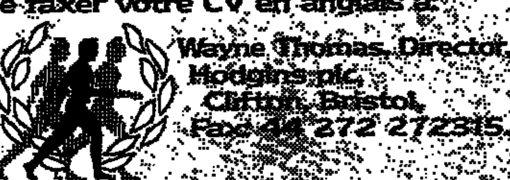
●Vous serez en charge de la présentation d'un rapport mensuel, du planning et de l'analyse financière, de la gestion de la trésorerie et du coût de revient et vous aurez la responsabilité d'une petite équipe.

●La société opère sur un marché très rigoureux, sous des conditions économiques difficiles. Vous serez apte à réagir aux situations les plus délicates et capable de travailler sous contrainte avec la capacité à vous concentrer rapidement sur les facteurs commerciaux clés.

●Vous serez un comptable diplômé expérimenté dans l'industrie de fabrication et habitué à exercer dans un environnement opérationnel exigeant et imposant des délais.

Merci d'écrire ou de faxer votre CV en anglais à:

Ref:1242/LM, Wheale Thomas, 13 Berkeley Square, BS8 1HG, England.



Wayne Thomas, Director, Hodgins plc, Clifton, Bristol, Fax 44 272 272315.

WHEALE · THOMAS · HODGINS · PLC

La filiale française d'un groupe international très présent sur le marché informatique *recherche son*

Legal Counsel

Paris

Rattaché au Directeur Administratif et Financier de la filiale française et en rapport étroit avec le General Counsel de la maison-mère aux Etats-Unis, vous créez et animez la fonction juridique.

Vous avez notamment la responsabilité du suivi de l'activité contractuelle (rédaction et négociation des contrats informatiques, licences, distribution, transfert de technologie, etc...) pour la France ainsi que pour l'Italie, l'Espagne et l'Afrique francophone en veillant au respect des conventions passées.

Vous supervisez, par ailleurs, les dossiers de droit des marques et de propriété intellectuelle en collaboration avec les conseils extérieurs.

Les missions d'assistance et de conseil sont exercées en synergie avec les opérationnels (équipes commerciales, financiers, etc...) des filiales européennes et du siège social américain.

Agé de 32/36 ans, de formation juridique supérieure (DEA, DESS, etc...) complétée idéalement par une formation anglo-saxonne (LLM, MCJ, etc...), vous justifiez impérativement d'une expérience de 6/8 ans en droit des affaires en cabinet d'avocats internationaux et au sein d'un groupe spécialisé dans le high tech.

Votre expérience opérationnelle et vos aptitudes personnelles, votre sens des contacts et votre dynamisme vous permettront de créer et de valoriser la fonction juridique de ce groupe en Europe.

Une parfaite maîtrise de l'anglais est exigée ainsi que celle d'une deuxième langue, l'italien ou l'espagnol.

Contactez **Antoine Rusconi** au (1) 47.57.24.24 ou adressez lettre manuscrite + CV + photo + n° de tél + rémunération actuelle à **Michael Page Tax & Legal**, 3 boulevard Bineau 92594 Levallois-Perret Cedex sous réf.AR9536MO.

MP

Michael Page Tax & Legal

Spécialiste en recrutement Juridique et Fiscal

Groupe multinational dans le secteur "outillage électrique" recherche

Directeur administratif, financier

et contrôle de gestion

pour une société récemment acquise dans la région de BELFORT (budget 94, 400 millions de F. environ).

Il aura la pleine responsabilité de la comptabilité, la trésorerie, la fiscalité, le contrôle de gestion, avec *reporting* à la Direction Générale en France et la société mère à l'étranger. Il supervise neuf collaborateurs.

Cette offre s'adresse à un diplômé de grande école commerciale ou Sc. éco. (spécialisation finance-comptabilité) avec l'expérience de direction d'un service, de préférence dans un contexte industriel et multinational. Une expérience initiale en cabinet comptable serait appréciée.

Merci d'adresser votre CV sous référence 095M à M. Alain SARTON - PLEIN EMPLOI - 10, rue du Mail 75002 PARIS.

plein emploi
conseils en ressources humaines
vos projets nous intéressent

Loueur de systèmes informatiques IBM et distributeur de micro-ordinateurs (IBM, HP...), nous sommes aujourd'hui leader en Europe.

CONTROLEUR DE GESTION

Rattaché au Directeur Financier et en relation avec l'ensemble des responsables du groupe, vous gérez les frais de gestion (plusieurs centaines de millions de francs) de notre groupe. Vous en assurez un suivi opérationnel avec "préconisation d'actions correctives en vue d'optimisation.

Diplômé de l'enseignement supérieur (ESC, Dauphine...), vous justifiez d'une solide expérience (5 à 10 ans) dans la fonction, en milieu industriel si possible.

Ce poste requiert rigueur, méthode, ténacité et d'excellentes qualités relationnelles.

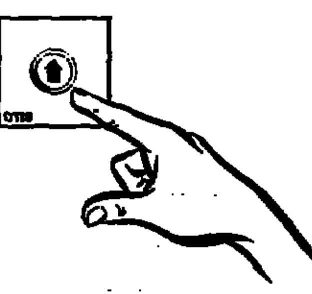
Des perspectives d'évolution sont offertes à l'intérieur du groupe, tant en France qu'à l'étranger.

Merci d'adresser lettre et CV sous réf. BC143 à ECS - Relations Humaines - 16, rue Washington 75399 Paris Cedex 08.

ecs
VOTRE AVENIR EN 3 LETTRES

UN SIMPLE GESTE ET VOTRE CARRIÈRE PREND UN SENS.

FILIALE D'UN GROUPE MONDIAL, OTIS FRANCE, AVEC 6 500 PERSONNES, + DE 4 MILLIARDS DE FRANCS DE CA, EST LE N°1 DANS LE DOMAINE DE L'ASCENSEUR ET RECHERCHE POUR SON SIEGE SOCIAL BASÉ À PARIS-LA DÉFENSE SON



CHEF COMPTABLE

300/350 KF

Avec une équipe de 3 personnes dans un environnement dynamique et performant, vous serez responsable pour le Groupe OTIS France et la holding financière UTHSA :

- de la centralisation des comptes,
- du reporting mensuel (US),
- de l'élaboration du bilan et comptes de résultats français,
- du soutien technique aux autres départements financiers.

30-35 ans, de formation DESCF, vous possédez une expérience de 5 ans minimum dans un poste similaire. Votre autorité naturelle et vos qualités relationnelles seront des atouts précieux pour réussir. L'anglais est indispensable, la connaissance de la comptabilité US est impérative.

Merci d'adresser votre candidature (CV + photo) s/réf. JM11 à OTIS - DRH - Service Recrutement 4 place Victor Hugo - 92400 COURBEVOIE.

OTIS



LA POSTE

DIRECTION DU COURRIER RECRUTE INGÉNIEUR DE PRODUCTION

FONTIONS

La direction du courrier recherche pour son activité messagerie un ingénieur de production. Vous serez chargé de définir l'ingénierie globale des centres de traitement propres à cette activité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de chacun des centres, vous aurez en charge, avec le concours de nos services techniques :

- la définition de l'organisation industrielle,
- le choix des équipements,
- le suivi des installations.

QUALIFICATION

Ingénieur diplômé arts et métiers, INSA ou équivalent, disposant d'une première expérience (3 à 5 ans) acquise dans le domaine de l'organisation et la gestion de production, et/ou la logistique.

Autonomie dans la conduite des projets, esprit d'initiative et d'innovation, sens aigu du contact, des relations humaines et de la communication sont des qualités indispensables pour réussir dans ce projet.

Le poste est situé à Boulogne-Billancourt.

Vous intégrez une équipe importante d'organisateurs responsables de la conception et de la mise en œuvre de l'ensemble des systèmes d'information de l'entreprise appartenant au secteur Banques/Assurances.

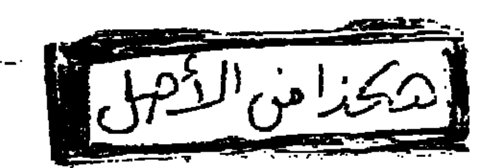
Vous formalisez les besoins en collaboration avec les utilisateurs, vous concevez les solutions en relation avec les informaticiens, vous assurez la coordination et la mise en œuvre des projets. Vous travaillez dans un cadre méthodologique structuré.

Pour ce poste, nous souhaitons rencontrer des diplômés grande école (ingénieur, gestion, commerce) ayant une expérience de 3-4 années dans la fonction (conseil, entreprise financière).

Au-delà de vos qualités d'organisateur, votre réussite et votre évolution dans la fonction et dans l'entreprise, seront liées à vos capacités de dialogue, de communication et de travail en équipe.

Merci d'adresser votre candidature (lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle) sous réf. 663M à MEDIA PA - 310 Boulevard Clémenceau - 59700 Marcq en Barœul qui transmettra.

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.



LE MONDE DES CADRES

LES DIRIGEANTS

Direction générale - Direction générale adjointe - Secrétariat général

Notre coopérative 600 personnes, 2,5 Mds F, 10 filiales, 12 branches, 1ère force agricole du Sud-Ouest, recherche pour anticiper départs en retraite et développer une nouvelle organisation

DIRECTEUR DU DEPARTEMENT COMMERCIALISATION

300 personnes - 1,8 Md F de CA.
Ce département inclut les fonctions Achats et Ventes. *Réf. 48.0295/LM*

De formation supérieure commerciale ou généraliste, rattaché au Directeur Général, vous animez les équipes Achats et Ventes spécialisées et organisez les réseaux Amont et Aval.
Initiateur de la dynamique de la structure, vous vous impliquez directement dans la mise en place des actions et vous êtes opérationnel auprès des équipes et des adhérents.

DIRECTEUR DES FILIALES ET DE LA DIVERSIFICATION

200 personnes - 10 filiales aujourd'hui... *Réf. 48.0672/LM*

De formation ingénieur Agro. ou équivalent, vous animez les filiales sur le plan technique, commercial et humain dans un souci de développement.
Attentif aux technologies nouvelles, vous vous impliquez dans la mise en place de processus évolutifs et êtes un acteur dynamique de la recherche de nouveaux débouchés.

Les possibilités d'évolution et les perspectives de notre structure, associées à un cadre de vie de qualité séduiront des candidats de valeur.
Ces postes sont basés à notre siège dans une petite ville du Sud-Ouest à une heure d'une grande métropole.

Merci d'adresser votre CV, photo, lettre et rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL, 86 allée Jean Jaurès, 31000 TOULOUSE, en précisant la référence choisie portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

LTA•AMP

BERNARD KRIEF CONSULTING GROUP recherche un(e)

Directeur d'un Cabinet de Conseil en Marketing et Management

Mission du cabinet : conseiller les entreprises dans leur organisation, l'amélioration de leur productivité et leur stratégie. Concevoir, réaliser, mettre en œuvre des plans et études.

Il est offert : une ouverture intellectuelle dans un groupe pluridisciplinaire, de grandes posibilités de développement personnel.

Il est demandé : *une expérience dans le conseil. Une formation de haut niveau.* Des capacités commerciales importantes fondées sur des compétences professionnelles nettement au-dessus de la moyenne. Une ambition de développement et de qualité affirmée. Une capacité de direction et d'animation d'une équipe.

Merci d'adresser votre candidature sous la référence MKG/K/CB à MM. Bernard Krief et François Burdeyron, 115 rue du Bac, 75007 Paris.



BERNARD KRIEF CONSULTING GROUP
Washington Moscou Bruxelles Paris

SECTEURS PUBLIC ET ASSOCIATIF

Collectivités territoriales - Ministères - Associations

LE BAS RHIN

Recrute

un ingénieur pour son Service de l'équipement rural

FONCTION
Responsable de la Mission spécialisée eau : suivi de la protection des milieux aquatiques et de l'amélioration de la qualité des eaux.

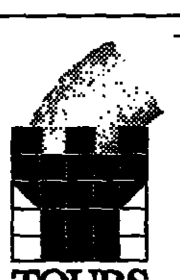
PROFIL
- Ingénieur ENGEES ou diplôme équivalent dans la lutte contre la pollution et le traitement des eaux.
- Connaissances en matière d'assainissement et de réseaux d'eau potable des collectivités locales.
- Expérience du contact avec les élus et de la négociation.
- Permis VL (fréquents déplacements).

Poste basé à Strasbourg
Recrutement par mutation, détachement ou contrat de 3 ans.

Date limite de candidature : lundi 29 novembre 1993.

Adresser candidature, C.V. et photo à M. le Président du Conseil général, Direction des Ressources Humaines, Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc, 67070 Strasbourg Cedex.

CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN



TOURS

La Ville de TOURS 131.000 habitants

recrute par voie statutaire

DIRECTEUR FINANCIER (H/F)

Sous l'autorité de l'Administrateur chargé de l'Economie et des Finances, vous êtes appelé à :

- encadrer les cellules opérationnelles (programmation budgétaire, comptabilité budgétaire, engagements et marchés *publics, régie des Places, Foires et* marchés),
- gérer et consolider un budget de 1. *400 MF, en relation avec une cellule* "prospectives et gestion du risque",
- optimiser la trésorerie et les *ressources financières de la ville,*
- concevoir et organiser la transition comptabilité générale/comptabilité analytique,
- contribuer, en collaboration avec le chef de projet de la M14, à mettre en place le nouveau plan comptable.

D'une manière générale, vous participerez à la définition d'une stratégie financière destinée à renforcer la cohérence interne dans un contexte économique en mutation.

De formation supérieure (Bac +4 minimum), vous alliez maîtrise des finances publiques et/ou privées, rigueur, sens de l'organisation, du travail d'équipe et de la communication. Motivé par les méthodes modernes de gestion, vous êtes initié à l'informatique.

Merci d'adresser avant le 26 novembre candidature et CV
sous référence MHL à M. le Maire de Tours, Service du Personnel
3 rue des Minimes, 37032 TOURS cedex

IMPORTANTE STRUCTURE CULTURELLE EN RÉGION RHÔNE-ALPES

RECHERCHE

ADMINISTRATEUR

Libre janvier 1994

Fonctions :
- administration et gestion de l'Association ;
- relations avec les pouvoirs publics et l'ensemble des partenaires ;
- prospection, suivi des subventions et du mécénat privé ;
- élaboration et suivi des budgets.

Profil :
- formation supérieure en gestion ;
- connaissances et pratique juridiques ;
- capacité à travailler en équipe ;
- expérience 8 à 10 ans ;
- connaissances culturelles approfondies souhaitées.

Envoyer lettre de motivation, c.v., photo, références et prétentions
sous réf. : 8692
le Monde Publicité
15/17, rue du Colonel-P.-Avia, 75902 Paris Cedex 15.

La Ville de Marseille, 800 000 habitants, 12 200 agents
recherche son

Directeur des Services Juridiques

Sous la responsabilité directe du Secrétaire Général, vous serez chargé des Services Assurances, Contentieux, Études et Marchés.

De formation supérieure (maîtrise de droit complétée par un 3e cycle) vous possédez une expérience professionnelle confirmée dans une fonction similaire ou équivalente au sein du secteur public.

Le recrutement s'opérera exclusivement par voie de mutation ou de détachement d'un fonctionnaire.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à :

Monsieur le Maire de Marseille,
Direction Générale du Personnel
90, boulevard des Dames, 13002 Marseille

AVANT LE 15 DÉCEMBRE 1993

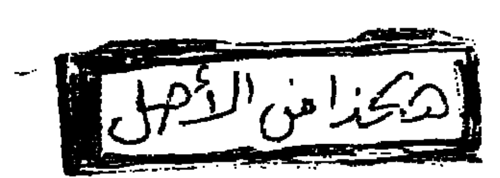
Renseignements auprès du Directeur Général du Personnel, tél. : 91-55-26-41 ou 91-55-26-40.

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

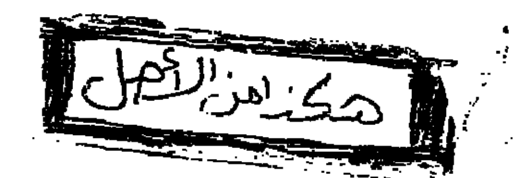
FAX : 46-62-98-74



CARRIÈRES INTERNATIONALES

SECTEURS DE POINTE

Production - Informatique - Haute technologie



SECTEURS DE POINTE

Investissez-vous dans le développement de nouvelles matières premières à l'échelle européenne

Häagen-Dazs Europe, filiale du groupe Grand Metropolitan, connaît une réussite exemplaire se traduisant par une croissance très rapide (120 millions de $ de CA), 1 000 personnes en Europe, implantation dans 12 pays. La qualité de nos produits constitue un élément clé de notre succès. Aujourd'hui, nous recherchons pour renforcer *notre équipe Qualité un Food Scientist, spécialiste confirmé du développement et des* réglementations européennes dans le domaine agro-alimentaire.

En collaboration avec nos équipes techniques aux Etats-Unis, le marketing Europe, notre usine européenne implantée à Arras (62) et les différents pays, votre mission consiste à :

- rechercher, tester et valider de nouvelles sources d'approvisionnement en matières *premières pour la fabrication de nos crèmes glacées,*
- mettre en place des évaluations sensorielles,
- garantir le respect des législations en matière de packaging,
- suivre l'évolution de ces législations au plan européen afin d'apporter votre appui à nos équipes locales.

Pour réussir dans cette fonction, vous avez acquis depuis 5 ans une expérience similaire dans le domaine alimentaire lié aux produits haut de gamme et vous possédez une bonne connaissance de l'environnement européen, de ses normes et législations. Homme ou femme de communication et de dialogue, vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Ce poste est basé à Arras.

Merci d'adresser votre candidature à la Direction des Ressources Humaines Europe, Häagen-Dazs, 69-71 *avenue Pierre-Grenier,* 92100 Boulogne.



MEDIA SYSTEM

Société d'ingénierie en Maintenance industrielle sur complexes pétroliers, pétrochimiques et chimiques, basée à Rouen, développe son activité et crée aujourd'hui le poste

AM MAINTENANCE



Ingénieur Arts et Métiers, ENSI de préférence ou équivalent, à 30/45 ans, vous avez une expérience de 5 ans minimum de la maintenance industrielle, sur site, dans notre secteur d'activités.

Responsable de la préparation des travaux, de la planification, du contrôle de l'exécution et du suivi des projets qui vous sont confiés, vous prendrez en charge, à la tête d'une équipe de 15 à 20 personnes (ingénieurs, agents de maîtrise, techniciens), l'aspect technique, relationnel et financier des opérations de maintenance.

Mobile et disponible pour des déplacements fréquents et de longue durée en France et en Europe, vous avez une bonne maîtrise de l'anglais et de l'outil informatique.

Homme de terrain, gestionnaire rigoureux, excellent technicien (tuyauterie, métallurgie, chaudronnerie industrielle), votre expérience de l'encadrement est confirmée.

En collaboration avec l'équipe de Direction, vous saurez optimiser les méthodes et la qualité de nos prestations.

Nous vous remerçions d'adresser votre CV avec lettre manuscrite et photo d'identité sous la référence 93123 à notre conseil



MANAGEMENT CONSEIL "Immeuble Front de Seine" - 40 quai du Havre - 76000 ROUEN

LTA AMP



ANDRA

Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

Protection radiologique et surveillance de l'environnement

Notre centre de l'AUBE, implanté à Soulaines-Dhuys (10), reçoit les déchets radioactifs de faible et moyenne activité à vie courte, produits par l'ensemble des installations françaises.
Il comprend, entre autres entités, un laboratoire d'analyses et un bureau de contrôles radiologiques.

Animateur de cette unité (18 personnes), vous êtes chargé de la mise en œuvre de toutes les dispositions prescrites par la réglementation des INB.

Vous assurez l'encadrement de l'équipe et un rôle de conseil auprès du Chef de centre en matière de radioprotection. Vous êtes, dans votre domaine d'activité, l'interlocuteur privilégié vis-à-vis des organismes de contrôle de sûreté nucléaire.

Universitaire ou ingénieur, vous justifiez d'une spécialisation (génie atomique, radioécologie, analyse physico-chimique...) et d'une première expérience en radioprotection dans un poste opérationnel.

Vos qualités de rigueur, votre esprit de synthèse, votre aptitude à l'animation et votre sens des responsabilités feront le reste.

Merci d'adresser votre candidature, sous référence C195 W, à Olivier Chaumette, 3 rue E. & A. Peugeot, Tour Corosa, 92500 Rueil-Malmaison.



PARIS LONDRES BARCELONE DÜSSELDORF

Ingénieurs commerciaux export...

Leader dans le domaine des Télécommunications d'Entreprise, nous recherchons des personnalités dynamiques et rigoureuses ayant acquis une expérience significative à l'export.

Dans le cadre du développement de nos activités commerciales vous serez pleinement responsable de votre secteur.

Diplômé d'une Grande Ecole d'Ingénieur, vous avez de sérieuses bases commerciales, disponible pour voyager, vous parlez couramment l'anglais, (la maîtrise d'une deuxième langue étrangère serait un atout supplémentaire).

Merci d'adresser votre dossier de candidature avec photo sous référence 46181, à Media System, 6 impasse des Deux Cousins 75849 Paris Cedex 17, qui transmettra.

MEDIA SYSTEM

Groupe industriel français, ouvert à l'international, nous occupons une place de premier plan dans le secteur des techniques de pointe. Nous recherchons pour le Centre d'Ingénierie Logiciels de l'une de nos usines :

2 RESPONSABLES DE PROJETS INFORMATIQUES

BASSE NORMANDIE

Au sein des pôles "Informatique de Gestion" et "Informatique Industrielle", en liaison avec les différentes Directions de l'usine, vous assurez la conduite des projets qui vous sont confiés : études préliminaires, appels d'offre, choix des fournisseurs, contrôle de la maîtrise d'oeuvre.

Véritable consultant interne, vous suivez l'évolution des systèmes d'information et imaginez les solutions les mieux adaptées (nouvelles architectures, stratégies...).

Diplômé d'une grande école d'ingénieur, vous avez une première expérience de 3 à 5 ans de la conduite de projets.

Ces postes en création demandent à la fois une bonne autorité naturelle, le sens de l'écoute, de la flexibilité intellectuelle et des qualités d'organisateur.

Les perspectives d'évolution au sein du groupe sont réelles.

Merci d'adresser CV, photo, lettre en précisant votre rémunération actuelle à notre Conseil MERCURI URVAL 95, avenue Victor Hugo 92563 Rueil Malmaison Cedex, sous la référence 73.0494/LM, portée sur lettre et enveloppe.

Mercuri Urval

LTA AMP

La Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris chargée d'alimenter toute la capitale en eau

PROPOSE UN POSTE D'INGÉNIEUR

Missions :

Au sein d'une petite équipe, vous réaliserez le diagnostic d'ouvrages enterrés (aqueducs, égouts, galeries techniques). Vous effectuerez des calculs analytiques par la -méthode des éléments finis (logiciels ANSYS et CESAR), analyserez diverses données et concevrez des programmes et des matériels de diagnostic.

Formation :

Titulaire d'un DEA ou d'une maîtrise, vous possédez une formation de base de génie civil et connaissez bien la mécanique des sols. Très disponible, vous vous déplacerez dans la France entière.

Localisation : Montigny-sur-Loing (77690).

Adressez le C.V. à : SAGEP, Service des Ressources Humaines et de la Communication 9, rue Schoelcher, 75014 PARIS

Pour passer vos annonces :



46-62-72-02
46-62-73-90

FAX : 46-62-98-74